

# Bulletin du Conseil communal

N° 21



Lausanne

Séance du 14 juin 2016 – Première partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 14 juin 2016

21<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 14 juin 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

**Sommaire**

<b>Première partie</b> .....	2100
<b>Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2015</b>	
Préavis N° 2016/30 du 7 avril 2016 .....	2100
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels. Exercice 2015 .....	2136
Rapport.....	2154
Discussion .....	2159
<b>Crédit supplémentaires pour 2016 (1<sup>re</sup> série)</b>	
Préavis N° 2016/34 du 28 avril 2016 .....	2174
Rapport.....	2202
Discussion .....	2203
<b>Mise en œuvre et renforcement de la politique « Nature en ville » : mise en place de mesures complémentaires en matière de végétalisation des toitures, des murs et des façades, de lutte contre les plantes envahissantes, de soutien à l'agriculture urbaine et d'autres actions « nature » innovantes ; soutien au développement du projet de parc naturel périurbain du Jorat. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes - Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers - Un pas de plus dans la bonne direction »</b>	
Rapport-préavis N° 2016/27 du 31 mars 2016.....	2206
Discussion .....	2244
<b>Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020. Octroi d'une subvention d'investissement et d'une garantie de couverture de déficit au Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne</b>	
Préavis N° 2016/21 du 24 mars 2016.....	2250
Rapport.....	2259
Discussion .....	2266

**Première partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Raphael Abbet, Florence Bettschart-Narbel, Mathieu Blanc, Laurianne Bovet, Olivier Faller, Jean-Pascal Gendre, Claude-Nicole Grin, Gaëlle Lapique, Manuela Marti, Maurice Moreno, Pierre Oberson, Johan Pain, Sandrine Schlienger, Nicolas Tripet, Stéphane Wyssa.

Membres absents non excusés : MM. Cédric Fracheboud, Evelyne Knecht, Léonore Porchet, Thanh-My Tran-Nhu, Claude-Alain Voiblet.

Membres présents	80
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	5
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

**Commune de Lausanne**  
**Comptes de l'exercice 2015**

Préavis N° 2016/30 du 7 avril 2016

Finances et patrimoine vert

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2015.

**1. Introduction**

Les comptes 2015 de la Ville de Lausanne présentent un léger bénéfice de CHF 4.6 millions, alors que le budget (y compris crédits supplémentaires) prévoyait un déficit de CHF 20.5 millions. Ce résultat réjouissant s'explique par une bonne maîtrise des charges, certes en hausse de 1.4% par rapport aux comptes 2014 (charges apurées), mais en recul de 0.7% par rapport au budget 2015. Les recettes fiscales sont quant à elles en retrait, tant par rapport à l'exercice 2014 (-2.0%) que par rapport au budget 2015 (-3.6%). Les comptes 2015 intègrent enfin des revenus extraordinaires à hauteur de CHF 16.7 millions, issus de la vente d'immeubles à l'Etat, mais aussi la constitution d'une provision de CHF 12 millions dans le domaine du multimédia, en raison des risques encourus. Sans ces deux éléments, les comptes auraient bouclé à l'équilibre.

Forte de ce résultat 2015, qui s'inscrit dans la continuité des bouclages des comptes de la législature (hors recapitalisation de la Caisse de pensions - CPCL), la Municipalité de Lausanne est satisfaite de constater que les efforts déployés en matière de gestion financière et de maîtrise des charges portent leurs fruits. Ils ont permis de dégager des moyens pour les thématiques prioritaires, principalement pour le renforcement de la sécurité sur l'espace public (15 nouveaux policiers intégrés en 2015, création des équipes de correspondants de nuit) et pour l'accroissement de l'offre d'accueil de la petite enfance. Les moyens supplémentaires pour ces thématiques prioritaires, alloués progressivement depuis le budget 2012, atteignent désormais CHF 13.1 millions.

**PSAF : effets chiffrés à CHF 38.2 millions en 2015**

En 2011, au début de la législature, la Municipalité a lancé son Plan structurel d'amélioration financière (PSAF). L'ensemble des mesures alors listées devait à terme engendrer une amélioration des comptes de la Ville à hauteur de CHF 40 millions. En cette fin de législature, l'objectif est atteint à 96%, puisque les effets du PSAF sur les comptes 2015 se montent à CHF 38.2 millions.

Cette gestion rigoureuse permet d'appréhender avec sérieux les très importants défis qui attendent la Ville en termes de finances publiques lors de la prochaine législature :

- réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ;
- développement des infrastructures en lien avec l'accroissement démographique ;
- financement des grands projets de développement, porteurs d'avenir pour Lausanne (Métamorphose, Axes forts, piscine et patinoire de Malley).

Lausanne vit une période charnière et particulièrement enthousiasmante de son développement. La Ville doit s'assurer que ce dynamisme reste un atout. Ces efforts vont se poursuivre dans les années à venir.

#### **Contraction des recettes fiscales**

Il s'agit de consolider les instruments de gestion financière mis en place et reconnus à l'extérieur, notamment par l'IDHEAP qui classe Lausanne en tête des cités suisses dans ce domaine, avec un indicateur évalué à 5.88 sur 6. Cela s'avère d'autant plus important que les recettes fiscales ont continué de se contracter en 2015, à CHF 519.0 millions, contre CHF 529.4 millions aux comptes 2014. Cette évolution n'est pas sans inquiéter la Municipalité.

Dans le détail, le produit de l'impôt des entreprises s'est inscrit en 2015 à CHF 96.7 millions, en retrait de CHF 15.7 millions par rapport aux comptes 2014. Ce résultat décevant souligne la relative difficulté que traverse l'économie suisse et s'explique en partie par la force du franc. L'exercice 2015 a par contre été plus réjouissant dans le domaine de la fiscalité des personnes physiques, dont le rendement global a atteint CHF 357.2 millions, en amélioration de CHF 5.5 millions par rapport à l'exercice 2014.

#### **Stabilisation de la dette**

En 2015, le niveau atteint par l'autofinancement a permis d'assumer sans recours à l'emprunt les investissements nets, qui se sont montés à CHF 97.5 millions (investissements bruts : CHF 116.2 millions). Parmi les postes les plus importants, Lausanne a investi CHF 40.0 millions pour les réseaux de fluides (eaux claires, eaux usées, gaz, électricité) et pour les travaux de voirie, CHF 7.9 millions pour les établissements scolaires, notamment à Béthusy, et CHF 5.7 millions pour la rénovation du réservoir d'eau du Calvaire.

L'excédent d'autofinancement a atteint CHF 86 millions en 2015. La dette nette de la Ville de Lausanne a reculé d'autant, à CHF 2'015.6 millions au 31 décembre. Sur l'ensemble de la législature écoulée, hors recapitalisation de la CPCL, la dette a pu être stabilisée.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2015 :

COMPTES 2014		BUDGET 2015	COMPTES 2015		ECARTS
CHF		CHF	CHF	CHF	CHF
(y c. crédits suppl.)					
<b>COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT</b>					
			CHARGES	REVENUS	
1'851'045'005.32	1'901'319'400	Total des charges	1'888'145'323.73		-13'174'076.27
1'855'491'687.84	1'880'807'700	Total des revenus		1'892'702'353.68	11'894'653.68
4'446'682.52	-20'511'700	<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>	<b>4'557'029.95</b>		25'068'729.95
<b>COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS</b>					
			DEPENSES	RECETTES	
125'552'863.51	182'540'000	Total des dépenses	116'181'192.01		-66'358'807.99
		Reprise de la STEP par EPURA SA		22'833'841.15	22'833'841.15
15'876'822.93	38'468'000	Total des recettes		18'671'084.26	-19'796'915.74
109'676'040.58	144'072'000	<b>Investissements nets</b>		<b>74'676'266.60</b>	-69'395'733.40
<b>FINANCEMENT</b>					
-109'676'040.58	-144'072'000	Investissements nets	74'676'266.60		-69'395'733.40
121'011'120.52	124'276'000	* Amortissements		125'818'775.11	1'542'775.11
-2'999'396.79	-24'660'900	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		30'282'705.30	54'943'605.30
4'446'682.52	-20'511'700	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement		4'557'029.95	25'068'729.95
12'782'365.67	-64'968'600	<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement</b>	<b>85'982'243.76</b>		150'950'843.76
122'458'406.25	79'103'400	* <b>Autofinancement du compte de fonctionnement</b>		<b>160'658'510.36</b>	81'555'110.36

**2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2015****2.1 Compte de fonctionnement**

	Charges	Revenus	Excédent des revenus (+) ou des charges (-)
Budget initial	1'894'015'000.00	1'874'221'100.00	-19'793'900.00
Crédits supplémentaires	7'304'400.00	6'586'600.00	-717'800.00
Budget final	1'901'319'400.00	1'880'807'700.00	-20'511'700.00
Comptes 2015	1'888'145'323.73	1'892'702'353.68	4'557'029.95
Ecart	-13'174'076.27	11'894'653.68	25'068'729.95
	-0.69%	0.63%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2015 s'établit comme suit :

	Comptes 2014	Budget 2015 + crédits sup- plémentaires	Comptes 2015	Ecart (+/-) B15 - C15	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
<b>3 CHARGES</b>	<b>1'851'045'005</b>	<b>1'901'319'400</b>	<b>1'888'145'324</b>	<b>-13'174'076</b>	<b>-0.69</b>
30 Charges de personnel	562'353'270	576'019'400	571'632'510	-4'386'890	-0.76
31 Biens, services et marchandises	505'399'915	536'227'700	501'636'013	-34'591'687	-6.45
32 Intérêts passifs	66'819'301	68'550'000	65'747'554	-2'802'446	-4.09
33 Amortissements	140'903'825	141'834'500	144'197'624	2'363'124	1.67
35 Dédommagements à des collectivités publiques	294'878'173	297'292'000	290'173'097	-7'118'903	-2.39
36 Subventions accordées	89'937'516	90'917'600	88'650'481	-2'267'119	-2.49
38 Attributions aux réserves	20'149'594	8'561'600	68'556'960	59'995'360	700.75
39 Imputations internes	170'603'411	181'916'600	157'551'086	-24'365'514	-13.39
<b>4 REVENUS</b>	<b>1'855'491'688</b>	<b>1'880'807'700</b>	<b>1'892'702'354</b>	<b>11'894'654</b>	<b>0.63</b>
40 Impôts	529'369'909	538'550'000	519'013'828	-19'536'172	-3.63
41 Patentes, concessions	3'226'538	5'623'500	3'254'575	-2'368'926	-42.13
42 Revenus des biens	115'255'600	96'794'300	164'264'738	67'470'438	69.70
43 Taxes, ventes et prestations facturées	731'371'301	740'922'400	720'111'104	-20'811'296	-2.81
44 Part à des recettes sans affectation	7'772'322	6'000'000	6'074'643	74'643	1.24
45 Dédommagements de collectivités publiques	271'305'622	274'977'200	281'086'641	6'109'441	2.22
46 Subventions acquises	3'437'994	2'801'200	3'071'486	270'286	9.65
48 Prélèvements sur les réserves	23'148'991	33'222'500	38'274'255	5'051'755	15.21
49 Imputations internes	170'603'411	181'916'600	157'551'086	-24'365'514	-13.39
<b>RESULTAT</b>					
<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>	<b>4'446'683</b>	<b>-20'511'700</b>	<b>4'557'030</b>	<b>25'068'730</b>	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

### **CHARGES**

**- CHF 13.2 millions**

#### **30 Charges de personnel**

**- CHF 4.4 millions**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart (+/-)	
	CHF	CHF	CHF	%
Administration générale et culture	49'031'700	47'603'906.37	-1'427'793.63	-2.9
Sports, intégration et protection de la population	66'412'300	63'954'566.14	-2'457'733.86	-3.7
Logement et sécurité publique	109'536'100	105'558'228.70	-3'977'871.30	-3.6
Travaux	104'371'200	98'936'234.47	-5'434'965.53	-5.2
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	142'818'600	137'999'439.31	-4'819'160.69	-3.4
Finances et patrimoine vert	47'405'700	46'124'528.52	-1'281'171.48	-2.7
Services industriels	73'443'800	71'455'606.10	-1'988'193.90	-2.7
Sous-total	593'019'400	571'632'509.61	-21'386'890.39	-3.6
Correctif de la masse salariale	-17'000'000	0.00	17'000'000.00	-100.0
<b>Total</b>	<b>576'019'400</b>	<b>571'632'509.61</b>	<b>-4'386'890.39</b>	<b>-0.8</b>

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales anticipées d'un montant de CHF 17 millions ont été pleinement réalisées, puisque l'on enregistre encore une économie supplémentaire de quelque CHF 4.4 millions.

**31 Biens, services et marchandises****- CHF 34.6 millions**

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart (+/-)	
	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	19'863'200	18'397'478.31	-1'465'721.69	-7.4
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, GAZ-CAD)	26'300'700	24'935'379.59	-1'365'320.41	-5.2
Marchandises	19'894'900	18'573'945.77	-1'320'954.23	-6.6
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	41'798'400	38'061'098.22	-3'737'301.78	-8.9
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	44'540'500	43'132'854.41	-1'407'645.59	-3.2
Honoraires et prestations de services	117'206'900	114'721'894.95	-2'485'005.05	-2.1
Autres dépenses en biens, services et marchandises	58'709'100	67'560'920.81	8'851'820.81	15.1
Sous-total	328'313'700	325'383'572.06	-2'930'127.94	-0.9
Achats d'énergie par les SIL ( SEL, GAZ-CAD)	207'914'000	176'252'440.51	-31'661'559.49	-15.2
<b>Total</b>	<b>536'227'700</b>	<b>501'636'012.57</b>	<b>-34'591'687.43</b>	<b>-6.5</b>

Aux Services industriels, les achats d'énergie sont restés en-dessous du budget de CHF 31.7 millions ; cette différence provient du Service du gaz et du chauffage à distance où l'on constate une diminution de CHF 28.6 millions des achats de gaz due principalement à la baisse du prix du gaz et une diminution des achats d'électricité de CHF 3.1 millions. Ces variations ont été répercutées au niveau des ventes (voir chapitre 43).

Au Service financier, une provision de CHF 12 millions pour risque dans le domaine du multimedia a été constituée, dans le but de faire face aux défis qui se matérialisent dans ce domaine (SIMA et LFO) compte tenu du contexte très concurrentiel et des risques estimés.

Les économies de charges mentionnées dans le tableau ci-dessus résultent d'une multitude de montants répartis dans les divers services de l'administration et illustrent la maîtrise des charges dans ce domaine.

Toutefois, sous le poste « Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier) », les mouvements suivants peuvent être relevés : au Service du gaz, une baisse de CHF 1.4 million due à des raccordements « clé en main » et des travaux de remplacements de compteurs moins nombreux que prévu et, au Service de l'électricité, une baisse de CHF 0.8 million suite à des reports de travaux, notamment d'entretien de l'usine de production de Lavey.

**32 Intérêts passifs****- CHF 2.8 millions**

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart (+/-)	
	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	68'500'000.00	65'747'356.56	-2'752'643.44	-4.0
Autres intérêts passifs	50'000.00	197.08	-49'802.92	-99.6
<b>Total</b>	<b>68'550'000.00</b>	<b>65'747'553.64</b>	<b>-2'802'446.36</b>	<b>-4.1</b>

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie.

**33 Amortissements****+ CHF 2.4 millions**

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart (+/-)	
	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	11'000'000	8'430'238.92	-2'569'761.08	-23.4
Autres pertes, défalcatons et moins-values	6'558'500	9'948'609.49	3'390'109.49	51.7
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	82'377'200	86'221'449.71	3'844'249.71	4.7
Amortissements du patrimoine administratif des SiL	41'898'800	39'597'325.40	-2'301'474.60	-5.5
<b>Total</b>	<b>141'834'500</b>	<b>144'197'623.52</b>	<b>2'363'123.52</b>	<b>1.7</b>

Les défalcatons d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI)) ont été moins importantes que prévu (- CHF 2.6 millions) et résultent de la fin du rattrapage de l'ACI lié aux personnes physiques.

S'agissant des autres pertes, défalcatons et moins-values, la baisse continue de la qualité des débiteurs constatée ces dernières années est toujours d'actualité et l'important travail de rattrapage dans le traitement des actes de défaut de biens s'est poursuivi durant l'année 2015.

L'augmentation des amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale s'explique par les mouvements suivants : à eauservice, par l'amortissement non budgété des dépenses 2015 du crédit relatif à la rénovation du réservoir du Calvaire (CHF 5.7 millions), montant compensé par un prélèvement d'un montant identique sur le fonds de réserve du Service, et par l'amortissement budgété mais non effectué pour le Musée Cantonal des Beaux-Arts (- CHF 1 million), compte tenu des retards pris par ce projet.

Aux Services industriels, la diminution s'explique principalement, au Service du gaz et du chauffage à distance et au Service du multimédia, par l'ajustement des amortissements aux dépenses effectives des crédits cadres (- CHF 2.3 millions).

**35 Dédommagements à des collectivités publiques****- CHF 7.1 millions**

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart (+/-)	
	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	114'100'000	115'533'316.00	1'433'316.00	1.3
Facture sociale	105'000'000	102'050'930.00	-2'949'070.00	-2.8
Participation à des entreprises de transports	53'500'000	49'210'098.20	-4'289'901.80	-8.0
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	11'200'000	11'293'103.90	93'103.90	0.8
Réforme policière	8'400'000	7'529'091.00	-870'909.00	-10.4
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'500'000	2'341'378.25	-158'621.75	-6.3
Participation aux frais de la centrale d'alarme de de l'ECA (SSI)	140'000	140'000.00	0.00	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	1'007'500	867'886.50	-139'613.50	-13.9
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	674'600	667'605.00	-6'995.00	-1.0
Autres dédommagements	769'900	539'688.25	-230'211.75	-29.9
<b>Total</b>	<b>297'292'000</b>	<b>290'173'097.10</b>	<b>-7'118'902.90</b>	<b>-2.4</b>

S'agissant de l'ensemble constitué de la facture sociale (- CHF 2.9 millions) et de la contribution au fonds de péréquation intercommunal (+ CHF 1.4 million), il convient de préciser que, y compris les correctifs 2014 intervenus dans les comptes 2015, l'on aboutit



globalement à une amélioration de CHF 9.7 millions nets par rapport au budget, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) ayant dépassé les prévisions de quelque CHF 8.2 millions. Cet élément peut, a priori, constituer une bonne nouvelle, mais il signifie également un appauvrissement de la Ville relativement à d'autres communes.

Par ailleurs, on peut relever une économie globale de CHF 4.3 millions pour la participation aux entreprises de transports publics par rapport au budget.

S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat, la baisse est due à la diminution du volume des impôts mis en compte.

Sous le poste « Autres dédommagements », la baisse provient, au Service des écoles primaires et secondaires, du budget partiellement dépensé (- CHF 0.2 million) pour la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise « Ecole à journée continue ».

### 36 Subventions accordées

- CHF 2.3 millions

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2015	CHF	%
	CHF	CHF	CHF	%
Administration générale et culture	44'983'700	44'927'445.90	-56'254.10	-0.1
Sports, intégration et protection de la population	7'908'600	6'969'909.15	-938'690.85	-11.9
Logement et sécurité publique	2'558'100	1'975'653.47	-582'446.53	-22.8
Travaux	1'320'000	1'102'382.47	-217'617.53	-16.5
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	24'117'200	23'645'090.36	-472'109.64	-2.0
Finances et patrimoine vert	10'030'000	10'030'000.00	0.00	0.0
<b>Total</b>	<b>90'917'600</b>	<b>88'650'481.35</b>	<b>-2'267'118.65</b>	<b>-2.5</b>

A Sports, intégration et protection de la population, au Service des assurances sociales, les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévu (- CHF 0.8 million). Au Service des sports, le coût provisionné pour la manifestation « Champions ! » organisée par l'Association de Feu et de Glace est compensé par une subvention moindre pour la couverture de déficit du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM).

A Logement et sécurité publique, l'économie constatée provient principalement du Service du logement et des gérances, où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées CHF 0.6 million en dessous des prévisions.

A Travaux, la baisse s'explique par un excédent de subvention 2014 dans le cadre de la garantie de déficit de la société Parking Relais Lausannois S.A..

A Enfance, jeunesse et cohésion sociale, la diminution est principalement due à une baisse des subventions à des institutions (- CHF 0.3 million) et des aides individuelles (- CHF 0.1 million) au Service social.

### 38 Attributions aux réserves

+ CHF 60.0 millions

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2015	CHF	%
	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de rénovation d'immeubles	0	40'000'000.00	40'000'000.00	-
Fonds de régularisation des loyers	67'500	103'302.50	35'802.50	53.0
Fonds de réserve général du SSL	0	470'571.79	470'571.79	-
Fonds de eauservice	2'548'800	17'796'412.58	15'247'612.58	598.2
Fonds des SiL	5'945'300	10'186'673.51	4'241'373.51	71.3
<b>Total</b>	<b>8'561'600</b>	<b>68'556'960.38</b>	<b>59'995'360.38</b>	<b>700.7</b>

A Logement et sécurité publique, au Service du logement et des gérances, une provision de CHF 40 millions pour l'assainissement énergétique et la rénovation des bâtiments du

patrimoine financier de la Ville à été constituée. Celle-ci a été décidée dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/50 relatif à la vente à l'Etat de Vaud du Palais de Justice de Montbenon et d'une partie du bâtiment administratif et commercial place de la Riponne 10.

A **ea**service, des attributions supplémentaires au Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice et au Fonds de réserve et de renouvellement « eau » ont été effectuées suite, d'une part, à un changement de méthode de comptabilisation des taxes de raccordement ; celles-ci étant dorénavant comptabilisées en revenu de fonctionnement (auparavant en recettes d'investissements) et, d'autre part, au résultat positif du service.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance et le Service de l'électricité ont procédé aux opérations réglementaires suivantes (écarts par rapport au budget) :

	<i>(en millions de CHF)</i>
• Fonds de péréquation du gaz	+2.0
• Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le CAD	+2.0
• Fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public	+0.6
• Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	+0.9
• Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey	-1.9
• Fonds de péréquation du Service de l'électricité	+0.4

**39** *Imputations internes* **- CHF 24.4 millions**  
**49**

La diminution constatée dans ce chapitre est liée en grande partie aux économies faites par les services généraux aux Services industriels (- CHF 23 millions).

**REVENUS****+ CHF 11.9 millions****40 Impôts****- CHF 19.5 millions**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>Comptes 2015</u>
	CHF	CHF	CHF
<b>Total</b>	<b>529'369'909.14</b>	<b>538'550'000</b>	<b>519'013'827.75</b>
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>351'712'098.19</u>	<u>362'000'000</u>	<u>357'184'455.75</u>
- sur le revenu	314'353'173.14	325'900'000	318'087'815.66
- sur la fortune	31'047'939.82	30'000'000	33'996'173.70
- perçu des étrangers	5'762'907.41	5'500'000	4'526'664.26
- à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	548'077.82	600'000	573'802.13
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>112'433'929.70</u>	<u>113'000'000</u>	<u>96'742'445.45</u>
Produit des autres impôts :	<u>65'223'881.25</u>	<u>63'550'000</u>	<u>65'086'926.55</u>
- foncier	32'860'038.40	32'600'000	32'342'872.30
- complémentaire sur les immeubles	4'220'222.00	4'600'000	5'027'736.00
- Droits de mutation sur les transf. imm.	8'428'370.45	8'500'000	8'943'912.70
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	13'880'149.80	12'000'000	13'168'590.65
- sur les divertissements	5'488'810.60	5'500'000	5'261'084.90
- sur les chiens	346'290.00	350'000	342'730.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2015 a atteint CHF 357.2 millions, soit une diminution de CHF 4.8 millions (-1.3%) en comparaison du budget, et une amélioration de CHF 5.5 millions (+1.6%) par rapport aux comptes 2014. L'essentiel de la diminution de l'impôt sur le revenu par rapport au budget provient de l'impôt à la source pour environ CHF 12 millions et résultent, d'une part, de la situation conjoncturelle et, d'autre part, de la fin du rattrapage opéré par l'ACI. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation de l'imposition au rôle ordinaire de CHF 2.8 millions. L'impôt sur la fortune a dépassé quant à lui le budget de CHF 4 millions (+13.3%).

Au 31 décembre 2015, l'ACI déclarait que 99.98% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2010, 99.78% pour 2011, 99.42% pour 2012, 97.72% pour 2013 et 76.31% pour 2014.

Les impôts comptabilisés en 2015 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts source) pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2014 (chiffres en millions de CHF) :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
2006 et antérieurs	1.0	0.9
2007	0.7	0.3
2008	1.0	0.7
2009	0.2	2.3
2010	2.2	1.4

2011	2.7	4.6
2012	4.6	17.2
2013	16.6	30.2
2014	34.3	294.1
2015	293.9	0.0
	-----	-----
	357.2	351.7
	=====	=====

### Personnes morales

La baisse de CHF 15.7 millions par rapport aux comptes 2014 et de CHF 16.3 millions par rapport au budget est due à une conjoncture difficile. Les effets du franc fort ont péjoré les résultats de certaines grosses sociétés qui ont demandé une baisse de leurs acomptes 2015.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2014 et en 2015 (chiffres en millions de CHF) :

	2015	2014
2009 et antérieurs	0.9	0.7
2010	0.6	0.3
2011	0.5	0.1
2012	0.9	1.9
2013	1.2	11.9
2014	2.3	95.7
2015	89.2	1.8
2016	1.1	0.0
	-----	-----
	96.7	112.4
	=====	=====

### Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est inférieur de CHF 0.7 million par rapport aux comptes 2014, mais présente un excédent de revenus de près de CHF 1.2 million par rapport au budget.

#### **41 Patentes, concessions**

**- CHF 2.4 millions**

	Budget 2015 CHF	Comptes 2015 CHF	Ecart (+/-)	
			CHF	%
Patentes, concessions	5'623'500	3'254'574.50	-2'368'925.50	-42.1

L'importante insuffisance de revenus est due à la taxe sur les équipements communautaires au Service d'urbanisme (- CHF 2.6 millions), en effet, les revenus y relatifs se matérialiseront en fonction de l'entrée en force des futurs plans partiels d'affectation (PPA). Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des taxes et émoluments liées à la hausse des permis de construire.

**42 Revenus des biens****+ CHF 67.5 millions**

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2015	CHF	%
	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	21'033'900	20'974'103.30	-59'796.70	-0.3
Revenu des immeubles du patrimoine financier	33'284'000	33'538'377.49	254'377.49	0.8
Revenu des biens du patrimoine administratif	39'244'100	40'195'821.23	951'721.23	2.4
Autres revenus	3'232'300	69'556'435.74	66'324'135.74	2051.9
<b>Total</b>	<b>96'794'300</b>	<b>164'264'737.76</b>	<b>67'470'437.76</b>	<b>69.7</b>

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations », au Service financier, deux éléments significatifs sont à relever : les intérêts moratoires sur les taxations des personnes physiques et morales (chiffres communiqués par l'ACI) supérieurs aux prévisions (+ CHF 1.8 million) et le dividende provenant de Gaznat inférieur au budget de CHF 2 millions.

Sous le poste « Autres revenus », l'importante augmentation de CHF 66.3 millions s'explique, d'une part, au Service du logement et des gérances, par la réalisation d'une plus-value de CHF 56.7 millions suite à la vente à l'Etat de Vaud du Palais de justice de Montbenon et d'une partie du bâtiment administratif et commercial place de la Riponne 10 (rapport-préavis N° 2015/50) et, d'autre part, aux Services industriels, au Service du gaz et du chauffage à distance, par la comptabilisation de produits extraordinaires (CHF 4.7 millions) résultant de décomptes définitifs et des charges fixes des achats de gaz de 2013 et de 2014 à Gaznat.

**43 Taxes, ventes et prestations facturées****- CHF 20.8 millions**

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2015	CHF	%
	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	282'923'000	280'842'194.07	-2'080'805.93	-0.7
Ventes diverses (hors SEL, GAZ-CAD)	63'286'800	62'537'707.64	-749'092.36	-1.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	13'064'300	16'848'014.34	3'783'714.34	29.0
Amendes	28'550'000	28'116'899.48	-433'100.52	-1.5
Autres contributions	24'968'700	28'169'051.38	3'200'351.38	12.8
Sous-total	412'792'800	416'513'866.91	3'721'066.91	0.9
Ventes d'énergie des SiL (SEL, GAZ-CAD)	328'129'600	303'597'236.78	-24'532'363.22	-7.5
<b>Total</b>	<b>740'922'400</b>	<b>720'111'103.69</b>	<b>-20'811'296.31</b>	<b>-2.8</b>

Aux Services industriels, les ventes d'énergie ont enregistré une forte baisse de CHF 24.5 millions résultant principalement, au Service du gaz et du chauffage à distance, de quantités de gaz vendues plus faibles que prévu et de baisses des tarifs (- CHF 23.4 millions). Quant au Service de l'électricité, il enregistre une légère baisse de CHF 1.1 million. Ces chiffres sont à mettre en relation avec les achats d'énergie (voir chapitre 31).

Sous le poste « Taxes, redevances et prestations de services », la diminution résulte de plusieurs éléments :

*(en millions de CHF)*

- Au Corps de police, report de la facturation de nouvelles prestations -3.9
- A **eauservice**, facturation des taxes des taxes de raccordements en revenus de fonctionnement (auparavant en recettes d'investissements) +8.4
- Au Service financier, facturation de prestations de l'administration communale aux SiL, à Assainissement et à **eauservice** – valorisation des coûts complets +4.7

- A Assainissement, baisse des recettes liées à la gestion des déchets (taxes de base et proportionnelles), facturation à TRIDEL -2.6
- Au Service achat et logistique Ville, refacturation revue des coûts entre les différents services-clients -2.1
- Aux SiL, au Service du multimédia, diminution des revenus due à des baisses de tarifs télécom -3.4

Sous le poste « Frais facturés à des tiers, remboursements », il est à relever l'augmentation, au Service d'accueil de jour de l'enfance, des remboursements de subventions des garderies privées subventionnées (+ CHF 1.2 million).

Sous le poste « Autres contributions », l'augmentation est due, au Service du gaz et du chauffage à distance, au remboursement de la taxe CO<sub>2</sub> par l'Administration fédérale des douanes (+ CHF 2.2 millions) et, au Service financier, à l'augmentation des émoluments administratifs facturés dans le cadre des procédures du Contentieux (+ CHF 1.5 million).

#### 44 Part à des recettes sans affectation + CHF 0.1 million

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2015	CHF	%
	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	6'000'000	6'074'642.50	74'642.50	1.2

Cette rubrique n'amène pas de commentaire particulier.

#### 45 Dédommagements de collectivités publiques + CHF 6.1 millions

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2015	CHF	%
	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	178'600'000	186'835'662.00	8'235'662.00	4.6
Facturation à l'Académie de police de Savatan	1'128'000	1'124'350.10	-3'649.90	-0.3
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'457'100	8'277'322.55	-179'777.45	-2.1
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'342'900	2'491'832.93	148'932.93	6.4
Participation cantonale à l'aide au logement	900'000	514'757.00	-385'243.00	-42.8
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales	2'323'300	3'264'537.80	941'237.80	40.5
Participations diverses aux charges du Service social	28'477'100	27'168'840.90	-1'308'259.10	-4.6
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'702'700	11'688'599.22	-14'100.78	-0.1
Participations diverses aux frais des Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	7'063'200	6'732'488.40	-330'711.60	-4.7
Contribution selon la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	8'323'400	8'056'427.00	-266'973.00	-3.2
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	18'681'400	18'052'114.80	-629'285.20	-3.4
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'842'100	4'796'812.35	-45'287.65	-0.9
Autres dédommagements	2'136'000	2'082'895.55	-53'104.45	-2.5
<b>Total</b>	<b>274'977'200</b>	<b>281'086'640.60</b>	<b>6'109'440.60</b>	<b>2.2</b>

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2014 enregistrés dans l'exercice 2015, le retour du fonds de péréquation ainsi

que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été supérieures aux prévisions de quelque CHF 6.8 millions.

Au Service des assurances sociales, l'augmentation de la participation cantonale est due à une nouvelle répartition du subventionnement des partenaires du Service des assurances sociales de l'Etat de Vaud.

Au Service social Lausanne, la diminution du nombre de dossiers RI a entraîné une baisse de la subvention cantonale.

#### 46 Subventions acquises

+ CHF 0.3 million

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2015	2015	CHF	%
	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts	400'000	469'152.27	69'152.27	17.3
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	835'700	793'170.00	-42'530.00	-5.1
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	173'000	266'760.00	93'760.00	54.2
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	943'000	946'351.50	3'351.50	0.4
Subventions de l'Etat du Valais relatives aux protections contre les chutes de pierres au barrage de Lavey	90'000	70'370.37	-19'629.63	-21.8
Subventions de l'Etat relatives à un projet d'échanges d'informations dans le cadre du contrôle des habitants	185'500	80'000.00	-105'500.00	-56.9
Autres subventions	174'000	445'682.10	271'682.10	156.1
<b>Total</b>	<b>2'801'200</b>	<b>3'071'486.24</b>	<b>270'286.24</b>	<b>9.6</b>

Au Service des parcs et domaines, l'augmentation est due à des subventions supplémentaires versées par l'Etat de Vaud pour des travaux réalisés en faveur de la biodiversité en forêt et pour des travaux de protection effectués suite à des glissements de terrain.

Les subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme sont liées aux conventions de financement signées avec le Canton. Dans le cadre des activités du Bureau lausannois pour les immigrés certains projets subventionnés n'ont pas abouti et les subventions y relatives n'ont pas été perçues.

Aux Services industriels, les subventions de l'Etat du Valais relatives aux protections de la prise d'eau contre les chutes de pierres au barrage de Lavey ont été ajustées aux travaux effectivement réalisés.

Au Service d'organisation et d'informatique, le projet d'harmonisation des échanges Canton-Communes sur les données du Contrôle des habitants (eCH20) n'a pas pu être finalisé en 2015 et la subvention cantonale sera perçue en 2016.

Sous le poste « Autres subventions », les participations du Canton pour les coûts d'entretien des routes cantonales en traversée de localité au Service des routes et de la mobilité et pour le réseau eau incendie, à **eauservice**, ont été supérieures aux prévisions.

**48 Prélèvements sur les réserves****+ CHF 5.1 millions**

	<b>Budget 2015</b>	<b>Comptes 2015</b>	<b>Écarts (+/-)</b>	
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>%</b>
Fonds de péréquation de la STEP	1'596'100	1'203'925.94	-392'174.06	-24.6
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	1'063'900	984'774.69	-79'125.31	-7.4
Fonds de <b>eauservice</b>	0	10'649'595.45	10'649'595.45	-
Fonds de réserve générale du SSL	69'000	70'250.00	1'250.00	1.8
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	354'700	355'798.10	1'098.10	0.3
Fonds des SiL	29'721'100	23'838'021.65	-5'883'078.35	-19.8
Provision générale pour risques TVA	0	754'100.00	754'100.00	-
Provision pour les Datacenters (SOI)	417'700	417'789.25	89.25	0.0
<b>Total</b>	<b>33'222'500</b>	<b>38'274'255.08</b>	<b>5'051'755.08</b>	<b>15.2</b>

Les résultats d'exploitation des unités budgétaires du Service d'assainissement liées à l'épuration des eaux ont entraîné un recours moindre que prévu au Fonds de péréquation de la STEP.

A **eauservice**, le préavis relatif à la rénovation du réservoir du Calvaire prévoit que l'intégralité des dépenses d'investissements soient financées par le Fonds de réserve et de renouvellement du service. Un montant non budgété de CHF 5.7 millions a donc été prélevé sur le fonds correspondant à l'amortissement des dépenses d'investissements 2015 et un de CHF 4.8 millions pour les amortissements des crédits-cadres.

Au Service financier la provision constituée en 2012 pour risques TVA suite aux contrôles effectués dans les services assujettis a été dissoute.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance, le Service de l'électricité et le Service du multimedia ont procédé aux opérations suivantes (écarts par rapport au budget) :

*(en millions de CHF)*

- Fonds de réserve et de renouvellement du gaz -1.0
- Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz +2.8
- Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le CAD +1.3
- Fonds de réserve et de renouvellement du CAD -2.2
- Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité -1.0
- Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique -2.0
- Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey -2.0
- Fonds de réserve et de renouvellement du multimedia -0.6
- Fonds de péréquation pour le multimedia -1.1

**2.2 Plan structurel d'amélioration financière**

En 2011, la Municipalité a décidé d'un plan structurel d'amélioration financière (PSAF) visant à recouvrer l'équilibre budgétaire communal de manière pérenne en identifiant des mesures pour un montant de CHF 40 millions.

Les premières mesures ont été intégrées dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2013 et sont montées en puissance dans le cadre du budget 2014 pour atteindre un montant de CHF 39.9 millions, intégrant les amendements du Conseil communal. Au bouclage des



comptes 2014, CHF 33.7 millions ont été réalisés, l'écart de CHF 6 millions était principalement à mettre en lien avec des mesures reportées en 2015.

Au bouclage des comptes 2015, la situation est la suivante :

(en millions de CHF)	Objectif	Réalisées aux C2015	Ecart	Taux réalisation en %
Total Mesures PSAF	39.9	38.2	-1.7	96%

A la lumière de ce qui précède, il est aisé de constater que l'objectif initialement fixé a été atteint à raison de 96%. L'impact supplémentaire des mesures par rapport à l'exercice 2014 s'élève à CHF 4.5 millions.

L'objectif financier visé par la Municipalité est ainsi globalement atteint à fin 2015. Le principal écart étant à mettre en lien avec la taxe sur les équipements communautaires qui évoluera en fonction de l'entrée en force des futurs PPA. En outre, il y a lieu de souligner qu'un montant de CHF 1.3 million en lien avec la fin de la contribution Romande Energie Commerce portera effet à partir de l'année 2016. En prenant en considération cet élément, le montant total réalisé dans le cadre du PSAF s'élèvera à CHF 39.5 millions, soit un taux de réalisation de 99%.

La Municipalité se réjouit d'avoir atteint ses objectifs, car il est utile de rappeler que sans l'identification du déficit structurel par le biais de la planification financière, l'implémentation des nouveaux outils de gestion financière et surtout l'identification et la mise en œuvre des mesures liées au PSAF, les résultats annuels présentés par la Ville auraient été déficitaires, comme le démontre le tableau ci-dessous :

*en millions de CHF*

	2013	2014	2015
<b>Résultat publié</b> (+ excédent / - déficit)	3.7	4.4	4.6
Mesures PSAF réalisées aux comptes	19	33.7	38.2
<b>Résultat hors mesures PSAF</b> (+ excédent / - déficit)	-15.3	-29.3	-33.6

De manière cumulée à fin 2015, les effets liés aux mesures PSAF se sont élevés à près de CHF 100 millions depuis le début de la législature. En prenant compte de l'année 2016, le PSAF aura permis de contenir l'évolution des charges nettes de la Ville de près de CHF 130 millions sur l'ensemble de la législature 2011-2016.

A la lumière de ce qui précède, il est aisé de constater que les différentes mesures introduites par la Municipalité étaient nécessaires et ont porté leurs fruits durant la présente législature. Cet état de fait est également mis en exergue par l'IDHEAP qui mène des études et comparaisons sur les finances cantonales et communales.

La Ville de Lausanne a amélioré sa note finale (indice synthétique) à 5.68 sur 6 (5.55 en 2013) et se place en quatrième position (derrière Schaffhouse 5.76, Coire et Delémont 5.74 et Lucerne 5.72). Cet indice synthétique est composé d'indicateurs permettant de quantifier la santé financière d'une collectivité (indicateur évalué à 5.50 sur 6) ainsi que la qualité de la gestion financière (indicateur évalué à 5.88 sur 6) pour laquelle Lausanne se positionne en tête du classement. La note attribuée par l'IDHEAP souligne de manière particulièrement marquée l'efficacité des mesures mises en œuvre par la Municipalité tout au long de la présente législature dans le domaine de la gestion financière.

Bien que la gouvernance financière de notre Ville ait été améliorée, il est cependant essentiel de souligner que la situation financière demeure fragile.

La prochaine législature sera en outre également marquée par différents défis et risques qui impliqueront inévitablement une érosion des recettes, notamment en lien avec les marges des réseaux (marge des SiL qui fait l'objet de contrôles systématiques de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), situation d'ALPIQ, LFO S.A., etc.), ainsi qu'avec des risques importants à moyen terme en matière de fiscalité des entreprises (RIE III fédérale) bien que le coût de la réforme au niveau cantonal et les négociations qui ont

suivi ont permis d'en atténuer les coûts. En outre, la concentration de plusieurs projets ambitieux pour le rayonnement et le développement de notre Ville (Métamorphose, Axes forts, patinoire et piscine de Malley, Equitas, thématiques prioritaires de la Municipalité) nécessiteront un suivi particulier afin d'en assurer la réalisation et le financement.

Le maintien d'une gestion proactive et prudente de la part de la Municipalité, tel qu'effectué tout au long de la législature 2011-2016, demeure dès lors une priorité.

### 2.3 *Compte des investissements du patrimoine administratif*

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	101'553'402.00	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	8'001'972.82	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		220'769.64
Prêts et participations permanentes		452'621.00
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	6'625'817.19	
Subventions et recettes pour investissements		17'546'811.21
Recettes pour investissements - Reprise de la STEP par EPURA S.A.		22'833'841.15
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		450'882.41
<b>Investissements nets</b>		<b>74'676'266.60</b>
Sous-total	<u>116'181'192.01</u>	<u>116'181'192.01</u>
<b>FINANCEMENT</b>		
Investissements nets	74'676'266.60	
Amortissement du patrimoine administratif		125'818'775.11
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		4'557'029.95
Augmentation des provisions		30'282'705.30
<b>Excédent d'autofinancement</b>	<b>85'982'243.76</b>	
	<u>160'658'510.36</u>	<u>160'658'510.36</u>

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 116.2 millions au brut (CHF 97 millions au net, en faisant abstraction de la reprise des installations de la STEP par EPURA S.A. pour CHF 23 millions). Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures au plan.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de CHF 160.7 millions (CHF 104 millions sans la vente des immeubles à l'Etat) et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville. Les dépenses d'investissements de ces prochaines années demeureront cependant très élevées. Pour mémoire le budget 2016 prévoit des dépenses de CHF 153 millions et la moyenne des dépenses d'investissements planifiées sur la période 2017 à 2021 s'élève à CHF 172 millions par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2015 :

	Dépenses 2015	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de CHF)</i>	
<b><u>Administration générale et culture</u></b>		
Evolution RECOLTE 2013-2017	2.3	1.8
<b><u>Sports, intégration et protection de la population</u></b>		
Stade Olympique de la Pontaise	1.1	0.9
Centre sportif de Pierre-de-Plan – Centre omnisports de Grand-Vennes	1.2	0.8
Centre lausannois d'aviron – rénovation	1.4	1.3
<b><u>Logement et sécurité publique</u></b>		
Remplacement du Système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police	1.2	1.9
<b><u>Travaux</u></b>		
Aménagement de la place de la Sallaz	1.3	2.8
Rénovation et extension de la voirie	4.8	5.6
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	1.7	1.0
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	5.1	6.3
Rénovation du réservoir du Calvaire	5.7	4.2
PALM – Réalisation de mesures de mobilité douce	3.5	2.1
<b><u>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</u></b>		
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires – 4 <sup>e</sup> étape	1.7	1.9
Groupe scolaire de Béthusy : constr. d'une salle de gymnastique et d'un APEMS	2.1	2.6
Rentré scolaire 2015 – construction de trois pavillons modulaires durables	4.1	2.0
<b><u>Services industriels</u></b>		
Remplacements et extensions ordinaires	16.6	20.5
Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan	2.3	4.0
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> phases)	3.2	4.4
Renouvellement du réseau de distribution électrique (3 <sup>e</sup> phase)	8.6	10.7
Plan lumière Lausanne	1.2	2.5
Rénovation du poste électrique de Romanel-sur-Lausanne	1.9	2.4
<b><u>Métamorphose</u></b>		
Déplacement de la route de Romanel	1.1	4.0
Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan	1.9	1.7

## 2.4 *Plafond d'endettement*

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2015, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de CHF	31.12.2014	31.12.2015	Variation
Dette brute	2'587.9	2'484.4	- 103.5
Endettement net	2'101.5	2'015.6	- 85.9

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards. Il est à relever ici que l'endettement net diminue pour la troisième année consécutive (- CHF 12.7 millions en 2014 et - CHF 35.2 millions en 2013).

S'agissant de la dette brute, la réduction s'explique par :

- la vente d'immeubles à l'Etat (CHF 64 millions) ;
- la reprise des installations de la STEP par EPURA S.A. (CHF 23 millions) ;
- la gestion financière de la Municipalité et les variations bilancielle pour le solde.

La situation actuelle résulte des différentes mesures qui ont été mises en œuvre depuis l'année 2012 par la Municipalité afin d'améliorer durablement la situation financière de la Ville.

## 2.5 *Bilan général*

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

### **ACTIF**

**112 Impôts à encaisser** **CHF 149'102'955.84**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'ACI, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2015 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2015 mais non encore encaissés au 31 décembre 2015.

**115 Débiteurs** **CHF 198'755'054.78**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2015.

**122 Prêts** **CHF 24'000'001.00**

Selon la teneur des conclusions du rapport-préavis N° 2012/27 relatif au déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal, ce poste enregistre le deuxième des six versements de CHF 6 millions de LFO S.A. pour le remboursement de la dette.

**123 Immeubles** **CHF 330'085'671.95**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2014 (+ CHF 1.1 million) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2015.

**13 Actifs transitoires** **CHF 57'634'093.98**

Sont compris dans cette position, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2015 encaissés au début 2016.

**Patrimoine administratif** **CHF 1'298'286'963.75**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de CHF) :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015		1'349'423
Investissements bruts		116'181
Transfert du patrimoine financier (forêt)		7
		<u>1'465'611</u>
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	41'505	
– Amortissements	<u>125'819</u>	<u>167'324</u>
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		<b><u>1'298'287</u></b>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

**14 Investissements du patrimoine administratif** **CHF 1'161'886'821.61**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

**15 Prêts et participations permanentes** **CHF 111'048'970.56**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Rappelons que la participation dans EOS Holding S.A. est comptabilisée à la valeur nominale (CHF 67'199'700.-). La valorisation de cette participation sur la base de la valeur substantielle de la société aboutissait à fin 2015 à CHF 301.5 millions. EOS Holding S.A. n'est pas cotée à la bourse.

La participation dans Romande Energie Holding S.A. est également comptabilisée à la valeur nominale (CHF 411'850.-). La valorisation de cette participation sur la base de la valeur substantielle, aboutissait à fin 2014, à CHF 25.3 millions, les données au 31 décembre n'étant pas disponibles au moment de la rédaction du préavis. La valeur boursière de la participation dans Romande Energie Holding S.A. au 31 décembre 2015 est quant à elle de CHF 15.8 millions.

**16 Subventions d'investissements** **CHF 16'916'874.35**

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

**17 Autres dépenses à amortir** **CHF** **17'932'422.23**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

**19 Découvert** **CHF** **991'350'750.61**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de CHF) :

Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	995'908
Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2015	-4'557
<b>Etat au 31 décembre 2015</b>	<b>991'351</b>

Un potentiel de réserve latente existe également sur les immeubles du patrimoine financier qui figurent actuellement au bilan pour CHF 330 millions (voir chapitre 123 du bilan). Un travail d'estimation à la valeur de marché est actuellement en cours et permettra prochainement de chiffrer la réserve latente. Ici aussi, les bases légales ne permettent pour l'instant pas une revalorisation.

**PASSIF****21 Dettes à court terme** **CHF** **356'500'000.00**

Cette position englobe l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois. CHF 350 millions concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts et donc non exposés à un risque de variation de taux d'intérêts.

**22 Dettes à moyen et à long termes** **CHF** **2'127'892'500.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2015, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
<b>Emprunts effectués</b>			
Emprunt public	100'000'000	0.6250	2015 - 2030
<b>Total</b>	<b>100'000'000</b>		
<b>Remboursements</b>			
Emprunt privé	100'000'000	3.1600	2005 - 2015
Emprunt privé	50'000'000	3.1600	2005 - 2015
Emprunt privé	50'000'000	1.8650	2010 - 2020 1)
Emprunt privé	40'000'000	1.9750	2010 - 2020 1)
Amortissement financier	5'000		
<b>Total</b>	<b>240'005'000</b>		
Variation des emprunts à long terme	-140'005'000		

1) Emprunt à taux flottant 5 ans combiné avec un swap de taux 10 ans

**233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique CHF 33'111'924.16**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

**24 Provisions CHF 99'601'302.91**

L'augmentation de ce poste s'explique par la constitution d'une nouvelle provision de CHF 12 millions pour risques dans le domaine du multimédia, qui se trouve dans une étape charnière de son développement, compte tenu de la forte concurrence et des risques émergeant dans ce domaine.

**25 Passifs transitoires CHF 117'401'807.75**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2015 ou des recettes perçues d'avance.

**28 Fonds de renouvellement et réserve CHF 235'285'899.13**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Les mouvements significatifs enregistrés sous ce poste (+ CHF 30.3 millions) sont, à Logement et sécurité publique, au Service du logement et des gérances, où une provision de CHF 40 millions pour l'assainissement énergétique et la rénovation des bâtiments du patrimoine financier de la Ville a été constituée. Les prélèvements nets des Services industriels (- CHF 13.7 millions) et, à **eauservice**, l'attribution nette de CHF 7.1 millions dont CHF 10.4 millions pour le Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint Sulpice.

**3. Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/30 de la Municipalité, du 7 avril 2016 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les comptes de 2015 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2016/30, du 7 avril 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexes : Bilan général

Annexe au bilan

Préavis N° 2016/30 du 7 avril 2016 – Annexe

**BILAN GENERAL**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
<b>I</b>	<b>ACTIF</b>	<b>3'141'228'171.47</b>	<b>3'086'480'896.15</b>
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>795'897'718.65</b>	<b>796'843'181.79</b>
<b>10</b>	<b>Disponibilités</b>	<b>7'757'672.09</b>	<b>2'648'094.24</b>
100	Caisse	179'464.45	183'793.95
101	Comptes postaux	4'177'821.68	2'204'562.79
102	Banques	3'400'385.96	259'737.50
<b>11</b>	<b>Avoirs</b>	<b>325'854'276.87</b>	<b>347'858'010.62</b>
112	Impôts à encaisser	141'913'567.05	149'102'955.84
115	Débiteurs	183'940'709.82	198'755'054.78
<b>12</b>	<b>Placements</b>	<b>392'924'436.00</b>	<b>388'702'982.95</b>
120	Titres	33'959'010.00	34'617'310.00
122	Prêts	30'000'000.00	24'000'000.00
123	Immeubles	328'965'425.00	330'085'671.95
<b>13</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>69'361'333.69</b>	<b>57'634'093.98</b>
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'349'422'672.26</b>	<b>1'298'286'963.75</b>
<b>14</b>	<b>Investissements</b>	<b>1'204'841'764.08</b>	<b>1'161'886'821.61</b>
140	Terrains	6'057'510.68	5'882'017.10
141	Ouvrages de génie civil	771'981'105.01	739'108'905.66
143	Bâtiments	328'185'312.93	321'033'256.58
145	Forêts	12'858'878.40	12'865'678.40
146	Véhicules, machines et matériel	42'289'133.48	39'621'762.00
147	Marchandises et approvisionnements	8'968'888.56	8'748'118.92
149	Autres biens	34'500'935.02	34'627'082.95
<b>15</b>	<b>Prêts et participations permanentes</b>	<b>103'680'466.56</b>	<b>101'550'845.56</b>
	Prêts et participations permanentes	113'178'591.56	111'048'970.56
	Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
<b>16</b>	<b>Subventions d'investissements</b>	<b>18'247'985.36</b>	<b>16'916'874.35</b>
<b>17</b>	<b>Autres dépenses à amortir</b>	<b>22'652'456.26</b>	<b>17'932'422.23</b>
<b>19</b>	<b>DECOUVERT</b>	<b>995'907'780.56</b>	<b>991'350'750.61</b>
	Déficits reportés	1'169'199'057.44	1'164'642'027.49
	Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-173'291'276.88



Préavis N° 2016/30 du 7 avril 2016 – Annexe

		2014	2015
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>3'141'228'171.47</b>	<b>3'086'480'896.15</b>
	<b>Engagements</b>	<b>2'936'224'977.64</b>	<b>2'851'194'997.02</b>
<b>20</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>110'746'578.26</b>	<b>114'979'608.51</b>
200	Créanciers	94'047'653.55	93'007'027.33
206	Comptes courants créanciers	1'093'364.84	1'608'677.90
209	Autres engagements courants	15'605'559.87	20'363'903.28
<b>21</b>	<b>Dettes à court terme</b>	<b>320'000'000.00</b>	<b>356'500'000.00</b>
210	Banques	320'000'000.00	356'500'000.00
<b>22</b>	<b>Dettes à moyen et à long termes</b>	<b>2'267'897'500.00</b>	<b>2'127'892'500.00</b>
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'667'897'500.00	1'427'892'500.00
223	Emprunts par obligations	600'000'000.00	700'000'000.00
<b>23</b>	<b>Engagements envers des entités particulières</b>	<b>35'699'199.22</b>	<b>34'819'777.85</b>
232	Fondations	1'971'887.81	1'707'853.69
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	33'727'311.41	33'111'924.16
<b>24</b>	<b>Provisions</b>	<b>87'294'013.54</b>	<b>99'601'302.91</b>
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	45'000'000.00	45'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	3'489'112.78	3'899'227.50
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	2'246'390.76	2'143'565.41
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
243	Provision pour risques dans le domaine du multimédia	0.00	12'000'000.00
249	Provisions diverses	1'400'000.00	1'400'000.00
<b>25</b>	<b>Passifs transitoires</b>	<b>114'587'686.62</b>	<b>117'401'807.75</b>
<b>28</b>	<b>PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>205'003'193.83</b>	<b>235'285'899.13</b>

Préavis N° 2016/30 du 7 avril 2016 – Annexe au bilan

**ANNEXE AU BILAN**

	31.12.2014	31.12.2015
<b>112 IMPOTS A ENCAISSER</b>	<b>141'913'567.05</b>	<b>149'102'955.84</b>
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 26.2 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par une provision figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
		31.12.2015		
<b>120 TITRES</b>			<b>33'959'010.00</b>	<b>34'617'310.00</b>
<i>Actions</i>			<b>33'959'010.00</b>	<b>34'509'010.00</b>
Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	23'677.50
Ecran P & P SA	500.00	63	1.00	20'001.00
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
LFO SA	100'000.00	100	0.00	0.00
Le Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA en liquidation	1.00	8000	1.00	1.00
SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement SA	1'000.00	20'000	20'000'000.00	20'000'000.00
SI-REN SA*	300'000.00	100	13'400'000.00	13'400'000.00
Vaud-Fribourg TV SA	40.00	21304	1.00	530'001.00
<i>* Capital-actions libéré à hauteur de 51.33%</i>				
<i>Parts sociales</i>			<b>0.00</b>	<b>108'300.00</b>
CODHA Coopérative de l'habitat associatif	100.00	1083	0.00	108'300.00

	31.12.2014	31.12.2015
<b>122 PRETS</b>	<b>30'000'001.00</b>	<b>24'000'001.00</b>
LFO SA	30'000'000.00	24'000'000.00
Vaud-Fribourg TV SA	1.00	1.00

	31.12.2014	31.12.2015
<b>123 IMMEUBLES</b>	<b>328'965'425.00</b>	<b>330'085'671.95</b>
Bâtiments locatifs*	230'047'544.60	231'415'668.45
Domaines agricoles	3'545'800.00	3'545'800.00
Vignobles	6'046'000.00	6'046'000.00
Terrains	21'815'453.65	20'304'958.80
Droits de superficie	67'510'626.75	67'692'964.70
Constructions en cours	0.00	1'080'280.00
<i>* Valeur ECA à l'indice 120 à fin 2015 : fr. 569'491'320.00</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>			<b>113'178'591.56</b>	<b>111'048'970.56</b>
<b>Bourse communale</b>				
<i>Parts sociales</i>			<b>22'307.00</b>	<b>22'307.00</b>
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	290	0.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative Plateforme Bio Locale (BPL)	1'000.00	1	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Genossenschaft Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop Société Coopérative Immobilière	100.00	10	1.00	1.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	100.00	45	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne</i>				
Société coopérative d'habitation Bellerive	100.00	18	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	174	0.00	0.00
Cité-joie coopérative	50.00	176	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	204	0.00	0.00
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	58	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Unia	100.00	65	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	100.00	25	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement</i>				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	127	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement (suite)</i>				
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00
<b>Actions</b>			<b>82'558'663.00</b>	<b>82'558'663.00</b>
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	1'000	1'000'000.00	1'000'000.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA	100.00	6'000	0.00	0.00
Groupe CGN SA	25.00	11'634	2.00	2.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00
EOS Holding SA (valeur substantielle : 301.5 mio au 31.12.2015)	100.00	671'997	67'199'700.00	67'199'700.00
Epura SA	1'000.00	100	0.00	0.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	643	6'430'000.00	6'430'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvi- sionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande privilégiées A	1'000.00	1	1'000.00	1'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvi- sionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande ordinaires B	1'000.00	7'259	7'259'000.00	7'259'000.00
GEDREL SA	1'200.00	2'345	0.00	0.00
GLOBAZ SA	100.00	190	0.00	0.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
		31.12.2015		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Actions (suite)</i>				
ISDS Oulens SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	1.00	1.00
Parkings-Relais lausannois SA	1'000.00	100	0.00	0.00
Romande Energie Holding SA (valeur substantielle : 25.3 mio au 31.12.2014) (valeur boursière : 15.8 millions au 31.12.2015)	25.00	16'474	411'850.00	411'850.00
SI Conservatoire de Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Sucre Suisse SA	10.00	140	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	100.00	91	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA	250.00	58'338	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
			<b>31'654.00</b>	<b>31'654.00</b>
<i>Prêts hypothécaires</i>				
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, Ilème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
		31.12.2015		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<b>Prêts hypothécaires (suite)</b>				
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
<b>Capitaux de fondations à amortir</b>			<b>7'500'000.00</b>	<b>6'000'000.00</b>
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00		7'500'000.00	6'000'000.00
<b>Prêts</b>			<b>18'438'225.56</b>	<b>17'985'604.56</b>
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative d'habitation B612 - Curtat 18-20-22			300'000.00	300'000.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			920'000.00	880'000.00
Demont Patrick - Domaine des Saugealles			47'500.00	42'500.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			695'000.00	695'000.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Bonne-Espérance 30-32			1'167'617.00	1'143'617.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'688'430.30	1'646'430.30
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'287'200.00	1'266'200.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Floreny			530'410.45	519'410.45
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			4'372'553.86	4'202'553.86
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'267'779.90	1'244'779.90
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Praz-Séchaud 11 à 30			3'600'000.00	3'550'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
		31.12.2015		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			596'350.00	587'350.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			242'371.05	236'371.05
Fondation Pro Habitat – Av. du Temple			805'463.00	779'821.00
Fondation Pro Habitat – Borde 34-44			917'549.00	891'570.00
Logacop – Ch. Petit-Flon			0.00	0.00
<b>Services industriels</b>				
<i>Participations permanentes</i>			<b>4'352'500.00</b>	<b>4'173'500.00</b>
Société Coopérative VSG ASIG (parts libérées à 60 %)	5'000.00	14	0.00	0.00
Cadouest SA	1'000.00	4'000	4'000'000.00	3'823'000.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	0.00
RhôneEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
<i>Prêts</i>			<b>275'242.00</b>	<b>275'242.00</b>
Spontis SA			275'242.00	275'242.00
<b>21 DETTES A COURT TERME</b>			<b>320'000'000.00</b>	<b>356'500'000.00</b>
<i>Emprunts à court terme</i>			<b>60'000'000.00</b>	<b>6'500'000.00</b>
Banques			30'000'000.00	6'500'000.00
Collectivités publiques			0.00	0.00
Autres			30'000'000.00	0.00
<i>Emprunts à court terme combinés avec des swaps de taux</i>			<b>260'000'000.00</b>	<b>350'000'000.00</b>
Banques			10'000'000.00	175'000'000.00
Collectivités publiques			250'000'000.00	0.00
Autres			0.00	175'000'000.00

	31.12.2014	31.12.2015
<b>22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES</b>	<b>2'267'897'500.00</b>	<b>2'127'892'500.00</b>
<b>221 Emprunts à moyen et à long termes</b>	<b>1'667'897'500.00</b>	<b>1'427'892'500.00</b>
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<i>1'200'000.00</i>	<i>1'200'000.00</i>
0.905% 2011-2016	1'200'000.00	1'200'000.00
<i>Emprunts auprès du FIR (Fonds d'investissement rural)</i>	<i>47'500.00</i>	<i>42'500.00</i>
0.000% 2014-2024	47'500.00	42'500.00
<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>	<i>376'650'000.00</i>	<i>376'650'000.00</i>
2.8300% 2009-2017	50'000'000.00	50'000'000.00
4.0000% 2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
3.5000% 2012-2052	182'400'000.00	182'400'000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>30'000'000.00</i>	<i>30'000'000.00</i>
3.0000% 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.9500% 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.7500% 2010-2020	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>	<i>1'260'000'000.00</i>	<i>1'020'000'000.00</i>
3.1600% 2005-2015 1)	100'000'000.00	0.00
3.1600% 2005-2015 1)	50'000'000.00	0.00
2.4880% 2006-2016	75'000'000.00	75'000'000.00
2.4880% 2006-2016	40'000'000.00	40'000'000.00
2.4880% 2006-2016	35'000'000.00	35'000'000.00
3.2950% 2006-2020	100'000'000.00	100'000'000.00
2.8900% 2007-2017	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1460% 2007-2019	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9200% 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3925% 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3500% 2008-2021	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1850% 2008-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9850% 2009-2019	20'000'000.00	20'000'000.00
2.8950% 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
2.9250% 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
1.8650% 2010-2020 2)	50'000'000.00	0.00
1.9750% 2010-2020 2)	40'000'000.00	0.00
2.1400% 2012-2019 1)	50'000'000.00	50'000'000.00

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux

2) Emprunt à taux flottant 5 ans combiné avec un swap de taux 10 ans



	31.12.2014	31.12.2015
<b>223 Emprunts par obligations</b>	<b>600'000'000.00</b>	<b>700'000'000.00</b>
1.6250% 2011-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
2.0800% 2012-2022 1)	100'000'000.00	100'000'000.00
1.2500% 2012-2024	100'000'000.00	100'000'000.00
1.3750% 2013-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
1.5000% 2013-2028	100'000'000.00	100'000'000.00
1.0000% 2014-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
0.6250% 2015-2030	0.00	100'000'000.00
<i>1) Emprunt à taux flottant 4 ans combiné avec un swap de taux 10 ans</i>		
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES</b>	<b>35'699'199.22</b>	<b>34'819'777.85</b>
<b>232 Fondations</b>	<b>1'971'887.81</b>	<b>1'707'853.69</b>
Fondation Edouard et Hortense Pache	171'150.03	204'905.87
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'102'517.89	832'159.93
Fondation lausannoise d'aide par le travail	698'219.89	670'787.89
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique</b>	<b>33'727'311.41</b>	<b>33'111'924.16</b>
<b>Administration générale et culture</b>		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	605'587.97	729'532.72
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	43'055.35	40'984.55
du développement durable	18'555'709.83	17'616'877.71
d'études et mesures en faveur des commerces lausannois	362'125.00	380'618.05
des arts plastiques de la commune de Lausanne	480'219.25	475'382.10
de l'art brut	52'543.94	82'599.27
Mudac, musée de design	45'054.07	56'232.10
Musée Historique de Lausanne	13'178.23	25'169.73
<b>Sports, intégration et protection de la population</b>		
<i>Fonds :</i>		
Culturel des communautés étrangères	35'903.00	53'503.00
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	2'310'615.25	2'217'332.90
Commun promotion piscines rég.	10'251.80	7'022.35
Lausannois d'intégration	100'000.00	88'000.00
<b>Logement et sécurité publique</b>		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	66'666.75	66'667.55
<b>Travaux</b>		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	770'405.34	657'148.44

	31.12.2014	31.12.2015
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)</b>		
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)</b>		
<b>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</b>		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	117'879.16	99'380.46
soutien aux ludothèques	69'721.70	85'383.95
aide à la formation post-obligatoire	126'340.40	121'239.90
J.-J. Faure	64'000.00	62'000.00
Giovanni Gialdini	22'615.70	16'175.85
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	119'005.00	97'929.65
des écoles secondaires	93'713.75	78'714.77
Salvatore Marino	596'127.05	566'220.30
lausannois du 700 <sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération	268'476.65	634'059.85
d'action sociale DEJCS	1'569'845.27	1'592'952.70
pour projets spéciaux DEJCS	49'938.33	42'916.08
Grumbach	156'111.25	114'058.90
<b>Finances et patrimoine vert</b>		
<i>Fonds :</i>		
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	254'759.85	279'317.75
Légende d'Automne	0.00	30'000.00
Raphaël Garbiras	37'200.80	36'351.20
<b>Services industriels</b>		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique - FEE)	6'730'260.72	6'758'152.33

	31.12.2014	Variation 2015	31.12.2015
<b>28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT</b>	<b>205'003'193.83</b>	<b>30'282'705.30</b>	<b>235'285'899.13</b>
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	450'000.00	0.00	450'000.00
Fonds de régularisation des loyers	241'402.50	103'302.50	344'705.00
Fonds du stationnement	2'000'000.00	0.00	2'000'000.00
Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains	6'447'792.98	-984'774.69	5'463'018.29
Fonds de péréquation de la STEP	2'797'916.33	-1'203'925.94	1'593'990.39
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	27'553'000.00	10'447'620.00	38'000'620.00
Fonds de réserve général PDLASV	994'305.33	-199'678.21	794'627.12
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	600'000.00	600'000.00
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	8'000'000.00	-355'798.10	7'644'201.90
Fonds de péréquation du gaz	16'377'866.05	2'022'133.95	18'400'000.00
Fonds de péréquation du chauffage à distance	10'548'362.00	0.00	10'548'362.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	2'318'000.00	-438'493.40	2'756'493.40
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	5'051'665.36	-6'653'822.10	-1'602'156.74
Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	-678'623.88	1'925'826.16	1'247'202.28
Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier	0.00	40'000'000.00	40'000'000.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'eauservice	17'554'673.84	-3'300'802.87	14'253'870.97
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	13'136'767.94	-663'503.95	12'473'263.99
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	7'673'993.16	-1'993'308.06	5'680'685.10
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	3'993'027.31	181'819.00	4'174'846.31
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	28'283'906.59	893'895.09	29'177'801.68
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité autres productions	2'166'509.06	555.00	2'167'064.06
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'359'956.26	100'000.00	3'459'956.26
Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	-173'080.00	855'473.60	682'393.60
Fonds de péréquation du Service du multimédia	20'217'236.60	-8'000'000.00	12'217'236.60
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz	4'064'289.20	-3'531'009.00	533'280.20
Fonds de réserve et de renouvellement pour les activités de contracting	0.00	90'511.95	90'511.95
Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance	1'452'337.95	681'586.82	2'133'924.77
Provision générale pour risques TVA	754'100.00	-754'100.00	0.00
Provision pour les DataCenter	417'789.25	-417'789.25	0.00
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0.00	20'000'000.00

	31.12.2014	31.12.2015
--	------------	------------

**ENGAGEMENTS HORS BILAN****Garantie de découvert de la CPCL****(art. 72c, LPP)**

Selon les nouvelles dispositions légales pour les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle :

Part en répartition : **1'173'059'116.35** **non disponible**

*Informations complémentaires sur la CPCL :*

– Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2 **68,5%** **non disponible**

– Degré de couverture global selon plan de recapitalisation **59,0%** **60,3%**

*Le découvert de la CPCL au 31.12.2015 n'était pas disponible lors de la publication des comptes 2015*

	31.12.2014	31.12.2015
--	------------	------------

**Cautionnements et garanties** **367'277'249.26** **428'584'457.31**

*Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires* **208'621'715.10** **208'626'467.15**

Domaine :

– logement **177'184'731.60** **177'281'967.15**

– enseignement **12'420'000.00** **12'420'000.00**

– sport **4'016'963.50** **3'899'500.00**

– économie **15'000'020.00** **15'025'000.00**

*Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires* **130'823'708.16** **192'174'964.16**

Domaine :

– sport **6'000'000.00** **12'000'000.00**

– économie **23'875'600.00** **105'567'333.35**

– transports **100'948'108.16** **74'607'630.81**

*Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette* **27'375'550.00** **27'326'750.00**

Domaine :

– logement **4'196'800.00** **4'148'000.00**

– sport **23'178'750.00** **23'178'750.00**

*Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer* **456'276.00** **456'276.00**

Domaine :

– logement (loyer annuel) **456'276.00** **456'276.00**

**Montant initial des cautionnements et garanties octroyés** **436'003'417.55** **490'053'350.90**

**Leasing en cours**

À fin 2015 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Une balayeuse aspiratrice	TX	231'301.65	01.01.08	31.10.17	23'514.60	43'110.10
Un Renault Kangoo	TX	19'351.85	01.12.11	30.11.18	2'992.20	8'727.25
Deux VW Caddy Fourgon	TX	45'925.90	01.06.12	31.05.19	7'029.60	24'017.80
Un VW Caddy Trendline	TX	26'787.05	01.06.12	31.05.19	4'100.40	14'009.70
Un VW Caddy Trendline	TX	27'043.50	01.06.12	31.05.19	4'139.40	14'142.95
Deux balayeuses 5000 XL	TX	462'187.85	01.07.13	30.06.20	58'881.00	264'964.50
Sept VW Caddy + Deux Renault Kangoc	TX	233'398.15	01.01.14	31.12.20	35'362.80	176'814.00
Quatorze aspirateurs de rue	TX	371'000.00	01.03.14	28.02.17	105'549.00	123'140.50
Quinze balayeuses	TX	1'868'597.25	01.07.14	30.06.20	290'075.40	1'305'339.30
Quatorze aspirateurs de rue	TX	371'000.00	01.07.14	30.06.19	68'655.60	240'294.60
Un aspirateur de rue	TX	26'500.00	01.01.15	31.12.19	4'904.40	19'617.60
Equipements informatiques	EJCS	87'552.00	01.01.14	31.12.16	29'184.00	29'184.00
					31.12.2014	31.12.2015

**Risques liés aux procédures juridiques**

Services industriels

La vérification des coûts et tarifs 2009-2010 de l'énergie réalisée par l'EiCom est actuellement suspendue. Cette procédure pourrait à terme avoir des impacts financiers pour la Ville à ce stade difficilement quantifiables.

**Situation des heures supplémentaires et optionnelles****Opérations à terme d'achats d'électricité**

Les achats à terme d'électricité sont effectués selon une stratégie bien en place associant la couverture des besoins en énergie à un coût minimal et la gestion des risques de volume ainsi que de fluctuation des prix du marché liés aux positions ouvertes. Ils sont conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance et toute opération à caractère spéculatif est proscrite. Seul l'achat à terme de produits donnant lieu à une livraison physique est autorisé.

**Opérations à terme sur devises**

Les opérations à terme sur devises sont destinées à couvrir partiellement le risque de change sur les achats d'électricité en Euros

**Autres informations**

Garanties octroyées par des sociétés détenues à 100%

- SI-REN SA

Montant                      Montant  
**4'046'000**                      **5'366'000**

**8'994'906**                      **7'890'596**  
 (175'859 heures)              (149'372 heures)

Montant                      Montant  
**74'275'147**                      **39'290'170**

Montant                      Montant  
**10'663'420**                      **7'388'900**

Montant                      Montant  
**4'658'500**                      **3'825'700**

Préavis N° 2016/30 du 7 avril 2016 – Annexe au bilan

13

	31.12.2014	31.12.2015
<b>Autres informations (suite)</b>	Montant	Montant
Solde de l'approvisionnement en énergie de Romande Energie Commerce SA (préavis N° 2007/53), la convention étant échuë au 31 décembre 2015.	<b>1'298'520</b>	<b>0</b>
<b>Certificats d'émission CO<sub>2</sub></b>		
Le certificat d'émission correspond à un droit d'émission de CO <sub>2</sub> autorisé par le Système d'Echange de Quotas d'Emission de CO <sub>2</sub> (SEQUE) (remboursement de la taxe CO <sub>2</sub> - utilisation de certificats) en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces certificats sont destinés à inciter les entreprises à augmenter leur part d'énergie renouvelable (biocombustible, géothermie, etc.).		
Nombre de certificats gratuits	<b>108'680</b>	<b>58'168</b>
Nombre de certificats achetés au prix de CHF 11 - l'unité au 31.12.2015	<b>0</b>	<b>120'000</b>

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels  
Exercice 2015

finances et patrimoine vert

service de la révision

L a u s a n n e

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Au Conseil communal de la commune de Lausanne,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, et conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Lausanne, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableau des investissements et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

**RESPONSABILITE DE LA MUNICIPALITE**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et du règlement sur la comptabilité des communes, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**RESPONSABILITE DE L'ORGANE DE REVISION**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS) et aux directives du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département de l'intérieur du canton de Vaud. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

---

finances et patrimoine vert

---

service de la révision.



#### MOTIF DE L'OPINION AVEC RESERVES

##### 1. Réserve relative au risque multimédia

L'estimation de la valeur des prêts doit être effectuée en lien avec la solvabilité des bénéficiaires. Une provision pour risque dans le domaine du multimédia a été constituée à hauteur de CHF 12 millions. Selon notre appréciation, elle reste insuffisante au vu du risque de non-remboursement du prêt concerné, dont le montant est de CHF 24 millions à ce jour. En conséquence, les charges de biens, services et marchandises, ainsi que les déficits reportés auraient augmenté de CHF 12 millions, et le bénéfice net aurait diminué de CHF 12 millions. La sous-évaluation de la provision pour risque multimédia est compensée par des réserves latentes dans d'autres postes du passif pour un montant au moins égal.

##### 2. Réserve relative à la présentation des dettes à court, moyen et long termes

Les dettes bancaires dont l'échéance à la date du 31 décembre 2015 est inférieure à un an doivent être présentées à court terme, et ce même si initialement il s'agissait d'un financement sur une durée supérieure à un an. Quatre contrats d'emprunt, conclus entre 2006 et 2011, sont présentés en dettes à moyen et long termes, alors que leur remboursement intervient en 2016. En conséquence, tant au passif du bilan que dans l'annexe, les dettes à court terme sont sous-évaluées de CHF 151 millions, et les dettes à moyen et long termes sont surévaluées pour le même montant. Cet ajustement de présentation est sans impact sur le bénéfice de l'exercice 2015.

##### 3. Réserve relative au risque de perte sur des engagements de cautionnements et de garanties

Les cautionnements et garanties octroyés par la commune de Lausanne s'élèvent à CHF 428 millions au 31 décembre 2015. Aucune analyse de la solvabilité des tiers en faveur desquels ces cautionnements et garanties ont été constitués n'a été effectuée. Selon notre analyse, le risque potentiel de pertes sur de tels engagements existe mais ne peut pas être estimé de manière fiable au 31 décembre 2015.

##### 4. Réserve relative à la situation des heures supplémentaires et optionnelles

La situation des heures supplémentaires et optionnelles présentée dans l'annexe doit être complétée par la situation des vacances et jubilaires au 31 décembre 2015. La valorisation des soldes de vacances et jubilaires dus au personnel s'élève à environ CHF 12 millions pour environ deux cent trente mille heures. En conséquence, la présentation en annexe devrait présenter la situation des vacances, jubilaires, heures supplémentaires et optionnelles valorisée à hauteur d'environ CHF 19 millions pour un volume de trois cent soixante-dix mille heures. La correction de cette information en annexe est sans impact sur le bénéfice de l'exercice 2015.

#### OPINION AVEC RESERVES

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », correspondent à la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes.



finances et patrimoine vert

service de la révision



#### PARAGRAPHE RELATIF A D'AUTRES POINTS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants :

##### 1. Remarque sur le contrôle de l'impôt communal

La taxation et la perception de l'impôt communal ont été confiées à l'administration cantonale des impôts (ACI), qui verse ensuite les recettes à la commune de Lausanne (CHF 513.1 millions en 2015). La vérification annuelle de la régularité et de la légalité du prélèvement de l'impôt communal incombe au Contrôle cantonal des finances du canton de Vaud (CCF). Cette vérification intervient compte-tenu d'un décalage d'une période de calcul. Nous ne disposons d'aucune compétence pour en vérifier le bien-fondé et devons nous appuyer sur le rapport du CCF daté du 12 mai 2016 sur l'audit des comptes annuels de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. L'opinion émise dans ce rapport est standard.

##### 2. Remarque sur le décompte final de la péréquation 2015

Le décompte final de la péréquation 2015, comprenant la facture sociale, la péréquation directe nette et la réforme policière, n'a pas encore été établi à la date d'émission de notre rapport, par le Département des institutions et de la sécurité du canton de Vaud. Le résultat final pourrait impacter de manière significative les comptes annuels 2016.

##### 3. Evolution de l'endettement

Le niveau de la dette nette est inférieur au plafond d'endettement net de CHF 2'400 millions fixé pour la législature 2011-2016. Les comptes annuels présentent au 31 décembre 2015 :

- Une dette nette de CHF 2'015.6 millions, soit une diminution de CHF 86 millions par rapport au 31 décembre 2014.
- Une dette brute de CHF 2'484.4 millions, en régression de CHF 103.5 millions par rapport au 31 décembre 2014.

#### RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LEGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions des directives du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département de l'Intérieur du canton de Vaud, nous n'avons pas procédé à la vérification de l'existence du système de contrôle interne.

finances et patrimoine vert

service de la révision



En dépit des réserves formulées sur les comptes annuels dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis car :

- La sous-évaluation de la provision pour risque multimédia est compensée par des réserves latentes dans d'autres postes du passif pour un montant au moins égal.
- La présentation des dettes à court, moyen et long termes n'affecte ni le bénéfice de l'exercice, ni le plafond d'endettement de la commune de Lausanne.
- Le risque relatif aux engagements de cautionnements et de garanties ne peut être quantifié de manière fiable, mais, s'il était avéré, il serait compensé par des réserves latentes dans d'autres postes du bilan.
- La mention en annexe relative aux vacances et jubilaires est sans impact sur le bénéfice de l'exercice.

Lausanne, le 12 mai 2016

Service de la révision de la Ville de Lausanne

**Eva Bauer**  
expert-réviseur agréé  
réviseur responsable

**Véronique Vogel**  
expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels 2015 (compte de fonctionnement, bilan, tableau des investissements, annexe)

VILLE DE LAUSANNE

**COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2015

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

	<u>Comptes 2014</u>	<u>Comptes 2015</u>
	CHF	CHF
<b>3 CHARGES</b>	<b>1'851'045'005</b>	<b>1'888'145'324</b>
30 Charges de personnel	562'353'270	571'632'510
31 Biens, services et marchandises	505'399'915	501'636'013
32 Intérêts passifs	66'819'301	65'747'554
33 Amortissements	140'903'825	144'197'624
35 Dédommagements à des collectivités publiques	294'878'173	290'173'097
36 Subventions accordées	89'937'516	88'650'481
38 Attributions aux réserves	20'149'594	68'556'960
39 Imputations internes	170'603'411	157'551'086
<b>4 REVENUS</b>	<b>1'855'491'688</b>	<b>1'892'702'354</b>
40 Impôts	529'369'909	519'013'828
41 Patentes, concessions	3'226'538	3'254'575
42 Revenus des biens	115'255'600	164'264'738
43 Taxes, ventes et prestations facturées	731'371'301	720'111'104
44 Part à des recettes sans affectation	7'772'322	6'074'643
45 Dédommagements de collectivités publiques	271'305'622	281'086'641
46 Subventions acquises	3'437'994	3'071'486
48 Prélèvements sur les réserves	23'148'991	38'274'255
49 Imputations internes	170'603'411	157'551'086
<b>RESULTAT</b>		
<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>	<b>4'446'683</b>	<b>4'557'030</b>

Ville de Lausanne

**COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2015

		<u>2014</u>	<u>2015</u>
		CHF	CHF
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>3'141'228'171</b>	<b>3'086'480'896</b>
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>795'897'719</b>	<b>796'843'182</b>
<b>10</b>	<b>Disponibilités</b>	<b>7'757'672</b>	<b>2'648'094</b>
100	Caisse	179'464	183'794
101	Comptes postaux	4'177'822	2'204'563
102	Banques	3'400'386	259'738
<b>11</b>	<b>Avoirs</b>	<b>325'854'277</b>	<b>347'858'011</b>
112	Impôts à encaisser	141'913'567	149'102'956
115	Débiteurs	183'940'710	198'755'055
<b>12</b>	<b>Placements</b>	<b>392'924'436</b>	<b>388'702'983</b>
120	Titres	33'959'010	34'617'310
122	Prêts	30'000'001	24'000'001
123	Immeubles	328'965'425	330'085'672
<b>13</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>69'361'334</b>	<b>57'634'094</b>
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'349'422'672</b>	<b>1'298'286'964</b>
<b>14</b>	<b>Investissements</b>	<b>1'204'841'764</b>	<b>1'161'886'822</b>
140	Terrains	6'057'511	5'882'017
141	Ouvrages de génie civil	771'981'105	739'108'906
143	Bâtiments	328'185'313	321'033'257
145	Forêts	12'858'878	12'865'678
146	Véhicules, machines et matériel	42'289'133	39'621'762
147	Marchandises et approvisionnements	8'968'889	8'748'119
149	Autres biens	34'500'935	34'627'083
<b>15</b>	<b>Prêts et participations permanentes</b>	<b>103'680'467</b>	<b>101'550'846</b>
	Prêts et participations permanentes	113'178'592	111'048'971
	Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125	-9'498'125
<b>16</b>	<b>Subventions d'investissements</b>	<b>18'247'985</b>	<b>16'916'874</b>
<b>17</b>	<b>Autres dépenses à amortir</b>	<b>22'652'456</b>	<b>17'932'422</b>
<b>19</b>	<b>DECOUVERT</b>	<b>995'907'781</b>	<b>991'350'751</b>
	Déficits reportés	1'169'199'057	1'164'642'027
	Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'277	-173'291'277

Ville de Lausanne

**COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2015

		<u>2014</u>	<u>2015</u>
		CHF	CHF
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>3'141'228'171</b>	<b>3'086'480'896</b>
	<b>Engagements</b>	<b>2'936'224'978</b>	<b>2'851'194'997</b>
<b>20</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>110'746'578</b>	<b>114'979'609</b>
200	Créanciers	94'047'654	93'007'027
206	Comptes courants créanciers	1'093'365	1'608'678
209	Autres engagements courants	15'605'560	20'363'903
<b>21</b>	<b>Dettes à court terme</b>	<b>320'000'000</b>	<b>356'500'000</b>
210	Banques	320'000'000	356'500'000
<b>22</b>	<b>Dettes à moyen et à long termes</b>	<b>2'267'897'500</b>	<b>2'127'892'500</b>
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'667'897'500	1'427'892'500
223	Emprunts par obligations	600'000'000	700'000'000
<b>23</b>	<b>Engagements envers des entités particulières</b>	<b>35'699'199</b>	<b>34'819'778</b>
232	Fondations	1'971'888	1'707'854
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	33'727'311	33'111'924
<b>24</b>	<b>Provisions</b>	<b>87'294'014</b>	<b>99'601'303</b>
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	45'000'000	45'000'000
241	Provision pour risques non assurés	3'489'113	3'899'228
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	2'246'391	2'143'565
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510	35'158'510
243	Provision pour risques dans le domaine du multimédia	0	12'000'000
249	Provisions diverses	1'400'000	1'400'000
<b>25</b>	<b>Passifs transitoires</b>	<b>114'587'687</b>	<b>117'401'808</b>
<b>28</b>	<b>PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>205'003'194</b>	<b>235'285'899</b>

**TABLEAU DES INVESTISSEMENTS**

	<u>Comptes 2014</u>	<u>Comptes 2015</u>
	CHF	CHF
<b>5 Dépenses</b>	125'152'763	116'071'629
<b>50 Investissements</b>	113'851'698	107'937'417
501 Ouvrages de génie civil et d'assainissement	36'898'667	34'155'032
503 Bâtiments et constructions	18'533'885	20'075'129
504 Installations des services industriels	44'333'485	37'501'669
505 Forêts	7'455	6'800
506 Mobilier, machines et véhicules	7'825'026	8'456'763
507 Marchandises et approvisionnements	0	0
509 Autres biens	6'253'180	7'742'024
<b>52 Prêts et participations permanentes</b>	4'680'000	104'406
522 Communes et associations de communes		
525 Autres participations	4'680'000	104'406
<b>56 Subventions d'investissement</b>	1'290'883	1'403'988
562 Communes et associations de communes		
565 Autres subventions	1'290'883	1'403'988
<b>58 Autres investissements</b>	5'330'182	6'625'817
581 Indemnités d'expropriation		
589 Autres dépenses d'investissement	5'330'182	6'625'817
<b>6 Recettes</b>	136'480'388	167'207'337
<b>60 Transferts au patrimoine financier</b>	3	0
609 Transferts au patrimoine financier	3	0
<b>61 Participations de tiers</b>	10'763'108	38'197'345
619 Participations de tiers	10'763'108	38'197'345
<b>62 Remboursements de prêts et de participations</b>	421'654	557'027
622 Communes et associations de communes		
625 Autres remboursements	421'654	557'027
<b>66 Subventions</b>	4'284'502	2'634'190
661 Canton	1'992'893	2'534'190
662 Communes et associations de communes	14'482	0
669 Autres subventions	2'277'127	100'000
<b>68 Amortissements et réserves</b>	121'011'121	125'818'775
681 Amortissements	121'011'121	125'818'775
689 Dissolution des réserves		
<b>59 Diminution des investissements</b>	11'327'625	51'135'709

Ville de Lausanne

**ANNEXE**  
Exercice clos le 31 décembre 2015

	31.12.2014	31.12.2015
<b>112 IMPOTS A ENCAISSER</b>	<b>141'913'567</b>	<b>149'102'956</b>
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 26.2 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par une provision figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
		31.12.2015		
<b>120 TITRES</b>			<b>33'959'010</b>	<b>34'617'310</b>
<i>Actions</i>			<b>33'959'010</b>	<b>34'509'010</b>
Banque Cantonale Vaudoise	10	861	23'678	23'678
Ecran P & P SA	500	63	1	20'001
La Vidynette A SA	50	2'735	510'080	510'080
Le Geai SA	50	425	21'250	21'250
LFO SA	100'000	100	0	0
Le Logis Familial SA	250	16	4'000	4'000
Medipol SA en liquidation	1	8'000	1	1
SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement SA	1'000	20'000	20'000'000	20'000'000
SI-REN SA*	300'000	100	13'400'000	13'400'000
Vaud-Fribourg TV SA	40	21'304	1	530'001
<i>* Capital-actions libéré à hauteur de 51.33%</i>				
<i>Parts sociales</i>			<b>0</b>	<b>108'300</b>
CODHA Coopérative de l'habitat associatif	100	1'083	0	108'300

	31.12.2014	31.12.2015
<b>122 PRETS</b>	<b>30'000'001</b>	<b>24'000'001</b>
LFO SA	30'000'000	24'000'000
Vaud-Fribourg TV SA	1	1

	31.12.2014	31.12.2015
<b>123 IMMEUBLES</b>	<b>328'965'425</b>	<b>330'085'672</b>
Bâtiments locatifs*	230'047'545	231'415'668
Domaines agricoles	3'545'800	3'545'800
Vignobles	6'046'000	6'046'000
Terrains	21'815'454	20'304'959
Droits de superficie	67'510'627	67'692'965
Constructions en cours	0	1'080'280

\* Valeur ECA à l'indice 120 à fin 2015 : fr. 569'491'320

Ville de Lausanne

## ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2015

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
		31.12.2015		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>			<b>113'178'592</b>	<b>111'048'971</b>
<b>Bourse communale</b>				
<i>Parts sociales</i>			<b>22'307</b>	<b>22'307</b>
Boipac, société coopérative	25	4'000	1	1
Coopérative Cité Derrière	500	290	0	0
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100	5	0	0
Coopérative Plateforme Bio Locale (BPL)	1'000	1	0	0
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10	300	1	1
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10	850	1	1
Genossenschaft Feriendorf Fiesch	500	40	1	1
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250	60	0	0
Logacop Société Coopérative Immobilière	100	10	1	1
Office du tourisme de Château-d'Oex	250	3	1	1
Société coopérative d'habitation Lausanne	300	50	0	0
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	100	45	0	0
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100	200	1	1
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100	223	22'300	22'300
SODEFOR société coopérative	5'000	15	0	0
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne</i>				
Société coopérative d'habitation Bellerive	100	18	0	0
Société coopérative d'habitation Lausanne	300	174	0	0
Cité-joie coopérative	50	176	0	0
Coopérative Cité Derrière	500	204	0	0
COOPELIA Coopérative sociale pour l'encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100	58	0	0
Société coopérative d'habitation Unia	100	65	0	0
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	100	25	0	0
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement</i>				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300	15	0	0
Coopérative Cité Derrière	500	127	0	0
COOPELIA Coopérative sociale pour l'encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100	182	0	0



	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2014	31.12.2015
		31.12.2015		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS</b>				
<b>PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<b>Actions</b>			<b>82'558'663</b>	<b>82'558'663</b>
Bâtir A SA - actions ordinaires	250	508	127'000	127'000
Bâtir A SA - actions privilégiées	100	301	30'100	30'100
Biopôle SA	10'000	5	0	0
Boisy TV SA	1'000	1'000	1'000'000	1'000'000
Centre intercommunal de glace de Malley SA - actions privilégiées	500	21	0	0
Centre intercommunal de glace de Malley SA	100	6'000	0	0
Groupe CGN SA	25	11'634	2	2
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA	250	677	1	1
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000	500	0	0
EOS Holding SA (valeur substantielle : 301.5 mio au 31.12.2015)	100	671'997	67'199'700	67'199'700
Epura SA	1'000	100	0	0
Forces motrices de l'Aboyeu SA	500	100	50'000	50'000
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000	643	6'430'000	6'430'000
Gaznat SA Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande - actions privilégiées A	1'000	1	1'000	1'000
- actions ordinaires B	1'000	7'259	7'259'000	7'259'000
GEDREL SA	1'200	2'345	0	0
GLOBAZ SA	100	190	0	0
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500	60	1	1
ISDS Oulens SA	1'000	10	0	0
Maison du sport international SA	1'000	50	0	0
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75	60	1	1
Mediaprofil SA	100	1'214	1	1
Parkings-Relais lausannois SA	1'000	100	0	0
Romande Energie Holding SA (valeur substantielle : 25.3 mio au 31.12.2014) (valeur boursière : 15.8 millions au 31.12.2015)	25	16'474	411'850	411'850
SI Conservatoire de Lausanne SA	1'000	500	1	1
SI EJMA Lausanne SA	1'000	37	0	0
Sky Event SA	1'000	20	0	0
Société de construction SA	500	100	50'000	50'000
Sucre Suisse SA	10	140	1	1
Télé-Villars-Gryon SA	50	100	0	0
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	100	91	0	0
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000	150	1	1
Transports publics de la Région Lausannoise SA	250	58'338	1	1
Transports Publics du Chablais SA	10	19	1	1
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10	312	1	1
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500	3'300	1	1

	Valeur nom.	31.12.2014	31.12.2015
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS</b>			
<b>PERMANENTES (SUITE)</b>			
<b>Bourse communale (suite)</b>			
<i>Prêts hypothécaires</i>		<b>31'654</b>	<b>31'654</b>
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000	1	1
Caisse-association bétail bovin des Râpes, II <sup>ème</sup> rang (sans intérêts)	5'500	1	1
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000	1	1
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000	1	1
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêt ni amortissement)	800'000	1	1
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêt ni amortissement)	150'000	1	1
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000	1	1
Foyer du Servan, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000	1	1
La Maison familiale, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts)	31'644	31'644	31'644
LOGACOP	280'000	1	1
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000	1	1
<i>Capitaux de fondations à amortir</i>		<b>7'500'000</b>	<b>6'000'000</b>
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000	7'500'000	6'000'000
<i>Prêts</i>		<b>18'438'226</b>	<b>17'985'605</b>
Compagnie générale de Navigation		1	1
Coopérative d'habitation B612 - Curtat 18-20-22		300'000	300'000
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)		920'000	880'000
Demont Patrick - Domaine des Saugealles		47'500	42'500
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri - Mont d'Or 42		695'000	695'000
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements FLCL			
Bonne-Espérance 30-32		1'167'617	1'143'617
Boveresses		1'688'430	1'646'430
Clochatte		1'287'200	1'266'200
Floreny		530'410	519'410
La Bourdonnette		4'372'554	4'202'554
Prélaz		1'267'780	1'244'780
Praz-Séchaud 11 à 30		3'600'000	3'550'000
Rôtillon îlot B		596'350	587'350
St-Roch		242'371	236'371
Fondation Pro Habitat – Av. du Temple		805'463	779'821
Fondation Pro Habitat – Borde 34-44		917'549	891'570
Logacop – Ch. Petit-Flon		0	0

	Valeur nom.		31.12.2014	31.12.2015
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Services industriels</b>				
<i>Participations permanentes</i>			<b>4'352'500</b>	<b>4'175'500</b>
Société Coopérative VSG ASIG (parts libérées à 60 %)	5'000	14	0	0
Cadouest SA	1'000	4'000	4'000'000	3'823'000
Neo Technologies SA	100	9'775	0	0
RhônEole SA	100	4'500	0	0
Romande Energie Commerce SA	100	3'000	300'000	300'000
Securelec-Vaud SA	100	443	42'500	42'500
Spontis SA	10	1'000	10'000	10'000
<i>Prêts</i>			<b>275'242</b>	<b>275'242</b>
Spontis SA			275'242	275'242
			31.12.2014	31.12.2015
<b>21 DETTES A COURT TERME</b>			<b>320'000'000</b>	<b>356'500'000</b>
<i>Emprunts à court terme</i>			<b>60'000'000</b>	<b>6'500'000</b>
Banques			30'000'000	6'500'000
Collectivités publiques			0	0
Autres			30'000'000	0
<i>Emprunts à court terme combinés avec des swaps de taux</i>			<b>260'000'000</b>	<b>350'000'000</b>
Banques			10'000'000	175'000'000
Collectivités publiques			250'000'000	0
Autres			0	175'000'000

	31.12.2014	31.12.2015
<b>22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES</b>	<b>2'267'897'500</b>	<b>2'127'892'500</b>
<b>221 Emprunts à moyen et à long termes</b>	<b>1'667'897'500</b>	<b>1'427'892'500</b>
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<i>1'200'000</i>	<i>1'200'000</i>
0.905% 2011-2016	1'200'000	1'200'000
<i>Emprunts auprès du FIR (Fonds d'investissement rural)</i>	<i>47'500</i>	<i>42'500</i>
0.000% 2014-2024	47'500	42'500
<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>	<i>376'650'000</i>	<i>376'650'000</i>
2.8300% 2009-2017	50'000'000	50'000'000
4.0000% 2009-2039	144'250'000	144'250'000
3.5000% 2012-2052	182'400'000	182'400'000
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>30'000'000</i>	<i>30'000'000</i>
3.0000% 2009-2019	10'000'000	10'000'000
2.9500% 2009-2019	10'000'000	10'000'000
2.7500% 2010-2020	10'000'000	10'000'000
<i>Emprunts auprès de banques</i>	<i>1'260'000'000</i>	<i>1'020'000'000</i>
3.1600% 2005-2015 1)	100'000'000	0
3.1600% 2005-2015 1)	50'000'000	0
2.4880% 2006-2016	75'000'000	75'000'000
2.4880% 2006-2016	40'000'000	40'000'000
2.4880% 2006-2016	35'000'000	35'000'000
3.2950% 2006-2020	100'000'000	100'000'000
2.8900% 2007-2017	100'000'000	100'000'000
3.1460% 2007-2019	100'000'000	100'000'000
2.9200% 2008-2018	100'000'000	100'000'000
3.3925% 2008-2018	100'000'000	100'000'000
3.3500% 2008-2021	100'000'000	100'000'000
3.1850% 2008-2023	100'000'000	100'000'000
2.9850% 2009-2019	20'000'000	20'000'000
2.8950% 2010-2020	50'000'000	50'000'000
2.9250% 2010-2020	50'000'000	50'000'000
1.8650% 2010-2020 2)	50'000'000	0
1.9750% 2010-2020 2)	40'000'000	0
2.1400% 2012-2019 1)	50'000'000	50'000'000
1) <i>Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux</i>		
2) <i>Emprunt à taux flottant 5 ans combiné avec un swap de taux 10 ans</i>		
<b>223 Emprunts par obligations</b>	<b>600'000'000</b>	<b>700'000'000</b>
1.6250% 2011-2022	100'000'000	100'000'000
2.0800% 2012-2022 1)	100'000'000	100'000'000
1.2500% 2012-2024	100'000'000	100'000'000
1.3750% 2013-2023	100'000'000	100'000'000
1.5000% 2013-2028	100'000'000	100'000'000
1.0000% 2014-2022	100'000'000	100'000'000
0.6250% 2015-2030	0	100'000'000
1) <i>Emprunt à taux flottant 4 ans combiné avec un swap de taux 10 ans</i>		

	31.12.2014	31.12.2015
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES</b>		
<b>PARTICULIERES</b>	<b>35'699'199</b>	<b>34'819'778</b>
<b>232 Fondations</b>	<b>1'971'888</b>	<b>1'707'854</b>
Fondation Edouard et Hortense Pache	171'150	204'906
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'102'518	832'160
Fondation lausannoise d'aide par le travail	698'220	670'788
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique</b>	<b>33'727'311</b>	<b>33'111'924</b>
<b>Administration générale et culture</b>		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	605'588	729'533
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	43'055	40'985
du développement durable	18'555'710	17'616'878
d'études et mesures en faveur des commerces lausannois	362'125	380'618
des arts plastiques de la commune de Lausanne	480'219	475'382
de l'art brut	52'544	82'599
Mudac, musée de design	45'054	56'232
Musée Historique de Lausanne	13'178	25'170
<b>Sports, intégration et protection de la population</b>		
<i>Fonds :</i>		
Culturel des communautés étrangères	35'903	53'503
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	2'310'615	2'217'333
Commun promotion piscines rég.	10'252	7'022
Lausannois d'intégration	100'000	88'000
<b>Logement et sécurité publique</b>		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	66'667	66'668
<b>Travaux</b>		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	770'405	657'148
<b>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</b>		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur		
des enfants lausannois	117'879	99'380
soutien aux ludothèques	69'722	85'384
aide à la formation post-obligatoire	126'340	121'240
J.-J. Faure	64'000	62'000
Giovanni Gialdini	22'616	16'176
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	119'005	97'930
des écoles secondaires	93'714	78'715
Salvatore Marino	596'127	566'220
lausannois du 700 <sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération	268'477	634'060
d'action sociale DEJCS	1'569'845	1'592'953
pour projets spéciaux DEJCS	49'938	42'916
Grumbach	156'111	114'059
<b>Finances et patrimoine vert</b>		
<i>Fonds :</i>		
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	254'760	279'318
Légende d'Automne	0	30'000
Raphael Garbiras	37'201	36'351
<b>Services industriels</b>		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique - FEE)	6'730'261	6'758'152

	31.12.2014	Variation 2015	31.12.2015
<b>28 PROVISIONS ET FONDS DE</b>			
<b>RENOUVELLEMENT</b>	<b>205'003'194</b>	<b>30'282'705</b>	<b>235'328'269</b>
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	450'000	0	450'000
Fonds de régularisation des loyers	241'403	103'303	344'705
Fonds du stationnement	2'000'000	0	2'000'000
Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains	6'447'793	-984'775	5'463'018
Fonds de péréquation de la STEP	2'797'916	-1'203'926	1'593'990
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	27'553'000	10'447'620	38'000'620
Fonds de réserve général PDLASV	994'305	-199'678	794'627
Fonds d'égalisation des résultats	0	600'000	600'000
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	8'000'000	-355'798	7'644'202
Fonds de péréquation du gaz	16'377'866	2'022'134	18'400'000
Fonds de péréquation du chauffage à distance	10'548'362	0	10'548'362
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	2'318'000	438'493	2'756'493
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	5'051'665	-6'653'822	-1'602'157
Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	-678'624	1'925'826	1'247'202
Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier	0	40'000'000	40'000'000
Fonds de réserve et de renouvellement d'eauservice	17'554'674	-3'300'803	14'253'871
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	13'136'768	-663'504	12'473'264
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	7'673'993	-1'993'308	5'680'685
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	3'993'027	181'819	4'174'846
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	28'283'907	893'895	29'177'802
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité autres productions	2'166'509	555	2'167'064
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'359'956	100'000	3'459'956
Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	-173'080	855'474	682'394
Fonds de péréquation du Service du multimédia	20'217'237	-8'000'000	12'217'237
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz	4'064'289	-3'531'009	533'280
Fonds de réserve et de renouvellement pour les activités de contracting	0	90'512	90'512
Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance	1'452'338	681'587	2'133'925
Provision générale pour risques TVA	754'100	-754'100	0
Provision pour les DataCenter	417'789	-417'789	0
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000	0	20'000'000

	31.12.2014	31.12.2015			
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>					
<b>Garantie de découvert de la CPCL (art. 72c, LPP)</b>					
Selon les nouvelles dispositions légales pour les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle :					
Part en répartition :	<b>1'173'059'116</b>	<b>non disponible</b>			
<i>Informations complémentaires sur la CPCL :</i>					
- Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	68.5%	non disponible			
- Degré de couverture global selon plan de recapitalisation	59.0%	60.3%			
<i>Le découvert de la CPCL au 31.12.2015 n'était pas disponible lors de la publication des comptes 2015</i>					
<b>Cautionnements et garanties</b>	<b>367'277'249</b>	<b>428'584'457</b>			
<b>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</b>	<b>208'621'715</b>	<b>208'626'467</b>			
Domaine :					
- logement	177'184'732	177'281'967			
- enseignement	12'420'000	12'420'000			
- sport	4'016'964	3'899'500			
- économie	15'000'020	15'025'000			
<b>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</b>	<b>130'823'708</b>	<b>192'174'964</b>			
Domaine :					
- sport	6'000'000	12'000'000			
- économique	23'875'600	105'567'333			
- transports	100'948'108	74'607'631			
<b>Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette</b>	<b>27'375'550</b>	<b>27'326'750</b>			
Domaine :					
- logement	4'196'800	4'148'000			
- sport	23'178'750	23'178'750			
<b>Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer</b>	<b>456'276</b>	<b>456'276</b>			
Domaine :					
- logement (loyer annuel)	456'276	456'276			
<b>Montant initial des cautionnements et garanties octroyés</b>	<b>436'003'418</b>	<b>490'053'351</b>			
<b>Leasing en cours</b>					
A fin 2015 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :					
Nature de l'objet	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Une balayeuse aspiratrice	231'301.65	01.01.08	31.10.17	23'515	43'110
Un Renault Kangoo	19'351.85	01.12.11	30.11.18	2'992	8'727
Deux VW Caddy Fourgon	45'925.90	01.06.12	31.05.19	7'030	24'018
Un VW Caddy Trendline	26'787.05	01.06.12	31.05.19	4'100	14'010
Un VW Caddy Trendline	27'043.50	01.06.12	31.05.19	4'139	14'143
Deux balayeuses 5000 XL	462'187.85	01.07.13	30.06.20	58'881	264'965
7 VW Caddy + 2 Renault Kangoo	233'398.15	01.01.14	31.12.20	35'363	176'814
Quatorze aspirateurs de rue	371'000.00	01.03.14	28.02.17	105'549	123'141
Quinze balayeuses	1'868'597.25	01.07.14	30.06.20	290'075	1'305'339
Quatorze aspirateurs de rue	371'000.00	01.07.14	30.06.19	68'656	240'295
Un aspirateur de rue	26'500.00	01.01.15	31.12.19	4'904	19'618
Equipements informatiques	87'552.00	01.01.14	31.12.16	29'184	29'184
				<b>634'388</b>	<b>2'263'362</b>

	31.12.2014	31.12.2015
	Montant	Montant
<b>Risques liés aux procédures juridiques</b>	<b>4'046'000</b>	<b>5'366'000</b>
Services industriels :		
La vérification des coûts et tarifs 2009-2010 de l'énergie réalisée par l'EiCom est actuellement suspendue. Cette procédure pourrait à terme avoir des impacts financiers pour la Ville à ce stade difficilement quantifiables.		
	Montant	Montant
<b>Situation des heures supplémentaires et optionnelles</b>	<b>8'994'906</b>	<b>7'890'596</b>
	(175'859 heures)	(142'372 heures)
	Montant	Montant
<b>Opérations à terme d'achats d'électricité</b>	<b>74'275'147</b>	<b>39'290'170</b>
Les achats à terme d'électricité sont effectués selon une stratégie bien en place associant la couverture des besoins en énergie à un coût minimal et la gestion des risques de volume ainsi que de fluctuation des prix du marché liés aux positions ouvertes. Ils sont conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance et toute opération à caractère spéculatif est proscrite. Seul l'achat à terme de produits donnant lieu à une livraison physique est autorisé.		
	Montant	Montant
<b>Opérations à terme sur devises</b>	<b>10'663'420</b>	<b>7'388'900</b>
Les opérations à terme sur devises sont destinées à couvrir partiellement le risque de change sur les achats d'électricité en Euros.		
	Montant	Montant
<b>Autres informations</b>	<b>4'658'500</b>	<b>3'825'700</b>
Garanties octroyées par des sociétés détenues à 100% :		
– SI-REN SA		
Solde de l'approvisionnement en énergie de Romande Energie Commerce SA (préavis N° 2007/53), la convention étant échuë au 31 décembre 2015.	<b>1'298'520</b>	<b>0</b>
	Quantité	Quantité
<b>Certificats d'émission CO<sub>2</sub></b>		
Le certificat d'émission correspond à un droit d'émission de CO <sub>2</sub> autorisé par le Système d'Echange de Quotas d'Emission de CO <sub>2</sub> (SEQUE) (remboursement de la taxe CO <sub>2</sub> - utilisation de certificats) en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces certificats sont destinés à inciter les entreprises à augmenter leur part d'énergie renouvelable (biocombustible, géothermie, etc.).		
Nombre de certificats gratuits	<b>108'680</b>	<b>58'168</b>
Nombre de certificats achetés au prix de CHF 11.- l'unité au 31.12.2015	<b>0</b>	<b>120'000</b>



## Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

**Rapport photocopié de M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), rapporteur, président de la Commission permanente des finances**

Cet objet est traité par la Commission des finances dans ses séances des 12, 18 et 23 mai 2016 à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville (sauf la séance du 18 mai qui s'est tenue à la salle de conférence de la direction FIPAV, Chauderon 9)

Rapporteur : M. Pierre-Yves Oppikofer, président

<b>Membres de la COFIN</b>		
M. Pierre-Yves Oppikofer	président	
Mme Sylvianne Bergmann,	1 <sup>ère</sup> vice présidente,	
Mme Françoise Longchamp	2 <sup>ème</sup> vice-présidente	
M. Georges-André Clerc		sous-commission SIPP
M. Benoît Gaillard	rapporteur	sous-commission SIPP
Mme Anne-Françoise Decollogny		sous-commission AGC
M. Valentin Christe	rapporteur	sous-commission AGC
Mme Séverine Evequoz		sous-commission LSP
M. Jean-François Cachin	rapporteur	sous-commission LSP
M. Claude Bonnard		sous-commission TRX
M. André Mach	rapporteur	sous-commission TRX
Mme Janine Resplendino		sous-commission EJCS
Mme Roland Philippoz	rapporteur	sous-commission EJCS
Mme Sylvianne Bergmann,		sous-commission FIPAV
Mme Françoise Longchamp	rapporteuse	sous-commission FIPAV
M. Philippe Mivelaz		sous-commission SIL
M. Stéphane Wyssa	rapporteur	sous-commission SIL

Municipalité : Mme Florence Germond, directrice de Finances et patrimoine vert

Administration : M. Emmanuel Bourquin, chef du Service financier

M. François Vaney, chef du budget et de la comptabilité

Mme Elisabeth Huber, adjointe administrative

Monsieur le président,

Chères et chers collègues,

La Commission des finances a examiné le préavis 2016/30 « Comptes de l'exercice 2015 » présenté par la Municipalité lors des ses séances des 12, 18 et 23 mai 2016.

Les Commissaires des 7 directions ont pu interroger les personnes responsables lors des visites dans les directions et obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires, les avons discutés et les avons approuvés.

Je remercie pour leur collaboration les directeurs-trice-s, les chef-fe-s de service, leurs assistant-e-s, les collaborateur-trice-s du service des finances, de celui de la révision ainsi que les commissaires de la COFIN.

#### Etat des finances au 31.12.2015

##### Compte de fonctionnement

Alors que le budget 2015 prévoyait un déficit de 20.5 millions (y compris les crédits supplémentaires), l'exercice 2015 se solde avec un excédent de revenus de 4.6 millions. Il faut noter la recette exceptionnelle représentée par la vente d'immeubles au canton de Vaud pour un montant de 16.7 millions<sup>1</sup> et la constitution d'une provision (avant bouclage) de 12 millions pour risques dans le domaine du multimédia au vu du prêt de 24 millions à la société LFO S.A.

Indépendamment de cette recette exceptionnelle, l'écart avec le budget 2015 s'explique par une diminution des charges plus importante que prévue : - 13.17 millions répartis entre les dédommagements à des collectivités publiques (- 7.1 millions), les charges de personnel (-4.4 millions), les biens services et marchandises (-2.9 millions), et les intérêts passifs (-2.8 millions).

Concernant l'évolution des recettes, il faut noter la diminution de 16.3 millions des recettes des impôts sur les personnes morales alors que le budget 2015 prévoyait une stagnation du produit de l'impôt sur les personnes morales.

A noter que, comme le souligne le préavis, les objectifs du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF) ont été atteints à 96% sur une durée de 3 ans (2013, 2014 et 2015), soit une économie d'environ 100 millions depuis le début de la législature.

##### Compte d'investissement

Les dépenses d'investissement (97.5 millions nets) ont été inférieures aux prévisions. Elles sont inférieures à celles des 2013 et 2014. Ceci s'explique par le retard pris au niveau de plusieurs projets. Plusieurs dépenses seront donc décalées en 2016 et les années suivantes. Compte tenu de ceci, les dépenses d'investissement en 2015 ont été entièrement autofinancées (page 18 du préavis no 2016/30).

##### Evolution de l'endettement

L'endettement de la Ville diminue pour la troisième année consécutive.

S'agissant de la dette brute, celle-ci diminue de 103.5 millions du 31.12.2014 au 31.12.2015, notamment en raison de la vente d'immeubles à l'Etat (64 millions) et à la reprise de la STEP par EPURA SA (23 millions).

L'endettement net diminue durant la même période de 85.9 millions.

##### Défis pour la prochaine législature.

Ceux-ci ressortent des principaux éléments relevés par les comptes 2015 :

- érosion de la marge bénéficiaire des réseaux d'énergie (les recettes provenant des activités industrielles et commerciales de la Ville, notamment dans le domaine de l'électricité et du secteur multimédia)
- risque important en matière de recette provenant de la fiscalité des entreprises (RIE 3 fédérale et cantonale)
- nécessité d'éviter la surcharge de travail du personnel liée à des économies dans la création de postes tout en assurant la mise en place d'Equitas;

---

<sup>1</sup>Recette extraordinaire de 56.7 millions provenant de la vente à l'Etat de Vaud du Palais de justice de Montbenon et d'une partie du bâtiment administratif et commercial place de la Riponne 10 (rapport-préavis No 2015/50) . Une provision de 40 millions a été constituée sur le produit de cette vente pour l'assainissement énergétique et la rénovation du patrimoine financier de la Ville.

- assurer la part communale du financement de nombreux projet d'investissement ambitieux tels que Métamorphose, Axes forts, équipements sportifs (patinoire de Mallet, stade de la Tuilière, etc.).

### Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2015 :

COMPTES 2014		BUDGET 2015		COMPTES 2015		ECARTS
		(y c. crédits suppl.)				
CHF	CHF			CHF	CHF	CHF
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>						
				CHARGES	REVENUS	
1'851'045'005.32	1'901'319'400	Total des charges		1'888'145'323.73		-13'174'076.27
1'855'491'687.84	1'880'807'700	Total des revenus			1'892'702'353.68	11'894'653.68
4'446'682.52	-20'511'700	<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>		<b>4'557'029.95</b>		25'068'729.95
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>						
				DEPENSES	RECETTES	
125'552'863.51	182'540'000	Total des dépenses		116'181'192.01		-66'358'807.99
		Reprise de la STEP par EPURA SA			22'833'841.15	22'833'841.15
15'876'822.93	38'468'000	Total des recettes			18'671'084.26	-19'796'915.74
109'676'040.58	144'072'000	<b>Investissements nets</b>			<b>74'676'266.60</b>	-69'395'733.40
<b>FINANCEMENT</b>						
-109'676'040.58	-144'072'000	Investissements nets		74'676'266.60		-69'395'733.40
121'011'120.52	124'276'000	* Amortissements			125'818'775.11	1'542'775.11
-2'999'396.79	-24'660'900	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation			30'282'705.30	54'943'605.30
4'446'682.52	-20'511'700	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement			4'557'029.95	25'068'729.95
12'782'365.67	-64'968'600	<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement</b>		<b>85'982'243.76</b>		150'950'843.76
122'458'406.25	79'103'400	* <b>Autofinancement du compte de fonctionnement</b>			<b>160'658'510.36</b>	81'555'110.36

### Analyse des directions

#### Administration générale et culture

La sous-commission, composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et de M. Valentin Christophe (rapporteur) tient à remercier Mme et MM. les chefs de service et les représentants de l'administration, ainsi que Monsieur le chef comptable de la Direction administration générale et culture pour leur disponibilité, leur flexibilité et la qualité des informations fournies.

En conclusion de ce rapport, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2015 de la Direction AGC.

*Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :*

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)**

La sous-commission, composée de MM. Georges-André Clerc et Benoît Gaillard (rapporteur) recommande d'adopter les comptes 2015 de la direction. Les sous-commissaires se réjouissent de voir le travail de rationalisation et d'amélioration du fonctionnement déboucher sur certains résultats probants détaillés ci-dessus. Les comptes 2015 sont les derniers à appartenir entièrement à la législature 2011-2016. Celle-ci aura été marquée, pour plusieurs services de cette direction qui se trouvent à l'interface entre tâches communales, intercommunales, cantonales et fédérales par la volonté de clarifier les responsabilités et les flux financiers entre collectivités.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission recommande en conséquence l'adoption des comptes 2015 de la Direction SIPP

*Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :*

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Direction du logement et de la sécurité publique (LSP)**

La sous-commission, composée de Mme Séverine Evéquo et M. Jean-François Cachin (rapporteur), a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Les sous-commissaires tiennent à remercier Mesdames et Messieurs les chefs de service et Madame Nathalie Bovey cheffe comptable de la Direction logement et sécurité publique pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

La sous-commissions propose d'accepter ces comptes 2015 de la Direction logement et sécurité publique.

*Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :*

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Travaux**

La sous-commission, composée de M. Claude Bonnard et André Mach (rapporteur), a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure. Les sous-commissaires saluent la bonne tenue des comptes de la direction et l'effort de maîtrise des charges.

La sous-commission recommande d'accepter les comptes 2015 de la Direction des travaux.

*Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :*

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Enfance, jeunesse et cohésion sociale**

La sous-commission, composée de Mme Janine Resplendino et Roland Philippoz (rapporteur), a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

La sous-commission invite la CoFin à accepter les comptes 2015 de la Direction EJCS.

*Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :*

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV)**

La sous-commission, composée de Mme Sylvianne Bergmann et Françoise Longchamp, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

La direction enregistre, aux comptes 2015, une augmentation des charges de 4,57 %, soit de + Fr. 6'536'361.- par rapport au budget 2015, et une augmentation des charges de + 15,12%, soit + fr. 19'654'608.-, de comptes 2014 à comptes 2015. Cette forte augmentation provient principalement de 2 éléments, à savoir le transfert de la Subvention 80 de fr. 10'000'000.- de AGC à FIPAV et une provision de fr. 12'000'000.- pour risques dans le domaine du multimédia.

Au niveau des revenus, ceux-ci diminuent de 2,02 % (- fr. 12'547'451.-) par rapport au budget 2015 et de -3,11 % (- fr. 19'514'571.-) de comptes 2014 à comptes 2015.

Si l'on compare l'évolution des comptes FIPAV par rapport aux comptes globaux de la Ville, on constate que les charges de la Direction augmentent de + 4,57 % (+ fr. 6'536'361.-) par rapport au budget 2015 et de + 15,12 % (+ fr. 19'654'608.-). Quant aux revenus, ils sont en baisse de - 2,02 % (- fr. 12'547'451.-) par rapport au budget 2015, et de - 3,11 % (- fr. 19'514'571.-).

Compte tenu de la situation économique et des prévisions plutôt alarmistes des milieux économiques, de la baisse des revenus d'impôts, il semblerait prudent de réfléchir quant aux gros investissements prévus pour ces prochaines années.

Après examen, la sou-commission propose d'approuver les comptes 2015 de la Direction finances et patrimoine vert.

*Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :*

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Services Industriels de la Ville de Lausanne (SIL)**

La sous-commission, composée de MM. Philippe Mivelaz et Stéphane Wyssa (rapporteur), a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Les membres de la sous-commission de la Cofin aux SiL tiennent à remercier M. Florent Pichon, chef du Service des finances, administration et développement pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses à nos questions.

La sous-commission recommande d'accepter les comptes 2015 de la Direction SIL.

*Au vote, la Cofin propose d'accepter les comptes par :*

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Conclusions finales**

La Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2015, tels que présentés dans le préavis 2016/30 du 7 avril 2016 :

Charges	Fr.	1'888'145'323.73
---------	-----	------------------

Revenus	Fr.	1'892'702'353.68
---------	-----	------------------

-----

Excédents de revenus	<b>Fr.</b>	<b>4'557'029.95</b>
----------------------	------------	---------------------

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 1

Discussion

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion générale est ouverte.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche)** : – J'aimerais faire une remarque générale au sujet des comptes, à savoir qu'on a des comptes excédentaires. Mais cet excédent n'est pas totalement gratuit, si je puis dire, puisqu'il provient en grande partie d'un blocage de l'embauche de personnel dans presque tous les secteurs, à part le secteur de l'enfance et la police.

Cela fait plusieurs années déjà que ce blocage dure. Pour le groupe La Gauche, il ne va pas sans poser problème, puisque la ville a une croissance dynamique, et une croissance démographique de plus de 1 % par année. Evidemment, si vous bloquez l'embauche dans toute une série de secteurs de l'administration, cela fera que les employés, au fil du temps, doivent faire toujours plus avec moins de moyens à disposition, compte tenu de la croissance démographique. Par conséquent, cet excédent, dont nombre de groupes se féliciteront, suscite pour nous un certain scepticisme, puisqu'il a été dégagé au prix d'une pression accrue à la productivité sur les salariés de la Ville.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Je vois qu'on est passé au débat de suite. Le groupe socialiste salue le déficit de profondeur nulle des comptes 2015 et vous invite à les accepter. Ces comptes sont légèrement bénéficiaires – de 4,6 millions – avec les revenus extraordinaires issus de la vente d'immeubles à l'Etat. La vente de ces immeubles à une autre collectivité publique permet également de constituer une réserve de 12 millions pour le multimédia. Les comptes affichent donc un résultat supérieur de 25 millions par rapport au budget, y compris les crédits supplémentaires.

Sans ce produit extraordinaire, les comptes auraient été à l'équilibre, malgré une baisse des recettes fiscales et des revenus des Services industriels, principalement par une maîtrise

des charges, et notamment par les effets du plan structurel d'amélioration financière – le fameux PSAF – engagé durant la législature. L'objectif fixé de 40 millions d'économies est pratiquement atteint. Il apparaît donc que la gouvernance financière d'une collectivité publique comme la nôtre tient également à de petits ajustements, qui ne sont certes pas sans douleur, mais qui n'ont pas touché les domaines prioritaires.

Il est faux de dire qu'il y a un blocage des embauches. Les domaines prioritaires ont été renforcés, notamment le domaine de la sécurité. Pour prendre une image de ces ajustements, c'est un peu comme supprimer la tartine de trop le matin dans un régime hypoglycémique ; on a vite repris 20 kg derrière la cravate chat, ou un petit écart dans la direction du tunnelier, et on ne ressort pas au bon endroit. Et je ne vous parle même pas des effets de la loi de Hooke ; on le sait maintenant, on peut la sous-estimer. On fait un trou, et hop, on se retrouve avec une décompression financière hors normes. On n'est pas toujours champion pour creuser dans les budgets.

Vous l'aurez compris, ce dernier examen des comptes de la législature 2011-2016 a un caractère un peu particulier avec le départ de personnalités marquantes de la Municipalité. Elles ont contribué à placer Lausanne parmi les villes qui innovent et qui inspirent. Le m2 est bien arrivé aux Croisettes ; le tunnel de Tridel – un vrai transfert de la route au rail – amène régulièrement les déchets aux fourneaux ; la CPCL est renforcée ; Equitas est adopté ; et nous sommes sur le point de poser les premières pierres du projet Métamorphose avec de nouveaux quartiers et des infrastructures sportives pour les professionnels et pour la population. En conclusion, souffrez, messieurs les conseillers municipaux sortants et M. le syndic, je dirais même, souffrez encore un peu pour les plus meurtris d'entre vous, que par ces quelques railleries on vous rende un petit hommage pour tout ce que vous avez apporté à notre ville.

**M. Jean-François Cachin (PLR) :** – La majorité du groupe PLR acceptera les comptes tels que présentés. Je vous invite donc à en faire de même. Des interventions seront faites au fur et à mesure de l'examen, direction par direction.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Nous nous penchons ce soir sur les comptes 2015. En préambule, il faut relever que la Commune termine l'exercice sur un bénéfice de 4,6 millions au lieu du déficit annoncé de 20,5 millions. Il y a dès lors lieu de saluer la prudence de notre municipale des finances lors de l'établissement du budget.

Mais tout n'est pas rose – loin de là ! Cela a été dit, ce bon résultat a pu être obtenu grâce à des facteurs externes, notamment la vente d'immeubles au Canton. D'autres éléments sont inquiétants pour l'avenir et sont relevés dans le préavis. Ainsi, les recettes fiscales s'avèrent inférieures de 3,6 % par rapport au budget, et de 2 % par rapport aux comptes de l'année 2014. Ce sont notamment les recettes liées aux personnes morales, ce qui est très préoccupant.

Si ces comptes 2015 ne sont pas mauvais en soi, ils sont de mauvais augure. Chacun le sait, le tissu économique lausannois, et plus largement suisse, est à la peine. Les incertitudes liées à la RIE III sont grandes, et son éventuel rejet en votation populaire poserait certainement plus de problèmes qu'il n'en résoudrait. Face à ces risques, la prochaine Municipalité devra absolument se concentrer sur l'essentiel et réduire la voilure dans les autres domaines.

Nombre d'économistes s'accordent à dire que le secteur public a un rôle de modérateur des cycles conjoncturels. La conjoncture n'étant actuellement pas la plus mauvaise, il conviendrait de réduire l'endettement au plus vite afin de disposer d'une marge de manœuvre lorsque la conjoncture baissera. La politique des taux bas appliquée par les banques centrales et par la BNS ne durera pas éternellement, et, comme il vaut mieux prévenir que guérir, il faut agir rapidement pour réduire l'endettement lausannois, qui culmine à un niveau déjà inquiétant.

Le plan structurel d'améliorations financières, comme nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, est un timide premier pas dans la bonne direction, mais nous ne pouvons qu'inviter la Municipalité à plus d'audace dans le combat pour des finances publiques assainies. En conclusion, nous allons accepter les comptes 2015, en appelant chacune et chacun dans cette salle à travailler encore sur la durabilité et, surtout, en matière de finances publiques.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts)** : – Les Verts lausannois accepteront les comptes de l'exercice 2015 à l'unanimité. Ces comptes présentent un léger bénéfice de 4,6 millions, alors que le budget prévoyait un déficit de 20,5 millions.

Deux événements importants sont à souligner : des revenus extraordinaires à hauteur de 16,7 millions issus de la vente d'immeubles à l'Etat, et un risque provisionné de 12 millions concernant le domaine multimédia. Sans ces deux événements, le budget aurait été bouclé à l'équilibre. Il faut à nouveau souligner la bonne maîtrise des charges pour ces derniers comptes de législature. En effet, cette maîtrise, due en partie au PSAF, a permis de dégager des moyens pour des thématiques prioritaires, en particulier la sécurité et l'accueil de la petite enfance, équivalant à 13 millions depuis le budget 2012.

Le plan structurel d'amélioration financière a porté ses fruits, puisque les effets sur les comptes 2015 se montent à 38,2 millions. Mais il y a des défis pour les prochaines années. Ils sont connus et mentionnés dans le préavis 2016/30 que nous traitons en ce moment même : RIE III, accroissement démographique, financement de grands projets. La force du franc, elle aussi, a un effet qui se perçoit en partie par le recul de 15,7 millions sur le produit de l'impôt des entreprises.

Grâce à une bonne capacité d'autofinancement, la Ville a pu investir près de 100 millions sans avoir recours à l'emprunt. C'est aussi un indicateur de la bonne gestion financière de notre Ville. Je tiens à rappeler le rapport de Standard & Poor's paru il y a un an, qui confirmait la note A+ de la Ville de Lausanne. Cette note reflète

1. le cadre institutionnel jugé prévisible et équilibré
2. la gestion financière forte de la Ville de Lausanne
3. son économie très forte et
4. ses performances budgétaires fortes elles aussi.

Les Verts lausannois accepteront donc, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2015.

**M. Benoît Gaillard (Socialiste)** : – Je fais une rapide deuxième intervention du groupe socialiste, qui s'en excuse, simplement pour donner une précision à mon auguste voisin de derrière, M. Buclin. Il a dit quelque chose d'un peu excessif en signalant qu'il y aurait un « personal stop » dans les domaines étrangers à la sécurité au sens large et à la petite enfance. Comme l'indiquent les comptes, un certain nombre de mesures du programme de législature ont fait l'objet de création de postes non compensés, et il y a eu de nouvelles dépenses non compensées dans ces domaines. Les sous-commissaires aux finances ont pu le constater dans les différentes directions. Il est important de ne pas laisser dire qu'il y aurait un arrêt complet des engagements dans les autres domaines.

Il est vrai qu'on demande plus aux membres de l'administration dans un certain nombre de services, et je ne veux aucunement le contester. Les gens qu'on rencontre à chacune des visites de la Commission des finances le disent, et c'est absolument respectable. A terme, il faudra effectivement se poser la question des effets de la croissance démographique. Mais je ne souhaitais pas laisser dire qu'il n'y aurait que dans ces deux domaines que de nouveaux postes ont été créés, car c'est faux. Des postes ont été créés dans les domaines du programme de législature, sans compensation. Evidemment, ces domaines sont sélectionnés, mais ils ne correspondent pas uniquement à la police et à l'accueil de jour.



**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Je fais aussi une rapide deuxième intervention du groupe UDC. J'aimerais revenir sur le communiqué de presse, qui parle de stabilisation de la dette. Si on regarde les chiffres présentés, c'est, bien sûr, tout à fait correct. Mais nous oublions ici un élément qui n'a pas été mis en avant : l'engagement de la Ville sous forme de cautionnements, pour environ 600 millions. C'est un peu une nouveauté durant cette législature. Nous avons donc, par exemple, des engagements de 340 millions pour la nouvelle STEP, de 150 millions pour Malley, de 30 millions pour la SILL et de 28 millions pour le Théâtre de Beaulieu.

C'est une technique de gestion financière à laquelle on peut donner toutes sortes de noms. On peut parler d'occulter la dette, d'artifices financiers, ou d'une certaine « artisterie » financière. Toujours est-il que la dette annoncée dans les comptes ne représente pas la réalité des engagements de la Ville.

J'aimerais donc revenir sur la création de sociétés anonymes de la Ville durant cette législature. C'est un nouvel artifice, ou un artifice qu'on a utilisé plus souvent qu'auparavant, qui permet justement d'occulter les engagements non seulement dans le domaine immobilier, où cela est peut-être justifié, mais aussi dans le domaine des infrastructures, où, par contre, la justification semble faire défaut.

Il est également dit dans ce petit paragraphe concernant la stabilisation de la dette que, sur l'ensemble de la législature écoulée, hors recapitalisation de la CPCL, la dette a pu être stabilisée. C'est évidemment une condition très importante vu l'évolution des marchés financiers ces temps. On n'intègre toujours pas les véritables engagements au travers de la CPCL dans le bilan de la Ville ; là aussi, on peut, d'une certaine manière, fermer les yeux sur la situation actuelle et, surtout, sur celle à venir. Je ne vais pas m'étendre longtemps sur la CPCL, vu qu'une initiative a été déposée sur le sujet, mais il me semble utile de rappeler que nous gérons aujourd'hui la Ville en fermant les yeux, en grande partie sur les problèmes futurs de la CPCL.

Dernier élément, le sujet des clients captifs. Les comptes sont présentés sur la base de clients captifs, qui sont obligés de payer des taxes qu'on leur impose. En réalité, l'évaluation d'une partie des participations financières n'est pas sur la valeur des biens, ou la valeur de fonctionnement de ces institutions qui sont derrière ces participations financières, mais on fait tout simplement une évaluation financière des taxes qu'on impose aux clients captifs, qui n'ont aucun autre choix et qui ne peuvent pas se retourner vers une autre ressource ; ils sont obligés de payer. Peut-être que ce n'est pas faux techniquement. Par contre, une évaluation de ce type est évidemment d'une tout autre nature qu'une évaluation qui se fonde sur la valeur effective d'un bien, par exemple sur un marché ou par rapport à sa réalisation de départ. Je dirais donc qu'une partie des participations financières ont une évaluation complaisante et, là aussi, il y a des risques qui nous guettent.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – J'enlève ma casquette de rapporteur, mais pas totalement. J'aimerais souligner des éléments qui me paraissent importants, qu'on peut faire ressortir comme problème ou défi du résultat des comptes 2015. Ces éléments se retrouvent, en partie, dans le préavis 2016/30.

Le premier élément, c'est l'érosion de la marge bénéficiaire des réseaux d'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Il faudra, à l'avenir, trouver, inventer, réfléchir – c'est déjà le cas, d'ailleurs. C'est en tout cas un problème à résoudre. Il faut de nouvelles recettes dans les activités industrielles et commerciales qui passent par d'autres produits que simplement la vente de molécules de gaz ou de courant électrique pur. Cela renvoie à des changements au niveau de la politique fédérale, notamment les conséquences de la libéralisation partielle du marché de l'électricité.

Le deuxième point, ce sont les risques importants pour les recettes de la Ville dus à l'évolution de la fiscalité des entreprises. Contrairement à ce que disait notre collègue Valentin Christe, je pense que le rejet de cette réforme fédérale par le peuple serait plutôt

bénéfique pour les collectivités publiques et pour les recettes fiscales – donc pour les services publics.

Le troisième point, c'est que je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit tout à l'heure notre collègue Benoît Gaillard. La Municipalité n'a cessé de dire, budget après budget, au cours de la législature qui vient de s'écouler, que la priorité pour la création de postes de travail, c'était l'enfance et la police, avec parfois quelques exceptions, mais qui sont minimales. Il y a eu quelques postes de travail créés par exemple à l'Unité santé et sécurité au travail dans le cadre du préavis « Bien-être au travail et gestion des absences », mais la grande majorité des postes créés l'ont été dans les deux domaines prioritaires ; les autres domaines ne sont pas prioritaires. Il peut y avoir quelques exceptions, mais il y a quand même eu une limitation de la création de nouveaux postes de travail, contrairement à ce qui s'est passé dans la législature précédente.

Si l'on n'y prend pas garde, ceci peut être source de surcharge de travail dans certains secteurs, et de problèmes de conditions de travail. La mise en œuvre d'Equitas coûtera entre 8 et 9 millions supplémentaires. Si, pour compenser, on limite la création de places de travail, cela va créer d'autres problèmes. C'est un des défis que nous avons pour les années à venir.

Le quatrième point, c'est d'assurer la part communale pour le financement de nombreux projets d'investissement très ambitieux, mais nécessaires, que tout le monde ici connaît : Métamorphose, les Axes forts, les équipements sportifs, etc. Dans les comptes 2015, on voit qu'il y a une diminution des investissements trois années de suite. Mais on ne perd rien pour attendre, puisque tous les investissements qui n'ont pas été faits en 2015 seront réalisés en 2016, comme on l'a vu lors de la dernière séance du Conseil communal, où l'on a voté le rapport-préavis concernant les terrains de sport et le stade de la Tuilière. Ces investissements commenceront l'année prochaine déjà, et se poursuivront sur 2018 et les années suivantes. Veiller au financement de ces nombreux projets est un défi qui concernera le prochain budget. Cela ressort clairement des comptes 2015.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J'aurais souhaité avoir deux compléments d'information au rapport de l'organe de révision. Au point 1, concernant les réserves relatives au risque multimédia, on nous parle d'une provision de 12 millions qui semblerait insuffisante, puisque le prêt accordé est de 24 millions. Pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison cette appréciation d'insuffisance est émise lors de l'audit ?

Pourrait-on aussi avoir une information par rapport aux 370 000 heures supplémentaires apparemment fournies en 2015, ce qui me paraît assez important ? Cela fait 1000 heures par jour. J'aimerais savoir si c'est une habitude que d'avoir autant d'heures supplémentaires annuelles.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Je suis parfaitement d'accord avec vous, monsieur Oppikofer, si le mot priorité a un sens. C'est précisément ce que j'ai voulu dire tout à l'heure, c'est-à-dire que les créations de postes se sont concentrées sur les deux fameux domaines : sécurité – on dit parfois police, mais c'est en réalité sécurité, parce que les correspondants de nuit ne sont pas affiliés au Corps de police – et petite enfance. Mais il y a eu des créations ailleurs et cela me semblait utile de rectifier les propos dans ce sens. En réalité, vous les avez rectifiés avec moi pour ne pas laisser penser que, dans le reste de l'administration, on est au budget « zéro », ce qui a parfois été dit ici et là, ce qui n'est pas tout à fait juste – il y a eu des croissances budgétaires –, ou en « personal stop », ce qui n'est pas non plus tout à fait le cas.

Mais je vous concède que des priorités ont été établies, et elles ont été respectées. Cela me semble correct du point de vue des besoins les plus importants exprimés par la population. Je partage l'attention que vous apportez aux conditions de travail de l'administration. C'est un point qu'il faudra évidemment conserver dans le travail des deux commissions de surveillance, mais il me semble aussi utile de ne pas caricaturer la politique menée au cours de la législature qui est sur le point de s'achever.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – En réponse à M. Gaillard, je ne pense pas caricaturer en disant que, dans l'écrasante majorité des services, la croissance des postes est inférieure à la croissance démographique, qui est de 1,2 % en moyenne à Lausanne ces dernières années. Donc la pression à la productivité s'accroît, même si je reconnais volontiers qu'il n'y a pas uniquement les secteurs de l'enfance et de la sécurité qui ont eu des créations de postes.

J'aimerais encore insister sur un point, qui suscite une certaine inquiétude chez moi. Beaucoup de ces créations de postes qui ne sont pas dans le secteur de l'enfance ou de la sécurité sont faites via des contrats d'auxiliaires. Il y a une augmentation assez nette des contrats d'auxiliaires dans toute une série de services, comme si la Municipalité ne voulait pas créer des postes définitifs. J'ai connaissance de cas où des personnes ont été engagées comme auxiliaires pendant plusieurs années et leur contrat n'est jamais stabilisé et passé sous le régime du règlement sur le personnel ordinaire. C'est un autre point qui semble aller vers une politique d'économie budgétaire sur le personnel qui tend à précariser une partie des employés nouvellement embauchés à la Ville.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je me permets d'intervenir, parce que nous sommes quelques-uns ici à nous poser une question toute simple. Est-ce que la révision a été faite par la structure de révision qui appartient à la Ville ? Ou est-ce que c'est une organisation externe qui a fait cette révision ? Si la révision a été faite par des fonctionnaires, qui sont donc partie prenante, n'y a-t-il pas conflit d'intérêts ?

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz (Les Verts) :** – En réaction aux propos de M. Buclin, j'aimerais le questionner sur le fait que ce débat arrive au moment des comptes, alors qu'il aurait pu avoir lieu au moment du préavis Equitas, qui a été récemment discuté et voté.

J'aimerais aussi mentionner que, dans les préavis que l'on a votés récemment liés aux Axes forts de transports urbains et au tram t1, il y avait un chapitre mentionnant l'engagement de personnel pour une durée déterminée dans le cadre de ces projets spécifiques. Cela montre bien qu'il y a une volonté de ne pas toujours mettre l'administration sous pression, mais aussi proposer des solutions. Cela en est une.

J'aimerais dire que l'efficacité de l'administration communale est un point important. A chaque fois, et encore récemment, les Verts ont salué les efforts consentis par l'administration communale dans le cadre du PSAF et des améliorations structurelles financières. On peut saluer l'administration, qui fait effectivement énormément d'efforts pour devenir de plus en plus efficace. Mais ce sera malgré tout un besoin dans le temps.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – Nous bouclons ce soir les derniers comptes de la législature. C'est évidemment un moment important. Nous bouclons les comptes 2015 avec un petit bénéfice de 4,5 millions. Encore une fois, ce sont des comptes bouclés à l'équilibre, et cette situation est satisfaisante pour la Municipalité.

Ce résultat n'est pas complètement dû au hasard. En effet, au-delà des questions conjoncturelles ou des reports de charges qui incombent à la commune, ce résultat est aussi le reflet des efforts. Oui, c'est vrai, des efforts ont été faits par la Municipalité et par l'administration, que vous avez soutenus, notamment dans le cadre du budget 2013, lors de l'élaboration du plan structurel d'amélioration des finances. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre les besoins de la population et les ressources que nous devons mettre à disposition pour y répondre. Mais il s'agit aussi de trouver l'équilibre en laissant des ressources pour les générations à venir. C'est bien ce grand équilibre que la Municipalité essaie de trouver pour assurer ces prestations aujourd'hui et demain.

Faire complètement fi de la question de la dette n'est, à mon sens, pas responsable en regard des prestations que nous souhaitons offrir aux générations de demain. Les mesures prises par la Municipalité dans le cadre de cette législature se retrouvent dans le programme structurel d'amélioration des finances équilibré, qui comprend une réduction des charges et une augmentation des recettes. C'est un programme à hauteur de

40 millions, qui a pu être réalisé, d'après nos calculs, à 96 %. La Municipalité a donc pu tenir ses engagements en la matière. Cumulé tout au long de la législature, avec la montée en puissance de ce programme, nous arrivons à un montant de 130 millions d'amélioration des finances, qui aurait sinon impacté le niveau de la dette – il faut se le rappeler.

La dette est stabilisée, il est vrai, hors effet CPCL, ce qui a permis de diminuer la dette nette de quelques dizaines de millions, et d'augmenter la dette brute de quelques dizaines de millions ; au regard des 2,5 milliards de dettes, elle est stabilisée. Mais il ne faut pas se voiler la face : tous les spécialistes – les instituts, les indicateurs, le Canton, l'Etat – qui analysent la situation de nos comptes mettent en avant le niveau élevé de la dette de la Ville de Lausanne. Cette situation est prise au sérieux par la Municipalité. Elle l'a été pendant toute la législature et le sera sûrement aussi pendant la prochaine législature.

Evidemment, cette dette est toujours à mettre en regard des prestations que nous avons offertes à notre population, ne l'oublions pas, soit les investissements que nous avons faits et que nous allons faire, les prestations que nous offrons à notre population, ou encore à nos collaborateurs. C'est vrai, monsieur Stauber, la Caisse de pensions et sa recapitalisation, comme cela a été fait dans de nombreuses collectivités publiques en Suisse romande, a impliqué un engagement financier d'environ un demi-milliard via le budget communal – environ 470 millions. Ce demi-milliard d'investissement explique environ un cinquième du niveau de la dette, s'il faut y trouver une origine.

Permettez-moi maintenant de répondre aux questions. Concernant les cautionnements, M. Stauber a évoqué le montant de 600 millions au bouclage des comptes 2015. Le niveau des cautionnements s'élève à environ 400 millions, monsieur Stauber, et il est constitué d'éléments très variés. C'est vrai, certains cautionnements impliquent un certain risque pour la Ville, notamment dans les activités commerciales, mais il y a des cautionnements qui ont un risque quasiment nul. Il convient donc de bien différencier ces cautionnements. En matière d'immobilier, le risque est quasiment nul, et ils représentent environ 200 millions de cette part de cautionnements. S'agissant des cautionnements dans le domaine des transports, nous trouvons, par exemple, le cautionnement que vous aviez voté à l'époque dans le cadre du m2, avec un risque nul, car le financement de cette prestation est assuré par les collectivités publiques que sont l'Etat et les communes. Il y a encore le cautionnement d'Epura, qui est financée par des taxes. Tous ces montants permettent d'expliquer environ 75 % du montant total des cautionnements. Le risque est donc limité.

Concernant le rapport du Service de révision, il s'agit effectivement d'un organe de révision interne. La Loi sur les communes permet de mettre en place un organe de révision interne, qui répond à toutes les exigences légales d'un organe de révision. En l'occurrence, il s'agit de fonctionnaires de la Ville, qui ont donc un poste relativement sûr. Je ne serais pas loin de dire que la révision interne peut potentiellement être plus « dure » avec l'organe révisé qu'une révision externe, qui doit obtenir le mandat l'année suivante. Donc, à mon avis, les craintes de M. Moscheni peuvent être levées concernant la capacité d'action et d'intervention de l'Organe de révision.

Sur le fond, soit les questions par rapport à la provision sur la Lausanne fibre optique (LFO), la Municipalité a constitué diverses provisions sur des domaines plus ou moins risqués. Les provisions figurant au bilan s'élèvent à environ 45 millions. Il y a donc une certaine marge de manœuvre et la stratégie de la Municipalité en matière de provisionnement se fait en fonction du risque. Un risque faible est provisionné à 25 %, un risque moyen à 50 % et un risque élevé à 75 %. Provisionner l'entier du montant du prêt n'est, à notre sens, pas conforme à cette pratique, en ce sens que nous ne pensons pas que le projet de fibre optique n'a plus aucun avenir. Au contraire, nous y croyons. Il existe un certain risque, que nous avons provisionné à 50 %. Après, il faut savoir que l'Organe de révision suit ses propres règles et que, en l'occurrence, son analyse porte sur un horizon

temporel de cinq ans. Dans ce cadre, la réserve exprimée par l'Organe de révision est donc légitime.

Par contre, la Municipalité a une vision qui va au-delà de ces cinq ans. Elle fait une analyse de risques, mais pas à 100 % : ce serait faire fi de la volonté de ce Conseil d'investir massivement dans la fibre optique pour notre population. Estimer que ce projet est à jeter à la poubelle et qu'il faudrait tout provisionner ne serait pas non plus cohérent. Voilà ce qui a guidé la définition de cette provision. Mon collègue pourra sûrement vous donner des indications supplémentaires sur le fond.

Par rapport aux heures supplémentaires, il ne s'agit pas d'heures supplémentaires effectuées en 2015, mais du cumul de toutes les heures supplémentaires effectuées par l'ensemble des collaborateurs de la Ville. Voilà, j'espère avoir répondu à toutes les questions.

Le débat sur les comptes ou le budget est l'occasion de rappeler, et c'est important pour moi de le faire, que, au-delà des comptes et des chiffres, la Municipalité n'oublie pas la finalité des missions que nous souhaitons financer pour notre population et lui offrir des prestations publiques. Contrairement à ce que l'on peut entendre dans certains bords de cet hémicycle, des investissements et des engagements conséquents ont été faits pendant cette législature. J'ai évoqué le programme structurel d'améliorations permettant d'améliorer la gestion financière, mais nous n'oublions pas les besoins de la population. Près de 70 postes de policiers – 68 EPT pour être exacte – ont été créés dans le cadre de cette législature, avec 6 correspondants de nuit et 740 places en crèches et garderies. La politique du livre a été boostée, l'Unité santé et sécurité pour les collaborateurs de la Ville a été renforcée, il y a eu un soutien aux manifestations et aux institutions, et encore, rappelons-le, nous nous sommes fortement engagés pour les personnes vulnérables avec la création de la Terrasse et de l'Espace, avec des places supplémentaires en hébergement d'urgence, avec des abris PC, ainsi qu'un plan « grand froid » pour presque 1 million de francs dans le domaine de la grande précarité. Venir donc dire ici que nous ne faisons attention ni aux besoins de notre population ni au développement de notre ville n'est pas conforme à la réalité. J'ai ici les éléments très concrets pour vous répondre.

Avant de terminer mon intervention, je souhaite évoquer avec vous, en toute transparence, les risques qui planent sur la prochaine législature. Le premier qui me vient à l'esprit, surtout en regard des discussions d'aujourd'hui aux Chambres fédérales, est celui de RIE III, la réforme de l'imposition des entreprises. Quand bien même nous avons pu trouver un compromis pour avoir un paquet – presque – équilibré au plan cantonal, notamment avec les retouches sur la péréquation intercommunale, la réforme au niveau fédéral laisse présager de très importants impacts sur les collectivités publiques, notamment sur les villes. Il faut savoir que seules dix villes en Suisse génèrent la moitié de la recette sur les personnes morales de l'entier du territoire. C'est donc bien dans les villes que ces recettes sur les entreprises sont générées, qui servent d'ailleurs aussi à financer les besoins de développement des villes en termes d'infrastructures. Ce sont les villes qui construisent des stades, des patinoires, des piscines, des opéras, etc. Le système était équilibré, les recettes spécifiques des villes sur les entreprises permettaient de financer ces infrastructures, qui bénéficient, la plupart du temps, à un cercle beaucoup plus large que les uniques contribuables de la ville.

Avec cette réforme, on met vraisemblablement à mal ces grands équilibres. La situation sera difficile sur ce thème de fiscalité lors de la prochaine législature, puisqu'il est proposé tout simplement de déplacer la fiscalité des personnes morales sur les personnes physiques, ce qui n'est pas adéquat. Il y aura aussi des risques avec les participations dans le domaine de l'énergie. Nous y porterons une attention particulière pour accompagner le développement de la ville.

Nous allons investir massivement ces prochaines années. Ces dernières semaines, votre Conseil a voté quasiment 100 millions entre le Centre sportif de la Tuilière, 50 millions, et

les Axes forts, 70 millions. On ne peut donc pas dire que la Municipalité n'investit pas pour la croissance et l'avenir de notre ville. Encore une fois, nous sommes très attentifs aux missions que nous devons effectuer pour la collectivité publique. Evidemment, dans ce contexte, je vous invite à soutenir et à adopter les comptes 2015.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Tout d'abord, à l'intention de M. Oppikofer, je lui donne complètement raison sur la tendance globale, même si, lorsque vous considérez les comptes 2014 et 2015, on ne peut pas dire qu'il y a une érosion des bénéficiaires des Services industriels. En effet, on a fait, grosso modo, 8 millions de mieux sur les comptes des Services industriels en 2015 qu'en 2014. Après, évidemment, il faut analyser plus finement, se référer aux produits des participations, lesquelles ne sont pas nécessairement à la direction des Services industriels, mais à la Direction des finances.

Et puis, il faut regarder en détail ce qui se passe dans les services, et même dans les activités des services. Vous voyez que dans le domaine de l'électricité, par exemple, entre 2014 et 2015, nous sommes passés d'une marge bénéficiaire de 28 millions à 22 millions ; il y a donc eu une baisse. Encore faut-il regarder ce qui, dans le revenu, est lié au réseau et ce qui est lié à l'énergie ; dans le domaine de l'électricité, il y a des variations minimales d'un exercice à l'autre. Les variations ne sont donc pas tellement liées à la consommation, mais plutôt à l'exercice de régulation et/ou à l'exercice de la concurrence entre les clients éligibles.

Par contre, dans le domaine du gaz et de la chaleur, les résultats sont beaucoup plus volatiles. Entre 2014 et 2015, alors que nous avons fait trois baisses de tarifs successives pendant une année, il y a 12 millions de francs de mieux sur 2015 que sur 2014. Et là, il faut aussi distinguer ce qui se passe sur le réseau et sur la molécule d'énergie, avec, en plus, le fait que vous avez voté une structure tarifaire pour le réseau de gaz analogue à celle du réseau électrique, mais qui ne s'applique encore stricto sensu qu'aux plus gros clients. On est donc dans un domaine qui est très mutable en termes de régulation et de législation. De plus, il faut encore distinguer au sein du même service ce qui a trait au réseau de gaz et au réseau du chauffage à distance. Mais, sur le fond, je donne raison à M. Oppikofer : nous devons trouver de nouvelles sources de revenus et de stabilisation des revenus d'une tâche d'intérêt public, pour la collectivité publique.

Je dois vous féliciter d'avoir contribué à cette recherche, puisque la semaine passée, d'un coup, d'un seul, comme disait ma collègue Florence Germond, vous avez voté un préavis pour le *contracting* aux Plaines-du-Loup et le site sportif de Malley, qui n'a pas suscité beaucoup de discussions, mais qui est un élément stratégique absolument essentiel pour le développement des activités des Services industriels.

Maintenant, je réponds à M. Gaudard, et je complète ce qu'a dit ma collègue à propos de la provision créée au Service des finances. Vous n'êtes peut-être pas des lecteurs assidus de la *Neue zürcher Zeitung*, mais, il y a quelques jours, dans ce journal, qui n'est pas suspect de sympathie pour la gauche étatiste, il a été fait référence à ce que les entreprises d'électricité, souvent en mains publiques, ont fait récemment dans le domaine des investissements, en particulier pour la fibre optique. On y lit que Zurich a investi 400 millions dans son réseau de fibres optiques, avec des votes populaires qui se sont succédés. Au final, on sera certainement au-delà des 400 millions votés.

Beaucoup plus important pour la question de M. Gaudard, on voit que beaucoup de ces acteurs ont procédé à des corrections de valeurs – ce qu'on appelle des *impairments* – ou à la constitution de provisions. Par exemple, à Berne, on en est à peu près à 50 millions de francs, à Bâle à 61 millions de francs et à Genève à 68 millions de francs, ce sont des opérations comptables que doivent faire les gens qui réfléchissent à court terme, et c'est ce que fait notre Service de la révision. Si on réfléchit à court terme, on doit prendre des précautions comptables considérables sur des investissements dont nous ne connaissons pas la rentabilité ni le taux de retour sur investissement en termes de durée.

Parmi ces acteurs, tout le monde est d'accord qu'il est éminemment intelligent d'investir dans un réseau de fibres optiques. Quand on regarde la demande croissante en termes de capacité de flux d'information, c'est clair que cela vaut la peine d'investir dans un réseau de fibres optiques. On vous l'a montré lorsque vous avez voté le préavis qui a conduit à la création de LFO et à la répartition des tâches entre LFO – la société anonyme propriétaire des réseaux – et les Services industriels, spécialement le Service multimédia.

Mais on voit que cette rentabilité n'est pas à l'horizon comptable prévu par les réviseurs, d'où ces opérations de correction de valeurs et de constitution de provisions. Vous le voyez, à Lausanne, on a été beaucoup plus modeste dans les corrections de valeurs et les provisions que ce n'a été le cas ailleurs. Ce n'est pas parce qu'on est plus imprudents, c'est parce que la structure de nos activités est différente. Les autres propriétaires d'infrastructures ne sont pas fournisseurs de services, comme nous avec Citycable. Nous avons la chance d'avoir des clients Citycable, des gens qui, grâce à nous, regardent la télévision, ont des connexions internet et de téléphonie fixe. Ce sont des produits que nous devons faire évoluer, que nous devons aménager, pour lesquels nous devons trouver de nouveaux partenariats. Mais nous avons certainement une réserve de revenus que les Services industriels, qui sont purement propriétaires de l'infrastructure, n'ont pas. Dans ce sens, nous pouvons procéder de façon plus progressive que ces entités, qui ont procédé à des corrections de valeur massives, ce que nous pouvons nous permettre de ne pas faire dans un premier temps.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J'aimerais un complément d'information sur les heures supplémentaires. M<sup>me</sup> la directrice a dit qu'il s'agissait d'un échelonnement de longue durée. Est-ce sur plusieurs années ? Est-ce que ces heures supplémentaires seront payées ou seront-elles compensées en vacances ? Et pour ces 370 000 heures, si vous comptez une moyenne de 55 francs, cela fait tout de même pas loin de 20 millions à payer. C'est une somme considérable. Pouvez-vous encore nous renseigner là-dessus, s'il vous plaît ?

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – C'est justement la raison pour laquelle il est important d'informer sur le nombre total, qui figure en annexe au bilan.

Par contre, il est extrêmement difficile de sortir un chiffre. Certaines personnes reprendront leurs heures, d'autres ne les reprendront pas. C'est un chiffre qui aurait une signification si tous les employés de la Ville arrêtaient de travailler du jour au lendemain et que la Municipalité mettait fin à leur contrat ; il faudrait alors payer toutes les heures supplémentaires. Ce n'est pas une situation réaliste, puisque ces heures sont gérées dans le flux.

Il n'en demeure pas moins que c'est un indicateur important, que nous devons traiter avec attention. Si l'on divise ces heures par le nombre d'ETP, cela correspond à 32 heures supplémentaires par ETP, par collaborateur. Cela reste raisonnable, mais il faut rester attentif à cette question. C'est pourquoi nous vous donnons cette indication, pour que vous l'ayez dans le cadre de vos réflexions et discussions ici, au Conseil.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'aimerais répondre à M<sup>me</sup> la municipale par rapport à l'indépendance de l'organe de révision. Nous avons vraiment une vision diamétralement opposée, vous et moi. C'est comme si vous me disiez que ABB devrait développer sa propre révision interne, parce qu'il serait beaucoup plus performant que d'avoir un organe externe. La gouvernance, telle que je la comprends, suppose la séparation des pouvoirs ; ce ne semble pas être ce que vous mettez en avant.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – J'ai répondu peut-être un peu rapidement ou de façon lapidaire à M. Moscheni. Les organes de révision font très bien leur travail, qu'ils soient externes ou internes. L'internalisation de l'organe de révision permet également à ce dernier de travailler.

Par contre, je vous l'accorde, le cadre doit être défini au mieux. C'est d'ailleurs pour cela que la Municipalité a récemment adopté un règlement précis sur le cadre et les possibilités de mandat de cet organe. C'est défini de façon très précise par exemple, pour les CCF au niveau cantonal, ou pour le Contrôle fédéral des finances. On ne peut pas faire le reproche au contrôle fédéral des finances d'être totalement inactif, partial et de laisser passer des choses. Pour nuancer mes propos de tout à l'heure, le cadre et l'indépendance de l'organe doivent être garantis par des normes. C'est très important pour garantir l'indépendance de l'organe de révision interne.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Je voulais revenir sur ces heures supplémentaires. Vous avez fait, madame la municipale, une moyenne de 32 heures par EPT, mais vous ne nous avez pas dit sur quelle durée. Vous avez dit que ce n'était pas sur 2015, mais pour plus longtemps.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert** : – Il s'agit bien du solde des compteurs des collaborateurs. Cela peut être accumulé sur une durée variable, en fonction de l'engagement des collaborateurs.

La discussion générale est close.

Il est passé à l'examen des Comptes de l'exercice 2015, service par service.

#### **ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**

- 1000** Conseil communal
- 1001** Municipalité
- 1103** Secrétariat municipal
- 1104** Participation à des charges cantonales
- 1109** USST
- 1200** Service du personnel
- 1201** Correctifs de la masse salariale
- 1202** Cellule ARC
- 1300** Service du développement de la Ville et de la communication
- 1401** Service de la culture
- 1500** Service d'organisation et d'informatique
- 1600** Conseil juridique
- 1601** Commission de police
- 1602** Assurances de choses et patrimoine
- 1710** Service du protocole et des relations extérieures

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances** : – La Commission des finances propose d'accepter les comptes d'Administration générale et culture par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

**Les comptes d'Administration générale et culture sont adoptés sans avis contraire et 1 abstention.**

#### **SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION**

- 2000** Administration, comptabilité et intégration
- 2001** Taxis
- 2101** Service des sports



<b>2200</b>	<b>Commerces, manifestations, séjour</b>
<b>2201</b>	<b>Inhumations et incinérations</b>
<b>2300</b>	<b>Service du contrôle des habitants</b>
<b>2500</b>	<b>Secours et incendie</b>
<b>2501</b>	<b>Protection civile</b>
<b>2502</b>	<b>Groupe sanitaire</b>
<b>2503</b>	<b>Pompes funèbres officielles</b>
<b>2703</b>	<b>Service des assurances sociales</b>

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances vous propose d’accepter les comptes de la Direction des sports, intégration et protection de la population par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

**Les comptes de Sports, intégration et protection de la population sont adoptés sans avis contraire et 1 abstention.**

#### **LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**

<b>3000</b>	<b>Secrétariat général</b>
<b>3101</b>	<b>Corps de police</b>
<b>3306</b>	<b>Service du logement et des gérances</b>
<b>3700</b>	<b>Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne</b>

**M. Jean-François Cachin (PLR) :** – Comme membre de la Commission des finances, président rapporteur sur les comptes 2015 de la Direction du logement et de la sécurité publique, permettez-moi de vous donner quelques informations complémentaires.

L’examen des comptes de la Direction du logement et de la sécurité publique nous permet de constater que le total des charges est en augmentation de plus de 34,900 millions par rapport au budget 2015. Cette augmentation est constatée au Service du logement et des gérances pour un montant de plus 39,440 millions, et résulte principalement des rubriques 314, 318, 330 et 380, pour un montant de plus de 40,568 millions, attribué aux réserves suite à la vente des immeubles Ansermet 2 et Riponne 10.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de plus de 52,730 millions par rapport au budget 2015. Nous remarquons également que cette augmentation est constatée au Service du logement et des gérances pour 56,940 millions, et résulte des rubriques 423, 425, 434, 435, 436 et 439 et 451, pour un montant de 58,300 millions environ, suite à la vente des immeubles Ansermet 2 et Riponne 10.

Pour le Corps de police, on constate que les charges sont en diminution de 3,826 millions environ par rapport au budget 2015. Cette diminution résulte principalement des rubriques 301, 303 et 304, pour un montant de 2 284 872 francs, suite à la modification du taux de cotisation de la Caisse de pensions, qui passe de 23 % à 18,8 % avec la modification de l’âge de départ à la retraite, qui passe de 55-60 ans à 60-62 ans pour les policiers et les pompiers.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont également en diminution d’environ 4,343 millions par rapport au budget 2015. Cette diminution résulte principalement des rubriques 434 et 437, pour un montant de 4,321 millions environ ; 3,900 millions n’ont pas été encaissés suite au report de la facturation des interventions du Corps de police et des prestations judiciaires, dans l’attente d’une base légale cantonale.

Concernant les amendes, il y a moins 419 000 francs, résultant d'une diminution du contrôle des véhicules en stationnement suite à l'engagement des ASP en faveur de la sécurité pendant les négociations entre l'Iran et les USA, et la mise hors service de cinq appareils de contrôle de vitesse suite à des travaux routiers. Ma collègue, Séverine Evéquo, et votre serviteur vous recommandent d'accepter les comptes de cette direction.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances propose au Conseil d'accepter les comptes de la Direction du logement et de la sécurité publique par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

**Les comptes de la Direction du logement et de la sécurité publique sont adoptés sans avis contraire et 2 abstentions.**

## TRAVAUX

**4100 Service de la coordination et du cadastre**

**4201 Service des routes et de la mobilité**

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – J'ai une question concernant la rubrique 4201.318, qui couvre notamment les frais de Sécuritas pour la surveillance des parkings liés aux manifestations à Beaulieu. J'aimerais savoir pourquoi ces frais ne sont pas facturés aux organisateurs de manifestations. Mais c'est peut-être une question trop pointue. Je peux aussi la poser par écrit.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Pendant la période du Comptoir, et concernant l'accord que l'on a avec les tl, c'est une charge partagée avec eux. On a aussi une recette. Je ne sais pas quelle est la rubrique, mais je veux bien vous répondre par écrit, car je ne suis pas sûr.

**4300 Service d'urbanisme**

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – J'ai une question complémentaire sur la rubrique 4300.410. On voit que les recettes liées à la taxe de l'équipement communautaire ont été fortement surestimées, de plus de 2 millions. Comment expliquer cet état de fait ? Est-ce que c'est seulement dû au retard de l'entrée en vigueur du règlement sur la taxe, ou y a-t-il d'autres raisons ?

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Concernant la question préalable, ma collègue, M<sup>me</sup> Germond, me dit que le compte est équilibré. Il n'y a donc pas de déficit sur ce compte. En ce qui concerne ce point, vous avez donné une partie de la réponse en posant la question. C'est bien sûr lié aux projets que l'on met en œuvre.

**4400 Service d'architecture**

**4600 Administration et études**

**4601 Ramassage et tri des déchets**

**4602 Unité de gestion du réseau (UGR)**

**4603 Traitement des eaux usées**

**4604 Incinération des déchets**

**4605 Gestion des déchets urbains**

**4700 Eauservice Lausanne**

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes de la Direction des travaux à l'unanimité, donc par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

**Les comptes de la Direction des travaux sont adoptés sans avis contraire et 1 abstention.**

**ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**

- 5110 Administration du service**
- 5111 Unités Support**
- 5112 Unités prestations**
- 5113 Subventions et aides individuelles**
- 5210 Administration du service**
- 5211 Inspection du travail Lausanne**
- 5212 Office régional de placement**
- 5213 Unité spécialisée ORP-CSR**
- 5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)**
- 5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**
- 5420 Office de santé**
- 5421 Office dentaire**
- 5610 Administration du service et institutions subventionnées**
- 5612 Accueil vacances**
- 5613 Institutions d'éducation**
- 5614 Cultes et temples**
- 5800 Ecoles primaires et secondaires**
- 5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**
- 5901 Institutions subventionnées**

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances recommande d'accepter les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

**Les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale sont adoptés sans avis contraire et 1 abstention.**

**FINANCES ET PATRIMOINE VERT**

- 6010 Secrétariat général FIPAV**
- 6601 Parcs et domaines**
- 6602 Bureau d'intégration canine**
- 6700 Service achat et logistique Ville**
- 6800 Service de la révision**
- 6900 Service financier**

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter les comptes de la Direction des finances et du patrimoine vert par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

**M. Jean-François Cachin (PLR) :** – Le groupe PLR votera les comptes de cette direction. Il salue la transparence dont fait preuve la Direction des finances en transmettant le rapport de l'Organe de révision. On peut lire les préoccupations en lien avec le déploiement de la fibre optique avec des effets potentiels de 12 millions de francs. Nous serons attentifs à l'évolution de ce dossier.

**Les comptes de la Direction des finances et du patrimoine vert sont adoptés sans avis contraire et 1 abstention.**

#### **SERVICES INDUSTRIELS**

- 70**            **Secrétariat général**
- 71**            **Finances, administration et développement**
- 74**            **Gaz et chauffage à distance**
- 76**            **Electricité**
- 77**            **Multimédia**
- 78**            **Service commercial**

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances propose d'accepter les comptes de la Direction des services industriels de la Ville de Lausanne par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

**Les comptes des Services industriels sont adoptés sans avis contraire et 2 abstentions.**

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), président rapporteur de la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2015, tels que présentés dans le préavis 2016/30, par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

**Les comptes de l'exercice 2015 sont adoptés sans avis contraire et 2 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/30 de la Municipalité, du 7 avril 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les comptes de 2015 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2016/30, du 7 avril 2016.

**Crédit supplémentaires pour 2016 (1<sup>re</sup> série)**

Préavis N° 2016/34 du 28 avril 2016

Finances et patrimoine vert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2016, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	CHF	<i>Revenus de fonctionnement</i> CHF
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>817'800.-</u>	<u>696'500.-</u>
		<i>Recettes</i>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires (détail en page 22 du préavis)	<u>364'400 -</u>	<u>28'300.-</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires (détail en page 25 du préavis)	<u>106'300.-</u>	<u>0.-</u>

## A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert		Services industriels
NATURE	301 Traitements	-80'000	372'900	-20'300		-385'200		0	-112'600
	303 Cotisations aux assurances sociales		32'200	-1'700		-33'200		0	-2'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions		54'200	-3'300		-40'400		0	10'500
	305 Assurance-accidents					-3'500		0	-3'500
	309 Autres charges de personnel							0	0
	310 Imprimés et fournitures de bureau	-12'000				-600		0	-12'600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	-900	38'200	24'400		44'000		80'000	185'700
	312 Eau, énergie et chauffage					-4'600			-4'600
	313 Marchandises	-5'300		-24'400		-6'000	-9'000	0	-44'700
	314 Entretien des biens immobiliers			175'000		170'000			345'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		60'000		338'300	30'000		0	428'300
	316 Loyers et redevances d'utilisation	25'200		-5'000	50'200	-85'800		0	-15'400
	317 Déplacements, débours, dédommagements					-700		0	-700
	318 Autres prestations de tiers	195'500			-388'500	127'600		95'000	29'600
	319 Impôts, taxes et frais divers	-14'800		25'300				-95'000	-84'500
	322 Intérêts des dettes							0	0
	331 Amortissements du patrimoine administratif							0	0
	365 Subventions à des institutions		100'000						100'000
	390 Imputations internes		46'500	-46'500					0
	<b>Total des charges</b>	<b>107'700</b>	<b>704'000</b>	<b>123'500</b>	<b>0</b>	<b>-188'400</b>	<b>-9'000</b>	<b>80'000</b>	<b>817'800</b>
	424 Plus-values, produits exceptionnels		-100'000						-100'000
	434 Redevances et prestations facturées		-60'000			90'900		-75'000	-44'100
	436 Dédommagements de tiers					3'500		0	3'500
	438 Personnel facturé aux crédits d'investissements							0	0
	439 Autres recettes			-175'000		-37'600		-5'000	-217'600
	451 Participation du Canton aux charges		-497'500			264'700		0	-232'800
	461 Subventions du Canton	-105'500							-105'500
490 Imputations internes							0	0	
<b>Total des revenus</b>	<b>-105'500</b>	<b>-657'500</b>	<b>-175'000</b>	<b>0</b>	<b>321'500</b>	<b>0</b>	<b>-80'000</b>	<b>-696'500</b>	
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>2'200</b>	<b>46'500</b>	<b>-51'500</b>	<b>0</b>	<b>133'100</b>	<b>-9'000</b>	<b>0</b>	<b>121'300</b>	
	Page du préavis	page 3	page 6	page 9	page 12	page 13	page 17	page 18	

**1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				
		1103	1401	1500	1601	TOTAL PAR NATURE
		Secrétariat municipal	Service de la culture	Service d'organisation et d'informatique	Commission de police	
NATURE	301 Traitements			-80'000		-80'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau		-12'000			-12'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	14'800	-15'700			-900
	313 Marchandises		-5'300			-5'300
	316 Loyers et redevances d'utilisation			30'200	-5'000	25'200
	318 Autres prestations de tiers			195'500		195'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	-14'800				-14'800
	<b>Total des charges</b>	<b>0</b>	<b>-33'000</b>	<b>145'700</b>	<b>-5'000</b>	<b>107'700</b>
	461 Subventions du Canton			-105'500		-105'500
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-105'500</b>	<b>0</b>	<b>-105'500</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE</b>		<b>0</b>	<b>-33'000</b>	<b>40'200</b>	<b>-5'000</b>	<b>2'200</b>
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	page 5	

**110 Secrétariat municipal***1103 Secrétariat municipal*

		Budget	Crédit suppl.
1103.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 3'800.-	CHF 14'800.-
1103.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 1'996'500.-	CHF -14'800.-

Achat de mobilier pour la comptabilité générale de la Direction de l'administration générale et de la culture

La comptabilité de direction déménage dans des nouveaux locaux, de la place de la Louve à la place de la Palud, afin d'être plus proche de la direction. Le mobilier a plus de 25 ans, et un déménagement n'est pas possible sous peine de ne pas pouvoir remonter les meubles. Le Secrétariat municipal souhaite acheter du mobilier pour cinq collaborateurs. La compensation est possible sur le compte 1103.319 « Impôts, taxes et frais divers ». Il y a du disponible en raison de la non organisation des deux tours d'élection pour le syndic.

**1401 Service de la culture**

		Budget		Crédit suppl.	
1401.310	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	CHF	588'800.-	CHF	-12'000.-
1401.311	<i>Achats d'objets mobiliers et d'installations</i>	CHF	148'600.-	CHF	-15'700.-
1401.313	<i>Marchandises</i>	CHF	136'900.-	CHF	-5'300.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville », demande « Aménagement halle de Boussens – Achats d'étagères de stockage à palettes et d'un chariot élévateur ».

**1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget		Crédit suppl.	
1500.301	<i>Traitements</i>	CHF	10'582'500.-	CHF	-80'000.-
1500.316	<b>Loyers et redevances d'utilisation</b>	CHF	1'559'400.-	CHF	30'200.-
1500.318	<b>Autres prestations de tiers</b>	CHF	3'230'700.-	CHF	195'500.-
1500.461	<i>Subventions du Canton</i>	CHF	0.-	CHF	-105'500.-

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) doit réaliser en 2016 un certain nombre de projets et d'investissements non inscrits au budget de l'exercice en cours. La liste de ces besoins exceptionnels est la suivante :

## 1) Financement du projet contrôle des habitants

besoins financiers de CHF 105'500.- s/ la rubrique 1500.318 ;

compensation de CHF 105'500.- s/ la rubrique 1500.461.

Le Canton de Vaud a lancé un projet pour gérer les échanges entre les communes et le Canton de l'ensemble des mutations du contrôle des habitants. L'objectif est d'harmoniser les pratiques en matières d'échanges entres applications et de pouvoir créer une plateforme d'échange qui s'adressera à terme d'autres domaines. Pour gagner l'adhésion des communes, le Canton via un Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) a trouvé le financement pour la réalisation de ces opérations. Ce financement est donné aux sociétés qui ont développé leur outil de contrôle des habitants. A ce titre, le SOI reçoit une subvention de CHF 185'500.- qui va servir à la réalisation de cette prestation. Cette subvention était initialement prévue en 2014 puis en 2015 mais seulement CHF 80'000.- ont été perçus en 2015, le solde de CHF 105'500.- le sera en 2016.

## 2) Financement de l'activité de support à l'exploitation informatique

besoins financiers de CHF 80'000.- s/ la rubrique 1500.318 ;

compensations de CHF 80'000.- s/ la rubrique 1500.301.



Suite au décès d'un collaborateur une demande exceptionnelle de compensation financière est sollicitée avec le compte traitement CDI le temps de pallier son remplacement (recrutement incluant préavis pour quitter le poste actuel du candidat à venir). L'objectif est de pouvoir financer par du budget de prestations de services (318) les tâches effectuées par notre ancien collaborateur.

3) Financement du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) (5800)

besoins financiers de CHF 30'200.- s/ la rubrique 1500.316 ;

compensations de CHF 30'200.- s/ la rubrique 5800.311.

Historiquement, la maintenance et le support de l'application LAGAPERL (gestion des élèves et des classes) est pris en charge par le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S). Le SOI, ayant repris cette application en gestion, a contractualisé avec un nouveau partenaire cette prestation en accord avec le SEP+S. L'objectif est de transférer le financement du SEP+S vers le SOI (par crédit supplémentaire en 2016 puis par besoins complémentaires pour les années à venir).

4) Financement du Corps de police (CP) et du Service juridique (SJur)

besoins financiers de CHF 10'000.- s/ la rubrique 1500.318 ;

compensation de CHF 5'000.- s/ la rubrique 1601.316 et de CHF 5'000.- s/ la rubrique 3101.316.

Actuellement les interventions sur incidents concernant l'application AOSM (Amende d'ordre et sentence municipale) de la part de notre partenaire sont couvertes par trois contrats pour les besoins des trois services (CP, SJur et SOI). Ceci complique les choses quand il s'agit de savoir qui doit payer quoi. L'objectif est de centraliser au SOI afin de n'avoir qu'un seul contrat de support pour incidents mais de le financer par les trois services à hauteur de CHF 5'000.- par service (par crédit supplémentaire pour 2016 pour les deux services précités puis par besoins complémentaires pour les années à venir).

Voir aussi sous 1601 « Commission de police », 3101 « Corps de police » et 5800 « Ecoles primaires et secondaires ».

**160 Service juridique**

*1601 Commission de police*

		Budget		Crédit suppl.	
<i>1601.316</i>	<i>Loyers et redevances d'utilisation</i>	<i>CHF</i>	<i>61'000.-</i>	<i>CHF</i>	<i>-5'000.-</i>

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de projets urgents et de dépenses non prévues ».

## 2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			
		2101	2703	TOTAL	
		Service des sports	Service des assurances sociales	PAR NATURE	
NATURE	301	Traitements		372'900	372'900
	303	Cotisations aux assurances sociales		32'200	32'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions		54'200	54'200
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		38'200	38'200
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		60'000	60'000
	365	Subventions à des institutions	100'000		100'000
	390	Imputations internes		46'500	46'500
		<b>Total des charges</b>	<b>100'000</b>	<b>604'000</b>	<b>704'000</b>
	424	Plus-values, produits exceptionnels	-100'000	0	-100'000
	434	Redevances et prestations facturées		-60'000	-60'000
	451	Participation du Canton aux charges		-497'500	-497'500
		<b>Total des revenus</b>	<b>-100'000</b>	<b>-557'500</b>	<b>-657'500</b>
		<b>TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION</b>	<b>0</b>	<b>46'500</b>	<b>46'500</b>
	Page du préavis	page 6	page 8		

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
<b>2101.365</b>	<b>Subventions à des institutions</b>	CHF 4'903'500.-	<b>CHF 100'000.-</b>
<b>2101.424</b>	<b>Plus-values, produits exceptionnels</b>	CHF 0.-	<b>CHF -100'000.-</b>

#### 14<sup>e</sup> Convention SportAccord 2016

Du 12 au 14 septembre 2014, Lausanne a accueilli pour la troisième fois un concours hippique international 5\*, le « Longines Global Champions Tour ». Le public a eu l'occasion de voir évoluer les 30 meilleurs cavaliers mondiaux lors du seul concours extérieur de Suisse romande. Les cavaliers amateurs eurent eux aussi l'occasion de s'affronter lors d'un CSI 2\*.

Comme pour les deux précédentes manifestations hippiques de 2012 et 2013, la Municipalité avait octroyé une subvention de CHF 100'000.- pour l'édition 2014.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Municipalité, l'édition 2015 n'a finalement pas eu lieu à Lausanne.

A la clôture des comptes 2014, la subvention n'a pas été versée et le montant de CHF 100'000.- a été crédité sur le compte 2101.2590.1 « *Frais à payer* », provision qui pouvait permettre de payer ultérieurement l'aide communale pour cette manifestation. Aucune revendication n'a été formulée par l'organisateur pour le versement de la subvention de CHF 100'000.- de l'édition 2014. Un an plus tard, ce montant est toujours sur le compte susmentionné. A noter que le Canton de Vaud avait prévu d'apporter le même soutien financier et qu'il se trouve dans la même situation.

La Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et l'Association Lausanne International Horse Show (LIHS) avaient signé un protocole d'accord pour l'accueil d'une étape du « Global Champions Tour » en 2012 et les trois années successives (2013, 2014 et 2015). Bien que ce protocole n'ait pas été respecté en raison de l'abandon de l'édition 2015 par l'organisateur de la manifestation, rappelons ici que, conformément aux règles comptables, la Ville pourrait être amenée à honorer son engagement de 2014 (CHF 100'000.-) pendant un délai de cinq ans. Toutefois, cette éventualité apparaît peu probable, de l'avis même des représentants du Canton. La Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population s'engage à compenser cette somme si le Service des sports devait honorer cet engagement de 2014.

En novembre 2015, Lausanne a été désignée pour organiser le congrès annuel 2016 SportAccord. La capitale olympique remplace au pied levé la ville de Dubaï qui s'est désistée en octobre 2015. Cette 14<sup>e</sup> Convention SportAccord se tiendra pendant six jours, du 17 au 22 avril 2016, au Swiss Tech Convention Centre. Elle devrait attirer dans notre cité environ 2'000 délégués du monde entier. SportAccord est un événement incontournable dans le monde du sport. Le congrès réunit les représentants des fédérations sportives internationales ainsi que le Comité international olympique (CIO).

Par lettre du 27 novembre 2015, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne s'engageaient à soutenir cet événement à hauteur de CHF 200'000.- chacun.

Ce congrès ne figurant pas au budget 2016 – rubrique subventions – le Service des sports propose d'attribuer, via cette demande de crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série 2016, une subvention fixe de CHF 100'000.- afin de soutenir la 14<sup>e</sup> Convention SportAccord et de dissoudre la provision faite à fin 2014 pour le Longines global Champions Tour en la portant en « plus-value, produits exceptionnels ». Cette opération permet de compenser entièrement la présente demande.

Pour mémoire, les CHF 100'000.- restants seront financés par le Service des sports (CHF 25'000.-), le Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) (CHF 25'000.-) et le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) (CHF 50'000.-).

**2703 Service des assurances sociales**

		Budget		Crédit suppl.	
2703.301	Traitements	CHF	5'903'900.-	CHF	372'900.-
2703.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	509'600.-	CHF	32'200.-
2703.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	788'900.-	CHF	54'200.-
2703.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	12'600.-	CHF	38'200.-
2703.390	Imputations internes	CHF	1'185'600.-	CHF	46'500.-
2703.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-4'243'400.-	CHF	-497'500.-

PC Familles - Augmentation du plan des postes de 5 ept

Avec la nouvelle organisation du régime des PC Familles, qui verra en 2016 la création de six centres régionaux de décision (CRD) dans le canton, en lieu et place des deux centres actuels de Lausanne et de Clarens, le CRD de Lausanne – géré par le Service des assurances sociales (SAS) – deviendra le centre de référence pour tout le canton de Vaud, et assurera en outre la formation du personnel des autres CRD, ainsi que le support métier. A la lumière des estimations faites par le Département de la santé et de l'action sociale, le SAS est convaincu, à ce stade, que cinq ept supplémentaires suffiront à absorber le surcroît de travail dans ce domaine. En outre, trois places de travail doivent être dédiées à la formation du personnel de l'ensemble des CRD.

Voir aussi sous 3306 « Service du logement et des gérances ».

		Budget		Crédit suppl.	
2703.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	2'000.-	CHF	60'000.-
2703.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-2'801'800.-	CHF	-60'000.-

Réaménagement des locaux du Service des assurances sociales (SAS)

La création du centre régional de décision de Lausanne pour les PC Familles impose de réunir les locaux libérés par la comptabilité de la Direction du logement et de la sécurité publique et ceux déjà occupés par le bureau PC Familles. Des déplacements et suppressions de parois sont nécessaires. En outre, la nécessité d'offrir un accueil du public permettant d'assurer la protection de la sphère privée conduit le SAS à créer trois guichets supplémentaires au bureau de l'assurance-maladie et de l'aide individuelle au logement (AIL). L'accueil à la place de travail, tel que pratiqué aujourd'hui, ne permet aucune confidentialité des entretiens, lesquels portent sur des sujets sensibles.

Enfin, divers aménagements sont souhaités pour répondre à l'évolution des activités du service, qui nécessitent le déplacement de plusieurs unités au sein des étages 1 à 4 de Chauderon 7.

### 3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		
		3101	3306	TOTAL
		Corps de police	Service du logement et des gérances	PAR NATURE
NATURE	301 Traitements	-20'300		-20'300
	303 Cotisations aux assurances sociales	-1'700		-1'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-3'300		-3'300
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	24'400		24'400
	313 Marchandises	-24'400		-24'400
	314 Entretien des biens immobiliers		175'000	175'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	-5'000		-5'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	25'300		25'300
	390 Imputations internes		-46'500	-46'500
	<b>Total des charges</b>	<b>-5'000</b>	<b>128'500</b>	<b>123'500</b>
	439 Autres recettes		-175'000	-175'000
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>-175'000</b>	<b>-175'000</b>	
<b>TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE</b>		<b>-5'000</b>	<b>-46'500</b>	<b>-51'500</b>
Page du préavis		page 9	page 11	

#### 3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	CHF 70'022'700.-	CHF -20'300.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 6'023'400.-	CHF -1'700.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 10'169'800.-	CHF -3'300.-
3101.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 439'600.-	CHF 25'300.-

Partenariat avec la police roumaine – accueil d’un policier roumain au sein du Corps de police

La présente demande fait suite à la décision municipale du 2 juillet 2015 d’accueillir un officier de la police roumaine en stage à la Police municipale de Lausanne dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Des difficultés d’ordre diplomatique et de désignation ont retardé ce projet, lequel a finalement débuté le 12 janvier 2016. La demande de crédit supplémentaire y relative, acceptée par la Municipalité le 13 août 2015 pour un stage prévu de septembre à décembre 2015, n’a dès lors pas été utilisée.

L’officier roumain bénéficie d’un statut de stagiaire au sein du Corps de police et reste salarié de la police roumaine. Selon le plan de collaboration entre les deux entités, le service assume les frais suivants pour la période du 12 janvier au 10 avril 2016 :

- frais généraux de voyage jusqu’à un montant de CHF 1'000.- par tranche de 3 mois ;
- frais de logement mensuels de CHF 785.- ;
- compensation du coût de la vie d’un montant de CHF 100.- par jour civil durant la mission.

Il est prévu de renouveler l’expérience, qui s’avère très positive, pour une nouvelle période de trois mois, en principe de mai à juillet 2016.

Bien que les dépenses considérées ont un caractère de charge de personnel, elles doivent être imputées globalement sous rubrique 3101.319 vu le statut particulier de ce stagiaire. Les dépenses estimées pour 2016 sont de CHF 25'300.-.

		Budget	Crédit suppl.
3101.311	Achats d’objets mobiliers et d’installations	CHF 382'400.-	CHF 24'400.-
3101.313	Marchandises	CHF 1'803'800.-	CHF -24'400.-

Acquisition d’ordinateurs portables pour les aspirants de police

Les aspirants du Corps de police (CP) sont formés à l’Académie de police de Savatan. Jusqu’à l’année dernière, cette organisation disposait d’un arrangement avec la Police cantonale valaisanne pour la fourniture et la maintenance d’ordinateurs portables pour les aspirants, le temps de leur année de formation. L’arrangement en question a été rompu dans le courant de l’année 2015 et de nouvelles solutions ont dû être trouvées.

Chaque Corps de police doit dorénavant fournir un ordinateur portable à ses aspirants et en assurer la maintenance.

Un lot de 26 appareils et licences a dès lors dû être commandé par le biais du Service d’organisation et d’informatique (SOI) afin que les aspirants puissent être équipés à leur entrée en service le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le helpdesk et la maintenance seront assurés par les techniciens du CP en collaboration avec l’Académie de police.

Une économie peut être proposée par l’achat de terminaux radio individuels Polycom d’occasion au lieu de neufs.

		Budget	Crédit suppl.
3101.316	Loyers et redevances d’utilisation	CHF 764'200.-	CHF -5'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d’organisation et d’informatique », demande « Financement de projets urgents et de dépenses non prévues ».

**3306 Service du logement et des gérances**

		Budget		Crédit suppl.	
3306.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	6'823'000.-	CHF	175'000.-
3306.439	Autres recettes	CHF	-2'008'400.-	CHF	-175'000.-

Halte-garderie La Rataboum – remplacement des conteneurs

La halte-garderie La Rataboum occupe trois conteneurs de chantiers individuels disposés l'un à côté de l'autre et d'un plus petit module destiné à accueillir les sanitaires. La suppression de cloisons a permis de constituer un espace de vie conséquent.

Après plus de deux décennies d'existence, les conteneurs actuels sont dans un état de dégradation très avancé, tant par leur structure porteuse que par l'ensemble de leur enveloppe (planchers, parois et plafond). S'agissant de conteneurs de type chantier, les performances énergétiques sont totalement obsolètes.

La nouvelle construction prévoit un ensemble de quatre conteneurs accouplés et aménagés répondant aux besoins de l'association La Rataboum. L'enveloppe de la construction est en acier avec une isolation renforcée qui répond aux nouvelles exigences cantonales en matière énergétique.

Le coût total de ce projet se monte à CHF 230'000.-, dont CHF 40'000.- sont déjà intégrés au budget de fonctionnement du service, CHF 15'000.- supportés directement par l'association La Rataboum et le solde de CHF 175'000.- financé par des participations de tiers.

		Budget		Crédit suppl.	
3306.390	Imputations internes	CHF	22'656'700.-	CHF	-46'500.-

Voir détail sous la rubrique 2703 « Service des assurances sociales », demande « PC Familles - Augmentation du plan des postes de 5 ept ».

**4. TRAVAUX**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE		TOTAL PAR NATURE
		4700		
		Eau potable		
NATURE	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	338'300	338'300
	316	Loyers et redevances d'utilisation	50'200	50'200
	318	Autres prestations de tiers	-388'500	-388'500
	<b>Total des charges</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Page du préavis		page 12		

**470 Service de l'eau***4700 Eau potable*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
<b>4700.315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers et d'installations</b>	CHF 2'428'000.-	<b>CHF 338'300.-</b>
<b>4700.316</b>	<b>Loyers et redevances d'utilisation</b>	CHF 4'389'100.-	<b>CHF 50'200.-</b>
<i>4700.318</i>	<i>Autres prestations de tiers</i>	<i>CHF 5'827'700.-</i>	<i>CHF -388'500.-</i>

Transfert comptable entre les natures 315, 316 et 318 – prestations du Service achat et logistique Ville (SALV)

Lors de l'élaboration du budget 2016, une erreur a été commise durant la saisie des budgets concernant la répartition comptable des prestations effectuées par le SALV pour le compte du Service de l'eau, au niveau de la facturation des loyers et de l'entretien des véhicules.

L'objet de cette demande a pour but la modification de la saisie des budgets au sein des natures 315, 316 et 318.



## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					
		5210	5800	5900	5901	TOTAL	
		Administration du service	Ecoles primaires et secondaires	Lieux d'accueil de jour municipaux	Institutions subventionnées	PAR NATURE	
NATURE	301	Traitements			-385'200		-385'200
	303	Cotisations aux assurances sociales			-33'200		-33'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions			-40'400		-40'400
	305	Assurance-accidents			-3'500		-3'500
	310	Imprimés et fournitures de bureau			-600		-600
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		-30'200	74'200	0	44'000
	312	Eau, énergie et chauffage			-4'600		-4'600
	313	Marchandises			-6'000		-6'000
	314	Entretien des biens immobiliers		170'000			170'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			30'000		30'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation			-85'800		-85'800
	317	Déplacements, débours, dédommagements			-700		-700
	318	Autres prestations de tiers	-6'700		-25'700	160'000	127'600
		<b>Total des charges</b>	<b>-6'700</b>	<b>139'800</b>	<b>-481'500</b>	<b>160'000</b>	<b>-188'400</b>
	434	Redevances et prestations facturées			90'900		90'900
	436	Dédommagements de tiers			3'500		3'500
	439	Autres recettes			-37'600		-37'600
	451	Participation du Canton aux charges			264'700		264'700
		<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>321'500</b>	<b>0</b>	<b>321'500</b>
		<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE</b>	<b>-6'700</b>	<b>139'800</b>	<b>-160'000</b>	<b>160'000</b>	<b>133'100</b>
	Page du préavis	page 14	page 14	page 15	page 16		

**521 Service du travail****5210 Administration du service**

		Budget		Crédit suppl.	
5210.318	Autres prestations de tiers	CHF	19'100.-	CHF	-6'700.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville », demande « Aménagement halle de Boussens – Achats d'étagères de stockage à palettes et d'un chariot élévateur ».

**5800 Ecoles primaires et secondaires**

		Budget		Crédit suppl.	
5800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	568'500.-	CHF	-30'200.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de projets urgents et de dépenses non prévues ».

		Budget		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	2'932'000.-	CHF	170'000.-

Travaux urgents non prévisibles dans les écoles

**Collège de la Croix-d'Ouchy – infiltrations d'eau à traiter**

Lors des pluies abondantes de janvier 2016, de nombreuses infiltrations d'eau ont été observées sur les murs et au sol dans les salles de gymnastique du site précité. Il a été constaté plusieurs anomalies au niveau des joints d'étanchéité, fortement endommagés, et qui ne permettent plus une bonne étanchéité entre les différents éléments des panneaux de façade. De plus, plusieurs panneaux de façade sont boursoufflés, gonflés, et même corrodés, au point que certains sont percés à de multiples endroits. Ces dégradations sont l'œuvre de l'humidité pénétrant par les différents joints défectueux. Certains panneaux intérieurs sont également à remplacer.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de procéder à une réfection complète des joints de façade, au contrôle statique et réalignement des panneaux de bardage métallique, au remplacement des panneaux défectueux extérieurs et intérieurs, ainsi qu'à la réfection ponctuelle de l'étanchéité en toiture. La réalisation de ces travaux est prévue pendant les vacances d'été 2016. Le montant total des travaux de sécurisation et d'étanchéité, non prévus dans le budget d'entretien courant, s'élève à CHF 100'000.-.

La réfection complète des façades sera évaluée par un bureau d'études et planifiée dans le cadre du budget d'entretien courant.

**Collège de Pierrefleur – rupture des conduites de chauffage du pavillon**

En début d'hiver, une perte importante de pression du chauffage a été constatée dans la chaufferie. Après plusieurs semaines d'investigations, il s'est avéré que toute la distribution des radiateurs située sous le radier des deux classes du pavillon s'était rompue, provoquant une infiltration d'eau par le caniveau à la salle de gymnastique. Cette école a été construite au début des années 1960 et les installations de chauffage sont encore celles d'origine. La distribution du pavillon enfantine, à l'est, est assurée par une conduite à distance depuis la sous-station située dans les locaux de la salle de gymnastique, en contrebas. Le montant total des travaux, non prévus dans le budget d'entretien courant, s'élève à CHF 40'000.-.

**Collège de l'Elysée – gestion de fuites d'eau**

Pendant les vacances de février 2016, une fuite du réseau de chauffage a été constatée au niveau rez inférieur du bâtiment. Une intervention d'urgence a été nécessaire pour remplacer la conduite de chauffage défectueuse, nécessitant une démolition partielle d'un sol d'une salle de classe. De plus, il a été constaté une pression supérieure à la normale au niveau du réseau de chauffage du groupe inférieur, nécessitant le remplacement de vannes d'arrêt et d'équilibrage dans la sous-station du site. Le montant total des travaux, non prévus dans le budget d'entretien courant, s'élève à CHF 30'000.-.

**590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)***5900 Lieux d'accueil de jour municipaux*

		Budget	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	CHF 39'942'000.-	CHF -385'200.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 3'479'200.-	CHF -33'200.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 4'774'400.-	CHF -40'400.-
5900.305	Assurances-accidents	CHF 381'200.-	CHF -3'500.-
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 62'700.-	CHF -600.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 185'200.-	CHF -1'000.-
5900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 269'100.-	CHF -4'600.-
5900.313	Marchandises	CHF 2'206'000.-	CHF -6'000.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 2'116'000.-	CHF -85'800.-
5900.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 88'600.-	CHF -700.-
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF 3'407'200.-	CHF -25'700.-
5900.434	Redevances et prestations facturées	CHF -14'466'400.-	CHF 90'900.-
5900.436	Dédommagements de tiers	CHF -647'800.-	CHF 3'500.-
5900.451	Participation du Canton aux charges	CHF -8'803'900.-	CHF -302'300.-

Voir détail sous la rubrique 5901 « Institutions subventionnées », demande « Déménagement de la halte-jeux BIP-BIP et ouverture de la garderie du Valentin 12 avec mandat de gestion confié au Centre Vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) ».

		Budget		Crédit suppl.	
<b>5900.311</b>	<b>Achats d'objets mobiliers et d'installations</b>	CHF	185'200.-	<b>CHF</b>	<b>75'200.-</b>
<i>5900.439</i>	<i>Autres recettes</i>	CHF	-302'700.-	CHF	-37'600.-
<i>5900.451</i>	<i>Participation du Canton aux charges</i>	CHF	-8'803'900.-	CHF	-37'600.-

Création et fabrication de mallettes pédagogiques autour de l'alimentation durable Miam'ici

Miam'ici est un projet qui vise, par différents jeux, à initier et sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux bonnes habitudes alimentaires, à éduquer les citoyens et consommateurs de demain sur l'alimentation durable, de proximité et de saisonnalité. Ce projet s'inscrit dans les préoccupations exposées dans le rapport-préavis N° 2014/36 sur la restauration collective. Il est prévu la fabrication de 100 mallettes pédagogiques destinées aux centres de vie enfantine (CVE) municipaux, privés subventionnés et aux accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) ; elles seront réalisées par des entreprises régionales à vocation sociale. Ce projet est financé paritairement par le Fonds du développement durable (FDD) et par le Canton.

		Budget		Crédit suppl.	
<b>5900.315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers et d'installations</b>	CHF	75'700.-	<b>CHF</b>	<b>30'000.-</b>

Augmentation des dépenses pour les licences et la maintenance informatique du Réseau-L

La gestion des institutions de la petite enfance du Réseau-L, soit la gestion depuis la liste d'attente jusqu'à la facturation, est assurée par le logiciel iCARE. Le budget alloué pour l'informatique du Réseau-L n'a pas évolué au cours de ces trois dernières années. Il atteint aujourd'hui ses limites au vu de l'augmentation du nombre de places offertes, et en particulier avec l'intégration du secteur parascolaire au sein d'iCARE. Il s'agit par conséquent d'adapter le budget informatique à cette réalité et d'anticiper les frais de développement probables en lien avec l'ouverture prévue des nouvelles structures privées subventionnées et municipales, soit près de 286 places offertes pour les années 2016 et 2017.

Le coût supplémentaire annuel du logiciel iCARE et des projets en lien avec le schéma directeur est estimé à CHF 30'000.- entièrement compensés.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

*5901 Institutions subventionnées*

		Budget		Crédit suppl.	
<b>5901.318</b>	<b>Autres prestations de tiers</b>	CHF	29'105'800.-	<b>CHF</b>	<b>190'000.-</b>

Déménagement de la halte-jeux BIP-BIP et ouverture de la garderie du Valentin 12 avec mandat de gestion confié au Centre Vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)

La halte-jeux BIP-BIP située à Chauderon 9 déménagera à fin juin 2016 pour étendre ses prestations au sein de la nouvelle garderie à la rue du Valentin 12. Cette garderie de 22 places accueillera en priorité des parents qui suivent une mesure d'insertion socioprofessionnelle. Initialement prévue au programme de législature (PL) 2012-2016 comme une garderie municipale, la gestion de la garderie Valentin 12 a été finalement confiée au CVAJ. Il s'agit par conséquent de transférer le budget et les postes alloués du

centre administratif 5900 « Lieux d'accueil de jour de l'enfance municipaux » vers le centre 5901 « Institutions privées subventionnées ». Ce transfert de charges est sans incidence pour le budget du Service d'accueil de jour de l'enfance. Il s'accompagne toutefois d'une diminution de 5.45 ept au plan des postes.

Voir aussi sous 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux ».

		Budget		Crédit suppl.	
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF	29'105'800.-	CHF	-30'000.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Augmentation des dépenses pour les licences et la maintenance informatique du Réseau-L ».

## 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICE	
			6700	TOTAL
			Service achat et logistique Ville	PAR
				NATURE
NATURE	313	Marchandises	-9'000	-9'000
		Total des charges	-9'000	-9'000
		TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT	-9'000	-9'000
		Page du préavis	page 17	

### 6700 Service achat et logistique Ville

		Budget		Crédit suppl.	
6700.313	Marchandises	CHF	657'200.-	CHF	-9'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville », demande « Aménagement halle de Boussens – Achats d'étagères de stockage à palettes et d'un chariot élévateur ».

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE		
		70 Secrétariat général	71 Finances, Administration et développement	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	78 Service commercial			
NATURE	301	Traitements	1'902'300	-1'650'900	-251'400			0	
	303	Cotisations aux assurances sociales	161'400	-139'800	-21'600			0	
	304	Cotisations à la caisse de pensions	169'500	-139'300	-30'200			0	
	305	Assurance-accidents	47'400	-41'100	-6'300			0	
	309	Autres charges de personnel	83'000	-82'500	-500			0	
	310	Imprimés et fournitures de bureau	7'500	-7'500				0	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	336'000	-252'000	-4'000			80'000	
	313	Marchandises	52'200	-40'700	-11'500			0	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	81'600	-81'600				0	
	316	Loyers et redevances d'utilisation	312'000	-311'000	-1'000			0	
	317	Déplacements, débours, dédommagements	46'800	-46'300	-500			0	
	318	Autres prestations de tiers	22'000	-21'500	-500		95'000	95'000	
	319	Impôts, taxes et frais divers	5'800	-5'800			-95'000	-95'000	
	322	Intérêts des dettes	122'000	-122'000				0	
	331	Amortissement du patrimoine administratif	467'600	-467'600				0	
			<b>Total des charges</b>	<b>3'817'100</b>	<b>-3'409'600</b>	<b>-327'500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80'000</b>
	434	Redevances et prestations facturées	-220'000	220'000		-75'000			-75'000
	436	Dédommagements de tiers	-27'900	23'200	4'700				0
	438	Prestations facturées aux crédits d'investissements	-190'000	190'000					0
	439	Autres recettes					-5'000		-5'000
451	Participation du Canton aux charges	-200'000	200'000					0	
490	Imputations internes	-2'856'400	2'856'400					0	
		<b>Total des revenus</b>	<b>-3'494'300</b>	<b>3'489'600</b>	<b>4'700</b>	<b>-75'000</b>	<b>-5'000</b>	<b>-80'000</b>	
		<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>322'800</b>	<b>80'000</b>	<b>-322'800</b>	<b>-75'000</b>	<b>-5'000</b>	<b>0</b>	
	Page du préavis		page 19	page 20	page 21	page 21	page 21		

**70**    Secrétariat général

		Budget		Crédit suppl.	
70.301	Traitements	CHF	2'014'200.-	CHF	1'650'900.-
70.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	170'500.-	CHF	139'800.-
70.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	260'100.-	CHF	139'300.-
70.305	Assurance-accidents	CHF	49'000.-	CHF	41'100.-
70.309	Autres charges de personnel	CHF	12'600.-	CHF	82'500.-
70.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	81'500.-	CHF	7'500.-
70.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	210'600.-	CHF	332'000.-
70.313	Marchandises	CHF	30'300.-	CHF	40'700.-
70.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	55'900.-	CHF	81'600.-
70.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'600.-	CHF	311'000.-
70.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	15'800.-	CHF	46'300.-
70.318	Autres prestations de tiers	CHF	903'700.-	CHF	21'500.-
70.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	2'058'900.-	CHF	5'800.-
70.322	Intérêts des dettes	CHF	105'000.-	CHF	122'000.-
70.331	Amortissement du patrimoine administratif	CHF	540'700.-	CHF	467'600.-
70.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-636'800.-	CHF	-220'000.-
70.436	Dédommagements de tiers	CHF	-446'200.-	CHF	-23'200.-
70.438	Prestations facturées aux crédits d'investissements	CHF	0.-	CHF	-190'000.-
70.451	Participation du Canton aux charges	CHF	0.-	CHF	-200'000.-
70.490	Imputations internes	CHF	2'891'600.-	CHF	-2'856'400.-

Transfert du budget du centre de formation des apprentis des SiL (C-FOR !) du Service finances, administration et développement au Secrétariat général

Suite au repositionnement du centre de formation des apprentis (C-FOR !) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au sein du Secrétariat général des SiL afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement du centre, les SiL demandent le transfert du budget du C-FOR !, actuellement au Service finances, administration et développement, au Secrétariat général.

Les coûts du centre de formation des apprentis (C-FOR !) étant intégralement refacturés aux autres services, le montant des charges est équivalent aux produits. Cette demande de crédit supplémentaire a pour seul but d'autoriser le transfert du budget des différentes natures comptables d'un résultat global budgété à CHF 0.-.

Voir aussi sous 71 « Finances, administration et développement ».

		Budget		Crédit suppl.	
70.301	Traitements	CHF	2'014'200.-	CHF	251'400.-
70.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	170'500.-	CHF	21'600.-
70.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	260'100.-	CHF	30'200.-
70.305	Assurance-accidents	CHF	49'000.-	CHF	6'300.-
70.309	Autres charges de personnel	CHF	12'600.-	CHF	500.-
70.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	210'600.-	CHF	4'000.-
70.313	Marchandises	CHF	30'300.-	CHF	11'500.-
70.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'600.-	CHF	1'000.-
70.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	15'800.-	CHF	500.-
70.318	Autres prestations de tiers	CHF	903'700.-	CHF	500.-
70.436	Dédommagements de tiers	CHF	-446'200.-	CHF	-4'700.-

Transfert du budget de la conciergerie de Pierre-de-Plan du Service du gaz et du chauffage à distance au Secrétariat général

Suite au repositionnement de la conciergerie de Pierre-de-Plan au 1<sup>er</sup> mars 2016 au sein du Secrétariat général afin d'améliorer le fonctionnement global de la conciergerie des SiL, les SiL demandent le transfert du budget actuellement au Service du gaz et du chauffage à distance au Secrétariat général.

Voir aussi sous 74 « Gaz et du chauffage à distance ».

## **71 Finances, administration et développement**

		Budget		Crédit suppl.	
71.301	Traitements	CHF	7'292'300.-	CHF	-1'650'900.-
71.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	623'100.-	CHF	-139'800.-
71.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	942'000.-	CHF	-139'300.-
71.305	Assurance-accidents	CHF	178'600.-	CHF	-41'100.-
71.309	Autres charges de personnel	CHF	190'200.-	CHF	-82'500.-
71.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	116'800.-	CHF	-7'500.-
71.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	1'702'300.-	CHF	-332'000.-
71.313	Marchandises	CHF	282'800.-	CHF	-40'700.-



71.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	133'200.-	CHF	-81'600.-
71.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	4'990'600.-	CHF	-311'000.-
71.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	65'100.-	CHF	-46'300.-
71.318	Autres prestations de tiers	CHF	5'384'500.-	CHF	-21'500.-
71.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	71'000.-	CHF	-5'800.-
71.322	Intérêts des dettes	CHF	157'000.-	CHF	-122'000.-
71.331	Amortissement du patrimoine administratif	CHF	1'672'800.-	CHF	-467'600.-
71.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-1'031'800.-	CHF	220'000.-
71.436	Dédommagements de tiers	CHF	-135'600.-	CHF	23'200.-
71.438	Prestations facturées aux crédits d'investissements	CHF	-192'000.-	CHF	190'000.-
71.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-200'000.-	CHF	200'000.-
71.490	Imputations internes	CHF	-22'167'900.-	CHF	2'856'400.-

Voir détail sous la rubrique 70 « Secrétariat général », demande « Transfert du budget du centre de formation des apprentis des SiL (C-FOR !) du Service finances, administration et développement au Secrétariat général ».

		Budget		Crédit suppl.	
71.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	1'702'300.-	CHF	80'000.-

#### Facturation des prestations administratives

Les Services industriels (SiL) souhaitent introduire la facturation de nouvelles prestations administratives. Ces prestations concernent des activités que les clients peuvent déjà obtenir sur le portail, par exemple les extraits de compte, les duplicatas de factures, les factures intermédiaires, etc. Les nouvelles prestations administratives découlent de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension. Les gestionnaires de réseau de distribution sont tenus de faire appliquer des contrôles, gérer des rapports de sécurité des installations électriques, effectuer des contrôles là où des défauts sont constatés etc.

Les coûts pour développer l'interface utilisateur étaient prévus dans le CRM (outil de gestion de la relation clientèle), dans le but de pouvoir facturer facilement ces prestations administratives. Ce développement a été retiré du périmètre des activités, notamment parce que le domaine concerné est la « facturation » plutôt que la « relation clientèle », et que les coûts du développement de l'outil informatique se sont révélés moins chers si le développement est fait dans le module ISU (facturation des énergies) plutôt que dans le module CRM.

Un outil informatique doit être mis en place afin de pouvoir réaliser les recettes au plus vite. Il manquera le montant de CHF 80'000.- sur la rubrique 311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations » pour ce développement informatique au Service finances, administration et développement. Ce montant sera entièrement compensé par les montants qui seront facturés par le Service commercial aux clients, cette année et les années suivantes. Les SiL demandent donc d'augmenter le budget 2016 du compte 71.311 de CHF 80'000.-

Voir aussi sous 76 « Electricité » et 78 « Service commercial ».

#### 74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
74.301	Traitements	CHF 10'640'300.-	CHF -251'400.-
74.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 912'300.-	CHF -21'600.-
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 1'469'100.-	CHF -30'200.-
74.305	Assurance-accidents	CHF 261'600.-	CHF -6'300.-
74.309	Autres charges de personnel	CHF 71'000.-	CHF -500.-
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 1'322'800.-	CHF -4'000.-
74.313	Marchandises	CHF 67'000.-	CHF -11'500.-
74.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 289'700.-	CHF -1'000.-
74.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 101'700.-	CHF -500.-
74.318	Autres prestations de tiers	CHF 1'407'500.-	CHF -500.-
74.436	Dédommagements de tiers	CHF -264'000 -	CHF 4'700 -

Voir détail sous la rubrique 70 « Secrétariat général », demande « Transfert du budget de la conciergerie de Pierre-de-Plan du Service du gaz et du chauffage à distance au Secrétariat général ».

#### 76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.434	Redevances et prestations facturées	CHF -95'695'700.-	CHF -75'000.-

Voir détail sous la rubrique 71 « Finances, administration et développement », demande « Facturation des prestations administratives ».

**78 Service commercial**

		Budget		Crédit suppl.	
78.318	Autres prestations de tiers	CHF	838'700.-	CHF	95'000.-
78.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	1'606'400.-	CHF	-95'000.-

Projet de gestion des risques d'approvisionnements des SiL

Le Service commercial des SiL (SiLCOM) gère les approvisionnements en énergies. Dans un contexte d'ouverture des marchés et d'incertitudes sur ses fournisseurs historiques, SiLCOM développe un outil de gestion de ses risques. Pour réaliser ce projet critique, il manquera le montant de CHF 95'000.- sur la rubrique 318 « Autres prestations de tiers ».

Les SiL demandent donc d'augmenter le budget 2016 du compte 78.318 de CHF 95'000.- compensé par réduction équivalente sur le compte 78.319 « Impôts, taxes et frais divers ». La demande est neutre pour le budget de la Commune.

		Budget		Crédit suppl.	
78.439	Autres recettes	CHF	-57'800.-	CHF	-5'000.-

Voir détail sous la rubrique 71 « Finances, administration et développement », demande « Facturation des prestations administratives ».

\* \* \*

**B. AUTORISATIONS D'ACHATS****4. TRAVAUX****4100 Service de la coordination et du cadastre**

		Budget		Crédit suppl.	
4100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	160'000.-	CHF	30'000.-

Acquisition d'un véhicule en remplacement du véhicule n° 211 hors service

Le Service de la coordination et du cadastre a acquis en 1998 un véhicule à essence qui compte aujourd'hui plus de 120'000 kilomètres effectués en Ville de Lausanne dans le cadre des relevés du cadastre souterrain.

Actuellement, ce véhicule est à l'arrêt pour un problème de boîte de vitesses et il nécessite des coûts de remise en état, estimés à CHF 8'000.-, beaucoup trop importants pour un véhicule aussi ancien.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule qui sera plus adapté aux normes actuelles pour un montant estimé à CHF 30'000.-, y compris l'adaptation du coffre pour les besoins du service.

**480 Service de la propreté urbaine****4802 Gestion des déchets urbains**

		Budget		Crédit suppl.	
<b>4802.1462.1</b>	<b>Véhicules, machines et matériel</b>	CHF	766'300.-	<b>CHF</b>	<b>15'300.-</b>
<b>4802.1463.1</b>	<b>Véhicules, machines et matériel</b>	CHF	0.-	<b>CHF</b>	<b>-15'300.-</b>

Voir détail sous rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville (SALV) », demande « Prise en charge par le fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules « propres » aux autorisations d'achats 2016 ».

**4803 Propreté du domaine public**

		Budget		Crédit suppl.	
<b>4803.1462.1</b>	<b>Véhicules, machines et matériel</b>	CHF	22'000.-	<b>CHF</b>	<b>192'400.-</b>

Achat de cinq petits véhicules à pont basculant

Un montant de CHF 225'000.- a été réservé dans les « Autorisations d'achats 2015 » pour l'acquisition de cinq véhicules thermiques destinés aux travaux de nettoyage de la voirie publique, en remplacement d'engins de même type datant de 2007. Un premier appel d'offres a été lancé en mai 2015. Toutefois, suite à la découverte d'une erreur majeure dans le cahier des charges, la procédure a été interrompue. Dans la même période, un de nos véhicules a été immobilisé pour être réparé et un engin du même type, mais électrique, nous a été prêté en remplacement. Constatant les nombreux avantages qu'offrait une telle motorisation, et soucieux d'orienter autant que possible le remplacement de notre parc automobile vers des motorisations propres, nous avons choisi de reprendre la procédure et de modifier complètement le cahier des charges en l'ouvrant aux véhicules électriques. Un nouvel appel d'offres a été lancé en octobre 2015. L'analyse des devis et les essais des véhicules n'ont pu se faire qu'en fin d'année 2015, reportant la procédure d'adjudication en dehors du délai fixé.

Au final, nous avons opté pour l'acquisition de quatre véhicules électriques adaptés aux activités en milieu urbain et un autre thermique pour les équipes affectées à l'entretien des secteurs forains. Les véhicules en activité sont en fin de vie et doivent impérativement être remplacés afin d'éviter de longues immobilisations, voire leur mise hors service. Nous sollicitons donc un crédit supplémentaire pour le renouvellement de ces engins dans les meilleurs délais.

**6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT****660 Service des parcs et domaines**

		Budget		Crédit suppl.	
<b>660.1462.1</b>	<b>Véhicules, machines et matériel</b>	CHF	1'760'500.-	<b>CHF</b>	<b>65'000.-</b>

Remplacement d'un régénérateur de gazon pour zones sportives – N° 1347

Le service a acquis, en 2002, un régénérateur de gazon pour l'entretien des terrains de sport engazonnés de la ville. Cette machine a pour fonction de décompacter le sol permettant aux racines du gazon de mieux pénétrer dans le terrain afin de profiter plus intensément de l'eau et des éléments nutritifs. Cette opération ménage le sol et s'effectue selon les

conditions météorologiques de mars à novembre sans perturber les activités de jeu en pleine saison. Une cinquantaine de terrains de sports y compris les terrains de rugby, d'environ 8'000 m<sup>2</sup> chacun, sont concernés par cette opération de régénération qui s'effectue 3 fois par année et lors du concours Equissima qui a lieu en septembre.

Cette unique machine, qui œuvre sur plus d'un million de mètres carrés par année depuis 13 ans, a subi une casse mécanique d'importance au niveau des paliers et des bielles, provoquant un déséquilibre général de la machine. Les coûts de remise en état sont devisés à CHF 27'000.- de pièces de base, sans avoir démonté la machine encore et sans garantie de réussite au vu de l'âge du véhicule. Les derniers travaux d'entretien 2015 n'ont pas pu être réalisés.

#### **6700 Service achat et logistique Ville (SALV)**

		Budget		Crédit suppl.	
<b>6700.1462.1</b>	<b>Véhicules, machines et matériel</b>	CHF	136'600.-	<b>CHF</b>	<b>13'000.-</b>
<b>6700.1463.1</b>	<b>Véhicules, machines et matériel – Recettes</b>	CHF	0.-	<b>CHF</b>	<b>-13'000.-</b>

#### Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules « propres » aux autorisations d'achats 2016

Le SALV est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale.

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 28'300.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2016 (CHF 59'400.- HT) et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement (CHF 87'700.- HT).

L'achat des véhicules propres pour un montant de CHF 87'700.- HT (arrondi à la centaine de francs par service) se base sur un appel d'offre et se compose de la manière suivante : deux véhicules à motorisation électrique, un véhicule à motorisation hybride.

Un 4<sup>e</sup> véhicule est en cours de négociation et sera présenté ultérieurement.

Le détail des achats se présente comme suit :

**4802 : Service de la propreté urbaine (PUR-CID)** : un véhicule électrique d'un montant de CHF 30'400.- HT au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achat de PUR-CID pour un montant de CHF 15'100.- HT => écart + CHF 15'300.- HT financé par le FEE ;

**6700 : Service achat et logistique Ville (SALV)** : deux véhicules électriques et un véhicule hybride pour un montant total de CHF 57'300.- HT au lieu de deux véhicules prévus aux autorisations du SALV pour un montant total de CHF 44'300.- HT => écart + CHF 13'000.- HT financé par le FEE.

Voir aussi sous 4802 « Gestion des déchets urbains ».

		Budget		Crédit suppl.	
<b>6700.1462.1</b>	<b>Véhicules, machines et matériel</b>	CHF	136'600.-	<b>CHF</b>	<b>48'700.-</b>

Aménagement halle de Boussens – Achats d'étagères de stockage à palettes et d'un chariot élévateur

Le Service achat et logistique Ville (SALV) souhaite acquérir des équipements de base indispensables pour l'exploitation de la halle industrielle de Boussens achetée le 17 décembre 2015.

La partie disponible pour la Ville est actuellement vide et une première étape d'aménagement consiste en l'achat de trois rayonnages à palettes double en acier galvanisé. Individuellement, un rayonnage est de 6.5 mètres de haut par 19 mètres de long et 2.4 mètres de profondeur, et propose une capacité de stockage de 210 palettes aux normes EURO (80 cm x 120 cm). Ces rayonnages serviront au stockage de matériel divers pour le SALV, les quatre musées lausannois (Collection de l'Art brut, mudac, Musée historique et Musée romain) du Service de la culture et le Service du travail pour son programme ETSL. Le coût total des rayonnages s'élève à CHF 30'000.- et est entièrement compensé par le budget de fonctionnement des services bénéficiaires.

Pour une exploitation optimale de ces étagères, il est nécessaire d'acquérir un chariot élévateur à mât rétractable d'une hauteur de travail de 6.5 mètres. Ce chariot permettra ainsi de pouvoir effectuer les entrées, le stockage et les sorties des palettes. Le coût du chariot élévateur s'élève à CHF 27'000.-. Le financement est assuré par compensation au budget de fonctionnement pour deux services pour CHF 18'700.-. Le solde de CHF 8'300.- correspond à la compensation proposée par les autorisations d'achats 2016 du SALV qui prévoit l'acquisition d'un chariot gerbeur pour CHF 12'000.-. Celui-ci sera remplacé par ce chariot élévateur.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubriques 1401 « Service de la culture », 5210 « Administration du service » et 6700 « Service achat et logistique Ville ».

\* \* \*

## C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

## 1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

**1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Crédit voté	Crédit compl.
1500.509.1338	Remplacement du parc des micro-ordinateurs	CHF 4'708'000.-	CHF 88'500.-

Voté en 2009, le préavis N° 2009/38 « Remplacement du parc des micro-ordinateurs » prévoyait non seulement le remplacement du parc de PC déjà en fonction, mais également une anticipation des besoins nouveaux, et une anticipation de la répartition des investissements entre le Service d'organisation et d'informatique, les Services industriels et le Service de l'eau. En matière d'informatique tout ne pouvait pas être imaginé tant d'années à l'avance, en particulier :

- des besoins plus importants de mobilité ;
- la création de nouveaux postes dans certains services ;
- la création de plusieurs sociétés en lien avec l'administration communale (LFO, EPURA), dont le SOI assume l'infrastructure informatique (contre rémunération) ;
- l'augmentation du taux de panne après la prolongation de la durée de vie du parc de PC ;

- la nécessité, due à l'évolution des logiciels de remplacer certains PC (DAO-CAO) ;
- le fait que des outils recyclés ou moins onéreux aient pu être utilisés pour les équipements industriels ;
- la baisse de prix de certains postes techniques des SiL et du Service de l'eau.

Dans les faits, et en réponse aux besoins des différents services de la Ville entre 2010 et 2015, il est constaté un dépassement total de CHF 88'500.- sur le compte SOI compensé par un solde positif sur les comptes des SiL et du Service de l'eau.

## 2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

### 2101 Service des sports

		Crédit voté	Crédit compl.
2101.501.2457	<b>Zone sportive de Vidy - Stade Pierre-de-Coubertin : Remplacement de la piste d'athlétisme</b>	CHF 2'100'000.-	<b>CHF 2'400.-</b>

Vu le préavis N° 2012/30 du 28 juin 2012, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- destiné au remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme du stade Pierre-de-Coubertin.

Au terme des travaux, un léger dépassement est constaté. Ce dernier découle des frais de location d'un container permettant le rangement du matériel d'exploitation (machines à marquer les terrains, outillage, filets de buts, poteaux, etc.) pour les cinq terrains de football et le terrain de hockey sur gazon de la zone sportive de Coubertin durant la phase des travaux de la piste d'athlétisme. En effet, en temps normal, tout ce matériel est remisé au sous-sol – niveau vestiaires – du bâtiment mais, compte tenu des travaux, ces locaux étaient inaccessibles d'où la nécessité de cette location.

## 4. TRAVAUX

### 470 Service de l'eau

#### 4701 Evacuation eaux claires et usées

		Crédit voté	Crédit compl.
4701.501.4496	<b>Avenue Edouard-Dapples : Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs</b>	CHF 530'000.-	<b>CHF 6'200.-</b>

La participation aux hausses constructuelles et frais de pose des enrobés définitifs a fait dépasser l'enveloppe accordée pour les réfections des collecteurs de CHF 6'159.80. Dans le cadre de ce préavis, des économies ont été réalisées par le Service des routes et de la mobilité pour CHF 400'000.- et par le Service de l'eau, pour l'eau potable, de CHF 456'000.-, ce qui compense ce dépassement.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

### 76 Electricité

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2012/02	<b>Rénovation du poste de couplage et de transformation 125/50 kV de Galicien</b>	CHF 3'000'000.-	<b>CHF 9'200.-</b>

Demande de crédit complémentaire de régularisation

Le montant de dépassement des charges de CHF 9'115.-, soit 0.3% du montant du préavis, est dû à la main d'œuvre interne et aux intérêts intercalaires.

\* \* \*

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/34 de la Municipalité, du 28 avril 2016;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2016, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
	CHF	CHF
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	817'800.-	696'500.-
		<i>Recettes</i>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 22 du préavis)</i>	364'400.-	28'300.-
		<i>Recettes d'investissement</i>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 25 du préavis)</i>	106'300.-	0.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*



## Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice pour la Commission permanente des finances**

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Pierre-Yves Oppikofer 26 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant, ressortant de la compétence de la Municipalité.

Sur le total des demandes, 7 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 5 autorisations d'achats et 4 crédits d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante :

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
AGC	2	1			1	3
SIPP	3				1	4
LSP	3	2				3
TX	1		2	1	1	4
EJCS	4	1				4
FIPAV			3	2		3
SIL	4				1	5
Totaux	17	4	5	3	4	26

La répartition des montants nets est la suivante :

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
AGC			88'500	88'500
SIPP	-		2'400	2'400
LSP	-			-
TX	-	222'400	6'200	228'600
EJCS	170'000			170'000
FIPAV		65'000		5'000
SIL	-		9'200	9'200
Totaux	170'000	287'400	106'300	563'700

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Tel a été le cas pour le crédit supplémentaire No I/09, 14<sup>e</sup> Convention SportAccord 2016. Selon les explications données par M. le Municipal Vuilleumier, SportAccord est l'un des congrès les plus importants dans le monde sportif et les villes candidates à son organisation s'arrachent ce congrès. Les villes qui obtiennent cette organisation doivent s'acquitter d'une redevance de 3 à 5 millions. La Ville et la Confédération se sont engagées à payer une redevance moindre, d'un total de CHF 400'000.-. Pour la Ville, une subvention non versée pour le Longines global Champions Tour sera portée en "plus-value-, produits exceptionnels" et permet ainsi de compenser entièrement la demande de CHF 100'000.-, les CHF 100'00.- restants étant financés par le Service des sports.

La plupart des commissaires estiment que la tenue de ce Congrès permet des retombées positives pour l'hôtellerie et l'économie locale en général.

Au vote le crédit est accepté par 6 oui, 2 non et une abstention.

Aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Il n'y a eu aucune demande particulière.

#### **Autorisations d'achats**

Pas de commentaires.

#### **Crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Pas de commentaires.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte à l'unanimité les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice** : – Ce rapport fait état des crédits supplémentaires soumis à la Commission des finances, qui, pour la plupart, n'ont pas suscité de débat particulier.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le président** : – Je passe en revue les trois chapitres : budget de fonctionnement, autorisations d'achats et crédits d'investissements. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

#### A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

##### **ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**

**1103**      **Secrétariat municipal**

**1401**      **Service de la culture**

**1500**      **Service d'organisation et d'informatique**

**1601**      **Commission de police**

##### **SPORT, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION**

**2101**      **Service des sports**

**2703**      **Service des assurances sociales**

##### **LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**

**3101**      **Corps de police**

**3306**      **Service du logement et des gérances**

- TRAVAUX**
- 4700 Eau potable**
- ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**
- 5210 Administration du service**
- 5800 Ecoles primaires et secondaires**
- 5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**
- 5901 Institutions subventionnées**
- FINANCES ET PATRIMOINE VERT**
- 6700 Service achat et logistique Ville**
- SERVICES INDUSTRIELS**
- 70 Secrétariat général**
- 71 Finances, administration et développement**
- 74 Gaz et chauffage à distance**
- 76 Electricité**
- 78 Service commercial**
- B. AUTORISATIONS D'ACHATS**
- TRAVAUX**
- 4100 Service de la coordination et du cadastre**
- 4802 Gestion des déchets urbains**
- 4803 Propreté du domaine public**
- FINANCES ET PATRIMOINE VERT**
- 660 Service des parcs et domaines**
- 6700 Service achat et logistique Ville (SALV)**
- C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**
- ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**
- 1500 Service d'organisation et d'informatique**
- SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION**
- 2101 Service des sports**
- TRAVAUX**
- 4701 Evacuation eaux claires et usées**
- SERVICES INDUSTRIELS**
- 76 Electricité**

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice :** – La Commission des finances a accepté, à l'unanimité, les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

**Le préavis est adopté sans avis contraire et sans abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/34 de la Municipalité, du 28 avril 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2016, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>817'800.–</u>	<u>696'500.–</u>
		<i>Recettes</i>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>364'400.–</u>	<u>28'300.–</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>106'300.–</u>	<u>0.–</u>

**Mise en œuvre et renforcement de la politique « Nature en ville » : mise en place de mesures complémentaires en matière de végétalisation des toitures, des murs et des façades, de lutte contre les plantes envahissantes, de soutien à l'agriculture urbaine et d'autres actions « nature » innovantes ; soutien au développement du projet de parc naturel périurbain du Jorat**

**Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes - Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! »**

**Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers - Un pas de plus dans la bonne direction »**

Rapport-préavis N° 2016/27 du 31 mars 2016

Finances et patrimoine vert, Administration générale et culture, Travaux, Logement et sécurité publique, Enfance, jeunesse et cohésion sociale

## **1. Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité propose de renforcer les actions « nature », lancées dans le cadre du rapport-préavis N° 2012/11 « Intentions municipales en matière de nature en ville », adopté le 12 février 2013, en :

- étoffant la politique d'incitation à végétaliser les toitures plates, avec l'allocation de CHF 1'000'000.- supplémentaires pour le soutien des toitures privées ainsi que des toitures de bâtiments propriété de la ville dans le cadre de rénovations ;
- introduisant les actions nature innovantes suivantes, afin de renforcer le réseau écologique et la nature en ville :
  - réalisation de projets-pilotes de végétalisation de murs et façades (CHF 150'000.) ;
  - promotion de démarches participatives à travers un concours « Nature en ville » (CHF 100'000.-) ;
  - mise en place d'une plateforme collaborative nature afin d'améliorer les synergies entre associations actives et l'administration et de mobiliser et sensibiliser la population en faveur de la nature en ville (CHF 100'000.-) ;
  - soutien et promotion d'un projet-pilote d'agriculture urbaine en toiture (CHF 150'000.-).

Ce rapport-préavis présente la stratégie de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes, adoptée par la Municipalité, en réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts.

Il informe par ailleurs sur l'avancement du projet de Parc naturel périurbain du Jorat qui prévoit notamment de mettre en place des actions de communication et de sensibilisation du public, dont la mise en valeur des itinéraires piétonniers et des structures d'accueil existantes, ce qui permet de répondre au postulat de M. Bertrand Picard.

Afin de réaliser les différentes actions proposées, la Municipalité sollicite auprès de votre Conseil un crédit de CHF 1'500'000.-, entièrement financé par le Fonds du développement durable (FDD).

## **2. Table des matières**

[Supprimée]

### 3. Préambule

Dans un contexte d'intense densification urbaine, la nature en ville revêt une importance croissante puisqu'elle permet d'améliorer la qualité de vie des habitants, ce à plusieurs titres :

- *rôle socioculturel* : les espaces verts (parcs, potagers/plantages, forêts, places, etc.) sont des lieux de rencontre, de communication ; ils favorisent de ce fait les relations de voisinage et les réseaux sociaux informels et contribuent à la santé ainsi qu'au bien-être de la population en offrant des lieux de détente, de loisirs et de sport. Les espaces verts participent non seulement aux capacités de « restauration » de l'humain<sup>2</sup>, c'est-à-dire au renouvellement de ses capacités physiques, psychologiques et sociales qui lui permettant de faire face aux pressions du quotidien, mais augmentent aussi le bénéfice psychologique par le biais de la biodiversité. Il est prouvé que l'expérimentation de milieux naturels par les enfants favorise leur développement cognitif, moteur et social. Enfin les espaces verts constituent des témoins d'époques et permettent de les revivre de manière émotionnelle et symbolique ;
- *rôle environnemental* : le végétal en ville rend des services environnementaux primordiaux tels que le captage de gaz carbonique, la production d'oxygène, la réduction de la pollution atmosphérique par absorption des polluants gazeux et filtrage des polluants particulaires par le feuillage, l'absorption de l'eau de pluie ou l'atténuation locale des pics de chaleur. Les services environnementaux sont difficilement quantifiables et sont rarement pris en compte dans l'évaluation chiffrée des projets d'urbanisation. A contrario leur absence peut présenter, à terme, des effets négatifs en matière de santé publique ou de risques environnementaux. Enfin, bien que les éléments végétaux urbains d'importance ne permettent de réduire que marginalement l'intensité sonore, ils contribuent à diminuer la gêne ressentie par l'habitant et améliorent quelque peu l'environnement sonore, en masquant, par la fréquence de leur son, les bruits plus désagréables à l'oreille humaine ;
- *rôle économique* : outre le potentiel d'économie offert par les services environnementaux, la nature en ville contribue à la valorisation économique de l'immobilier (présence de jardins, proximité de parcs) et permet de cultiver des fruits et des légumes locaux, que ce soit sous une forme privée (amateurs de jardinage) ou commerciale (modèles de type fermes urbaines).

La Municipalité a donc mis en place de nombreuses actions permettant de promouvoir la nature en ville dans une perspective de développement durable, tout en cherchant à conserver l'équilibre entre « densification » et « qualité de vie ».

### 4. Bilan intermédiaire de la politique lausannoise en faveur de la nature en ville

Le rapport-préavis N° 2012/11<sup>3</sup> a posé les jalons d'une politique ambitieuse et cohérente visant à valoriser la nature en ville afin de garantir, sur le long terme et dans un contexte de densification, une bonne qualité de vie et un environnement sain aux Lausannoises et Lausannois.

La politique « nature en ville » s'articule d'ores et déjà autour des dix principes de base suivants, validés par le Conseil communal :

1. les aspects liés à la nature sont essentiels pour un développement urbanistique réussi de la ville et sont pris en compte dans tous les grands projets d'urbanisme et les réflexions stratégiques inhérentes à la planification urbaine ;

<sup>2</sup> Terry H., 2005. Toward Understanding the Restorative Environment as a Health Resource, Institute for Housing and Urban Research. Uppsala University. <http://www.openspace.eca.ac.uk/conference/proceedings/PDF/Hartig.pdf>

<sup>3</sup> Rapport-préavis N° 2012/11 (« Intentions municipales en matière de nature en ville »).

2. les enjeux ne se situent pas uniquement sur les espaces verts publics, mais sur l'entier du territoire de la ville ; la Ville s'engage à développer un aménagement et une gestion des espaces privés plus favorable à la nature ;
3. la Ville identifie les milieux et espèces prioritaires pour lesquels elle a une responsabilité de conservation et met en œuvre des plans d'action en faveur de ces milieux et espèces ;
4. la Ville est ambassadrice de la thématique « nature en ville » auprès de sa population ;
5. la Ville met en œuvre l'entretien écologique différencié et recherche l'exemplarité et la cohérence dans la gestion des espaces verts, y compris en ce qui concerne la réduction des impacts environnementaux ;
6. la population lausannoise peut s'impliquer dans la conception et la gestion d'espaces verts par le biais de processus participatifs ou de contrats de transfert d'entretien ;
7. la Ville vise l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques et d'engrais de synthèse sur toutes les surfaces vertes de son territoire et s'engage auprès des privés pour diminuer ces pratiques ;
8. la Ville contrôle les espèces néophytes envahissantes afin de minimiser les risques liés à la santé publique et de permettre le maintien de la biodiversité indigène dans les milieux naturels de valeur ;
9. la Ville joue un rôle moteur dans la thématique de l'agriculture en ville et le maintien du lien ville-campagne à travers ses domaines agricoles et son parc animalier de Sauvabelin ;
10. la Ville maintient sa politique de rachat des parcelles forestières privées, sises sur le territoire de la commune, afin d'en garantir une gestion appropriée et une exploitation conforme et durable ; elle sensibilise et conseille les propriétaires forestiers désirant rester propriétaires.

#### **4.1. Bilan des actions « nature » entreprises dès 2012**

Ci-dessous sont présentées les actions réalisées et en cours :

##### **Amélioration des connaissances sur la biodiversité urbaine**

- réalisation d'un répertoire communal cartographique des toitures végétalisées et du potentiel à valoriser grâce à un partenariat scientifique entre le Service des parcs et domaines et le Département géomatique de la Haute école d'ingénierie et d'Yverdon (HEIG-VD) dans le cadre du projet de recherche BIOMON ;
- répertoire des surfaces prairiales de qualité dans le cadre des compensations et des réseaux écologiques, ainsi que l'ensemencement à la fleur de foin.

##### **Intégration des aspects nature dans les planifications urbaines**

- information et sensibilisation à la nouvelle politique nature en ville et aux actions planifiées du personnel concerné ;
- renforcement et promotion systématique de la nature en ville et du réseau écologique dans les projets urbanistiques, les nouveaux plans partiels d'affectation (PPA), les projets de rénovation et les cahiers des charges de concours publics, en fonction de l'opportunité (plan de quartier du Calvaire, projet de la Fédération internationale de tir à l'arc (FITA), écoquartier des Plaines du Loup) ; prise en compte des données du réseau écologique dans les prises de position relatives aux compensations écologiques exigées lors de projets présentant des impacts sur la flore et la faune (4<sup>e</sup> voie CFF, Léman 2030 (Pôle Gare), centre de football de la Tuilière) ;

- publication et diffusion du guide « Toitures végétalisées – Pourquoi et comment accueillir la nature sur son toit » ;
- informations et conseils en matière de toitures végétalisées auprès des services de la Ville et traitement des demandes de tiers ;
- végétalisation exemplaire de deux toitures (Halles sud de Beaulieu<sup>4</sup> et bâtiment administratif des Figuiers 28) ;
- réalisation de quatre nouveaux plantages offrant des parcelles à 138 habitants (Floreny, Cerisier, Valency, Cour) ;
- désignation, par la Municipalité, de nouveaux exploitants pour la reprise de l'exploitation du domaine de Rovéréaz, axée sur une agriculture maraîchère biologique de proximité.

### **Amélioration du maillage écologique et promotion des espèces prioritaires**

- finalisation et validation de l'étude ciblée des composantes biologiques de réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois en collaboration avec le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), avec mise en évidence des zones stratégiques (zones nodales et zones boisées) du réseau écologique, des liaisons prioritaires à mettre en place afin d'assurer la fonctionnalité du réseau ainsi que des zones à vocation par quartier dans le but de promouvoir des actions cohérentes sur l'entier du territoire ; intégration des données dans le système cartographique de la Ville, actuellement consultables au sein de l'administration et utilisées pour tout projet sur le terrain ;
- réalisation, dans le cadre du réseau écologique lausannois, d'un catalogue de mesures pour la mise en œuvre du sous-réseau des milieux humides afin de déterminer le type et les emplacements potentiels d'aménagements en faveur des batraciens et des libellules ; un travail similaire est en cours pour les sous-réseaux forestiers et des milieux secs ;
- lancement d'un projet-pilote d'incitation à la végétalisation des toitures plates du domaine privé au travers un programme de subventionnement permettant de compenser une partie du surcoût dû à la végétalisation ; organisation de visites et de cours sur les toitures végétalisées à l'attention de bureaux de paysagisme et d'architecte de la région lausannoise ;
- démarrage de la création d'un mélange de semences « spécial toitures Lausanne » à partir d'écotypes lausannois avec l'Union des fédérations agricoles ;
- mise en place d'infrastructures favorables à la faune indigène (suivi et entretien d'une centaine de nichoirs à oiseaux ; animation d'ateliers de création de petits hôtels à insectes, en collaboration avec le projet DiversCités, alliant actions en faveur de la biodiversité et programme de réinsertion sociale ; installation de quarante grands hôtels à insectes dans les plantages lausannois et une partie des écoles dotées de potagers ou carrés potagers) et sensibilisation du grand public dans le cadre de diverses manifestations ;
- réalisation d'un concept de prévention et de gestion des plantes envahissantes (inventaire sur les espaces verts publics de la Commune ; définition de priorité et de mesures d'intervention sur la base d'une liste noire lausannoise)<sup>5</sup> ;
- lancement de la production de plantes indigènes de provenance locale (préservation du patrimoine génétique indigène) par l'établissement horticole.

<sup>4</sup> La réalisation de la toiture de Beaulieu, dont la végétalisation s'est faite en combinaison avec des panneaux solaires, a bénéficié d'une large couverture médiatique propice à la promotion de la nature en ville.

<sup>5</sup> Voir chapitre 5.6.



**Gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité**

- passage à l'entretien écologique différencié pour l'ensemble des espaces verts appartenant à la Ville ; élaboration d'une charte d'entretien permettant de responsabiliser les cadres et les collaborateurs aux objectifs visés par un entretien plus écologique des espaces vert avec son intégration sous forme de mission dans les descriptions de poste de tous les employés responsables de l'entretien d'espaces verts ; introduction d'objectifs chiffrés permettant de mesurer annuellement l'avancée des améliorations ;
- diminution substantielle du volume de pesticides/herbicides/fongicides utilisé (en 2015 : 8% du volume total de produit livré sous forme de liquide (litres) par rapport volume total utilisé en 2012 et 63% du volume total de produit livré sous forme de kilos par rapport à 2012) ;
- plantation dans les parcs de 3'800 m<sup>2</sup> d'arbustes indigènes (correspondant à 2.6 kilomètres linéaires), en remplacement de haies de lauriers, de thuyas ou d'arbustes ornementaux (à partir de 2012) ;
- création de sept îlots de sénescence en forêt, représentant une surface de 16.4 hectares, au sein desquels la nature est laissée à sa libre évolution ; engagement contractuel avec l'Etat de Vaud pour une durée de 25 ans ;
- mise en protection de 132 arbres en forêt afin de favoriser les espèces dépendant des structures de sénescence des vieux arbres (maintien d'arbres-habitats jusqu'à leur décomposition totale) ; engagement contractuel avec l'Etat de Vaud ;
- augmentation de la surface à 47'681 m<sup>2</sup> de la réserve des Vieux-Chênes de Sauvabelin (surface actuelle : 31'359 m<sup>2</sup>) ;
- réaménagement du pourtour (510 m<sup>2</sup>) de l'établissement scolaire de Montchoisi (plantation d'espèces indigènes) ; mise à disposition d'un carré potager entouré d'une haie de petits fruits à l'intention des classes et de l'APEMS (projet conçu en collaboration avec le corps enseignant ; toutes les classes ont participé à la plantation des arbustes au printemps 2014) ;
- reconversion en prairie ou en pâture de quatre parcelles totalisant 1.2 hectares (2013-2014) ;
- protection de trois vieux arbres à valeur écologique (clôture du pourtour et information invitant le public à ne pas se tenir sous la couronne) ; maintien d'une quinzaine d'arbres de valeur écologique suite à l'analyse tomographique (2013 et 2014) ;
- formation continue du personnel (méthodes alternatives aux produits phytosanitaires, haies indigènes, vivaces indigènes, gestion des milieux prairiaux, gestion des étangs, ensemencement à la fleur de foin) ;
- collaboration avec la Société coopérative d'habitation de Lausanne (SCHL) pour améliorer la qualité des espaces verts du groupe d'immeuble de Boisy (projet-pilote) ; réalisation d'un inventaire initial biologique et sondage de satisfaction initial auprès des habitants qui seront reconduits une fois les aménagements plus naturels réalisés afin d'évaluer les gains pour la biodiversité et la qualité de vie (2016) ;
- cours et sensibilisation à la gestion écologique différenciée auprès de plus de huitante concierges de la SCHL ;
- sensibilisation et formation continue des usagers de plantages aux modes de culture biologique ; participation à une étude de l'Institut de recherche en agriculture biologique (FIBL) sur l'écologisation des zones urbaines débouchant sur des constats

liés à la pratique de la culture biologique dans les jardins familiaux et plantages et des mesures en vue de sa promotion ;

- gestion par des tiers (projets développés par des associations (13 projets liés à des conventions) ou par des écoles (7 projets)) d'environ 2'000 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics sous forme de potagers, de carrés potagers, de jardins de poche ou de fleurissements aux pieds des arbres.

### **Information, sensibilisation de la population et des acteurs concernés**

- sensibilisation à la nature et à la gestion écologique différenciée lors des manifestations (co) organisées ou soutenues par la Ville (Arbracadabra, marché Pro Specie Rara, « Un arbre, un enfant », Journée Graines urbaines) ;
- organisation de colloques, cours de formation et journées d'information, notamment sur les thématiques de la gestion écologique différenciée et des toitures végétalisées ;
- réalisation de l'exposition Fleurs d'abeilles, en collaboration avec le Jardin botanique de Lausanne (avril à octobre 2015) ;
- création de nouvelles pages web consacrées aux toitures végétalisées ;
- création d'un espace d'exposition et d'expérimentation dédié aux toitures végétalisées sur le domaine de l'établissement horticole (Chablais 46) ;
- réalisation d'une nouvelle rubrique « La nature et vous » sur le site internet de la Ville de Lausanne « Nature et domaines » afin de mobiliser le public en faveur de la nature en ville (conseils et bonnes pratiques, accès au bénévolat) ; mise à disposition d'un espace collaboratif pour les associations actives dans la nature en ville (cf. chapitre 5.4) ;
- adaptation du sigle « Nature en ville » développé par le canton de Genève afin de mettre en avant les actions nature réalisées tant par des acteurs publics que privés lausannois (cf. chapitre 5.3) ;
- montage de trois expositions au Forum de l'Hôtel de Ville : « Ma ville, c'est ma nature, nous plantons le décor, vous faites le reste ! » (28 novembre au 8 décembre 2012) : présentation des multiples facettes de la nature en Ville de Lausanne ; illustration des premières lignes directrices du préavis nature par la mise en scène des différentes actions prévues par la Ville ; « M'en fous... ! Y ramassera ! » (27 novembre au 7 décembre 2013) : présentation de la thématique du littering dans les espaces publics lausannois et de la mise en œuvre des moyens et des actions concrètes pour y remédier (règles d'usage pour l'accès aux parcs ou encore assermentation des agents de terrain) ; « Nature en ville ? Y'a photo ! » (24 novembre au 5 décembre 2015) : exposition photo dédiée au thème de la nature en Ville, un regard croisé décliné en trois volets : présentation iconographique du patrimoine vert lausannois au travers de la médiathèque du Service des parcs et domaines ; présentation en images des associations actives en faveur de la nature à Lausanne ; carte blanche au grand public sous forme de concours ;
- publication de la brochure « Les arbres à Lausanne » ;
- organisation d'un séminaire international sur l'arbre en Ville (novembre 2015).

## 5. Renforcement des actions engagées et nouvelles actions nature

La végétalisation des toitures permet de compenser une partie de la perte de surface au sol tout en offrant un réel intérêt pour la nature, le climat urbain et les économies d'énergie. Les toitures plates végétalisées extensives présentent de nombreuses fonctionnalités intéressantes comme :

- la régulation du climat par la limitation des températures réfléchies par les bâtiments (20°C contre 70°C pour des toitures en graviers) ;
- la prolongation de la durée de vie de la toiture par la protection des matériaux imperméabilisants face aux ultraviolets (UV) et au rayonnement thermique solaire ;
- la rétention des eaux de pluie permettant la régulation des débits hydriques et une certaine dépollution des eaux lors du passage à travers le substrat ;
- des services environnementaux (la végétation capture le carbone, fixe les poussières et particules et humidifie l'air en été) ;
- un habitat pour la flore et la faune de milieux secs et pionniers et de ce fait, une compensation de la surface prélevée au sol ;
- l'amélioration de la performance des cellules photovoltaïques sur toiture, grâce à la régulation de la température sur la surface du toit par la végétation (SI-REN, 2011) ;
- la participation à l'isolation thermique et phonique du bâtiment et une diminution des besoins en climatisation ;
- une plus-value esthétique et une meilleure prise en compte de la « cinquième façade » ;
- une augmentation de la rentabilité par rapport à une toiture en gravier.

Actuellement, en Ville de Lausanne, seules 232 toitures (environ 212'000 m<sup>2</sup>) sont végétalisées, ce qui correspond à 4.8% du total des bâtiments à toit plat ou à faible pente (4'750 bâtiments) et à 12.5% de la surface de toit potentiellement végétalisable (1'700'000 m<sup>2</sup>). En ce qui concerne les bâtiments, propriété de la Ville ou d'une fondation dont la Ville est partie prenante, cinq projets ont été réalisés depuis 2013 et deux autres sont en cours de réalisation : les Halles sud de Beaulieu, avec un soutien du Fonds de développement durable de CHF 30'000.-, le bâtiment des Figuiers 28, la piscine de Montétan, la salle de sport de Béthusy, les pavillons scolaires de Montoie et Chalet-à-Gobet, le local des jardiniers du Denantou (en cours) et les édicules de la Sallaz (en cours).

Le canton de Bâle-Ville constitue la référence la matière. En 1996-1997 ce Canton lançait une première campagne de subventionnement dotée de CHF 1'000'000.- qui lui a permis d'améliorer ses connaissances et son savoir-faire dans le domaine des nouvelles techniques de toitures végétalisées et de sensibilisation du public. Largement acceptée au sein de la population, la végétalisation des toitures a été rendue obligatoire en 2001, pour tout nouveau bâtiment à toit plat. Une deuxième campagne, lancée en 2005-2006 et dotée de CHF 1'500'000.-, visait la promotion des rénovations totales ou partielles de toits plats ainsi que la réalisation de toitures vertes de qualité écologique et paysagère supérieures (définition de critères de qualité, comme l'utilisation d'un mélange de semences locales ou de substrats d'origine régionale, etc.). Ces deux campagnes ont permis de soutenir le financement de 235 toitures végétalisées (nouveaux bâtiments et rénovations), représentant une surface de 120'000 m<sup>2</sup>, soit l'équivalent de quelque treize terrains de football. Aujourd'hui, environ 30% des toitures de la ville de Bâle, soit 1'200'000 m<sup>2</sup>, sont végétalisées, ce qui en fait la championne mondiale dans cette catégorie.

Consciente du potentiel et du retard accumulé en la matière et dans l'attente de la révision du règlement du Plan général d'affectation (PGA), la Municipalité a annoncé en 2012 ses

intentions en faveur de la promotion des toitures végétalisées dans son rapport-préavis N° 2012/11, soit :

- l'obligation de végétaliser les toitures plates pour toute nouvelle construction, à l'exception des cas particuliers ou d'utilisation alternative (la végétalisation des toitures plates non accessibles sera étudiée dans le cadre du nouveau PGA) ;
- l'intégration, lorsque c'est opportun, d'un article dans les règlements des PPA ou des plans de quartiers (PQ) qui rendra obligatoire la végétalisation des toitures plates non accessibles des nouvelles constructions ;
- l'obligation, pour les bâtiments propriété de la Ville, de végétaliser les toitures plates en cas de travaux de rénovation touchant au toit ;
- la réalisation d'un projet-pilote d'incitation à la végétalisation des toitures plates pour les propriétaires privés, à travers un subventionnement permettant de compenser partiellement le surcoût ainsi généré.

La Ville a lancé, en mars 2015, une campagne de promotion, dotée d'une enveloppe de CHF 150'000.-, pour soutenir la végétalisation extensive des toitures sur le domaine privé en cas de rénovation ou de construction de nouvelles toitures.

Le surcoût occasionné par une toiture végétalisée oscillant entre CHF 20.- et 70.-/m<sup>2</sup> selon le système choisi, la Municipalité a fixé le montant de la subvention à CHF 40.-/m<sup>2</sup> pour une surface maximale de 300 m<sup>2</sup> par projet, afin de favoriser la végétalisation des toitures et de renforcer par conséquent le réseau écologique urbain. La Municipalité a également édicté des conditions précises en matière de qualité écologique et d'entretien, en se basant sur la nouvelle norme SIA 312 « Végétalisation de toitures » et sur les expériences bâloises ; elles ont fait l'objet d'une directive municipale.

La subvention est allouée selon l'ordre d'arrivée des projets et dans la limite du montant attribué. Elle est octroyée exclusivement en vue de la végétalisation de toitures existantes (projets de rénovation ou non) ou neuves, et pour autant que ces dernières ne fassent pas l'objet d'une obligation réglementaire de végétaliser (PPA, PQ et autres).

Ce projet-pilote devrait permettre de réaliser une douzaine de toitures végétalisées, de qualité écologique, pour une surface totale minimale de 3'750 m<sup>2</sup>, soit l'équivalent d'un demi-terrain de football, et de tester l'intérêt des propriétaires privés ainsi que son adéquation aux exigences de qualité. Au vu du succès rencontré par ce projet, la somme devrait être rapidement réservée et octroyée.

Vu l'enveloppe proposée, ce projet-pilote ne suffira pas à toucher la masse critique de propriétaires et de professionnels suffisante pour générer un réel effet d'acquisition de savoir-faire et d'acceptabilité en matière de construction de toitures végétalisées de qualité écologique. Il est donc proposé de lancer une seconde campagne de subventionnement afin d'encourager la réalisation de nouvelles toitures végétalisées, dans l'attente de la révision du PGA.

### **5.1. Renforcement de la promotion des toitures végétalisées**

La majorité des projets de construction et de rénovation de bâtiments propriété de la Ville prévoient la végétalisation systématique des toitures plates, malgré l'absence de contrainte réglementaire. Les nouveaux PPA ou PQ exigent pour leur part de végétaliser systématiquement les toitures plates des bâtiments tant publics que privés, à l'exception de cas particuliers (autre type d'utilisation (potager en toiture, terrasse), protection du patrimoine, etc.).

Les surcoûts liés à la végétalisation de nouvelles constructions sont peu significatifs en regard de l'enveloppe globale du projet. La situation est différente en cas de rénovation, notamment lorsque cette dernière porte uniquement sur la toiture, le surcoût pouvant alors représenter 10% des frais de rénovation, par rapport à l'installation d'une toiture

« classique », en gravier. Ce calcul ne tient pas compte des plus-values offertes par la végétalisation, difficilement chiffrables, que ce soit en termes d'isolation thermique, de durée de vie de la toiture, de régulation du microclimat urbain, de rétention des eaux de pluie, de services environnementaux (capture de carbone, fixation de particules fines, humidification de l'air) ou de valorisation de la 5<sup>e</sup> façade.

La Ville de Lausanne veut se montrer exemplaire. La Municipalité s'engage, par le présent rapport-préavis, à rendre systématique la végétalisation des toitures pour toute nouvelle construction ou rénovation de bâtiments à toit plat, non accessible, propriété de la Ville ; il sera demandé aux services porteurs de projet d'apporter la preuve d'une éventuelle impossibilité (raisons techniques, protection du patrimoine, etc.) pour obtenir une dispense.

Par ailleurs, les toitures végétalisées de la Ville doivent également être un modèle de qualité. Pour cette raison, la Municipalité s'engage à respecter la directive relative au subventionnement des toitures privées ou les exigences élevées de la compensation écologique des normes SIA 564 312 « végétalisation de toitures ».

La Municipalité sollicite un montant de CHF 1'000'000.-, à prélever sur le FDD, pour renforcer la promotion des toitures végétalisées et prévoit a priori de répartir cette somme à part égale entre les bâtiments propriété de la Ville et ceux propriété de tiers. Cependant, en fonction de l'avancement des travaux, la Municipalité se réserve la possibilité de ventiler cette somme en fonction de la demande afin de rattraper le retard accumulé en termes de surface totale de toitures végétalisées. Le financement des besoins pour les projets sur des bâtiments de la ville (cf. annexe) solliciteraient à eux seuls des subventions de l'ordre du million de francs s'ils étaient tous réalisés.

#### *5.1.1 Subvention à la végétalisation de toitures en faveur du domaine public*

La Municipalité a l'intention de financer le surcoût lié à la végétalisation en cas de rénovation de bâtiments propriété de la Ville. La végétalisation extensive devra répondre aux critères de qualité écologique définis dans les dispositions réglementaires relatives au subventionnement des toitures sises sur le domaine privé.

Un nombre important de bâtiments publics vétustes (fuites d'eau et/ou isolation insuffisante), gérés par les services de la Ville, nécessiteront prochainement un assainissement de leur toiture sous réserve de l'octroi des crédits. A ce jour, 36 bâtiments publics ont été identifiés, pour une surface totalisant quelque 25'000 m<sup>2</sup> (annexe 1). Ce chiffre représente le potentiel de nouvelles surfaces végétalisables lors de travaux de rénovation sur des bâtiments existants.

Le tableau indicatif ci-dessous (ce tableau est susceptible de subir des modifications, en fonction des priorités et sous réserve de l'analyse de faisabilité technique et patrimoniale) liste les projets prioritaires, susceptibles de bénéficier d'un soutien à la végétalisation du présent préavis, pour une surface totale de 13'140 m<sup>2</sup> (la surface indiquée porte sur l'entier de la toiture et non sur la surface effectivement végétalisable, de laquelle doit être soustraite notamment les superstructures en toitures). Les projets de végétalisation seront financés par ordre d'arrivée dans le calendrier des investissements et dans la limite du montant attribué par le présent préavis.

Gestionnaire	Bâtiment	Projet	Surface totale en m <sup>2</sup>	Délai estimé
Service des écoles primaires et secondaires	Collège des Bergières : 2 bâtiments	Réfection étanchéité + capteurs solaires SI-REN	3850	2016/2018
	Coteau Fleuri : 4 bâtiments	Réfection étanchéité + capteurs solaires SI-REN	3450	2017/2019
	Béthusy : 4 bâtiments	Réfection étanchéité + capteurs solaires SI-REN	3000	2017/2018
Service de la police du commerce	Centre funéraire de Montoie : 3 bâtiments	Réfection étanchéité	2000	2016/2017
Service du logement et des gérances (patrimoine administratif)	Montelly 13	Réfection étanchéité	840	2018

### 5.1.2 Subvention à la végétalisation de toitures en faveur du domaine privé

La Municipalité a l'intention de financer une seconde campagne de subventionnement visant à soutenir la végétalisation des toitures sises sur le domaine privé. Elle permettra de réaliser une surface totale de toitures végétalisées d'au minimum 12'500 m<sup>2</sup>, soit d'environ 1.7 terrain de football. Les conditions d'octroi seront identiques à celles exigées dans le cadre de la première campagne, exception faite d'éventuelles adaptations suite aux enseignements tirés de la première campagne.

### 5.2 Végétalisation de murs et façades : projet pilote interservices

La Ville de Lausanne souhaite encourager la végétalisation des murs et des façades des bâtiments, au même titre que celle des toitures. Les murs végétalisés participent considérablement au rafraîchissement des rues et ruelles et renforcent le réseau écologique en offrant ponctuellement des voies de passage et des refuges pour la petite faune. Ils permettent également de créer un lien direct entre le sol et le toit d'un bâtiment, ce qui profite au déplacement des lézards et de la microfaune urbaine, qui plus est si la toiture est déjà végétalisée. Cette forme de végétalisation peut être considérée comme patrimoniale au vu de l'existence de nombreux murs et vieilles bâtisses recouvertes de lierre dans le paysage vaudois. Etant visuellement accessible aux piétons et aux habitants des immeubles, ce type de végétation contribue de plus directement au bien-être et à la qualité de vie des citoyens.

La Ville de Lausanne a rarement expérimenté ce type de végétalisation. La billetterie du Flon constitue l'exemple le plus connu alors que cette création relève davantage de l'œuvre architecturale que d'un aménagement favorable à la nature en ville ; elle fait appel à des technologies coûteuses, nécessite un entretien intensif et utilise des espèces végétales d'origine horticole. La Ville souhaite se doter d'exemples de végétalisation de murs et de façades de bâtiments publics financièrement accessibles et porteurs d'une réelle plus-value, en termes de biodiversité urbaine et de réseau écologique local. Les projets-pilotes devront privilégier des systèmes plus faciles à l'entretien (câbles, grilles, ...) et offrir une large place aux plantes grimpantes indigènes (chèvrefeuilles, clématites, ...) ou aux espèces botaniques ornementales d'un grand intérêt nutritionnel pour la petite faune. Idéalement, ces projets seront complétés par l'installation d'une végétalisation extensive en toiture et par des aménagements favorables à la nature sur le pourtour de l'immeuble (balcons et au sol), de sorte que ces bâtiments deviennent une référence en la matière et puissent faire école auprès des propriétaires et gérances privées. S'y ajouteront les différents murs

antibruit projetés sur le territoire communal, notamment le long des voies ferrées, voire des routes principales ; l'intégration de la végétalisation faciliterait leur insertion urbaine.

Le choix des murs et bâtiments n'a pas encore été arrêté ; il s'inscrira cependant de préférence sur une des voies du réseau écologique. Ce projet est doté d'un financement maximal de CHF 150'000.- pour deux à quatre réalisations et pourrait être confié à un mandataire externe, qui travaillerait en étroite collaboration avec les services concernés.

### 5.3 *Concours citoyen « Nature en ville »*

La Ville s'engage depuis de nombreuses années à renforcer la biodiversité urbaine sur les espaces publics, par la généralisation de l'entretien différencié, l'abandon des pesticides ou encore la création de petits aménagements accueillant la faune (mares, murs de pierres, haies, nichoirs, hôtels à insectes). Elle s'emploie aussi à sensibiliser les citoyens et les gestionnaires d'espaces verts privés à accueillir plus de nature en ville, afin de ne pas limiter les actions en faveur de la nature aux frontières du domaine public, mais de les faire fleurir dans tous les coins de rue afin de soutenir le réseau écologique dans son ensemble. Par ses actions-pilotes, initiées suite au rapport-préavis N° 2012/11 (chapitre 4), elle offre notamment l'opportunité aux écoles et aux associations de quartier de s'occuper de l'entretien et du fleurissement de certaines parcelles sur le territoire communal (pieds d'arbres, plates-bandes, jardins potagers) et encourage les gérances privées à revoir l'aménagement des pourtours de leurs immeubles.

Afin d'initier de nouvelles actions citoyennes et participatives, favorables à la nature, à la biodiversité et au bien-être des habitants dans l'espace urbain, la Ville souhaite lancer un concours « Nature en ville » sur le modèle de ce qui se fait à Genève depuis 2014. Ouvert à tous les acteurs privés (citoyens, groupes de citoyens, associations, entreprises, gérance, etc.), ce concours sera doté de plusieurs prix d'une valeur totale de CHF 20'000.-/an, et se déroulera sur cinq ans. Le ou les meilleurs projets seront sélectionnés sur dossier, par un jury d'experts, conformément aux objectifs fixés dans le cahier des charges du concours. Les lauréats auront une année pour concrétiser leur projet.

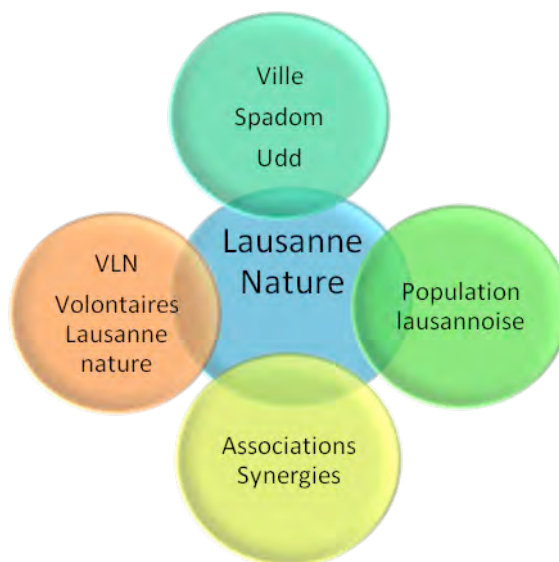
Ces actions et réalisations citoyennes, soutenues par la ville, permettront de sensibiliser un grand nombre de citoyens aux bonnes pratiques en matière de biodiversité, de diffuser de manière cohérente le nouveau sigle « Nature en ville » et d'encourager de nouvelles initiatives.

Initialement créé par le canton de Genève puis adapté iconographiquement pour la Ville de Lausanne, le sigle « Nature en ville » a pour principal objectif d'améliorer la visibilité des réalisations qui s'inscrivent dans une démarche qui améliore la biodiversité et la qualité de vie. De nombreuses actions passent en effet inaperçues ou sont considérées comme du laisser-aller, alors qu'elles sont d'un intérêt majeur pour la population. Jouant aussi un rôle fédérateur, le sigle pourra être utilisé librement par les différents services de la ville, les entreprises, les associations, les gérances et les tiers, pour autant que leurs actions répondent aux critères définis. Des supports de communication métalliques et des autocollants sont disponibles sur demande.



#### 5.4 *Projet Plateforme collaborative Lausanne Nature*

En tant qu'ambassadrice de la thématique « nature en ville », la Ville de Lausanne a créé une plateforme collaborative visant à favoriser l'identité « Nature en ville ». Une meilleure mise en réseau des acteurs-clés permettra de développer de nouvelles synergies entre la Ville et la société civile, avec des objectifs communs, ainsi que de rationaliser la communication et les ressources disponibles. Le schéma ci-dessous présente le concept général.



Les objectifs spécifiques du projet s'articulent autour de la mise en réseau des différents prestataires :

Visée générale	Exemples
<p><b>Institutionnel (Ville, par l'intermédiaire de SPADOM)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre le coordinateur de référence pour les questions Nature à Lausanne.</li> <li>▪ Contribuer à créer une identité « Nature » pour la Ville.</li> <li>▪ Informer et conseiller sur les actions « Nature ».</li> <li>▪ Favoriser la dynamique et les liens avec la population et les associations en optimisant les ressources SPADOM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–Charte et engagements.</li> <li>–Politiques mises en œuvre.</li> <li>–Traitement des demandes.</li> <li>–Autres.</li> </ul>
<p><b>Mobilisation population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centraliser et faciliter l'accès à l'information.</li> <li>▪ Informer et conseiller sur les actions « Nature ».</li> <li>▪ Sensibiliser et encourager les bonnes pratiques.</li> <li>▪ Favoriser la circulation de l'information entre les acteurs engagés.</li> <li>▪ Informer des événements « Nature ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–Agenda des événements.</li> <li>–Fiches-conseils : recommandations aux particuliers.</li> <li>–Présentation des associations actives.</li> <li>–Traitement des demandes.</li> <li>–Liens amis.</li> <li>–FAQ.</li> <li>–Blog, forum, réseaux sociaux.</li> </ul>



<p><b>Synergies associations actives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪Etre un outil dédié à l’action associative Lausanne Nature.</li> <li>▪Favoriser le dialogue entre les associations.</li> <li>▪Soulager SPADOM des sollicitations, en encourageant le partage d’objectifs et de ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–Accès limité aux associations sur inscription.</li> <li>–Liste, portraits et fiches contact.</li> <li>–Mutualisation des ressources : partage infos, expertise, matériel, etc..</li> <li>–Partage des calendriers de manifestations.</li> <li>–Bourse au recyclage de matériaux divers.</li> </ul>
<p><b>Plateforme Volontaires Lausanne Nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪Favoriser la participation de la société civile aux actions nature.</li> <li>▪Permettre l’engagement de chacun à hauteur de ses possibilités.</li> <li>▪Favoriser la cohésion et les liens interculturels et intergénérationnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–Agenda des manifestations ville et associatif.</li> <li>–Portail d’inscription aux manifestations.</li> </ul>

L’intérêt croissant accordé aux questions vertes en milieu urbain se traduit par la multiplication d’actions « Nature en ville » participatives, issues de la société civile. S’il convient de saluer cette dynamique, il ne faut pas négliger le risque d’éclatement et de prolifération sauvage des initiatives en l’absence d’un minimum de coordination. La section ci-après présente les principaux bénéfices de la plateforme collaborative, en fonction des différentes parties prenantes.

<p><b>Bénéfices attendus de la Plateforme collaborative Lausanne Nature</b></p>
<p><u>Ville</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>–occuper une place centrale dans la vision de la nature urbaine dans le dialogue avec les associations et la population ;</li> <li>–bénéficier d’un canal de communication qui centralise l’attention de la population et des associations sur la politique et les actions Ville ;</li> <li>–rationaliser la gestion des demandes, conseils et aides (associations, population) ;</li> <li>–favoriser la participation des Volontaires Lausanne Nature aux politiques et actions de la Ville ;</li> <li>–projet innovant et inclusif.</li> </ul>
<p><u>Population</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>–centraliser l’accès à l’information : politiques et actions Ville, info-fiches, événements, etc. ;</li> <li>–faciliter les interactions Ville et autres acteurs (liens amis, blog, forum) ;</li> <li>–inciter à l’engagement ponctuel ou durable de la population dans des actions nature grâce à un volontariat adapté aux possibilités d’investissement de chacun.</li> </ul>

Associations<sup>6</sup> :

- bénéficier d'un outil dédié aux besoins spécifiques ;
- favoriser les échanges et les synergies : meilleure coordination entre les associations en vue de rassembler leurs ressources pour des projets de plus grande envergure ;
- optimiser de manière concertée les objectifs, ressources et calendriers respectifs : mise en place de moyens permettant d'améliorer l'efficacité et l'autonomie de leurs actions ;
- créer des synergies afin d'améliorer la lisibilité des différentes initiatives ;
- stimuler le soutien de la population en créant les conditions permettant de mieux l'impliquer (volontariat).

**5.5    *Sensibilisation et mobilisation pour la nature en ville***

L'information, la sensibilisation et la mobilisation de la population lausannoise autour des enjeux de la nature en ville figurent parmi les axes prioritaires de la politique municipale. Il est en effet essentiel que les citoyens comprennent l'intérêt des actions entreprises afin de s'approprier peu à peu cette nature, d'apprendre à l'observer et d'avoir envie d'agir.

La Municipalité sollicite donc un montant de CHF 100'000.-, à prélever sur le FDD, pour engager les actions suivantes :

- édition de posters et de matériel d'information pour la campagne de subventionnement des toitures végétalisées ; réédition du guide de recommandations « toitures végétalisées » et création d'un mini-film sur la biodiversité en toitures ;
- publication de matériel d'information pour la promotion des murs et façades végétalisées ; élaboration d'un guide de recommandations ;
- matériel d'information et de promotion pour le concours « Nature en ville » ; valorisation des projets réalisés ;
- hébergement d'expositions ou collaboration à des événements extérieurs (séminaires, symposium, journées thématiques, etc.) en lien direct avec les différentes thématiques de la nature en ville ;
- développement d'outils interactifs permettant de soutenir des actions de la société civile, en mettant par exemple en lien des personnes disposant d'un jardin avec des personnes intéressées à entretenir un jardin ou à échanger des services et des procédés ;
- réalisation d'applications mobiles de balades guidées sur la nature, en ville ou en forêt.

**5.6    *Lutte contre les plantes envahissantes***

En préambule, il convient de rappeler que sur les quarante plantes considérées comme envahissantes parmi les quelque 3'000 espèces végétales que compte la flore suisse, seules quatorze sont interdites à la vente et à la plantation. En conséquence, le solde continue à être régulièrement planté dans les jardins et espaces verts, annihilant ainsi les efforts entrepris par les collectivités publiques. La Ville de Lausanne est active depuis plusieurs années dans la lutte contre les plantes envahissantes et a mis en place les actions suivantes :

<sup>6</sup>Les associations suivantes ont adhéré à la Plateforme collaborative Lausanne Nature : Arbracadabra, ASPO/BirdLife Suisse, Association des assistant-e-s de la HEP, Association Écoquartier, BiodiverCité, Chailly 2030, Collectif Vinet-Beaulieu, Equiterre, Fondation Nature & Economie, Pusch - Fondation pour la pratique environnementale, Incroyables comestibles, La maison Nature, La Pel', Pôle Sud, Pro Natura, Pro Specie Rara, Société vaudoise des sciences naturelles, Unipoly, WWF Vaud.

- collaboration avec les instances cantonales pour le développement d'orientations cohérentes de lutte et les échanges de connaissances, la mise en place d'une cartographie des foyers de plantes envahissantes sur les espaces verts publics, ainsi que des collaborations ponctuelles avec les communes limitrophes au même titre que la charte qui a été signée avec la Commune de Pully concernant l'engagement de part et d'autre à agir, puis informer et inciter les propriétaires privés à rejoindre les signataires pour lutter contre les plantes envahissantes afin de préserver la biodiversité le long de la Vuachère ;
- lutte ciblée contre les foyers situés dans les espaces verts publics ;
- formation du personnel de terrain de la ville et information et sensibilisation de la population ;
- rencontre de la section vaudoise de l'association faitière des entreprises horticoles Jardin suisse, section production (horticulteurs et pépiniéristes) afin de leur présenter la nouvelle stratégie développée par la Ville de Lausanne et de les inciter à améliorer l'information auprès des clients.

#### 6.6.1 *Stratégie de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes sur la Commune de Lausanne*

Au vu des efforts entrepris par la Ville de Lausanne dans la lutte contre les plantes envahissantes, la Municipalité a jugé cohérent et nécessaire de mettre en place des actions préventives pour limiter la plantation de nouvelles plantes envahissantes sur domaine public et privé. Elle a donc validé en 2015 une stratégie générale de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes sur la Commune qui fixe les principes généraux de la lutte contre les plantes envahissantes sur le territoire communal et précise les principaux axes d'intervention, les responsabilités, les moyens de mise en œuvre et le suivi.

La stratégie de gestion des plantes envahissantes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se décline en trois volets :

1. Mesures réglementaires : interdiction de plantation d'espèces figurant sur liste noire sur le domaine public et privé communal
  - domaine public : interdiction, pour tous les services de la ville, de planter toute espèce figurant sur la liste noire suisse et établissement d'une directive interne adressée à tous les services de la ville possédant des espaces verts ;
  - terrains communaux : interdiction systématique de planter les espèces figurant sur la liste noire suisse par le biais de contrats tels que DDP, contrats à bien-plaire et baux :
    - nouveaux DDP : signature conditionnée à l'adoption d'une convention annexe concernant le respect des principes d'aménagement d'espaces verts respectueux de l'environnement et de la biodiversité, dont l'interdiction de planter des plantes envahissantes figurant sur la liste noire suisse ; un flyer d'information et de sensibilisation sera joint à la facturation des redevances à l'attention des titulaires de DDP existants ;
    - nouvelles autorisations à bien-plaire comportant un espace vert : ajout d'une condition particulière concernant le respect de principes d'aménagements et d'entretien des espaces verts respectueux de l'environnement et de la biodiversité, dont l'interdiction de planter des plantes envahissantes figurant sur la liste noire suisse ; un flyer d'information et de sensibilisation sera envoyé aux titulaires des autorisations à bien-plaire existantes ;
    - baux relatifs à un jardin ou à espace vert : ajout d'une condition particulière concernant l'interdiction de planter des plantes envahissantes figurant sur la

liste noire suisse ; un addenda et un flyer de sensibilisation seront envoyés aux titulaires de baux en cours ;

- nouveaux règlements de PPA/PQ/PGA : introduction d'un article prévoyant le principe d'aménagement d'espaces verts respectueux de l'environnement et de la biodiversité dans l'objectif de faire respecter l'interdiction de planter des plantes envahissantes figurant sur la liste noire suisse dans l'attente d'une interdiction sur l'entier du territoire de la Commune.

## 2. Mesures préventives : influencer le comportement des différents acteurs

- prévention dans le domaine de la construction et des chantiers : établissement de mesures de prévention et de suivi lors de construction (notices environnementales) et de recommandations générales ; sensibilisation des propriétaires après octroi du permis de construire ;
- prévention auprès des professionnels du paysagisme : matériel de sensibilisation et cours de sensibilisation ;
- prévention auprès des propriétaires, gérants ou bénéficiaires de jardins et espaces verts privés : matériel d'information, cours, journées d'action sur le terrain.

## 3. Mesures de lutte sur les espaces verts publics ou privés communaux

La stratégie de lutte établit trois niveaux de priorité des zones infestées qui sont fonction des risques sanitaires, de l'intérêt biologique et du niveau d'envahissement :

- dans les zones situées en priorité n° 1, les plantes envahissantes doivent être éradiquées ;
- dans les zones situées en priorité n° 2, les plantes envahissantes doivent être confinées, afin de maintenir l'espèce dans les limites définies, d'empêcher leur propagation sur les territoires voisins, de ralentir, voire stopper la croissance d'une population ;
- dans les zones situées en priorité n° 3, les plantes envahissantes doivent être contrôlées afin d'éviter une augmentation de la densité et de l'abondance de l'espèce.

La mise en œuvre et le suivi de cette stratégie ont été confiés à SPADOM qui a établi un plan d'action. Il en assure le suivi et élabore un rapport annuel des actions entreprises et des résultats obtenus.

En collaboration avec Lausanne Région, un courrier sera envoyé durant le premier semestre 2016, aux communes de l'agglomération de Lausanne-Morges pour les informer de cette démarche ; il sera accompagné du flyer de sensibilisation. Un courrier sera également adressé aux pépiniéristes et garden centres de la région lausannoise afin de les informer de la démarche lausannoise. Il leur sera par ailleurs demandé d'informer leur clientèle sur les espèces envahissantes et de leur proposer de valoriser les espèces indigènes et sauvages en utilisant l'étiquetage de la charte des jardins, proposé par la plateforme [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch) des cantons romands.

### 5.7 *Projet-pilote Potagers sur toiture*

La demande en produits locaux durables et de bonne qualité a considérablement augmenté ces dernières années, en ville comme à la campagne. L'intérêt des citoyens pour l'agriculture de proximité est tel que de nombreuses personnes souhaitent mettre la main à la bêche. A travers le programme des plantages (chapitre 4.1), la Ville de Lausanne a déjà été en mesure de satisfaire nombre de jardiniers en herbe ; la liste d'attente est cependant encore bien longue. Dans ce contexte, l'installation de potagers en toiture permettrait de pallier le manque de terrains cultivables au sol, pour autant bien sûr que les contraintes techniques ne présentent pas un obstacle insurmontable (accès, irrigation, sécurité). De

nombreuses villes étrangères, notamment aux Etats-Unis et au Canada, mais aussi en Europe, comme à Paris, ont implanté avec succès l'agriculture sur les toits d'immeubles privés ou communaux. Parcelles de verdure en pleine ville, on y cultive non seulement les fruits et les légumes mais aussi les liens sociaux. Les potagers sont généralement gérés par des associations de quartier ou d'immeuble, des écoles voire des structures de réinsertion sociale ou professionnelle. Ces toitures cultivées ont également un impact positif sur la qualité de vie, la gestion des eaux, le paysage et la biodiversité en milieu urbain.

Lausanne n'a pas encore expérimenté de production agricole sur toiture, ce qui s'explique notamment par les contraintes techniques et réglementaires en vigueur, qui sont encore plus sévères que pour les toitures végétalisées extensives. Des problèmes liés à la statique du bâtiment (substrats de culture lourds), les accès au toit et le coût des installations de sécurisation influencent souvent négativement la faisabilité d'un projet.

Consciente des enjeux en termes de développement durable, d'exemplarité et de communication, la Ville de Lausanne souhaite encourager un projet de potager en toiture qui permettra d'expérimenter les techniques agricoles innovantes, sensibilisera un large public et contribuera à la production alimentaire locale, en offrant un soutien financier là où il est nécessaire: étude de faisabilité technique, coûts de sécurisation ou coûts d'installation.

La Municipalité sollicite un montant de CHF 150'000.-, à prélever sur le FDD, pour cofinancer le lancement d'un projet de potager sur toiture, lequel sera octroyé au premier projet réunissant les critères favorables à sa réalisation (accord de principe du propriétaire, centralité, visibilité, surface suffisante, accès adéquat en toiture). Des tractations sont actuellement en cours avec un privé pour installer un potager en toiture dans le quartier de Sévelin.

## **6. Projet de Parc naturel périurbain du Jorat**

Avec ses quelque 4'500 hectares de forêts, le Jorat constitue le plus grand massif boisé du Plateau suisse et accueille, chaque année, plus d'un million et demi de visiteurs. Cette fréquentation témoigne de l'effet conjugué d'une demande croissante de nature et de loisirs de plein air et de sa proximité de ce massif forestier du bassin de population de l'agglomération lausannoise.

Le Jorat est toutefois davantage qu'un espace de liberté aux portes de la ville. Il constitue un territoire qui doit à la fois accueillir une population amatrice d'espaces naturels et préserver et valoriser les richesses existantes. En effet, la région abrite de nombreuses espèces indigènes et jouit d'une biodiversité et d'un réseau hydrographique exceptionnels ; on y répertorie près de 20% des espèces animales et végétales de Suisse. Enfin, elle offre des produits et éléments patrimoniaux de grande qualité.

Dans ce contexte et au vu la pression démographique, la création d'un Parc naturel périurbain (PNP) présente un réel intérêt en matière de régulation des flux et de maîtrise du territoire. La mise en place d'une structure organisationnelle permettra notamment d'améliorer l'accueil ainsi que la gestion des sportifs et des amateurs de loisirs (accès, parcage, signalisation, cheminements, lieux d'accueil) tout en tenant compte des autres activités d'exploitation qui s'y déploient.

Un projet de PNP présente aussi l'opportunité de procéder à un saut qualitatif et d'anticiper les attentes en matière de gestion environnementale, d'exploitation et d'accessibilité à la nature. Il permet de répondre aux différentes politiques qui touchent à l'aménagement des territoires forestiers, de renforcer et de valoriser les bonnes pratiques sylvicoles, culturelles et énergétiques, et de préserver à long terme un pôle nature essentiel, non seulement en tant que pourvoyeur d'activités récréatives, mais aussi d'outils pédagogiques.

Tout PNP doit comporter une zone centrale de 400 hectares, située à l'abri de toute intervention humaine : les activités forestières y sont interdites afin de laisser libre cours à l'évolution naturelle du milieu et les visiteurs sont autorisés, sous certaines conditions, à

emprunter un nombre restreint de cheminements. Cette zone est entourée d'une zone de transition qui fait office de zone tampon, offrant une grande variété d'activités didactiques de loisir ou de détente afin de préserver la zone centrale d'éventuelles nuisances externes. L'emplacement de cette zone est actuellement à l'étude ; le périmètre de réflexion couvre quelque 2'200 hectares, répartis sur huit communes.

### **6.1 Procédure en cours et prochaines échéances**

Initiée en 2002, la réflexion a abouti en 2005 à l'adoption, par le Conseil communal, du préavis N° 2005/57 (« Mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain », réserve forestière »). Le dossier de candidature a été déposé en février 2015 auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et approuvé formellement en juillet 2015. Suivront les phases de « création » (2016 à 2019) et de « gestion » (dès 2020).

La phase « création » permettra de fixer le périmètre définitif du parc, les étapes des différents projets prévus et de définir le programme à mettre en place dès 2020. Son enveloppe budgétaire se monte à CHF 2'280'000.-, dont CHF 1'140'000.- à la charge de la Confédération et CHF 380'000.- du Canton. Le solde est couvert par les contributions des différents propriétaires publics impliqués et des donateurs ainsi que par les prestations en nature. La Ville de Lausanne versera CHF 47'500.- par an ; cette somme est prélevée sur le budget de fonctionnement du SPADOM et est compensée par la suspension de certains travaux forestiers effectués dans le périmètre prévisible de la future réserve. L'association « Jorat une terre à vivre au quotidien » gèrera l'entier du budget alloué par la Confédération, le Canton et les communes concernées et assurera les salaires de l'équipe ainsi que le financement des projets.

La phase de « gestion » permettra de finaliser la mise en œuvre et le développement des différents projets et de se lancer dans la gestion du parc. Une charte définissant l'engagement des communes sera établie et soumise aux Conseils Communaux ; elle devra être déposée et validée pour requérir l'obtention du label Parc naturel périurbain.

## **7. Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! »**

### **7.1 Rappel du postulat**

Par leur texte, déposé le 20 janvier 2015 et renvoyé pour étude et rapport le 3 mars 2015, les postulants invitent la Municipalité à proposer un plan d'action et des stratégies susceptibles de limiter la vente et la dissémination des plantes exotiques envahissantes.

### **7.2 Réponse de la Municipalité**

La mise en place, en 2016, de la Stratégie de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes sur la Commune de Lausanne annexée, présentée dans le chapitre 5.6, permettra de stopper toute plantation d'espèces figurant sur la liste noire des plantes envahissantes sur les domaines communaux public et privé ; la campagne d'information et de sensibilisation mise en place permettra de toucher l'ensemble des acteurs concernés (habitants, commerçants, personnel, communes avoisinantes, Canton, etc.) et de freiner la plantation de ces plantes y compris sur le domaine privé.

La Municipalité répond ainsi favorablement à la demande des postulants.

## **8. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Un pas de plus dans la bonne direction »**

### **8.1 Rappel du postulat**

Par son postulat, déposé le 19 mai 2015 et renvoyé pour étude et rapport le 17 juin 2015, le postulant propose à la Municipalité de créer une carte topographique répertoriant l'ensemble des itinéraires, refuges, abris et auberges qui agrémentent les Bois du Jorat et de rendre cette dernière accessible sur le site internet de la Ville de Lausanne.

## 8.2 Réponse de la Municipalité

De nombreux itinéraires piétonniers et sportifs publics (course à pied, vélo, cavaliers) jalonnent les forêts joratoises, propriété de la Ville de Lausanne ; ces projets émanant de divers initiateurs, autres que les services de la Ville concernés, il n'existe aucun document qui les répertorie de manière exhaustive. Différents supports d'information (flyers, dépliants, brochures) ainsi qu'une page web spécialement dédiée permet de guider et d'accompagner le public sur une partie de ces balades, sans offrir toutefois de vue exhaustive.

Le tableau ci-dessous dresse un inventaire des cheminements, installations d'accueil et auberges, sis sur le territoire lausannois, la majeure partie des itinéraires étant répertoriée sur <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature> :

<b>Cheminements</b>	<b>Longueur totale (km)</b>
Cinq balades de découvertes, dont le chemin des fontaines	33
Un sentier randonature	9
Une balade de découverte accessible aux personnes à mobilité réduite (pourtour de l'étang de la Bressonne)	2
Une portion de chemin de grande randonnée (St-Jacques de Compostelle)	13
Un réseau de sentiers balisé RandoVaud (Tourisme pédestre)	75
Un réseau d'itinéraires conseillés pour les cavaliers	31
Trois pistes de VTT	23
Trois pistes Vita (dont celle du Bourget)	7
Trois parcours mesurés pour la course à pied	20
<b>Installations d'accueil</b>	
1 refuge fermé, dont la structure, le mobilier, et le bois de chauffage proviennent des forêts lausannoises, situé à deux enjambées de la ferme des Saugealles ;	
1 refuge en projet, sur le site de la Fontaine des Meules	
3 refuges ouverts	
<b>Auberges</b>	
Auberge du Chalet-à-Gobet	
Chalet des Enfants	
Auberge de l'Abbaye de Montheron	

S'y ajoutent de nombreuses places de pique-nique ainsi que des foyers mis à la disposition du public.

Afin de répondre à la demande du postulant, trois cartes topographiques répertoriant l'ensemble des itinéraires pour chaque type d'utilisateur (à pied, à vélo et à cheval) ainsi que les refuges, abris et auberges du Bois du Jorat sont désormais disponibles sur le site de la

Ville à l'adresse suivante : <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/tourisme-vert-et-loisirs/balades-et-sentiers/balades-joratoises.html>.

La phase 2016-2019 du projet Parc naturel périurbain du Jorat (chapitre 6) prévoit la création de commissions permettant d'étudier les différents thèmes stratégiques et de définir les actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs fixés, notamment en matière de sensibilisation et d'offres destinées au public. La thématique « accueil du public » inclut la réalisation et la mise en œuvre d'un concept portant sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la découverte des patrimoines et la prise en charge des visiteurs, comme l'organisation de manifestations et des visites guidées, la réalisation de sentiers de découverte et d'infrastructures d'accueil dans un souci de durabilité et d'exemplarité d'une sylviculture proche de la nature. L'accent sera aussi mis sur la découverte du Jorat, un territoire doté d'une identité forte, d'éléments paysagers typés, d'une histoire singulière et d'une biodiversité remarquable. Un inventaire complet des dessertes et des infrastructures d'accueil sera établi sur l'ensemble du périmètre concerné ; l'intégralité de la palette des supports d'information et de communication destinés au public (plans, cartes, pages web) sera revue à cette occasion.

La Municipalité confiera au Comité de direction du PNP du Jorat ainsi qu'à la commission répondant des questions de communication la mission de développer les moyens de communication idoines, en particulier la mise en valeur de l'ensemble des itinéraires, refuges, abris et auberges sis dans le milieu forestier joratois.

La Municipalité répond ainsi favorablement au postulant.

## 9. Financement développement durable

Les projets mentionnés dans le préavis totalisent CHF 1'500'000.-. Conformément au plan des investissements, ce montant sera prélevé sur le Fonds du développement durable qui a alloué un montant global de CHF 1'500'000.- pour les actions « Nature » présentées dans le présent préavis.

Le montant total de CHF 1'500'000.- se répartit comme suit :

<b>Actions « Nature »</b>	
<b>Végétalisation extensive des toitures</b> –Subventions « domaine privé », 2 <sup>e</sup> action –Surcoût de végétalisation des toitures du « domaine public »	<b>1'000'000</b>
<b>Végétalisation de murs</b> –Soutien de projets pilotes interservices	<b>150'000</b>
<b>Concours citoyen « nature en ville »</b> –Prix « Nature en ville » sur 5 ans	<b>100'000</b>
<b>Sensibilisation et mobilisation « nature en ville »</b> –Développement et /ou location d'outils de communication	<b>100'000</b>
<b>Soutien à l'agriculture urbaine</b> –Projet-pilote	<b>150'000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1'500'000</b>



## 10. Aspects financiers

### 10.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	300	400	300	300	200	1'500
Recettes d'investissements (FDD)	-300	-400	-300	-300	-200	-1'500
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le montant figure au plan des investissements 2016-2019 sous l'intitulé « Action en faveur de la nature » pour CHF 1'500'000.-. La planification a été adaptée et les dépenses prévues en 2015 reportées sur les années subséquentes.

### 10.2. Incidences sur le budget de fonctionnement

La réalisation de ces projets n'aura aucune incidence sur le budget de fonctionnement. En effet, les ressources existantes en temps/homme, internes au DevCom et à SPADOM, permettront d'absorber les effets de ce préavis ; ils représentent notamment deux temps plein, en la personne de la déléguée à la nature et de ses deux collaboratrices, ainsi que la contribution de divers collaborateurs (jardiniers, horticulteurs-paysagistes, bûcherons, architectes-paysagiste) pour la réalisation de mesures concrètes sur le terrain ; des réallocations internes en faveur des projets nature sont également prévues.

Les porteurs de projet Volontaires Lausanne Nature (VLN) bénéficieront de l'expérience des gestionnaires de la plateforme Volontaires sportifs lausannois (VSL), sous réserve de mises à jour informatiques et de l'évaluation des futures modalités de gestion de cette plateforme.

## 11. Cohérence avec le développement durable

Etant entièrement financé par le FDD, ce préavis est le fruit d'une concertation avec l'Unité du développement durable de la Ville, ce qui garantit sa cohérence avec la politique en la matière.

Il permettra de financer des projets qui correspondent aux domaines d'action prioritaires suivants, prévus par l'article 2 du règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 25 septembre 2012 :

- maintien ou renforcement d'espaces verts, agricoles et viticoles appartenant à la Ville, maintien ou restauration du patrimoine naturel et construit dans la mesure où il contribue au développement durable et le développement de nouveaux espaces verts ;
- meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne ;
- meilleure intégration sociale par le biais de la formation et l'accès à la formation, à la culture, la santé, la sécurité et le sport.

## 12. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/27 de la Municipalité, du 31 mars 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.- pour la réalisation des actions « Nature en ville » présentées dans le présent rapport-préavis ;
2. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable pour un montant total de CHF 1'500'000.- et de porter le prélèvement en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1 ;
3. d'approuver la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers - Un pas de plus dans la bonne direction ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Annexes : – Liste projets assainissement de toitures des bâtiments de la Ville  
– Stratégie de lutte contre les plantes envahissantes

#### Annexe 1

##### Liste des projets d'assainissement des toitures des bâtiments de la Ville (situation 02.03.2016)

Les bâtiments listés nécessitent à moyen terme un assainissement en raison de leur vétusté. Les travaux de rénovation pourront être l'occasion de végétaliser les toitures.

Service	bâtiment	adresse	surface en m <sup>2</sup>	commentaire	Délai estimé
ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEP+S)	Bergières : Bât C et D, A-B, omnisport	4 bâtiments	4'550	réfection avec capteurs SI-REN	2016-18
	Côteau Fleuri : Bât A, B,C et G	4 bâtiments	3'450	réfection avec capteurs SI-REN	2017-19
	Grand Vennes : Bât A et D, omnisport, Grande salle	4 bâtiments	4'085	réfection avec projets capteurs SI-REN	2016-19
	Béthusy gym2, gym 3, bât B et D	4 bâtiments	3'030	réfection avec capteurs SI-REN	2017-18
	Figuliers	bât classe	350	réfection avec capteurs SI-REN	2017-18
<b>TOTAL SEP+S</b>	<b>17 bâtiments</b>		<b>15'465</b>		
SPORTS	Centre sportif Vallée de la Jeunesse		1'850	végétalisation pas possible pour questions statiques	2017-18
<b>TOTAL SPORTS</b>	<b>1 bâtiment</b>		<b>1'850</b>		
LOGEMENT ET GERANCES (SLG)	Montelly 13		840	inscrit au plan des investissements	2018
	Théâtre 6 (cinéma le Capitole)		660	inscrit au plan des investissements	2016
	Cour 16		122		
	Prairie 52		32		
	Sévelin 34		850		
	Bergières 44		830		
	Boissonnet 43		600		
	Côtes de Montbenon		750		
	Bois de Vaux 34		350		
	Esc. Arlaud-Haldimand 1b		85		
	Chauderon 4		260		
<b>TOTAL SLG</b>	<b>11 bâtiments</b>		<b>5'379</b>		
POLICE DU COMMERCE (Polcom)	Centre funéraire de Montoie	3 bâtiments	1'500		2016-17
<b>TOTAL Polcom</b>	<b>3 bâtiments</b>		<b>1'500</b>		
PARCS ET DOMAINES (SPADOM)	Cimetière Montoie	vestiaire	144		
	Cimetière Bois de Vaux 1	local	90		
	Cimetière Bois de Vaux 2	local	200		
	Bâtiment administratif	Chablais 46	230		
<b>TOTAL SPADOM</b>	<b>4 bâtiments</b>		<b>664</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>36 bâtiments</b>		<b>24'858 m<sup>2</sup></b>		

Annexe 2

direction des finances  
et du patrimoine vert

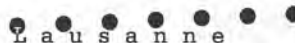
service des parcs et domaines

L a u s a n n e

## Stratégie de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes sur la Commune de Lausanne



28 août 2015



## Sommaire

1. Introduction et objectif du document.....	3
2. Plantes envahissantes : définition et problématique.....	3
3. Bases légales.....	5
4. Stratégie vaudoise de lutte contre les envahissantes.....	6
5. Stratégie de gestion des plantes envahissantes de la Ville de Lausanne.....	6
5.1. <i>Principes généraux</i> .....	6
5.2. <i>Mesures réglementaires</i> .....	7
5.3. <i>Mesures de prévention</i> .....	7
5.3.1. <i>Prévention dans le domaine de la construction et des chantiers</i> .....	7
5.3.2. <i>Prévention dans le domaine des professionnels du paysagisme</i> .....	8
5.3.3. <i>Prévention auprès des propriétaires, gérants ou bénéficiaires de jardins et espaces verts privés</i> .....	8
5.4. <i>Mesures de lutte sur les espaces verts publics ou privés communaux</i> .....	8
5.5. <i>Mise en œuvre et suivi</i> .....	10
5.5.1. <i>Des mesures réglementaires</i> .....	10
5.5.2. <i>Des mesures préventives</i> .....	11
5.5.3. <i>Des mesures de lutte sur les espaces verts publics ou privés communaux</i> .....	11



## 1. Introduction et objectif du document

Les plantes envahissantes sont de plus en plus régulièrement sous le feu des projecteurs de par les dégâts qu'elles créent à la société et les coûts économique qu'elles induisent.

La Ville de Lausanne, comme toute autre ville, est un lieu de prédilection pour les plantes envahissantes. Les jardins en sont remplis, les voies de transport y convergent, les perturbations générées par les activités humaines y sont multiples (chantiers, nouveaux aménagements, terrains mis à nu) : autant de circonstances favorables à la propagation de ces plantes.

Dans le cadre du rapport-préavis n° 2012/11 « Intentions municipales en matière de nature en ville », le principe que « la Ville contrôle les espèces néophytes envahissantes afin de minimiser les risques liés à la santé publique et de permettre le maintien de la biodiversité indigène dans les milieux naturels de valeur » a été entériné.

Ce document définit donc la stratégie de gestion des plantes envahissantes sur l'ensemble de la commune afin de limiter la propagation de ces espèces.

Les acteurs principaux concernés par cette stratégie sont :

- les services de l'administration lausannoise gestionnaires d'espaces verts publics et privés communaux, en particulier le Service des parcs et domaines ;
- les acteurs de la construction (gestion sur les chantiers, transport de terres) ;
- les professionnels du paysagisme (entreprises de paysagistes-horticulteurs, garden centres, pépiniéristes) ;
- les propriétaires, gérants d'immeubles, bénéficiaires de jardins et espaces verts privés.

## 2. Plantes envahissantes : définition et problématique

« Les « plantes exotiques envahissantes » sont des plantes non-indigènes (provenant en général d'un autre continent), introduites intentionnellement ou non, qui réussissent à s'établir dans la nature, à se multiplier et à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) estime aujourd'hui qu'elles représentent la 2<sup>ème</sup> cause de diminution de la diversité biologique au niveau mondial » (Infoflora). L'article 8h) de la Convention sur la Diversité Biologique conclue à Rio de Janeiro le 5 juin 1992, préconise la prévention face à de nouvelles introductions et le contrôle ou l'éradication des espèces envahissantes déjà établies. Par ailleurs, la Stratégie biodiversité Suisse fixe notamment comme objectif que « d'ici à 2020, la situation des espèces prioritaires au niveau national est améliorée et leur disparition est enrayerée dans toute la mesure du possible. La propagation des espèces exotiques envahissantes susceptibles de provoquer des dommages est endiguée ».

Toutes les néophytes ne sont pas envahissantes. La flore suisse compte aujourd'hui entre 500 et 600 néophytes (plantes introduites en Europe après 1500) dont 56 sont identifiées comme envahissantes (liste noire : 40 espèces, annexe 1) ou potentiellement envahissantes (watch liste : 16 espèces, annexe 1) par Infoflora, le centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse.

## L a u s a n n e

Les plantes envahissantes impactent négativement dans plusieurs domaines, elles causent :

- des problèmes de santé pour l'homme (allergie, réactions cutanées) ;
- des pertes économiques, notamment dans l'agriculture (perte de rendement et intoxication du bétail) et la forêt (concurrence pour la régénération naturelle) ;
- une augmentation des coûts pour l'entretien des espaces verts, des voies ferrées, des routes et des berges ;
- des dommages écologiques de diverses natures (concurrence au niveau des ressources, perturbation de la pollinisation, hybridation avec les populations indigènes, modification des facteurs écologiques et des fonctions des écosystèmes indigènes favorisant parfois d'autres espèces invasives et une banalisation du paysage, transmission des maladies et de parasites inconnus des espèces indigènes).

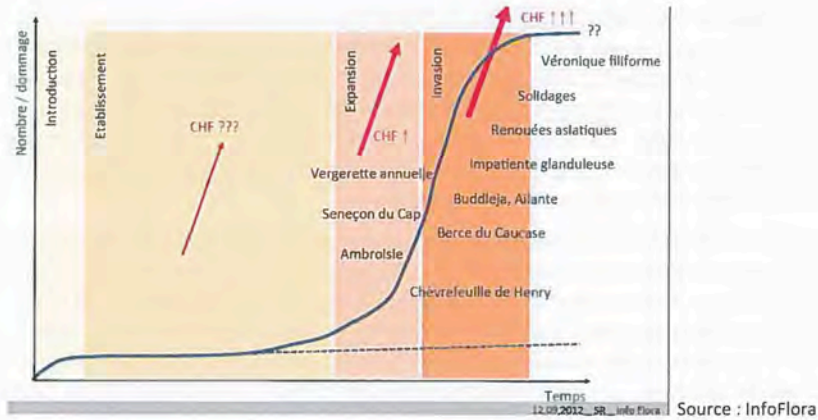
Tous les types de milieux (lisières, friches, rivages, milieux humides, champs, culture, forêts, prairies, milieux construits, eaux libres, éboulis, graviers) sont concernés par une potentielle colonisation par les plantes envahissantes. Les perturbations générées par les activités humaines (chantiers, nouveaux aménagements, terrains mis à nu) sont les lieux de prédilection d'infestation pour ces plantes du fait de leurs stratégies de propagation très efficaces.

Végétation pionnière des endroits perturbés par l'homme	80 %
Lisières, friches, broussailles	37 %
Rivages et lieux humides	31 %
Plantations, champs, cultures	27 %
Forêts	22 %
Pelouses, prairies	22 %
Milieux construits	20 %
Eaux libres	11 %
Milieux rocheux, éboulis, graviers	2 %

Pourcentage des plantes envahissantes de la liste noire suisse présentes par type de milieu  
(Source : cours plantes envahissantes VD)

Les néophytes passent par une phase d'introduction, s'établissent puis se développent exponentiellement, ce qui mène à un constat d'invasion qui peut être très impressionnant ; une fois tous les milieux potentiels envahis, leur population se stabilise ; on se trouve alors dans une situation où leur éradication n'est plus envisageable et où les coûts induits pour la société deviennent considérables (Genève, stratégie et plan d'action 2012-2023).

L a u s a n n e



Les coûts induits pour lutter contre les effets négatifs des espèces envahissantes sont en relation avec le degré d'infestation des espèces. Plus l'intervention se fait tôt (prévention, lutte contre de nouveaux foyers), moins les coûts seront importants.

**Coûts**

- Prix
- **prévenir**  
 Informer et sensibiliser, renoncer à planter des espèces LN, WL, ODE
  - **empêcher les nouvelles introductions**  
 Avoir les connaissances nécessaires sur les nouvelles espèces
  - **éradiquer immédiatement toute nouvelle invasion**  
 Arrachage immédiat des petites populations
  - **endiguer, stopper tout avancement**  
 Décider selon milieu et espace des mesures à prendre. « Freihalteprinzip »
  - **lutter activement contre les populations et restaurer le milieu**  
 Lutte mécanique ou chimique, suivie de plantations d'indigènes
- Prix

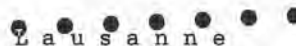
Source : InfoFlora

**3. Bases légales**

L'usage et la lutte contre les plantes envahissantes sont réglementés par plusieurs lois et ordonnances fédérales (extrait InfoFlora en annexe 2). En général, un devoir de diligence est invoqué.

L'ordonnance sur la dissémination des organismes (ODE) est contraignante en définissant 11 plantes<sup>1</sup> qui ne doivent pas être utilisés directement dans l'environnement (interdiction de vente et de plantation, mais pas d'obligation d'éradication si déjà présent). Les terres contaminées par ces 11

<sup>1</sup> Ambroisie à feuilles d'armoise, ambroisie élevée, Orpin de Helms, Elodée de Nuttall, Berce du Caucase, berce de Mantegazzi, Hydrocotyle fausse-renoucle, Impatiente glanduleuse, Jussies sud-américaines, Renouées asiatiques, hybrides incl., Sumac, Seneçon du Cap, Solidages américains, verges d'or américaines, hybrides incl.



espèces doivent être valorisées sur place ou éliminées de manière à exclure toute propagation. Cependant, chaque espèce dont on connaît le potentiel de causer des dommages ou d'être envahissant tombe sous le devoir de diligence, d'autocontrôle et d'information de l'acquéreur. Ainsi, toutes les espèces de la Liste Noire (état mars 2013) et de la Watch-List (état mars 2013) sont donc concernées par l'ODE. L'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV (RS 916.20)) considère l'ambrosie à feuilles d'armoise comme une mauvaise herbe particulièrement dangereuse. L'annonce des foyers auprès du canton et la lutte sont obligatoires.

Par ailleurs, dès 2014, la nouvelle politique agricole ordonne l'exclusion de la surface agricole utile, des surfaces ou parties de surfaces fortement envahies par des plantes problématiques telles que le rumex, le chardon des champs, la folle avoine, le chiendent, le séneçon jacobée ou les plantes néophytes envahissantes (OTerm (910.91)). De même, l'ordonnance sur les paiements directs détermine comme conditions aux contributions pour le niveau qualité, la lutte contre les plantes posant des problèmes comme le rumex, le chardon des champs, le séneçon jacobée ou les plantes néophytes envahissantes (OPD (814.81)).

#### *Règlement cantonal*

Dans le canton de Vaud, le Règlement concernant la protection des plantes (RPF) détermine que le canton veille à limiter la propagation d'espèces envahissantes non désirées, et qu'il émet des recommandations à cet effet.

#### *Responsabilités et rôles*

La responsabilité de la lutte sur le terrain incombe aux services de l'Etat, aux communes et aux particuliers. Le Canton est responsable de coordonner la lutte et d'intervenir sur le terrain dans les territoires gérés par ses différents services: routes nationales et cantonales, cours d'eau corrigés, forêts du domaine public, réserves naturelles et inventaires de protection de la nature.

Les communes ont un rôle central à jouer dans la lutte, en raison de leur proximité avec la population et leur maîtrise du territoire. Leurs possibilités d'actions se situent à deux niveaux:

- prévention et information de la population et du personnel communal ;
- lutte dans les espaces gérés par les communes (routes, cours d'eau non corrigés, espaces verts, propriétés communales).

#### **4. Stratégie vaudoise de lutte contre les envahissantes**

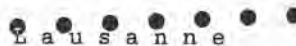
Le canton de Vaud a identifié 12 espèces exotiques envahissantes prioritaires pour le Canton (annexe 3). La Division biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement (DGE-BIODIV) met actuellement à jour des fiches concernant ces 12 espèces envahissantes prioritaires en matière de lutte. Une aide à la décision pour les différents domaines et acteurs est en préparation.

#### **5. Stratégie de gestion des plantes envahissantes de la Ville de Lausanne**

##### *5.1. Principes généraux*

La Ville de Lausanne concentre ses actions de lutte et de prévention sur les 12 espèces prioritaires définies par le Canton, à laquelle est ajoutée la vergerette annuelle « Erigeron annuum » qui a envahi





récemment les surfaces enherbées extensives (annexe 3). Elle se base sur les fiches cantonales pour déterminer les moyens de lutte par espèce.

La Ville de Lausanne collabore et se coordonne stratégiquement et opérationnellement avec toutes institutions concernées telles que le Service cantonal des routes, la Direction générale de l'environnement (DGE Eaux, Biodiversité, Forêts), Pro Natura, les CFF, le Service d'agriculture (SAGR), les communes limitrophes, etc. dans le but d'accroître l'efficacité et la cohérence des actions.

La stratégie de gestion des plantes envahissantes de la Ville de Lausanne distingue 3 domaines d'intervention :

- mesures réglementaires
- mesures de prévention
- mesures de lutte sur les espaces verts publics ou privés communaux

#### 5.2. Mesures réglementaires

La Ville de Lausanne vise à prévenir les coûts liés à la lutte contre les plantes envahissantes. De ce fait, des mesures visant à proscrire la plantation de plantes envahissantes de la liste noire suisse<sup>2</sup> sur le territoire communal seront proposées dans le cadre de la prochaine révision du règlement du plan général d'affectation (RPGA).

Dans l'attente, une interdiction de plantation d'espèces de la liste noire suisse sur domaine public et privé communal se concrétise d'une part par une interdiction de plantation sur le domaine public à travers une directive interne ; d'autre part systématiquement à travers les PPA/PQ, DDP, bien-plaire et baux par l'ajout de conditions particulières ou clauses adaptées à l'outil réglementaire.

#### 5.3. Mesures de prévention

La Ville de Lausanne cherche à prévenir les coûts liés à la lutte contre les plantes envahissantes en influençant les acteurs qui de par leur action ou les conseils qu'ils promulguent peuvent avoir un impact sur cette problématique.

##### 5.3.1. Prévention dans le domaine de la construction et des chantiers

La création de surfaces de terre nue offre des zones de développement très favorables aux plantes envahissantes. Le déplacement de tas de terre contaminés contribue à leur dissémination. De ce fait, toute notice ou étude d'impact sur l'environnement liée à un projet de développement urbanistique ou structurel doit prendre en compte cette problématique et préconiser des mesures de suivi de chantier et de contrôle les premières années après la fin des travaux.

La Ville de Lausanne établit au minimum des recommandations générales en matière de chantiers et de travaux en lien avec les plantes envahissantes. Elle édite des mesures de prévention en matière de couverture de sols mis à nu ou écorchés et dépôts non couverts, transport de terre et de déchets

<sup>2</sup> La « liste noire suisse des espèces envahissantes » répertorie les espèces identifiées comme envahissantes par Infoflora, le centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse.



contaminés par des néophytes, évacuation des terres contaminées, nettoyage minutieux des machines, élimination des matières aspirées.

Suite aux délivrances de permis de construire, un flyer d'information sur la problématique des plantes envahissantes est envoyé aux propriétaires de projets touchant à des espaces verts (construction, démolition/reconstruction, agrandissement).

#### *5.3.2. Prévention dans le domaine des professionnels du paysagisme*

La Ville de Lausanne cherche à sensibiliser les professionnels du paysagisme (entreprises de paysagistes-horticulteurs, vendeurs de plantes (garden centres)) du paysage lausannois et alentours afin de limiter les nouvelles plantations d'espèces envahissantes sur le territoire communal, ainsi que les implantations involontaires par le biais de machines ou d'apport de terres infestées. Dans le même temps, elle promeut les espèces et écotypes indigènes pour leur intérêt pour la biodiversité locale.

Elle le fait à travers diverses mesures : matériel information, envoi de courrier ciblé, cours de sensibilisation, etc.

#### *5.3.3. Prévention auprès des propriétaires, gérants ou bénéficiaires de jardins et espaces verts privés*

La Ville de Lausanne cherche à sensibiliser les propriétaires ou gérants d'espaces verts privés afin de limiter les nouvelles plantations d'espèces envahissantes et faire diminuer les populations d'espèces envahissantes déjà présentes. Dans le même temps, elle promeut les espèces et écotypes indigènes pour leur intérêt pour la biodiversité locale.

Elle le fait à travers diverses mesures : matériel information, cours de sensibilisation, invitation à des journées d'action sur le terrain, expositions, stands d'information lors de manifestations diverses.

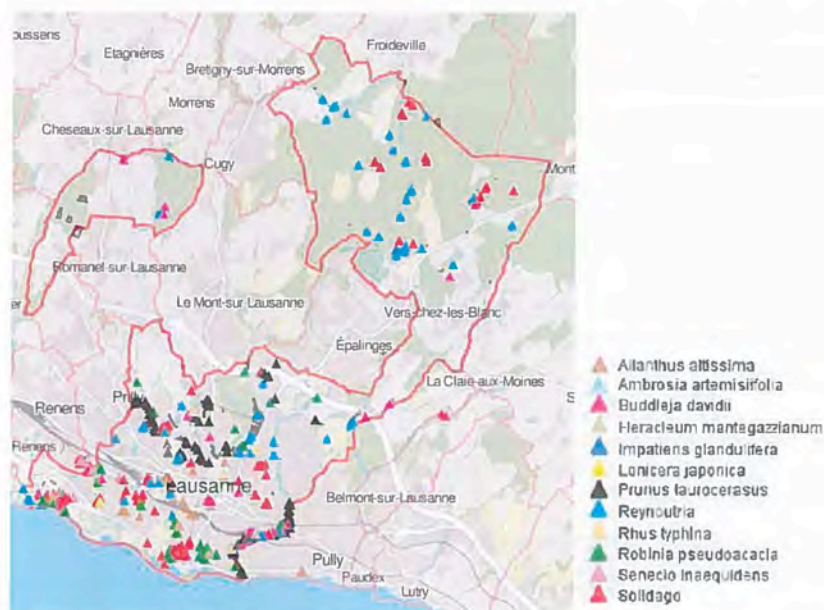
Lorsqu'une situation problématique est détectée sur un terrain privé, le propriétaire ou le gérant est informé - par courrier ou par contact direct selon la gravité de la situation - et invité à intervenir.

Lors de l'utilisation de l'espace public par des privés (location de parcelles dans les plantages ou entretien d'espaces verts), les contrats stipulent formellement l'interdiction de planter des espèces envahissantes.

#### *5.4. Mesures de lutte sur les espaces verts publics ou privés communaux*

Un inventaire des surfaces communales entretenues par le Service des parcs et domaines donne un aperçu limité de la situation réelle sur l'entier de la Ville. Il ressort que les 13 espèces envahissantes prioritaires sont présentes. Dans le périmètre urbain, les cours d'eau et la forêt les encadrant sont particulièrement affectés. En forêt, le principal impact est la concurrence à la régénération naturelle des forêts préconisées par le Canton.

L a u s a n n e



La stratégie de lutte sur le terrain établit trois niveaux de priorité qui se base sur trois facteurs :

- risques sanitaires pour la population, selon la proximité aux lieux de vie ;
- intérêt biologique d'une zone, soit dommage potentiel des plantes envahissantes sur la flore indigène et donc la biodiversité ;
- niveau d'envahissement d'une espèce dans un lieu précis, selon le principe qu'une intervention à un niveau d'infestation précoce est la plus efficace.

**Priorité 1** : l'objectif visé est l'éradication, soit l'élimination complète de l'espèce dans une zone déterminée. Dans les cas suivants :

- plantes envahissantes dans et à proximité immédiate des zones stratégiques (zones nodales) du réseau écologique ;
- plantes isolées ou petites populations de plantes envahissantes isolées dans des zones non contaminées, ceci pour toutes les plantes de la liste noire ;
- réserves forestières, OBI, Objets RTP (7 lisières), îlots de sénescence ;
- ambrosie (+obligation de signaler tout foyer au Canton) ;
- berce du Caucase dans les lieux fréquentés par le public ;
- prairies ou pâtures annoncées comme surface agricole utile ou recevant des paiements directs pour le niveau qualité. Dans ce cas particulier, le rumex et le chardon des champs sont également à éradiquer (OPD 814.81).



## L a u s a n n e

**Priorité 2** : l'objectif visé est le confinement des envahissantes, afin de maintenir l'espèce dans des limites définies, d'empêcher la propagation sur les territoires voisins, de ralentir, voire stopper, la croissance d'une population. Dans les cas suivants :

- au sein et à proximité immédiate des corridors biologiques prioritaires du réseau écologique ;
- forêts de protection, lisières agricoles, zones forestière dans lesquelles la régénérescence naturelle est empêchée par des plantes envahissantes (laurelles, buddleia).



**Priorité 3** : l'objectif visé est le contrôle des envahissantes afin d'éviter une augmentation de la densité et de l'abondance de l'espèce. Dans les cas suivants :

- en dehors des zones stratégiques et des corridors biologiques prioritaires du réseau écologique.



#### 5.5. Mise en œuvre et suivi

Le Service des parcs et domaines, par son équipe nature, est garant et de la présente stratégie et coordonne sa mise en œuvre. Il en assure le suivi et rédige pour ce faire, un rapport annuel des actions entreprises et des résultats obtenus.

Il se tient par ailleurs à disposition des services, leurs partenaires et interlocuteurs pour les informer et les conseiller.

##### 5.5.1. Des mesures réglementaires

Le Service des parcs et domaines est responsable de transmettre aux services concernés les modèles d'articles ou de conditions particulières adaptées à chaque type de contrat ou règlement. Les services concernés sont responsables de l'intégration systématique de ces articles ou conditions particulières dans les contrats ou règlements qu'ils élaborent. Le SPADOM s'en assure lors des consultations internes.

Les contrôles de l'application de l'interdiction de planter des plantes envahissantes seront réalisés pour les PPA/PQ et DDP et pour le PGA, une fois celui-ci révisé, par l'unité « arbres et permis de construire » du SPADOM lors de la procédure d'octroi du permis de construire.



### 5.5.2. Des mesures préventives

Le Service des parcs et domaines, par l'intermédiaire de son équipe nature, planifie et pilote les mesures de prévention de manière concertée avec les services concernés et/ou d'éventuels partenaires. Il dresse un bilan annuel des mesures entreprises et de leur réussite.

### 5.5.3. Des mesures de lutte sur les espaces verts publics ou privés communaux

La Ville de Lausanne se dirige vers un entretien des espaces verts exempt de produits chimiques. De ce fait, tout autre moyen de lutte sera toujours préféré à l'usage de produits chimiques. Toutefois, à partir d'un certain niveau d'envahissement, dans des conditions particulières et dans le respect de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques<sup>3</sup> (annexe 2.5 article 3 de l'ORRChim 814.812), un traitement chimique peut s'avérer le moyen le plus adéquat et être réalisé.

Sur les espaces verts publics, la gestion se réalise par les équipes du SPADOM. Pour des zones dans lesquelles la lutte dépasse les ressources qu'elles sont en mesure d'assigner, elles peuvent faire appel à des équipes liées à des programmes d'occupation ou d'intégration sociales ou professionnelles (p.ex., projet ETSL « Diversité », Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)), ou encore à des bénévoles sous un encadrement adéquat, p.ex. dans le cadre de journées d'action. Les actions de lutte se trouvant en limite de communes sont coordonnées avec les communes limitrophes.

L'inventaire et la carte des plantes envahissantes sont mis à jour de manière bisannuelle. Un suivi de l'impact et de l'efficacité de la gestion des plantes envahissantes est réalisé bi-annuellement sur base du temps investi, en relation avec les résultats du terrain (inventaire). Il doit permettre de montrer que la présente stratégie est gagnante (diminution de l'effort de lutte après un certain nombre d'année).

Sur les espaces verts privés communaux non gérés par SPADOM, le besoin d'intervention est identifié par des notices ou études d'impact sur l'environnement (dans le cas de projets de développement urbanistique ou structurel) ou identifié par SPADOM. Les interventions nécessaires se réalisent par des entreprises privées, à charge du propriétaire. SPADOM offre un appui technique pour la réalisation des mesures de lutte et pour le suivi. Il dresse un inventaire annuel des emplacements et actions réalisées.

<sup>3</sup> La loi interdit l'usage des herbicides dans :

- les réserves naturelles, les roselières et les marais,
- les haies, les bosquets et en forêt, ainsi que sur une bande de 3m de large le long de ceux-ci,
- les eaux de surface et sur une bande de 3m le long de celles-ci,
- les zones de protection des eaux S1.

Les herbicides sont également interdits sur :

- les places d'entreposage,
- les places de parc et leurs abords,
- les routes, les chemins, de même que sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

L'usage de ces produits est réglementé dans :

- les zones de protection des eaux S2, les zones d'alimentation Zu et Zo.

Lorsqu'il est impossible de combattre efficacement les plantes posant des problèmes par des mesures autres que les herbicides, un traitement plante par plante est exceptionnellement autorisé dans les endroits suivants :

- les haies, les bosquets, ainsi que sur une bande de 3m de large le long de ceux-ci,
- les pâturages boisés,
- le long des routes nationales et cantonales,
- les talus et les bandes de verdure le long des routes et chemins.

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Janine Resplendino (La Gauche), rapportrice, Maurice Calame (PLR), Valentin Christe (UDC), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Anne-Lise Ichters (PLR), Manuela Marti (Soc.), Jean Meylan (Soc.), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Bertrand Picard (PLR).

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

### **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche), rapportrice**

**Séance du 3 mai 2016 à 14h00**, salle de conférence, service des finances, pl. Chauderon 9.

Présidente            Mme Janine Resplendino.

Présent-e-s           Les membres de la commission :

Mmes Séverine Evéquoze remplacée par Mme Nicole **Graber**, Anne-Françoise **Decollogny**, Anne-Lise **Ichters**, Sophie Michaud **Gigon** et MM. Romain Felli remplacé par Mme Manuella **Marti**, Denis Corboz remplacé par M. Jean **Meylan**, Bertrand **Picard**, Maurice **Calame** et Valentin **Christe**.

Mme Florence **Germond**, conseillère municipale, directrice des finances et du patrimoine vert (FIPAV)

Thibault **Castioni**, Secrétaire général (FIPAV)

M. Etienne **Balestra**, service des parcs et domaines (SPADOM), chef de service a.i.

M. Claude **Thomas**, délégué à l'environnement, service de l'urbanisme

Procès-verbal        Mme Sybille **Perrin**, responsable administration a.i. (SPADOM)

---

**Mme la présidente** ouvre la séance et propose d'appeler ce préavis « préavis nature » afin d'éviter la lecture des 8 lignes de son titre.

**Mme Germond** présente **M. Etienne Balestra**, chef de Service des parcs et domaines ad intérim, **M. Castioni**, nouveau secrétaire général à la direction FIPAV qui participe comme observateur, **M. Claude Thomas** délégué à l'environnement au service de l'urbanisme, service qui a participé aux travaux de rédaction de ce préavis et **Mme Sybille Perrin** qui s'occupera des notes de séance.

**Mme Germond** rappelle que ce préavis fait le bilan du préavis nature (2012/11) qui a été adopté par le Conseil communal le 12 février 2013. Il s'agissait du lancement de la politique de nature en ville et de sa promotion sous une forme institutionnalisée. Il est important maintenant de proposer le développement de ces actions, l'élément central, qui est de la compétence du Conseil, étant l'allocation des moyens financiers. Elle fait un résumé des points principaux du préavis.

**Mme la Présidente** passe en revue les chapitres du préavis.

#### **Point 1 à 3 du préavis**

Plusieurs **commissaires** accueillent ce préavis avec un fort intérêt. Il renforce encore la politique préalablement initiée. La ville souhaite notamment rattraper son retard dans les toitures végétalisées.

Concernant la question financière, **Mme Germond** rappelle que la source de financement est le fonds du développement durable (FDD) qui précisément prévoit un financement pour ce type d'actions. Le montant du FDD se monte à CHF 18 millions au 31.12.2014. Ce préavis ne le met pas en péril. Ce montant est à relativiser face à d'autres investissements qui ont

été faits ou qui vont être faits notamment pour la mobilité, les Axes forts, etc. Il s'agit d'un petit montant en regard de l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être des habitants de la ville.

Pour une autre **commissaire**, ce préavis a une fonction essentielle dans l'adaptation au changement climatique. La température en ville peut grâce aux arbres descendre en moyenne de 2 °C. Il s'agit d'un enjeu majeur pour qui habite en ville et elle se réjouit de l'apparition des façades végétalisées aux endroits où il n'est pas possible de planter des arbres ou d'avoir des toits végétalisés.

**Une commissaire** aurait souhaité que le préavis s'inscrive plus dans le contexte de densification urbaine et les adaptations au changement climatique, en particulier le réchauffement. Quels sont les liens entre les grands travaux et ce deuxième préavis sur la nature et comment les principes évoqués concernent-ils lesdits grands projets ?

Répondant à plusieurs questions et remarques, **Mme Germond** informe que le changement climatique, tout comme l'eau, font partie d'une réflexion plus globale qui sera menée ces prochaines années. Concernant les grands travaux, il y a une multitude d'intérêts à prendre en considération. Le jury sélectionne un projet et des améliorations peuvent toujours être demandées. La végétalisation est un élément essentiel de ces grands projets.

La ville est aussi toujours prête à répondre aux demandes des associations de quartier. Par exemple, suite à des propositions du collectif Vinet-Beaulieu, l'arborisation de l'avenue de Beaulieu a été refaite et les pieds d'arbres ont été fleuris.

#### **Point 4. Bilan intermédiaire de la politique lausannoise en faveur de la nature en ville**

Répondant aux questions d'une **commissaire**, **Mme Germond** rappelle qu'une brochure avait été distribuée dans une précédente commission sur la thématique des réseaux écologiques. Une partie des réseaux humides et secs se trouvent sur le guichet cartographique de la ville via le site [www.map.lausanne.ch](http://www.map.lausanne.ch).

Le mélange spécial de graines pour les toitures peut être utilisé pour végétaliser les prairies et est prévu pour le « terroir » lausannois.

Interventions de **deux commissaires** concernant les îlots de sénescence et les 132 arbres protégés ainsi que les durées de subvention.

**Mme Germond** précise que les îlots de sénescence sont prévus dans les Bois du Jorat. **M. Balestra** informe que la Confédération définit les « produits » et les achète selon leur type pour une durée déterminée. Par exemple, pour les îlots de sénescence et les 132 arbres protégés, la durée est de 25 ans. Par contre, la Ville définit le lieu idéal. En ce qui concerne les réserves forestières qui sont un autre « produit », la Confédération les achète pour une durée de 50 ans.

Plusieurs **questionnements** concernant les relations de la Ville avec les architectes, les constructeurs, les propriétaires et les gérances afin d'informer, guider, proposer, sensibiliser.

**Mme Germond** répond que les architectes lausannois ont été invités à venir découvrir les projets de végétalisation à l'établissement horticole le 9 juin à 10 h afin de leur parler des avantages d'une toiture végétalisée. **Un commissaire** demande que les membres de la commission soient également conviés, ce que **Mme Germond** approuve.

Concernant les divers contacts, **Mme Germond** répond qu'il y a eu des actions entreprises mais qui peuvent encore être développées. Par exemple, pour les toitures, il y a un partenariat avec la Chambre vaudoise immobilière (CVI), des articles dans les magazines de la CVI qui présentaient le projet ainsi que les subsides qui y sont liés. Un autre partenariat a été conclu avec la SCHL qui a abouti sur un projet de formation des concierges. Concernant les plantages, il a été possible d'en installer sur des parcelles privées, comme à Florency.

Elle rappelle que nous avons 800'000 arbres dans nos forêts, 80'000 arbres dans nos parcs et 8'000 arbres d'avenue. Les spécialistes du SPADOM veillent au grain par une gestion très professionnelle et garantissent entre autres, la sécurité des usagers de la ville. Ils travaillent également à la préservation des arbres majestueux que nous souhaitons maintenir. Un appel à la population a d'ailleurs été fait pour amener celle-ci à nous faire connaître quels sont les plus beaux arbres à ses yeux.

Répondant à une question sur l'assermentation des agents de terrain, **Mme Germond** précise avoir assermenté quelques dizaines de collaborateurs qui ont maintenant la possibilité de dénoncer à la Commission de police les infractions directement liées aux directives réglementaires des espaces verts (DREV) qui ont été présentées lors du préavis 2015/32 « Qualité de vie dans les parcs lausannois ».

#### **Point 5. Renforcement des actions engagées et nouvelles actions nature**

Concernant l'augmentation des performances des cellules photovoltaïques sur toiture végétalisées (vs gravier), **Mme Germond** dit que de manière générale les spécialistes avancent un chiffre entre 6 et 8 %.

**Un commissaire** s'étonne de la méthode. Finalement, vu qu'il s'agit d'un projet pilote, ne doit-on pas, en premier lieu, analyser les résultats avant de lancer la 2<sup>ème</sup> étape qui est d'une ampleur supérieure du fait que l'on passe de 150'000 francs à 1 million ?

**Mme Germond** informe que le projet pilote a été lancé il y a un an et qu'il y a, à ce jour, 60'000 francs d'engagés. Afin de comprendre le montant d'un million, il s'agit bien d'une somme qui servira autant au domaine privé que public. L'analyse de la pertinence a été réalisée avant de présenter ce préavis. Tous les services de la Ville ont été sollicités et il y a effectivement plusieurs projets concrets notamment avec SI-REN. Pour les toitures des bâtiments de la Ville, nous avons déjà évalué les besoins à un million de francs.

**Un commissaire** souhaite savoir si l'obligation de végétalisation des toitures concerne toutes nouvelles constructions privées ou publiques. Si c'est pour toutes les constructions, comment est-il possible de forcer des privés à adopter ces mesures de végétalisation ?

**Mme Germond** répond que c'est valable pour toutes nouvelles constructions. Cela relève de la compétence du Conseil vu que c'est dans le cadre de PPA. Depuis trois ans cela devient quasi un acquis sans poser de problème. Une évolution très rapide a ainsi été constatée. Il y a également une norme SIA qui définit précisément les différents critères de végétalisation de toitures.

**Des commissaires** relèvent l'intérêt de mesures concernant les écoles. **Mme Germond** précise que c'est l'état de la toiture des bâtiments (étanchéité) qui entraîne les projets.

**Des commissaires** relèvent que la Ville a rarement exploité la végétalisation de façade. Dès lors quelle expérience a-t-on concernant les risques et, la sécurité et les coûts ?

Pour **M. Balestra** il n'y a aucune raison que cela coûte cher. En effet, il n'y a aucune étanchéité à faire et avec de bonnes conditions d'installation (structures de support : fil, cadre), la plante grimpe toute seule. Il y a des végétaux qui s'entourent et d'autres qui s'accrochent. Il est clair qu'une réflexion doit être réalisée au préalable mais cela donne la possibilité de végétaliser des surfaces importantes.

**Un commissaire** souhaite savoir quelles sont les expériences faites pour la maison de quartier de Chailly. Des promesses avaient été faites avec des façades vertes sur tout le tour et puis, rien... Est-ce un échec total d'exemple de façade végétalisée ? **Mme Germond** va se renseigner.

**Une commissaire** donne l'exemple coûteux du bâtiment TL de la place de l'Europe et souhaite des solutions plus simples. Elle exprime le vœu que puisse être identifiée au centre ville, une façade ou un mur qui puisse être végétalisé et servirait de vitrine.



**Un commissaire** constate qu'il n'y a pas de représentant du Conseil communal en ce qui concerne le concours nature en ville. Il se demande également que ce passerait-il en cas de non réalisation du plan prévu après une année.

**Mme Germond** relève qu'elle n'a pas pensé au Conseil communal car ce jury a plutôt été imaginé avec des professionnels de la branche. Si un projet n'est pas réalisé, il ne sera pas payé.

**Le commissaire** demande d'ajouter un représentant du bureau du Conseil.

Le concours aura lieu après que le présent préavis soit adopté. Cela nous mènera à la fin de l'année voire début 2017.

**Un commissaire** se réfère au chapitre « Plateforme collaborative Lausanne nature ». Comment le recrutement des volontaires est-il envisagé ? Ces gens seront-ils assurés ? Qui est responsable en cas d'accident ?

**Mme Germond** informe que l'inspiration vient du domaine sportif où cette plateforme marche très bien. N'ayant pas la réponse en ce qui concerne le domaine des assurances, la réponse sera ajoutée aux notes de séances.

**Un commissaire** a une remarque d'ordre général. Ce qui manque encore dans la politique de mise en œuvre de la nature en ville, c'est une coordination globale des collaborateurs concernés de tous les services et pas uniquement ceux du SPADOM. Au moment de la consultation entre les services, ces éléments devraient être entendus et intégrés au préalable. Car il est trop tard de vouloir introduire de nouveaux éléments même basiques concernant les aspects nature lorsque nous étudions un PPA en tant que commissaire. Cette politique publique mérite un soutien général dans l'administration.

**Des commissaires** relèvent que des parois et des toits végétalisés permettront d'avoir le soutien de la population. Par contre, la sensibilisation doit être plus importante que juste via la distribution d'un flyer. Il faut développer d'autres pistes, de nouvelles offres et actions pour aider la population à faire les bons choix avec une concrétisation qui se verra alors aussi sur les terrains privés. Il serait opportun de mettre en place une collaboration permanente avec les privés et les gérances.

**Mme Germond** répond qu'au cours de cette législature, la collaboration a été privilégiée et un accent a été mis sur l'esprit de collaboration des aspects nature.

**Plusieurs commissaires** interviennent sur la question des pratiques en jardinage, des possibilités de conseils, des échanges de services et de savoirs.

Sur la question de l'échange des bonnes pratiques, **Mme Germond** invite à aller consulter le site internet où se trouvent des informations très complètes. Un spécialiste au SPADOM (M. Girard) donne des cours, dont un cours d'introduction générale au jardinage bio et accompagne la population dans ce type de jardinage. Il y a la possibilité de se fournir auprès de l'établissement horticole et dans les magasins des cimetières afin d'acheter des graines locales. Il y a un décalage entre les formations dans l'horticulture et les politiques publiques.

**Un commissaire** a encore une remarque sur le point « Réalisation et applications mobiles de balades guidées sur la nature, en ville ou en forêt ». Il demande de ne pas oublier le tiers de la population qui n'a pas de mobile et pas d'accès à internet. Il suggère de mettre à disposition de ces personnes une version papier en complément de l'offre internet.

**Mme Germond** précise qu'il est clair que les informations fournies sur internet doivent être complétées par des versions imprimées facilement accessibles.

**Un commissaire** informe qu'elle était à l'inauguration du contrat de quartier des Boveresses et il lui semble que la démarche « contrat de quartier » pourrait être aussi l'occasion de prise de conscience de la population. Il s'agit de toute une démarche liée à

l'évolution du quartier et cela pourrait vraiment être une bonne occasion de participer aux développements de ce type de contrat.

**Un commissaire** est interpellé par la lutte contre les plantes envahissantes. On veut amener des plantes du pays et l'on s'aperçoit que même les géraniums ne sont pas suisses ! Il ne comprend pas que la laurelle se trouve sur la liste noire des plantes envahissantes alors qu'elle est quasiment une plante indigène très bien adaptée. Il prend l'exemple de certains pays qui ont adapté leur liste.

**Une commissaire** précise qu'il existe des listes cantonales, fédérales et aussi une « Watch List » qui concerne les plantes à surveiller (facilement accessibles sur internet). Pour répondre à la remarque précédente, elle informe qu'il y a effectivement des arbres qui sont susceptibles de pousser sous nos futurs climats, mais certainement pas la laurelle qui est vraiment très envahissante en se répandant en forêt. De plus, ces plantes appauvrissent le terrain et la biodiversité.

**Une commissaire** relève qu'il y a des enjeux en lien avec la biodiversité mais aussi des enjeux économiques. Il faut de la cohérence dans ces domaines. Si la Ville de Lausanne peut être exemplaire dans ce domaine, ce sera une étape de réalisée dans le bon sens et cela sera observable dans une vingtaine d'années.

**Une commissaire** pose la question sur la possibilité d'inventer un label pour les magasins d'horticulture qui ne vendraient pas de plantes envahissantes.

**Mme Germond** informe que la difficulté pour les plantes sur liste noire est qu'elles sont en vente libre dans le commerce. Il y a ainsi une totale incohérence entre la politique et ce qui se pratique. Mais cette problématique dépasse les compétences de la commune.

Quand à la collaboration avec les autres communes, Lausanne est leader et une intervention coordonnée avec la commune de Pully a été réalisée le long de la Vuachère. **M. Balestra** ajoute qu'il est intéressant d'avoir une coordination avec les communes limitrophes pour ces problématiques. Il prend l'exemple des cours d'eau qui sont une voie de communication pour la prolifération des plantes. Une coordination se fait aussi avec le service des routes et les CFF. Le canton a fait un énorme travail et mis en place toute la stratégie de lutte contre les plantes envahissantes.

## 6. Projet de Parc naturel périurbain du Jorat

Répondant à plusieurs questions, **Mme Germond** informe que ce parc serait le premier en Suisse romande. Concrètement, ici, il s'agira de définir une zone centrale de réserve d'une surface de 400 hectares. Dans cette zone, il n'y aura plus d'exploitation forestière. Elle sera laissée en zone naturelle. Toutefois, il sera possible de s'y promener sur les sentiers.

13 communes sont propriétaires de forêts dont 8 communes territoriales et ce dans le périmètre du bois du Jorat.

**Un commissaire** relève que l'association « Jorat une terre à vivre au quotidien » va gérer l'entier du budget alloué par la Confédération, le Canton et les communes concernées et assurera les salaires de l'équipe ainsi que le financement des projets. Il souhaite savoir qui est cette association et si la Ville y est représentée ?

**Mme Germond** informe que l'association est constituée de l'ensemble des communes territoriales et propriétaires. Lausanne y est bien représenté et fournit des prestations logistiques, de communication et de secrétariat.

**7. Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! »**

Aucun commentaire.

**8. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Un pas de plus dans la bonne direction »**

Le **postulant** remercie avec un soupçon d'ironie d'avoir répondu aussi vite (à peine moins de 2 ans) et se dit partiellement satisfait. La carte est précise pour un randonneur lambda, toutefois il est dommage qu'elle soit uniquement disponible sur le site. Il serait utile de l'avoir en version papier dans les différents offices de la ville. Cependant il manque l'échelle qui est un élément important. Le postulant rappelle qu'il serait intéressant de préciser les noms des auberges, refuges et abris et mais aussi de savoir à quoi cela correspond. L'excellent travail que fait par le SPADOM n'est pas suffisamment valorisé. Il suggère de prendre exemple sur « les balades à pied au départ de Cugy », éditées par la commune de Cugy.

**Une commissaire** regrette qu'il n'y ait pas de carte piétonne de la ville notamment au travers des différentes forêts (Sauvabelin, bois Mermet, Entre-Bois, Bois-Gentil).

En ce qui concerne la carte imprimée par M. Picard, **Mme Germond** informe qu'il y en a plusieurs à disposition sur le site. L'échelle sera ajoutée.

Vote des **conclusions** du préavis :

1. Allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.- pour la réalisation des actions « nature en ville » présentées dans le présent rapport préavis.

**Votée à l'unanimité.**

2. Accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable pour un montant total de CHF 1'500'000.- et de porter le prélèvement en amortissement des crédits mentionnés sous le chiffre 1.

**Votée à l'unanimité.**

3. Approuver la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! »

**Votée à l'unanimité.**

4. Approuver la réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers – Un pas de plus dans la bonne direction ».

**Votée à l'unanimité.**

Discussion

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche), rapportrice** : – Il est vraiment plus simple d'appeler ce préavis « Nature en ville », vu la longueur de son titre. Le rapport est relativement long, mais il faut dire que les questions ont été nombreuses, donc les réponses l'ont également été. Il semblait utile que toutes ces informations parviennent aux conseillers communaux qui pouvaient s'intéresser à ce sujet. Cela étant dit, je n'ai pas d'autre commentaire à faire sur mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Ce deuxième préavis concernant la nature en ville nous propose de renforcer les mesures en faveur de la végétalisation des toitures, en particulier à l'intention des propriétaires privés, même s'il y a aussi une partie concernant les bâtiments appartenant à la Ville, ceci pour un montant d'un million.

Il s'agit aussi de renforcer le réseau écologique en réalisant des projets pilotes de végétalisation des murs et des façades pour un montant de 150 000 francs. Il s'agit également de développer des démarches participatives à travers le concours « Nature en ville », pour un montant de 100 000 francs. Il n'est pas inutile de préciser que la totalité du financement proviendra du Fonds du développement durable, l'ensemble de ces mesures relevant pleinement de sa mission.

Ce préavis est d'une actualité brûlante, alors que les températures de ce printemps ne le sont pas vraiment. Mais on sait que les changements climatiques se manifestent par des phénomènes extrêmes : été caniculaire, comme l'année passée, record de pluies ce printemps.

Aujourd'hui, un article du *Temps* tombe pile, puisqu'il s'intitule « Attention, villes en surchauffe ». On y lit : « En Suisse, les températures ont déjà augmenté d'environ 1,7 degré en moyenne au cours des 150 dernières années. (...) S'adapter à ces nouvelles conditions apparaît donc indispensable, même si cela doit être indissociable d'une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. La Suisse dispose d'un plan d'action pour la période de 2014 à 2019. L'accentuation des canicules dans les villes constitue un des principaux enjeux de ce plan. Des îlots de chaleur y apparaissent en raison de la présence d'activités qui émettent de la chaleur (véhicules, industries), et de bâtiments et surfaces qui la retiennent. Un toit foncé peut atteindre 80 degrés par une journée ensoleillée, quand un toit végétal se maintient à 30 degrés [on a lu dans le préavis qu'il était question de 70 et de 20 degrés ; on est dans des fourchettes raisonnables], d'où l'intérêt des toitures, mais aussi des façades végétalisées, abonde le chef du Service de l'urbanisme de la Ville de Sion. » Cette ville a en effet été choisie par la Confédération et a déjà mis au point un plan d'adaptation climatique, appelé Acclimatation.

Gageons qu'avec le préavis dont nous discutons ce soir, la Ville de Lausanne pourra aussi être considérée comme une ville pilote dans l'adaptation aux changements climatiques. Les façades à proximité immédiate les unes des autres, les véhicules parkés, les grands murs de soutènement peu végétalisés, le trafic intense font que la vie dans certaines parties de la ville devient simplement insupportable en période de canicule. Celle qui vous parle, vivant au dernier étage d'un vieil immeuble dont la toiture est en cuivre, et probablement pas isolée, a dû se résigner à quitter son appartement durant les deux mois de canicule de l'année passée, le thermomètre ne descendant pas à moins de 30 degrés, de nuit comme de jour.

A Zurich, cité dans l'article, on a pu constater que les écarts de température entre la campagne et la ville étaient de 4 à 5 degrés l'été passé. Le groupe socialiste soutiendra l'ensemble des mesures préconisées par ce préavis, puisqu'elles participeront directement à l'amélioration de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre le réchauffement. Elles permettront l'amélioration des conditions de vie des habitants de la ville, ceux du centre-ville en particulier. Nous vous encourageons chaleureusement à en faire de même.

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Les actions de la Municipalité, en particulier de la municipale en place, relatives à la nature en ville sont saluées par les Verts, car on voit, depuis quelques années, la volonté réelle de faire évoluer la place de la nature dans la ville, en faveur de la biodiversité et en faveur des êtres humains et de la qualité de vie.

Le nouvel espace d'exposition et d'expérimentation des toitures végétalisées, inauguré jeudi passé à l'établissement horticole de la Bourdonnette, montre concrètement que nature, potagers urbains et production photovoltaïque peuvent non seulement coexister, mais aussi être en synergie et apporter des plus-values importantes au regard des surcoûts consentis.

La population soutient cette politique publique, et cela nous rend heureux. Les habitants profitent de la nature en ville, et ils contribuent aussi à son développement ; ils sont partie prenante. La biodiversité en ville croît en regard de la biodiversité en zone agricole. Les

miels des villes recèlent moins de pesticides que ceux des champs et, dans l'imaginaire, ville et vert se combinent gentiment, mais sûrement.

Pour éviter qu'une main n'annule ce que fait l'autre, un secteur sur lequel concentrer ses efforts est certainement le domaine privé. Une politique volontariste y est plus que souhaitée par les Verts. La future révision du Plan général d'affectation est une piste prometteuse en ce sens.

En complément, la transversalité de cette politique doit être renforcée au quotidien, par exemple lors de la consultation des services sur des projets urbanistiques, notamment les PPA. Il est logique que les aspects « nature » soient intégrés dans les projets avant le passage en commission du Conseil communal. Il est en effet un peu compliqué à ce stade d'éviter les plantes envahissantes et de rendre plus intéressants les aménagements extérieurs. Indépendamment des consultations, c'est une dimension qui devrait pouvoir s'ancrer largement dans l'administration communale.

Trop ambitieux ? Pas sûr. La transversalité de la politique de « Nature en ville » est légitime, tant elle est soutenue par la population et par une volonté politique forte.

Pour finir, concernant les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité et le problème des plantes envahissantes dans le secteur privé, la question de l'accès et de l'offre est essentielle. Bien sûr, l'offre des Garden Centre n'est hélas pas de compétence communale, mais Lausanne peut offrir des alternatives. Si celles-ci sont connues, pratiques et accessibles, les gens renonceront plus facilement à des plantes sur la liste noire au moment de planter une haie. La Ville ne peut certes favoriser une entreprise plutôt qu'une autre, mais une sorte de label estampillant les jardiniers et horticulteurs favorisant ces bonnes pratiques pourrait en outre servir de guide aux propriétaires et aux habitants jardiniers-amateurs.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, finances et patrimoine vert** : – En effet, comme cela a été dit, la nature en ville participe de façon prépondérante à la qualité de vie en ville que nous souhaitons offrir à nos habitants. Je crois que l'ensemble de cet hémicycle peut adhérer à ce but, à savoir offrir à nos habitants une ville où il fait bon vivre.

La nature contribue de façon majeure à cette qualité de vie, comme l'a très bien expliqué M<sup>me</sup> Decollogny. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, sans végétation dans les villes, c'est bien à un étouffement et à des chaleurs importantes que nous devons faire face dans une ville très minérale. La végétation permet non seulement de tempérer le climat, mais aussi d'avoir une bonne qualité de l'air pour nos habitants. Rappelons que le végétal améliore grandement, et de façon importante, la qualité de l'air. Le végétal filtre l'air, absorbe les particules fines et les poussières, et permet donc d'améliorer la situation dans des lieux qui subissent la pollution des différentes activités humaines.

Le végétal permet aussi de retenir les eaux de pluie. En cette semaine extrêmement pluvieuse, on peut se rendre compte de l'importance du rôle du végétal en ville, puisque les infrastructures d'évacuation des eaux peuvent être adaptées de façon nettement plus modeste et permettre à la collectivité publique d'économiser des sommes considérables.

Enfin, la nature en ville, telle que nous souhaitons la mettre en place, garantit la biodiversité. La biodiversité est un terme très à la mode, mais c'est tout simplement un enjeu essentiel pour la survie de notre espèce sur cette planète. C'est ce qui nous permettra de vivre dans des écosystèmes stables, c'est ce qui évitera une épidémie massive un jour ou l'autre, ce qui serait possible avec une seule et unique espèce qui subirait une attaque de parasites, ou, que sais-je ? La biodiversité garantit la stabilité de nos écosystèmes.

Dernière raison, et non des moindres, la nature en ville l'embellit. Cela rend heureux, j'ai presque envie de dire, au contraire d'une ville sans végétal, qui est juste minérale et qui est triste. Enfin, les espaces verts sont des lieux où l'on se rencontre, où l'on joue, où l'on échange avec des jeunes et des moins jeunes, où la population peut se rencontrer.

Nous utilisons différents instruments, dont les toitures végétalisées. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Michaud Gigon, dans le cadre de cette législature, nous avons apporté une attention particulière aux projets d'affectation du sol. Ce n'est pas toujours parfait, c'est perfectible, mais nous avons l'intention d'avoir des projets concernant l'affectation du sol. Je pense notamment au PPA, où l'on a porté une attention particulière aux plantes envahissantes et aux toitures végétalisées. Evidemment, cela ne concerne que les nouvelles constructions. Pour les anciennes constructions, nous vous proposons aujourd'hui de subventionner les privés, ou de garantir la rénovation et la mise en toiture végétalisée de nos bâtiments. C'est pourquoi nous sollicitons un montant de votre Conseil pour mettre en place cette action.

Un autre élément extrêmement important évoqué dans ce préavis est la qualité des espaces verts, au sens naturel de la biodiversité. Comme cela a été dit, il est extrêmement important de combattre les plantes envahissantes. C'est ce que nous essayons de faire, tant sur le domaine public dans le cadre de droits distincts et permanents de superficie et de conventions de droit à usage, que sur le domaine privé, ce qui est plus difficile.

Il faut aussi évoquer l'enjeu de la pleine terre, qui est rarement abordé. Il faut rappeler que, sans pleine terre, toute une série d'espèces, comme les arbres, ne peut pas survivre. Il y a un enjeu important pour notre ville, qui est très construite en souterrain. Il faut garantir la pleine terre. Nous accordons une attention particulière aux projets d'aménagement d'espaces publics pour garantir une pleine terre et la qualité du patrimoine arboré de la ville.

Il reste la question de l'agriculture urbaine. On peut vraisemblablement ramener l'agriculture dans les villes. Ici, nous avons pour projet de mettre de l'agriculture sur des toitures, par exemple. C'est un projet pilote, mais ce préavis apporte un beau projet autour de l'agriculture urbaine. Nous voulons mettre en lien la société civile pour porter nos actions en matière de qualité de vie en ville. Vous l'aurez compris, la Municipalité vous invite à soutenir ce rapport-préavis « Nature en ville ».

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche), rapportrice** : – J'ai oublié de demander la parole avant M<sup>me</sup> Germond. Je rappelle que le groupe La Gauche soutient ce préavis.

Je souhaite insister sur quelques points rappelés par des membres du Conseil qui ont pris la parole, dont l'idée d'un label de bonnes pratiques pour les magasins concernés, sachant que des gens achètent des plantes envahissantes dans les magasins d'horticulture. On est dans une schizophrénie extrême. Mais c'est une bonne idée de pouvoir proposer un label à ceux qui ne jouent pas ce jeu et renoncent à certaines ventes.

J'insiste sur la transversalité du sujet par rapport aux services de l'administration, mais également par rapport aux autres communes. On ne va pas faire une ville verte avec, à côté, des villes qui ne le sont pas. Il y a donc vraiment un travail à faire dans le cadre de la région et de toute la zone urbaine lausannoise.

Le travail avec les propriétaires privés, comme M<sup>me</sup> Germond vient de le dire, est difficile, c'est vrai. Mais c'est vraiment là-dessus qu'il faut insister. Un élément qui peut aider à cela, c'est de mettre en avant le fait que ce sujet est extrêmement porteur. C'est-à-dire que, globalement, la population est très favorable à toutes les démarches en lien avec la nature en ville, la biodiversité, et toutes les choses qui améliorent la qualité de vie. C'est souhaité par la majorité de la population. Cela touchera peut-être les propriétaires ; en tout cas, nous l'espérons.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Je reprends une des dernières assertions de ma préopinante, M<sup>me</sup> Resplendino, qui disait que la population adhère à tout ce qui concerne la nature en ville. Je peux le confirmer, ne serait-ce qu'au vu du succès populaire du Rovéréaz nouveau, post-Chollet, concernant des travaux collectifs pour le jardin, pour lesquels il faut davantage songer à réguler l'excès de popularité qu'à faire des campagnes de pub pour attirer des gens. Il y a donc un réel besoin et un réel attrait. Nous pouvons le

comprendre ; je le comprends, et je le partage. M<sup>me</sup> la municipale a osé lancer le mot de mode, mais il peut y avoir des modes bénéfiques, et j’atteste que celle-ci est bénéfique.

J’ai aussi quelques remarques. Vous avez parlé de pleine terre. Je pense que c’est en opposition à la vasque. Je m’explique. Tous les arbres et les végétaux que nous pouvons planter en pleine terre, en complément à ceux qui sont dans des vasques, peuvent croître dans des conditions beaucoup plus naturelles, mais, surtout, ont moins besoin de soins, notamment d’arrosage. Cela peut paraître un peu superfétatoire de parler d’arrosage, alors que nous sommes à 45 millimètres depuis hier matin, mais nous osons espérer que ce ne sera pas le cas durant tout l’été. Les vasques nécessitent un entretien énorme. La diminution de ces vasques implique également une diminution du nombre d’heures de travail qui leur sont consacrées.

J’ai un premier regret relatif à la forêt. Je n’ai pas digéré mon regret suite à la question que j’ai posée mardi dernier relative à l’utilisation du bois pour le prochain Centre d’eau et de glace de Malley. Effectivement, il me semble que cela aurait été une occasion extraordinaire de faire quelque chose de beau, de durable et qui n’est pas forcément plus coûteux.

Mon deuxième regret, mais Lausanne n’est pas seule responsable, si j’adhère totalement à l’idée d’un parc naturel régional périurbain, je suis beaucoup plus réservé quant au fait d’affecter 400 hectares à une zone de forêt exempte de toute intervention humaine, à l’exception des chemins. Il y a manifestement un zéro de trop dans la mesure. Je suis persuadé, et je ne suis de loin pas le seul, qu’une forêt exploitée est une forêt en bonne santé, et qu’une forêt livrée à elle-même, est la proie, ne serait-ce que par le vieillissement, à un certain nombre de maladies. Et ce n’est pas notre but. C’est un regret personnel, partagé par une bonne partie de la filière bois. Les services cantonaux m’ont affirmé que ces 400 hectares ne concerneraient pas les endroits les plus productifs et ceux à l’accès le plus facile. Je veux pour le moment avoir la volonté de les croire. Ces réserves sont exprimées en mon nom personnel et au nom de mon groupe. Nous ne pouvons qu’adhérer à cet ensemble de bonnes résolutions.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Je suis tout à fait d’accord avec la politique de « Nature en ville », mais il y a tout de même quelques bémols.

D’abord, j’aimerais savoir si des études ont été faites par rapport à ces toits végétalisés. On sait que les toits plats créent des problèmes d’étanchéité. Très souvent, les toits doivent être retravaillés plusieurs fois, tous les deux ou trois ans. Est-ce qu’on a des constats par rapport à ces toits végétalisés ?

De plus, il est bien joli de vouloir supprimer toutes les plantes envahissantes, mais on oublie la nature, c’est-à-dire qu’on oublie les oiseaux, qui sont transmetteurs de graines. Je vous donne un exemple : je n’ai jamais planté de lauriers dans mon jardin, mais je suis envahie de lauriers. Les graines ont été transportées par des oiseaux. Que voulez-vous faire ? Mettre un filet au-dessus de Lausanne pour empêcher les oiseaux de transporter des graines ? Je vois difficilement comment on peut lutter totalement contre ces plantes envahissantes.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – Le parc naturel périurbain constitue un autre élément important de ce rapport-préavis. Ce Conseil souhaite avoir une information – vous l’aviez évoqué dans le cadre d’un autre débat –, et c’est donc l’occasion pour la Municipalité de vous donner un état de la situation, des réflexions et de l’avancement du projet, qui a aujourd’hui vu l’adhésion de très nombreuses communes au-delà de la Commune de Lausanne pour déposer une candidature à la Confédération. Cette candidature a été reconnue par la Confédération, qui financera une partie de ce projet de développement du parc. Le financement est également assuré par l’Etat, qui reconnaît aussi la qualité du projet mené, qui est porté par les différentes communes qui y participent.

Il y a aussi la question sensible de la réserve évoquée par M. Chollet. C'est une exigence de la Confédération. Sans cette réserve, nous ne répondrons pas aux exigences de la Confédération et nous ne pourrions donc pas avoir la reconnaissance, ni les subsides liés à la création d'un tel parc.

Par contre, la volonté de l'association est très clairement de trouver le juste équilibre avec les services que rend la forêt. Il y a les loisirs pour une population qui vient bénéficier des bienfaits de la forêt, la préservation de la biodiversité de notre région et l'exploitation forestière, parce que c'est également un élément extrêmement important pour préserver notre planète, afin d'utiliser des ressources non fossiles, tel que le bois, et non des ressources fossiles. Il y a donc clairement une volonté d'exploiter les forêts pour les bienfaits de l'usage du bois dans nos différentes activités.

Par rapport aux soucis évoqués par M<sup>me</sup> Longchamp, évidemment, la nature est la nature. On ne peut pas décider quelles graines vont pousser où. Par contre, il est possible d'avoir un impact sur cette végétation et choisir une végétation en priorité indigène. En effet, elle va permettre à la petite faune et flore de notre région de revenir en ville. Qui n'aimerait pas voir revenir les papillons ? Il y a quelque temps encore, quelques dizaines d'années, on pouvait voir des papillons et des hérissons. Ils ont disparu de nos villes. Aujourd'hui, en ramenant en ville la nature qui nourrit les espèces de la région, on verra revenir des hérissons et des papillons ; et c'est en y amenant des espèces qui ont toujours pris pied dans nos régions qu'il sera possible de favoriser cette petite faune et cette flore. Les questions sont légitimes, mais il ne faut pas perdre de vue les objectifs importants pour notre population.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche), rapportrice :** – Les quatre conclusions ont été approuvées à l'unanimité.

**Les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 sont adoptées avec 1 avis contraire et 9 abstentions.**

**La conclusion N<sup>o</sup> 3 est adoptée avec 1 avis contraire et quelques abstentions.**

**La conclusion N<sup>o</sup> 4 est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2016/27 de la Municipalité, du 31 mars 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.– pour la réalisation des actions « Nature en ville » présentées dans le présent rapport-préavis ;
2. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable pour un montant total de CHF 1'500'000.– et de porter le prélèvement en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1 ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers. Un pas de plus dans la bonne direction ».



**Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020**  
**Octroi d'une subvention d'investissement et d'une garantie de couverture de déficit au**  
**Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne**

Préavis N° 2016/21 du 24 mars 2016

Sports, intégration et protection de la population

**1. Objet du préavis**

Par ce préavis, la Municipalité sollicite une subvention d'investissement de CHF 8'000'000.- destinée à soutenir le financement du budget de fonctionnement du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne (COJOJ) et l'octroi d'une garantie de couverture de déficit à ce même COJOJ.

**2. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lausanne**

**2.1 La candidature**

Lors de l'annonce de la tenue des premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) à Singapour, les autorités lausannoises et vaudoises ont décidé, dans le cadre de leur collaboration pour la promotion de Lausanne, capitale olympique, d'y envoyer une délégation afin de déterminer la faisabilité d'un tel événement à Lausanne. Si le résultat convainc la délégation, en particulier de la justesse du concept des JOJ, l'ampleur des moyens nécessaires pour l'organisation des JOJ d'été conforte dans l'idée que le format des jeux d'hiver s'adapte bien à une candidature lausannoise. Cette analyse sera confirmée par la délégation envoyée observer les premiers JOJ d'hiver à Innsbruck en 2012.

Sur la base du rapport présenté par la délégation commune aux JOJ de Singapour en 2010, la Municipalité et le Conseil d'Etat décident, en décembre de la même année, de cofinancer une étude de faisabilité d'une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne. Celle-ci est confiée à une société spécialisée dans le conseil aux collectivités publiques et ses résultats sont remis le 30 septembre 2011. Pour cette société, Lausanne peut organiser un tel événement à la condition que ce projet soit élargi au canton de Vaud et qu'il implique d'autres communes.

Convaincues du bien-fondé de leur démarche et motivées par les résultats de l'étude qu'elles ont commandée, les autorités cantonales et lausannoises décident d'aller de l'avant et de convaincre Swiss Olympic, l'organe fédérateur du sport suisse et comité national olympique, de soumettre au Comité International Olympique (CIO) une candidature suisse, celle de Lausanne. Cela ne va pas de soi. En effet, la ville et la région de Lucerne sont également intéressées par l'organisation des JOJ d'hiver de 2020 et Swiss Olympic soutient une candidature suisse à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2022, « Grisons 2022 ». Cependant, le 3 mars 2013, le peuple des Grisons refuse le projet, ouvrant ainsi la voie à une candidature suisse aux JOJ d'hiver de 2020.

En juin 2013, un dossier est déposé auprès de Swiss Olympic, après avoir été présenté au conseil exécutif de l'organe fédérateur du sport suisse le 23 avril. Le 22 août, ce dernier annonce qu'il entend présenter Lausanne comme candidate suisse à l'organisation de cet événement et qu'il soumet son choix au Parlement suisse du sport. Celui-ci l'accepte le 19 septembre 2013.

En janvier 2014, la Municipalité présente une demande d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné à couvrir les frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne<sup>7</sup>. Le 18 mars 2014, votre Conseil accepte cette

<sup>7</sup> Rapport-préavis N° 2014/2, du 16 janvier 2014, « Lausanne 2020. Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2013-2014, tome II, pp. 607-626.

demande<sup>8</sup>. Parallèlement, le Conseil d'Etat présente une demande similaire au Grand Conseil, qui l'adopte le 10 juin 2014.

## **2.2 L'attribution des JOJ à Lausanne**

Fort du soutien de principe et financier des pouvoirs publics, le comité de candidature a pu s'atteler à l'élaboration du dossier de candidature. Ce dossier, dont l'articulation et la présentation répondent à des directives extrêmement précises et strictes, a été remis au CIO le 17 juin 2014.

Le CIO nomme alors en son sein une commission d'évaluation dont le mandat est d'analyser les dossiers soumis par les villes candidates. Elle vérifie les informations fournies, étudie la faisabilité du projet proposé et détermine la capacité de chaque ville à livrer des Jeux réussis qui laisseront un héritage positif répondant aux besoins propres et aux objectifs de développement à long terme de la ville et de sa région.

Une première analyse des dossiers a lieu dès leur remise. Elle doit permettre, principalement lors du dépôt de nombreuses candidatures, d'opérer une première sélection. Bien que Brasov (Roumanie) et Lausanne soient les deux seules villes candidates, ce processus est mené à bien et la commission exécutive du CIO, le 5 décembre 2014, annonce qu'elle a, sur la base d'un premier rapport de la commission d'évaluation, retenu ces deux candidatures. Le processus d'évaluation entre alors dans une seconde phase ; de nouvelles questions, dans des thèmes variés, sont alors envoyées aux candidats et une vidéo conférence est organisée avec la commission d'évaluation. Celle-ci a lieu le 11 mars 2015.

A l'issue de cette phase, la commission d'évaluation rend un second rapport. Celui-ci doit servir d'aide à la détermination de la ville hôte des JOJ d'hiver de 2020. Il souligne les opportunités et les défis auxquels doivent faire face les candidats jusqu'à (et y compris) la tenue des Jeux.

En parallèle, le comité de candidature, tout en peaufinant son dossier, prépare sa présentation, son « grand oral », qui aura lieu lors de la 128<sup>e</sup> session du CIO à Kuala Lumpur du 31 juillet au 3 août 2015. Dans les limites extrêmement strictes fixées par le CIO, il entame également une campagne de lobbying auprès de celles et ceux qui joueront un rôle décisif lors du scrutin.

Le 31 juillet 2015, la délégation lausannoise dispose de 30 minutes pour convaincre les membres du CIO. Sa présentation, qui suit, là encore, des règles très strictes, a lieu après celle de Brasov. La commission d'évaluation a souligné que les deux villes candidates sont en mesure d'organiser les JOJ. Le vote a lieu à 17 heures et à 19 heures, le président Thomas Bach annonce le choix de Lausanne. Un seul tour de scrutin a été nécessaire (71 voix en faveur de Lausanne, 10 voix en faveur de Brasov).

## **3. Du comité de candidature au comité d'organisation**

De ville candidate, Lausanne est devenue ville organisatrice des troisièmes JOJ d'hiver. Le comité de candidature doit faire place à un comité d'organisation. Cependant, le passage de l'un à l'autre est un processus complexe, qui nécessite de nombreux mois de procédures et de travail. C'est pourquoi, dans l'intervalle, une structure restreinte est en place. Elle assure à la fois les affaires courantes et prépare la transition de la candidature à l'organisation.<sup>9</sup>

### **3.1 Le comité d'organisation - COJOJ**

L'organisation de tout Jeux Olympiques est confiée par le CIO au comité national olympique du pays de la ville hôte ainsi qu'à la ville hôte elle-même. A charge pour le comité national olympique et la ville hôte de constituer un comité d'organisation (Comité

<sup>8</sup> Ibidem.

<sup>9</sup> Au moment de la rédaction du présent préavis, cette structure est encore en place et assure la transition.

d'Organisation des Jeux Olympiques = COJO, dans notre cas COJOJ). Dès sa constitution, le comité d'organisation communique directement avec le CIO, dont il reçoit les instructions. Jusqu'à sa liquidation, qui intervient une fois effectuée la remise au CIO de son rapport final, le COJO ou COJOJ, doit se conformer à la Charte olympique, au contrat conclu entre le CIO, le comité national olympique et la ville hôte, ainsi qu'aux directives de la commission exécutive du CIO.

Tout COJO-COJOJ commence ses travaux par une période de planification qui se transforme en une période d'organisation pour aboutir à la phase d'exécution avec la tenue des Jeux.

Dans le cas de Lausanne, le COJOJ est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Il comprend un comité exécutif, plusieurs comités consultatifs (experts, innovation, athlètes) et une direction générale opérationnelle.

Le comité exécutif, qui assure la conduite stratégique de l'association, est composé du président du COJOJ, de trois membres du Conseil d'Etat vaudois, de trois membres de la Municipalité de Lausanne, d'un représentant de la Confédération, du président de Swiss Olympic, d'une personnalité du milieu du sport et d'une du milieu économique.

La direction générale assure la conduite et la gestion opérationnelle de l'association, ainsi que de Lausanne 2020. Un directeur général a été désigné en décembre 2015 et a pris ses fonctions en mars 2016. Il lui appartient de constituer une structure opérationnelle.

Les statuts du COJOJ ont été adoptés et signés le 11 novembre 2015. L'association est inscrite auprès du Registre du commerce. Quant à l'association créée dans le but de mener à bien la candidature à l'organisation des JOJ, elle est en cours de dissolution.

### **3.2 Le programme des Jeux**

#### *3.2.1. Dates et événements*

Les JOJ (ci-après, s'agissant de Lausanne, Lausanne 2020) auront lieu du 10 au 19 janvier 2020. Ces dates ont été choisies en fonction de plusieurs facteurs. En montagne, qu'il s'agisse des Alpes ou du Jura, il est impensable, pour des raisons économiques, de placer les Jeux durant la période des relâches et après celle-ci, le risque d'enneigement insuffisant augmente rapidement. En plaine, sur le site de Dorigny (Unil et EPFL) qui accueille les activités du programme culturel et éducatif, mais aussi le logement de la famille olympique et le centre des médias, il importe de pouvoir disposer des installations nécessaires sans interférer avec les cours des hautes écoles et la présence de milliers d'étudiants.

La cérémonie d'ouverture aura donc lieu le vendredi 10 janvier 2020 et celle de clôture le dimanche 19 janvier 2020.

#### *3.2.2. Athlètes*

Outre l'âge (de 15 à 18 ans), les critères de sélection des athlètes aux JOJ sont fixés par les fédérations internationales des sports concernés et les comités nationaux olympiques. Le CIO et le COJOJ fixent les quotas de sportifs à inscrire pour les épreuves. En 2012, lors des premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver, 1'020 athlètes de 69 nations avaient fait le déplacement d'Innsbruck. Pour ceux de Lillehammer, qui se sont tenus du 12 au 21 février derniers<sup>10</sup>, ils étaient 1'067 de 71 pays (dont 48 suisses âgés de 14 à 18 ans). Le nombre de participants va croissant, mais de manière totalement maîtrisée. Si, aujourd'hui, il est difficile de dire combien d'athlètes participeront aux JOJ de Lausanne, Lausanne 2020 mise sur un maximum de 1'500 participants en provenance d'une septantaine de nations.

<sup>10</sup> A cette occasion, le syndic, à la tête d'une forte délégation qui a pu suivre et vivre tous les aspects de ces Jeux, a officiellement reçu le drapeau olympique, symbole de la tenue à Lausanne en 2020 des troisièmes JOJ d'hiver.

### 3.2.3. *Sports pratiqués*

En ski alpin, la descente, jugée trop dangereuse pour de jeunes athlètes de 15 à 18 ans, ne figure pas au programme sportif des JOJ d'hiver. A cette exception près, tous les autres sports et disciplines pratiqués lors des Jeux Olympiques d'hiver sont au calendrier des épreuves. Le programme comprend également de nouvelles disciplines et de nouveaux formats pour les disciplines existantes (épreuves mixtes et/ou plurinationales, etc.) et sert de banc d'essai pour les fédérations sportives internationales. A Lillehammer, les épreuves se sont déroulées dans sept sports et quinze disciplines.

Il convient de préciser que, durant la procédure de candidature, le CIO a informé les villes candidates qu'une révision des sports, disciplines et épreuves aurait lieu à l'issue des JOJ de Lillehammer et que la liste définitive des épreuves ne serait complète qu'en 2017. Il n'est donc pas exclu que de nouveaux sports fassent leur apparition et s'ajoutent à ceux existant. Le CIO compte également sur Lausanne 2020 pour dynamiser le concept des JOJ d'hiver.

### 3.2.4. *Programme culturel et éducatif*

Le programme culturel et éducatif (PCE), également appelé « *Learn and share* » (« apprendre et partager ») est l'une des grandes forces du projet lausannois. Cœur, depuis un siècle, du développement des valeurs fondamentales de l'Olympisme, Lausanne est au centre d'un des foyers académiques les plus importants de Suisse. Ville de culture, elle abrite des institutions privées et publiques d'une extraordinaire richesse et diversité. La multiculturalité, qui caractérise Lausanne et sa région, est également un des facteurs de réussite du futur PCE.

Cependant, comme la Municipalité l'indiquait dans le rapport-préavis N° 2014/2<sup>11</sup>, si les thèmes devant être traités dans le PCE sont d'ores et déjà connus (Olympisme, responsabilité sociale, développement de compétences, expression, bien-être et styles de vie sains), il est encore trop tôt pour lister quelles actions seront entreprises, quelles formes elles prendront et quelles technologies seront utilisées.

Le programme mis en place à Lausanne sera dans la continuité des deux précédents JOJ d'hiver et bénéficiera de leur expérience en la matière.

## 3.3 *Sites des JOJ*

Projet fédérateur pour l'ensemble du canton de Vaud, Lausanne 2020 est aussi innovant en matière de choix de sites de compétitions. En effet, profitant des toutes nouvelles dispositions de l'Agenda Olympique 2020, la décision a été prise (et avalisée par le CIO) d'organiser les épreuves de saut à ski et de biathlon sur le site des Tuffes, en France voisine, évitant ainsi la réalisation d'équipements nouveaux.

Lausanne 2020 s'articule autour de trois régions : Lausanne, les Alpes et le Jura.

### 3.3.1. *Lausanne*

Au centre du dispositif, Lausanne et sa région accueillent les compétitions de sports de glace (curling, hockey sur glace, patinage artistique, patinage de vitesse et patinage de vitesse sur piste courte – short track), le village olympique et le logement de la famille olympique, le PCE et le centre des médias. Il en ira de même des cérémonies d'ouverture, de clôture et protocolaires.

### 3.3.2. *Les Alpes*

Les stations des Diablerets, de Leysin et de Villars accueilleront le ski alpin, le ski cross et le snowboard.

<sup>11</sup> Cf. note 7.

### 3.3.3 *Le Jura*

La Commune du Chenit (sites de la Thomassette) accueillera les épreuves de ski de fond ; tandis que le biathlon, le saut à ski et le combiné nordique seront organisés en France, dans les installations modernes de Prémanon-Les Tuffes.

### 3.4 *Budget*

Le budget présenté lors de la candidature, d'un total de CHF 36'000'000.-, se veut prudent et réaliste. Ainsi, une réserve de 10% du total des dépenses budgétisées a été constituée pour parer aux imprévus. Les montants annoncés (et présentés dans le rapport-préavis N° 2014/2) restent d'actualité. Cependant, il incombe au COJOJ, dans les mois à venir, d'affiner ces chiffres et de présenter un budget définitif respectant ce cadre financier.

Pour mémoire, le budget provisoire pour Lausanne 2020 se présente ainsi :

POSTES	PRODUITS	CHARGES
SITES SPORTIFS		5'000'000
VILLAGE OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE		5'000'000
PROGRAMME CULTUREL ET EDUCATIF		2'600'000
RESSOURCES HUMAINES		6'000'000
TELECOMMUNICATION, PRODUCTION TV & INTERNET		2'600'000
TRANSPORTS		2'500'000
PUBLICITE ET PROMOTION		2'000'000
ADMINISTRATION		2'000'000
SECURITE ET SERVICES MEDICAUX		1'300'000
CENTRE DES MEDIAS		1'000'000
CEREMONIES		1'000'000
RESTAURATION		850'000
EVENEMENTS PREOLYMPIQUES		500'000
AUTRES DEPENSES (dont divers et imprévus)		3'650'000
SPONSORING	5'250'000	
SUBVENTION VILLE DE LAUSANNE	8'000'000	
SUBVENTION ETAT DE VAUD	8'000'000	
SUBVENTION CONFEDERATION	8'000'000	
CONTRIBUTIONS DIVERSES (CIO, communes hôtes)	6'000'000	
RECETTES DIVERSES	750'000	
<b>TOTAL</b>	<b>36'000'000</b>	<b>36'000'000</b>

## 4. *Aspects financiers*

Dans sa séance du 18 mars 2014, votre Conseil a accepté le principe de l'octroi au COJOJ d'une subvention de CHF 8'000'000.- et d'une garantie de couverture de déficit, étant entendu que dites subvention et garantie de couverture de déficit doivent faire l'objet, en cas de succès de la candidature lausannoise, d'une demande formelle d'octroi. Tel est donc l'objet du présent préavis.

#### **4.1 Subvention**

Il importe de rappeler qu'à l'opposé des Jeux Olympiques, qu'ils soient d'été ou d'hiver, les JOJ ne jouissent pas de la même notoriété et de la même visibilité planétaire. Il est donc illusoire de tabler sur une couverture des dépenses par les seuls droits TV ou le sponsoring. C'est pourquoi, le montant du soutien demandé à Lausanne, au canton de Vaud et à la Confédération représente près des deux tiers de la colonne « produits » du budget. A cet effort des collectivités publiques, il convient d'ajouter une très importante contribution du CIO de plus de cinq millions de francs.

Il est vrai que sans l'engagement financier des pouvoirs publics, les JOJ ne pourraient avoir lieu. Toutefois, cette part prépondérante du financement public dans le budget des JOJ, de Lausanne 2020 en particulier, permet de garantir la tenue de Jeux à taille humaine et destinés à promouvoir des valeurs auxquelles la Municipalité adhère. Quant au retour sur investissement, il consistera avant tout en un impact sur l'image de la Ville et du Canton en Suisse et dans le monde sportif national et international. L'image de la Ville s'en trouvera également impactée positivement dans le domaine de la promotion du sport comme élément de cohésion sociale chez les jeunes et dans le domaine de la promotion de ses hautes écoles.

La subvention, qui permettra le fonctionnement du COJOJ, sera versée de manière échelonnée entre 2016 et 2020 (cf. tableau au chapitre 6.1.2), sur la base d'un budget détaillé établi par le COJOJ.

La gestion de la trésorerie se fera de concert entre les diverses entités porteuses de subventions.

#### **4.2 Garantie de couverture de déficit**

Certains éléments influant l'équilibre du budget d'une telle manifestation restent, malgré tout, aléatoires et ne peuvent être connus précisément que peu avant ou seulement durant son déroulement (engouement du public, merchandising, etc.). Ces incertitudes se retrouvent lors de tout grand événement sportif ou culturel. Cependant, elles ne doivent en rien perturber l'organisation et la tenue des JOJ. C'est pourquoi, les autorités cantonales et communales se sont engagées à garantir de façon illimitée la couverture d'un éventuel déficit. Ce principe a été accepté par votre Conseil dans sa séance du 18 mars 2014 et par le Grand Conseil, le 10 juin 2014.

Pratiquement, si, à l'issue de la manifestation et après vérification par un organe indépendant, les comptes des JOJ présentent un excédent de dépenses, Lausanne et le Canton de Vaud s'engagent à le combler de manière paritaire. Toutefois, si la quote-part de la Ville à cet excédent devait dépasser CHF 100'000.-, le Conseil communal serait saisi d'un préavis ad hoc, selon les règles financières en vigueur.

#### **4.3 Suivi et contrôle financier**

Les représentants de la Municipalité au sein du Comité exécutif des JOJ interviendront afin qu'une commission financière soit mise sur pied. Cet organe, à l'instar de celui mis en œuvre lors de la Gymnastrada, sera composé de professionnels indépendants et rapportera directement et à intervalles fixes au Comité exécutif, chargé de faire lui-même un rapport régulier à la Municipalité. Ce dispositif permettra le suivi de la situation financière et l'évaluation de son adéquation au budget.

#### **4.4 Collectivités publiques partenaires**

##### **4.4.1. Confédération suisse**

Les autorités fédérales, au travers du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DPPS), ont activement participé à la réussite de la candidature de Lausanne 2020. Aujourd'hui, sur la base de la loi sur l'encouragement du sport et de

l'ordonnance sur l'encouragement du sport<sup>12</sup>, elles élaborent un message aux Chambres fédérales pour l'attribution d'une subvention égale à celles octroyées par Lausanne et le canton de Vaud, ainsi qu'une garantie de couverture de déficit. Dit message comprendra également une demande de soutien financier à la tenue, en 2021, des Universiades d'hiver à Lucerne.

#### 4.4.2. *Canton de Vaud*

Pour autant que le choix d'organiser les JOJ se porte sur Lausanne 2020, le Grand Conseil octroyait par décret, le 10 juin 2014, au Conseil d'Etat un montant de CHF 8'000'000.- pour soutenir le financement de fonctionnement du COJOJ, ainsi qu'une garantie de couverture de déficit. La victoire de la candidature lausannoise a permis l'entrée en force de ce décret. Comme dans le cas de Lausanne, le versement de la subvention se fera de manière échelonnée entre 2016 et 2020. Les conditions d'activation de la garantie de couverture de déficit sont identiques à celles de Lausanne.

### 5. **Prestation des collectivités publiques**

La tenue dans notre pays de manifestations sportives internationales de grande ampleur (Euro 2008, Championnat du monde de hockey sur glace, Gymnaestrada) nécessite des dépenses et un travail de coordination considérables non seulement au niveau local, mais aussi régional, voire national. Certains domaines dans l'organisation de tels événements, ne peuvent être pris en charge par le seul secteur privé et demandent, au vu des compétences et moyens requis, une implication des collectivités publiques à tous les niveaux du système fédéral. Les JOJ ne feront pas exception.

#### 5.1 *Confédération*

Outre le domaine financier, présenté sous 4.3.1., la Confédération sera sollicitée aussi dans de nombreux domaines de sa compétence : diplomatie (facilitation dans l'accueil des délégations, des visas, des contacts avec les autorités françaises, etc.), sécurité (analyse des risques et contacts avec les services étrangers concernés) et logistique. Comme lors de Gymnaestrada ou de grand rendez-vous alpins (courses du Lauberhorn, par exemple), l'appui de l'armée sera demandé.

#### 5.2 *Canton de Vaud*

Lausanne 2020 ne seront pas seulement les Jeux d'une région, ils seront ceux de tout un canton. L'Etat de Vaud sera donc fortement impliqué dans son organisation. A l'instar de la Confédération, des demandes seront formulées dans des domaines de compétence qui lui sont propres, à savoir la sécurité, les affaires sanitaires, les routes, les transports publics, etc. Les autorités vaudoises auront également un rôle de facilitateurs pour les questions de visas, fiscales et administratives liées aux JOJ.

#### 5.3 *Lausanne*

Au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, le COJOJ aura besoin de prestations de la Ville de Lausanne. Outre une réponse aux besoins dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de l'assainissement et de la logistique, un soutien pourra être donné dans ceux de l'informatique, de la culture et de la mise en place de la manifestation.

Au vu de l'ampleur et de l'importance que revêtent pour Lausanne la tenue des JOJ sur son sol, la Municipalité, à l'instar de ce qui avait mis en place pour l'organisation et la tenue en 2011 de la World Gymnaestrada, a chargé le Service des sports de constituer un comité de projet interne à l'administration communale et à le placer sous la responsabilité d'une délégation municipale.

<sup>12</sup> Loi sur l'encouragement du sport (LESp), du 17 juin 2011 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2013) RS 415.0, article 17 ; ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp), du 23 mai 2012 (état au 1<sup>er</sup> décembre 2015), RS 415.01, article 72.

#### 5.4 *Autres collectivités publiques*

Les communes hôtes des compétitions, qu'elles soient dans les Alpes ou dans le Jura, seront, bien évidemment, sollicitées. Il en ira de même de celles sur le territoire desquelles se trouvent l'Unil et l'EPFL. La tenue en France voisine des épreuves de saut à ski et de biathlon impliquera, au vu de la structure politique et administrative de ce pays, l'intervention de tous ses échelons décisionnels (Paris, pour le niveau ministériel et l'emploi des intervenants que seront la Douane et la Gendarmerie, la Région, le Département et la Commune). Toutefois, comme indiqué plus haut, le COJOJ pourra, dans ses discussions avec les autorités françaises, bénéficier de l'appui de la Confédération.

### 6. Incidences sur le budget

#### 6.1 *Conséquences sur le budget d'investissement*

##### 6.1.1. *Plan des investissements*

Le plan des investissements pour les années 2016 à 2019 prévoit un montant de CHF 8'000'000.-, afin de soutenir financièrement le budget de fonctionnement du COJOJ.

##### 6.1.2. *Conséquences sur le budget d'investissement - Tableau*

(en milliers de francs)	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	200	575	850	4'700	1'675	8'000
Recettes d'investissements	0	0	0	0		0
<b>Total net</b>	<b>200</b>	<b>575</b>	<b>850</b>	<b>4'700</b>	<b>1'675</b>	<b>8'000</b>

#### 6.2 *Conséquences sur le budget de fonctionnement*

##### 6.2.1 *Charges d'intérêts*

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de huit millions de francs, s'élèvent à CHF 121'000.- par an, à compter de l'année 2016.

##### 6.2.2 *Charges d'amortissement*

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, soit 5 ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 1'600'000.- par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2017.

##### 6.2.3 *Charges d'exploitation*

Compte tenu des éléments présentés au chapitre 4 et ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2016 à 2020 sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
<b>(en milliers de francs)</b>						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
Charge d'intérêts	121.0	121.0	121.0	121.0	121.0	<b>605.0</b>
Amortissement	0.0	1'600.0	1'600.0	1'600.0	1'600.0	<b>6'400.0</b>
<b>Total charges suppl.</b>	<b>121.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>7'005.0</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
<b>Total net</b>	<b>121.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>1'721.0</b>	<b>7'005.0</b>



## 7. Postulats de MM. Yves Ferrari et Jean-Daniel Henchoz

La candidature de Lausanne à l'organisation des JOJ et leur organisation, en cas d'attribution, ont fait l'objet de deux postulats. L'un, de M. Yves Ferrari, intitulé « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... Un pas de plus vers la société à 2'000 W »<sup>13</sup>, l'autre, de M. Jean-Daniel Henchoz, intitulé « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse à l'occasion des JOJ 2020 »<sup>14</sup>.

Dans son texte, M. Ferrari demande à la Municipalité un rapport indiquant comment elle entend intégrer la durabilité environnementale dans le dossier de candidature pour l'organisation des JOJ, mais également, en cas d'attribution desdits Jeux à Lausanne, lors du choix et de la réalisation des infrastructures et durant les Jeux. Quant à M. Henchoz, il demande à la Municipalité, en collaboration avec les organisations œuvrant pour le sport handicap, d'étudier l'opportunité d'intégrer, sous une forme à déterminer, les jeunes athlètes atteints d'un handicap physique lors de Lausanne 2020.

Actuellement, la Municipalité ne peut, même partiellement, répondre aux demandes de MM. Ferrari et Henchoz. En effet, il est encore beaucoup trop tôt pour pouvoir dire, aujourd'hui, quels moyens seront utilisés pour transporter les athlètes ou les spectateurs sur les différents sites de compétitions, quelle sera la provenance (et les conditions de fabrication) de l'éventuel merchandising ou comment seront compensées les émissions de CO<sub>2</sub>, pour ne citer que quelques exemples de la liste des questions posées par M. Ferrari. Quant à la participation d'athlètes handicapés physiques à Lausanne 2020, il est, là aussi, trop tôt pour savoir si cela sera possible et, si oui, sous quelle(s) forme(s). Les réponses à ces deux problématiques devront être élaborées en étroite collaboration avec le COJOJ et d'autres partenaires. C'est pourquoi, ces deux initiatives feront l'objet d'un traitement ultérieur.

## 8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/21 de la Municipalité, du 24 mars 2016;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'000'000.- pour soutenir le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne dans le financement de son budget de fonctionnement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de prendre acte qu'en cas de dépassement de plus de chf 100'000.-, en faveur du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne, en

<sup>13</sup> Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2014 et directement renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 6 mai de la même année. BCC 2013-2014, tome II, pp. 940-942.

<sup>14</sup> Déposé le 26 août 2014 et directement renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 7 octobre de la même année. BCC 2014-2015, tome I, à paraître.

raison de la garantie de couverture de déficit par la Ville, une demande de crédit complémentaire par le biais d'un préavis devra être sollicitée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Maurice Calame (PLR), Cédric Fracheboud (UDC), Benoît Gaillard (Soc.), François Huguenet (Les Verts), Sarah Neumann (Soc.), Léonore Porchet (Les Verts), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

### **Rapport photocopié de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur**

*La commission s'est réunie le mercredi 18 mai à 10 heures 30 en la salle de conférence N° 157 du bâtiment administratif de Flon-Ville.*

Pour la Commission	M.	Jean-Daniel Henchoz, rapporteur
	M.	Eddy Ansermet (en remplacement de Mme D. Wild)
	M.	Maurice Calame
	M.	Cédric Fracheboud
	M.	Benoît Gaillard
	M.	François Huguenet
	Mme	Sarah Neumann
	Mme	Léonore Porchet (en remplacement de Mme S. Michaud Gigon)
	M.	Jacques-Etienne Rastorfer
Absente	Mme	Lauriane Bovet
Pour la Municipalité	M.	Marc Vuilleumier, directeur SIPP
Pour l'Administration	M.	Patrice Iseli, chef du Service des sports
	M.	Nicolas Pittet, adjoint au chef de service, Service des sports que nous remercions vivement pour ses notes de séance.
Invité	M.	Ian Logan, directeur général COJOJ 2020

### **Présentation du préavis**

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, le rapporteur propose qu'elle se déroule de la manière suivante : présentation du préavis par la Municipalité, puis que M. Logan, directeur général des JOJ présente sa vision des Jeux, discussion générale et, enfin, avant le vote des conclusions, étude détaillée du préavis N° 2016/21.

M. Vuilleumier rappelle que le 18 mars 2014 (rapport-préavis 2014/2), le Conseil communal acceptait l'octroi d'un crédit d'investissement d'un million de francs pour le dépôt d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 (ci-après JOJ). Dans le cadre de cette demande, poursuit-il, la Municipalité indiquait son intention, en cas de désignation de Lausanne pour l'organisation des JOJ, de présenter une demande d'octroi de subvention et de garantie de couverture de déficit en faveur du comité d'organisation des JOJ. Tel est le but du présent préavis.

En ce qui concerne le COJOJ, après avoir mentionné qu'il s'agit d'une association (article 60 et suivants du Code civil), dont les statuts ont été approuvés et signés en novembre

2015, M. Vuilleumier indique que son président est M. Patrick Baumann (précédemment président du comité de candidature). S'agissant de sa structure, il précise qu'outre l'assemblée générale, organe suprême de toute association, elle comprend :

- un *comité exécutif*, qui assure la conduite stratégique (composé du président, de trois conseillers d'Etat, de trois conseillers municipaux, du président de Swiss Olympic, d'un représentant de la Confédération, d'une personnalité des milieux économiques et d'une personnalité des milieux sportifs),
- une *direction générale* (à la tête de laquelle se trouve M. Logan et qui, au fil du temps, va monter en puissance),
- un *comité consultatif des experts* (acteurs nécessaires à la réussite des JOJ dans des domaines comme le sponsoring, le tourisme, les questions environnementales, etc.),
- un *comité de l'innovation* (technologie, nutrition, éducation, etc.)
- un *conseil des athlètes* (expertise dans le domaine sportif et représentation des intérêts des athlètes au sein du COJOJ).

Pour M. Vuilleumier, il importe de ne pas confondre Jeux olympiques « classiques » et JOJ. Outre les montants engagés (milliards de francs pour les uns, 36 millions de francs pour les autres) et le nombre de participants (11'000 pour les JO d'été « classiques » et environ 1'500 attendus pour les JOJ de 2020), il insiste sur le fait que la différence réside aussi dans les demandes faites par le CIO d'utiliser au maximum des installations existantes (donc d'éviter la réalisation d'infrastructures nouvelles), d'éviter les dépenses somptuaires (Jeux à visage humain) et de mettre en place un programme culturel et éducatif à l'intention des participants. Il y va d'une universalité de l'événement.

M. Logan, après avoir indiqué qu'il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars dernier, explique qu'il a pris contact avec l'ensemble des partenaires concernés et a visité les différents sites retenus pour les JOJ. Il a, ajoute-t-il, aussi eu l'opportunité de se rendre aux JOJ de Lillehammer et de discuter avec les responsables de ces Jeux.

S'agissant des montants sollicités auprès de la Ville de Lausanne, mais aussi auprès du Canton de Vaud et de la Confédération (montants identiques), M. Logan insiste sur la solidité et le détail du budget présenté et indique qu'ils serviront à organiser les JOJ. Toujours à propos du budget, il tient à préciser que contrairement aux montants alloués par les pouvoirs publics (à disposition pour financer les différents postes du budget), le montant alloué par le CIO ne peut être affecté qu'à des postes particuliers liés à l'exploitation des JOJ (nourriture, logement, par exemple).

Maintenant, pour lui, il s'agit, en se basant sur le dossier établi lors de la candidature, de monter l'équipe nécessaire à la réalisation de ces Jeux. Il insiste sur la nécessité de se baser sur le dossier de candidature pour aller de l'avant. Pour lui, ce dossier est complet et bien fait ; il serait donc faux de le remettre en cause, de vouloir le changer.

M. Logan rappelle que le cœur des Jeux olympiques, qu'ils soient « classiques » ou de la jeunesse, réside dans la cérémonie d'ouverture, les compétitions sportives et la cérémonie de clôture. Dans le cas des JOJ, s'ajoute, et pour lui c'est très important, le programme culturel et éducatif. Ce programme, explique-t-il, permet aux participants d'interagir et, pour Lausanne, d'être une magnifique opportunité pour présenter le système éducatif suisse et la richesse culturelle de la région.

Sur la base du dossier, M. Logan a indiqué à ses interlocuteurs les quatre thématiques communes à chaque site : le sport (pratiqué sur le site) ; les infrastructures/logistique/transports ; la sécurité (même si, au vu de l'expérience de Lillehammer, elle doit être « soft », il faut être prêts au cas où) et l'événement (y compris culture et éducation). Selon ses termes, il s'agit d'une conduite décentralisée.

Au niveau des échéances, il signale qu'il doit se calquer sur le rythme fixé par le CIO et que ce dernier attend de lui la présentation en octobre prochain d'un dossier d'organisation des JOJ (comprendre : d'un point de vue organisationnel du dossier de candidature).

Il conclut en insistant sur le caractère exceptionnel de cette aventure et de l'opportunité offerte à Lausanne de pouvoir montrer au monde l'endroit fantastique qu'elle est. Pour lui, il importe d'aller au-delà des dix jours des JOJ, que l'héritage des jeux ne soit pas qu'architectural mais aussi et surtout au niveau des mentalités et des comportements tant sur le plan culturel qu'en matière d'image.

*La discussion générale est ouverte*

Une commissaire salue l'enthousiasme de M. Logan et relève la complexité de la gouvernance d'un tel projet. Outre des informations complémentaires sur le programme culturel et éducatif, elle désire savoir où en est la recherche de sponsors.

M. Logan estime que les recettes liées aux sponsors pourront être supérieures à celles inscrites dans le budget. Cependant, au vu des conditions très strictes fixées par le CIO (les sponsors ne peuvent être visibles sur les sites de compétition), il considère que cela sera un défi et qu'il faut aborder les sponsors d'une autre manière. Pour lui, il faut faire une approche sur trois ans et jouer sur le logo YOG-DNA (ADN des Jeux olympiques de la Jeunesse).

Un commissaire ne doute pas que s'il le faut un ou des « plan(s) B » pourra/pourront être activé(s). Toutefois, il exprime son inquiétude quant à l'absence de neige le moment venu.

M. Logan explique qu'outre les systèmes classiques d'enneigement artificiel (canons à neige), tels que prévus dans certains lieux, il existe des fermes à neige, qui permettent la conservation durant une année de la neige naturelle (la neige naturelle est recouverte d'une couche de 50 cm de sciure, qui forme une croûte enlevée juste avant utilisation. Après une année, seule une perte de 10 % de la masse totale est enregistrée). Il indique que les Tuffes disposent déjà d'une telle installation et que la Vallée de Joux y pense. Et, ajoute-t-il, si par malheur, il ne devait pas y avoir de neige, des solutions de repli, pour une centaine de compétiteurs, sont tout à fait possible ailleurs en Suisse. Façon de faire qui s'inscrit dans la pensée du CIO : Crédibilité, Durabilité, Jeunesse.

Une commissaire, après avoir rappelé son soutien inconditionnel aux Jeux olympiques (sous toutes leurs formes) et s'être réjouie de la conduite de ce projet par une personne aussi enthousiaste que M. Logan, se doit, en temps que représentante du parti ayant déposé un des postulats dont il est fait mention dans ce préavis, de regretter qu'il ne puisse y être répondu maintenant et de s'étonner de ne rien entendre (de M. Logan) ou de ne rien lire (dans le préavis) à propos de la durabilité et des questions environnementales. Elle aimerait donc en savoir plus à ce sujet et savoir qui est/sera en charge de ces questions.

M. Vuilleumier tient à souligner que l'absence de réponses aux deux postulats vient de la volonté de la Municipalité d'y répondre de façon complète et crédible et non pas de présenter quelque chose de creux. S'agissant plus précisément des questions environnementales, il relève qu'aujourd'hui il est impensable de les mettre de côté et qu'une manifestation de ce type, axée sur la jeunesse, l'éducation et la culture, se doit d'être à la pointe dans le domaine de la durabilité. Cela fait aussi partie de l'héritage qui doit être légué par les JOJ. C'est pourquoi, précise-t-il, au sein du comité des experts seront présents des spécialistes de la mobilité, du développement durable et des questions environnementales.

M. Logan estime que ces Jeux se doivent d'être exemplaires et aller bien au-delà des recommandations du CIO en la matière. Pour lui, une part importante de l'héritage des Jeux passe par là. La durabilité est un point important. Il cite comme exemple le domaine de la nutrition et souligne l'impact que cela pourrait avoir sur 1'500 ambassadeurs potentiels.

Un commissaire désire avoir quelques précisions sur deux points. Le premier concerne l'accessibilité du site français des Tuffes en hiver et le second porte sur d'éventuelles charges financières supplémentaires devant être supportées par Lausanne (au travers des budgets des services). Il conclut en faisant remarquer que le sentiment qu'il a en lisant le préavis N° 2016/21 est qu'il n'y a que peu de différences avec le rapport-préavis N° 2014/02.

M. Vuilleumier constate que dans un projet de cette envergure, éclaté sur de nombreux sites, la question de la mobilité et les problèmes qui peuvent en découler, est un sujet prioritaire. Pour lui, cependant, il est encore trop tôt pour donner une réponse définitive. Par contre, il tient à souligner l'importance, d'un point de vue non seulement de relations transfrontalières, mais surtout environnemental, de pouvoir disposer du site des Tuffes et ainsi de ne pas devoir réaliser des infrastructures qui auraient été peu utilisées par la suite.

En ce qui concerne le soutien de Lausanne à la tenue des JOJ, en particulier de son administration, et les éventuelles conséquences financières de ce soutien (en plus de ce qui est alloué au travers du préavis N° 2016/21), le directeur SIPP rappelle que sans les différents apports de l'administration communale de nombreuses manifestations ne pourraient être tenues et que, bien évidemment, il en ira de même pour les JOJ. M. Vuilleumier conclut en relevant que les JOJ pourront bénéficier du soutien des 1'400 bénévoles inscrits auprès du réseau des Volontaires sportifs lausannois.

Un commissaire remercie M. Logan pour sa présentation et informe la commission qu'il acceptera les demandes formulées dans le préavis N° 2016/21. Mais, avant cela, il désire quelques explications sur certains points figurant dans ledit préavis :

- Dans le dossier de candidature le montant du budget, exprimé en US\$, s'élève à 42 millions, soit, 37 millions de francs suisses. Or, dans le préavis le budget est de 36 millions de francs ; pourquoi cette différence ?
- Aucun poste « billetterie » n'apparaît dans le budget, il en va de même pour les droits TV ; les recettes éventuelles de ces postes sont-elles « noyées » dans le poste « recettes diverses » ?

A propos de ce poste budgétaire, il (le commissaire) s'étonne de la modestie du montant inscrit. Il conclut en demandant comment le COJOJ va intégrer les procédures liées aux marchés publics et regrette que le préavis ne mentionne pas l'impact qu'aura l'organisation de ces jeux sur l'économie locale (achats de services, etc.).

MM. Vuilleumier et Logan expliquent que la différence entre les deux montants exprimés en francs provient du taux de change utilisé et d'une redéfinition du taux d'inflation. Quant aux postes « billetterie » et « droits TV », ils conviennent que des recettes supplémentaires doivent être envisagées. A la décharge de celles et ceux qui lors de l'établissement du budget ont inscrit un montant modeste sous la rubrique « recettes diverses », ils indiquent que les JOJ de 2020 seront les troisièmes du genre et que celles et ceux en charge du dossier de candidature ne disposaient pas de beaucoup de recul pour établir des budgets cohérents puisqu'à cette date seuls les JOJ d'Innsbruck avaient eu lieu et qu'il s'était agi de Jeux très locaux, sans quasiment de publicité.

En ce qui concerne l'assujettissement (ou non) de l'association au droit des marchés publics, MM. Vuilleumier et Logan avouent leur ignorance en la matière et indiquent qu'ils vont se renseigner.

Un commissaire soutient ce préavis et remercie M. Logan pour ses réponses et son exposé. Son seul regret, poursuit-il, ne concerne pas le préavis en lui-même, mais le fait qu'une fois qu'il aura été approuvé en plénum, le Conseil communal sera mis de côté. Par conséquent, il souhaiterait que le Conseil puisse être, malgré tout, associé à ce dossier.

M. Vuilleumier comprend tout à fait le souci exprimé par ce commissaire et estime que la Commission municipale des sports (CMS) aurait là toute sa raison d'être.

Le rapporteur constate que la parole n'est plus demandée et passe à l'étude détaillée du préavis N° 2016/21.

1.- *Objet du préavis*

Aucun commentaire.

2.- *Les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lausanne*

Le rapporteur désire connaître la nature de l'héritage légué par les JOJ d'Innsbruck ou de Lillehammer.

M. Vuilleumier répond que dans le cas de Lillehammer, le village olympique (des maisons en bois) a été converti en logements pour étudiants.

Un commissaire désire savoir quel a été l'héritage financier de ces mêmes JOJ.

M. Logan indique que les JOJ de Lillehammer et d'Innsbruck ont généré un bénéfice.

3.- *Du comité de candidature au comité d'organisation*

Une commissaire, s'agissant de la gouvernance de ces Jeux, désire savoir à qui, entre le COJOJ, le CIO et d'autres, appartient le dernier mot et si des engagements ont déjà été pris avec les différentes régions et/ou communes concernées.

MM. Vuilleumier et Logan expliquent que la gouvernance de ces Jeux suit le processus normal d'une association : le pouvoir suprême réside dans l'assemblée générale et le comité exécutif se voit déléguer un certain nombre de ces pouvoirs. Pour eux, il paraît évident, au vu de sa composition, que le comité exécutif aura un rôle important à jouer dans les orientations à donner, après avoir discuté avec la direction générale et les comités d'expert. Bien entendu, ajoutent-ils, tout ceci doit répondre à un cadre, un cahier des charges, fixé par le CIO et suivi par la commission de coordination des Jeux. Enfin, ils rappellent qu'à l'issue de la cérémonie lors de laquelle Lausanne a été désignée pour l'organisation des JOJ de 2020, un contrat a été signé pour la tenue desdits JOJ.

En ce qui concerne les régions et les communes, rien n'est encore formellement signé.

Une commissaire se réjouit que le site de Dorigny accueille non seulement le programme culturel et éducatif mais aussi la famille olympique et le centre des médias. Cependant, les JOJ ayant lieu durant la période des examens universitaires, ne faut-il pas, selon elle, craindre des interférences avec les étudiants en pleine révision et préparation desdits examens.

M. Logan tient à la rassurer en lui indiquant qu'il vient de faire le tour de l'ensemble des installations de Dorigny avec les responsables de l'UNIL et de l'EPFL afin de déterminer les surfaces et les lieux nécessaires à l'accueil des JOJ, tout en prenant en compte, entre autres, les inquiétudes émises. Il se réjouit de pouvoir dire que la place est suffisante pour l'accueil des uns et permettre aux autres (les étudiants) de préparer leurs examens en toute sérénité. Il en sera de même pour les étudiants de l'EHL.

Une commissaire désire, à la lecture de la phrase suivante (3.2.3 *Sports pratiqués*, dernière phrase du deuxième paragraphe) : « *Le CIO compte également sur Lausanne 2020 pour dynamiser le concept des JOJ d'hiver.* »

M. Vuilleumier estime qu'il importe de trouver, lors de ces jeux, un équilibre entre l'excellence dans le sport (ce qui caractérise l'olympisme) et les aspects culturels et éducatifs, tout en évitant l'écueil du gigantisme. Ainsi, poursuit-il, il est tout à fait possible d'imaginer la réalisation, sur la base de nouvelles technologies, d'épreuves de bob en milieu urbain sans devoir passer par des installations démesurées et douteuses d'un point de vue environnemental. Outre cet aspect, lié aux sports, M. Vuilleumier explique qu'il appartiendra au COJOJ de développer, d'une manière originale, en créant l'événement, un état d'esprit particulier, les aspects éducatifs et culturels.

Le rapporteur, sur la base des propos qui viennent d'être tenus, se demande si, en lieu et place de médailles, il ne serait pas possible d'attribuer des bourses permettant à leurs bénéficiaires d'aller plus loin dans la pratique de leur(s) sport(s).

M. Logan indique que, s'agissant de l'attribution de médailles lors des compétitions sportives, il est peu vraisemblable que le CIO accepte leur suppression. Toutefois, dans le cadre du programme éducatif et culturel, il annonce que le COJOJ planche sur la réactivation d'une idée de Pierre de Coubertin, une forme de pentathlon culturel, et qu'en lieu et place de médailles, les vainqueurs se verraient attribuer des bourses. M. Logan conclut en relevant qu'une telle idée, encore à l'état embryonnaire, répondrait aux attentes du CIO.

#### 4.- *Aspects financiers*

Un commissaire, après avoir cité la dernière phrase de ce chapitre (« *La gestion de la trésorerie se fera de concert entre les diverses entités porteuses de subventions.* »), désire savoir comment, pratiquement, cela va se faire, qui sera en charge de contrôler la trésorerie du COJOJ.

M. Vuilleumier répond que, sur la base de l'expérience acquise lors de la Gymnaestrada en 2011, une commission ad hoc sera mise sur pied. D'ailleurs, précise-t-il, le détail de ce mode de faire est présenté sous 4.3. *Suivi et contrôle financier* du présent préavis. Quant au versement de la subvention, il précise qu'il sera échelonné et sera fait en concertation avec les autres partenaires institutionnels, à savoir le Canton de Vaud et la Confédération.

Un commissaire désire savoir si des garde-fous et autres signaux d'alarmes seront mis en place afin que les autorités puissent réagir dans les meilleurs délais.

M. Vuilleumier estime que, pour lui, la mise en place d'une commission financière telle que celle décrite sous 4.3 *Suivi et contrôle financier* répond au souci légitime exprimé.

Un commissaire, rappelant que les JOJ de Lillehammer et d'Innsbruck s'étaient soldés par un bénéfice et constatant que dans le préavis il n'est seulement fait mention que de ce qui se passerait en cas de pertes, désire savoir ce qui est prévu en cas, au contraire, de bénéfice.

M. Iseli, répond que l'article 48 des statuts du Comité d'organisation pour les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 (COJOJ) précise qu'en cas de d'excédent (bénéfice) celui-ci sera restitué au Canton de Vaud, à la Ville de Lausanne et à d'autres éventuels pouvoirs publics au prorata de leurs apports respectifs.

#### 5.- *Prestation des collectivités publiques*

Un commissaire relève que le COJOJ aura besoin de prestations de la Ville de Lausanne et désire savoir si ces prestations seront financées au travers du budget ordinaire ou est-ce que des demandes particulières seront présentées, en temps voulu, au Conseil communal.

M. Iseli, après avoir insisté sur le fait que nous nous trouvons quatre ans avant la manifestation et qu'il était ainsi pour lui impossible de répondre de façon définitive, relève, au vu de la pratique actuelle, que ces prestations seront financées par le budget ordinaire des services concernés.

#### 6.- *Incidences sur le budget*

Le rapporteur s'étant interrogé sur la présence dans le tableau figurant sous 6.2.3 d'un montant d'intérêt identique chaque année, y compris en 2016, un commissaire membre de la COFIN lui répond en expliquant que la marge d'autofinancement, soit la capacité d'investissement sans recours à l'emprunt, n'est connue qu'en fin d'année (comptes définitifs), les procédures en matière de comptabilité publique prévoient que dans toute demande d'investissement une charge d'intérêt théorique moyen soit décomptée, pour faire comme si l'investissement devait être couvert par un emprunt.

*7.- Postulats de MM. Yves Ferrari et Jean-Daniel Henchoz*

Une commissaire, comme indiqué lors de la discussion générale, n'est pas très satisfaite de l'absence de réponse au postulat de M. Ferrari. Elle aurait espéré qu'une réponse aux questions posées dans ce texte puisse servir de guide non seulement pour la candidature lausannoise, mais aussi pour la tenue des Jeux eux-mêmes.

M. Vuilleumier comprend l'aspect frustrant que peut avoir l'absence, aujourd'hui, d'une réponse aux demandes formulées par M. Ferrari. Cependant, il estime qu'il eût été malhabile de la part de Lausanne de venir avec un concept déjà entièrement « ficelé » et de l'imposer aux autres partenaires. Toutefois, sur la base de ce qui a été relevé lors de la discussion générale, le directeur SIPP est convaincu qu'une attention toute particulière sera donnée aux aspects environnementaux et de développement durable quel que soit le domaine concerné : logements, transports, logistique, etc. M. Vuilleumier est persuadé que le concept qui sera développé pour et appliqué lors des JOJ sera exemplaire et permettra de répondre de façon satisfaisante à M. Ferrari. En tous cas, ajoute-t-il, de façon plus satisfaisante que si la réponse avait été rédigée dans le cadre de ce préavis, quatre ans avant la tenue des Jeux.

M. Iseli rappelle que lors du dépôt du postulat, il importait de présenter, dans les temps, le dossier de candidature (qui est la réponse détaillée à un nombre important de questions posées par le CIO) et que l'établissement, sur la base des demandes et questions formulées par M. Ferrari, d'un véritable concept environnemental, aurait demandé des ressources considérables alors que nul ne pouvait savoir si le dossier lausannois passerait la rampe et sortirait vainqueur face à Brasov.

Une fois les JOJ attribués, poursuit le chef du Service des sports, il eût été possible de formuler une réponse. Cependant, précise-t-il, entre août 2015 et aujourd'hui, il a fallu « digérer » la victoire et entreprendre la mise sur pied des structures nécessaires à l'organisation de cet événement (création de l'association, recherche d'un directeur général, etc.). Toutefois, souligne-t-il, l'initiative de M. Ferrari n'a pas été oubliée. M. Iseli indique qu'il a eu des réunions avec son collègue en charge du DEVCOM, administrativement les questions de développement durable dépendent de ce service, pour déterminer la meilleure réponse à donner et s'il fallait l'intégrer à la demande objet de la présente séance. Finalement, la décision a été prise de présenter un concept abouti, viable et élaboré en collaboration avec le COJOJ et non pas quelque chose de large et creux. Néanmoins, le chef du Service des sports est tout à fait conscient que le texte présenté peut être jugé insatisfaisant.

M. Iseli conclut en indiquant que ses explications valent également pour la réponse (ou la non-réponse) au postulat de M. Henchoz.

Le rapporteur, en sa qualité d'auteur de l'autre initiative concernée par le chapitre 7, indique qu'il a pris contact avec celles et ceux dans le sport suisse qui s'occupent du sport handicap, afin de déterminer le nombre de jeunes qui pourraient être concernés par une participation aux JOJ de 2020. Il apparaît, souligne-t-il, que s'agissant de handicapés physiques (comme indiqué dans son postulat), seul un jeune en Suisse serait concerné. Il ajoute qu'il en irait de même en Autriche et en Allemagne. C'est pourquoi, M. Henchoz désire revenir auprès du Conseil pour que le postulat soit modifié et qu'il soit étendu aux personnes en situation de handicap mental. A ce propos, il relève que dans le cadre des Special Olympics, les prochains National Winter Games auront lieu à Villars en 2020 et qu'il y a là une opportunité à ne pas négliger.

M. Iseli, après avoir indiqué que les Jeux paralympiques (handicapés physiques) ne dépendent pas du CIO, relève qu'il appartiendra à Lausanne 2020 – dans le cadre de sa mission de dynamiser le concept des JOJ d'hiver – de présenter quelque chose de neuf et de créatif et que, comme le signale le président, des pistes existent. Toutefois, M. Iseli rend la commission attentive au fait que l'intégration du sport handicap ne doit absolument pas



être un prétexte ou un alibi et que, par conséquent, cela doit être fait avec sérieux et que cela n'est pas simple.

Il conclut en signalant que les coûts liés à la tenue d'épreuves handisports ne sont pas compris dans le budget d'organisation des JOJ et qu'il serait alors peut-être nécessaire de venir devant le Conseil avec une demande spécifique.

M. Vuilleumier estime qu'il faut maintenant faire mûrir tout ceci et présenter le résultat dans le cadre de la réponse définitive au postulat du président.

Avant de procéder au vote des conclusions, le rapporteur remercie M. Logan pour sa contribution au débat et prend congé de lui.

#### 8.- *Conclusions*

Le président passe ensuite au vote des conclusions du préavis N° 2016/21, en les séparant en deux groupes : les conclusions 1 à 3 formant un tout, la conclusion 4 étant séparée

*Au vote, les conclusions 1 à 3 du préavis N° 2016/21 sont acceptées par*

9 « OUI »

0 « NON »

0 « Abstention »

*Au vote, la conclusion 4 du préavis N° 2016/21 sont acceptées par*

8 « OUI »

0 « NON »

1 « Abstention »

La séance est levée à 12h25.

#### Discussion

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur** : – En m'accordant, mardi passé, les circonstances atténuantes liées au fait que je n'ai pas appréhendé le rite de traitement des urgences prévues à l'ordre du jour et en ralentissant M. le président dans sa course à traiter le plus d'urgences possible, ce léger différé m'offre un podium de choix, sans prétendre à l'une ou l'autre de ses marches.

Après l'enthousiasme du 31 juillet 2015 qui, à l'occasion de la 128<sup>e</sup> session du CIO tenue à Kuala Lumpur, faisait de Lausanne la ville lauréate des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, c'est dans le même état d'esprit que la commission N° 27 a examiné ce préavis. Sans anticiper sur l'issue de ses travaux, je me dois de dire que ce préavis, visant l'octroi d'une subvention et une garantie de déficit, a valeur de flamme prémonitoire à cet événement, que les Lausannois, les Vaudois, les Suisses destinent à la jeunesse du monde.

Lausanne 2020 doit permettre de fédérer toute une région et tout un pays derrière un seul et même projet, où se confondront sport, culture et échanges des valeurs fondamentales de l'olympisme. Lausanne peut faire ceci de manière magnifique.

J'en reviens maintenant à notre préavis. Je dois des remerciements très particuliers au préposé aux notes de séance, M. Nicolas Pittet. En effet, la commission s'est réunie le 18 mai ; les notes brutes de décoffrage m'ont été adressées le 19 mai et les notes définitives le 20 mai. Ceci dit, je n'ai rien à rajouter à mon rapport, monsieur le président.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.)** : – La séance de commission consacrée à ce préavis a permis à tous les présents, comme l'a dit notre président rapporteur, de ressentir le bel enthousiasme concernant ce projet, mais également le challenge que représente l'organisation d'un tel événement dans notre région. Il est donc à présent nécessaire et

indispensable d'allouer la subvention requise, afin que l'équipe de réalisation puisse se constituer et avancer concrètement.

Par rapport au projet qui nous a été présenté, le groupe socialiste se réjouit de connaître en détail le programme qui sera dédié à la culture et à l'éducation autour de ces Jeux olympiques de la Jeunesse, et de voir comment les citoyens lausannois pourront concrètement prendre part à cet événement.

Nous saluons aussi le fait que le projet puisse se réaliser en coopération avec toute une région, et en utilisant quasi exclusivement des structures existantes, ou à rénover pour l'occasion. Les rares structures qui seront construites spécifiquement, en particulier le village olympique, trouveront très facilement un usage à long terme au vu du manque de logements pour étudiants dans notre agglomération. Nous attendons toutefois, et dans les meilleurs délais, une réponse au postulat de M. Yves Ferrari sur les questions de durabilité environnementale des infrastructures prévues.

Enfin dans un événement d'une telle envergure, il importe d'être attentif à mesurer les risques. Nous formulons donc le vœu que la gouvernance mise en place permette d'ajuster les options prises, s'il devait en être besoin, dans des délais raisonnables pour que ces Jeux olympiques de la Jeunesse soient réussis à tous points de vue. En conclusion, le groupe socialiste, comme la commission, soutiendra ce préavis.

**M. François Huguenet (Les Verts) :** – Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais relever qu'il s'agit, sauf erreur de ma part, du dernier match de Marc Vuilleumier devant le Conseil communal. Je voulais profiter de l'occasion pour saluer son engagement pour le sport lausannois au cours de ces dix dernières années. Un grand merci en mon nom et au nom du groupe des Verts.

Maintenant sur cette dernière balle de match à 8 millions que représente le préavis 2016/21, il faut dire qu'elle est raisonnable et, surtout, qu'elle en vaut la peine. Autant les Jeux olympiques peuvent poser problème pour une ville de la taille de Lausanne, autant l'enthousiasme politique me semble tout à fait mérité pour les Jeux olympiques de la Jeunesse, manifestation rafraîchissante et attendue. Le préavis est bien documenté, les échanges en commission furent tout à fait convaincants. Je le soutiendrai avec plaisir, comme le fera le groupe des Verts dans sa très grande majorité.

Je relève brièvement trois points, qui méritent, à mon sens, quelques explications complémentaires, ou un certain suivi politique ces prochaines années. Le premier point est lié au retour sur investissement que cette manifestation devrait, sans doute, offrir à l'économie lausannoise et vaudoise. Ce point n'est pas détaillé dans le préavis. En ce qui me concerne, c'est un tort. Il serait intéressant de montrer que, dans le cadre de ces grandes manifestations, il n'y a pas que le coût pour la collectivité, mais aussi un intérêt pour les entreprises de la région. Sur les 36 millions du budget, il est prévu de consacrer 6 millions aux ressources humaines et 30 millions au reste. Pourquoi dès lors ne pas le valoriser ?

J'aurais aussi souhaité que des principes aux règles d'attribution soient évoqués en lien avec ce montant de 30 millions prévus pour l'achat de produits ou services. Peut-être que le comité organisateur, subventionné aux deux tiers par les pouvoirs publics, est soumis aux lois fédérales et cantonales sur les marchés publics ; on ne le sait pas vraiment et, en commission, nous n'avons pas pu avoir une réponse à ce sujet. S'il ne l'est pas, il me semble que ce serait à tout le moins une bonne pratique à mettre en place que de s'engager sur des règles d'utilisation de cet argent public pour que, comme l'a dit M<sup>me</sup> Neumann tout à l'heure, le projet soit exemplaire à tous égards.

Le deuxième point est lié au postulat de notre ancien collègue Yves Ferrari, qui souhaitait que les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 ne soient pas timides en matière de durabilité et de respect de l'environnement, mais, au contraire, exemplaires. Il nous est dit qu'aujourd'hui, il est encore un peu tôt pour y répondre, car de nombreuses mesures sont en cours d'élaboration, mais que l'envie est là. Evidemment, on veut bien le croire et on se

réjouit de découvrir la prochaine réponse à ce postulat, suffisamment tôt – avant les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020.

Le troisième point est lié à la question de la garantie de déficit. Le Conseil communal, à partir d'aujourd'hui, si tout se passe bien, n'aura plus l'occasion de se prononcer sur la manifestation, jusqu'à une éventuelle demande de crédit complémentaire à fin 2020 – sait-on jamais ! Il semblerait bon, comme cela a été évoqué en commission, qu'un suivi politique minimum puisse être organisé, avec une implication en amont du Conseil communal, ou plutôt d'une délégation, en mobilisant la Commission municipale des sports. Le groupe des Verts vous recommande d'approuver les conclusions de ce rapport-préavis et se réjouit d'avance du bon déroulement et du caractère exemplaire de cette manifestation.

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche) :** – Le groupe La Gauche reste, par principe, très sceptique quant à des Jeux olympiques, qu'ils soient pour la jeunesse ou qu'ils soient pour les adultes. Les avis seront donc très partagés sur le vote de ce rapport-préavis. Comme déjà dit lors de la première discussion, nous accordons notre préférence aux Jeux internationaux des écoliers, moins clinquants et moins élitaires.

Avec l'organisation de ces Jeux olympiques de la Jeunesse, il y a également un risque quant à une ouverture d'autres jeux olympiques dont on a entendu parler, et cela reste un problème à nos yeux.

Dernier point, et petit clin d'œil de l'Histoire, j'ai retrouvé dans *l'Impartial* de 1988 un petit commentaire concernant M. Brélaz, qui n'était pas notre syndic à l'époque : « Ténor des opposants, le conseiller national écologiste Daniel Brélaz s'est félicité en revanche de cette victoire de la démocratie contre tout l'«establishment» politique, sportif et financier. » Je trouve cela relativement amusant.

**M. Cédric Fracheboud (UDC) :** – Je me réjouis de ces Jeux olympiques de la Jeunesse. Ce sera très bien, c'est super. Tout le monde sera content, c'est parfait. Restent des petits doutes sur la faisabilité. Il faut terminer les travaux de la patinoire. Il y a encore quelques oppositions, et on peut craindre qu'il y ait assez de retard. Comme cela a été dit en commission, si elle n'est pas terminée, il se peut qu'on doive les faire. De plus, j'ai personnellement exprimé un doute concernant le cautionnement. On s'est beaucoup emballé et enthousiasmé pour d'autres manifestations, qui ont légèrement plombé les comptes de la Commune.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts) :** – Je m'exprime ici en mon nom propre. Je ne soutiendrai pas ce préavis, non seulement à cause des scandales financiers et éthiques qui semblent coutumiers au monde du sport, non seulement pour des raisons écologiques, ou parce que j'ai été échaudée par la mauvaise gestion d'événements du type « Champions », non seulement parce que le logo et l'adjectif « olympique », témoins de la forte présence de ce que je qualifie de multinationales du sport, sont de plus en plus présents et visibles dans l'espace public lausannois, mais également parce que je crains, comme M<sup>me</sup> Resplendino, que les petits Jeux olympiques de la Jeunesse ne deviennent grands.

Au-delà de ma crainte de l'organisation de vrais jeux olympiques dans notre région, j'estime que l'esprit de compétition très présent au siècle passé, voire depuis bien des millénaires, et très présent dans l'olympisme, n'a plus rien à faire au XXI<sup>e</sup> siècle et dans le futur. Les enjeux régionaux et planétaires de tous ordres nécessitent que nous cultivions davantage un esprit de collaboration. Activités physiques, culture et échanges peuvent avoir lieu dans des manifestations de type « Gymnastrada », par exemple. Bref, la jeunesse ne devrait pas être prise en otage pour des projets issus de la génération de la compétitivité et de la croissance et mérite bien mieux que l'olympisme.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Vous avez entendu une partie des intervenants revenir sur la question du déficit potentiel qui serait à couvrir par la Ville de Lausanne. Etant moi-même un adepte du quantitatif plutôt que du qualitatif, j'aimerais poser la question

suivante. En accordant cette subvention de 8 millions, nous donnons en quelque sorte le minimum de ce que nous allons investir dans l'événement. Quel pourrait être le maximum ?

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – En tant qu'auteur et dépositaire du postulat demandant à ce que la Ville étudie l'opportunité de déposer la candidature de Lausanne pour l'organisation de futurs Jeux olympiques de la Jeunesse – déposé il y a trois ou quatre ans –, je ne peux que saluer les efforts considérables fournis tant par la Ville, et son excellent Service des sports, que par le Canton. Je les en félicite. Merci aussi à ce Conseil d'avoir bien accueilli mon postulat en le renvoyant à la Municipalité. Grâce à tout le monde, à leur détermination, à la qualité du travail fourni et présenté, Lausanne a été désignée pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020. L'année passée, ces jeux se sont tenus à Kuala Lumpur.

Bien entendu, il ne s'agit ici que de la première étape. Ce rapport-préavis nous rappelle qu'il y a encore bien du chemin à parcourir, mais Lausanne est en mesure de relever ce défi. Elle en a les ressources, grâce au Service des sports et aussi à l'appui du Canton, très performant. M. Huguenet a raison de rappeler que de telles manifestations ont un coût, mais elles ont aussi des retombées économiques importantes, probablement, à mon sens, plus importantes que ce qu'elles coûtent. Je remercie la plupart des groupes, qui soutiennent et qui acceptent ce rapport-préavis.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Je suis content que, dans la majorité des interventions, le préavis soit bien accueilli, après avoir accordé un montant de 1 million pour la candidature, et avec la possibilité que l'on demanderait 8 millions. Aujourd'hui, je vous confirme cette intention et, bien sûr, nous en sommes très contents.

Ces jeux sont complètement différents des jeux classiques. Il ne s'agit pas de confondre ou de comparer, ne serait-ce que par le fait que, pour les Jeux olympiques de la Jeunesse, l'accent sera très fortement mis, comme M<sup>me</sup> Neumann l'a relevé, sur l'aspect culturel et éducatif. On a d'ailleurs déjà pris des contacts nombreux avec les hautes écoles, avec l'Ecole Hôtelière et avec les institutions culturelles de notre ville et de notre région pour faire de ce moment non seulement un événement sportif, mais aussi un événement culturel, éducatif et d'échanges entre les générations.

Au niveau de la gouvernance, on peut comprendre le sentiment de certains par rapport à des événements récents. Dans ce cas, il y aura des conseillers d'Etat et des municipaux, dans comité exécutif, et il y aura une cellule de suivi financier de toute l'opération, simplement pour que cela se passe le mieux possible.

M. Huguenet demande ce qu'on peut attendre par rapport au retour. Ce sont effectivement des jeux qui n'ont pas le rayonnement des grands Jeux olympiques, qui ne se terminent d'ailleurs pas toujours avec des bénéfices, comme vous le savez. Incontestablement, à Lausanne, nous avons un savoir-faire reconnu au niveau international ; je vous en dirai peut-être deux ou trois mots demain, dans ma petite allocution. Donc, cette reconnaissance de la capacité de notre ville et de notre région à organiser de grands événements est déjà un retour.

Concernant la présence des fédérations sportives, qui ont fait l'objet d'études, et aussi des manifestations sportives qu'il y a dans la région, outre les emplois dus aux fédérations sportives, il y a aussi des montants très importants dépensés dans notre région, qui profitent directement à notre économie. Par rapport aux marchés publics, on n'avait pas de réponse l'autre jour quand M. Huguenet a posé la question en commission. Bien sûr, l'organisation sera soumise aux lois des marchés publics.

Concernant la réponse aux postulats de MM. Ferrari et Henchoz, je rappelle que Lausanne est un des partenaires de cette organisation, elle est la ville-hôte. Aujourd'hui, un comité d'organisation est en train de se mettre en place avec le Canton, avec Swiss Olympic et

avec la Confédération. Il s'agit de travailler ensemble. La Ville est fortement favorable, et on ne peut pas imaginer que les autres partenaires ne le soient pas, à ce qu'il y ait un concept écologique et environnemental par rapport à cette organisation. La volonté de la Ville est aussi d'intégrer le plus possible dans ces jeux des personnes en situation de handicap. Il s'agit de développer ces projets dans le cadre des Jeux olympiques, avec nos partenaires.

Lorsqu'on postule pour des jeux olympiques, on doit avoir la garantie de déficit. Mais il y aura vraiment une gouvernance précise, comme cela a été fait avec Gymnaestrada, qui avait un budget d'environ 23 millions. Ici, il s'agit que la garantie de déficit ne soit pas mise en œuvre, car le but est qu'il n'y ait pas de déficit lors de ces jeux. Concernant le fait de savoir quel sera le maximum, c'est une question à laquelle on ne peut pas répondre. Notre volonté est que ces 8 millions de subvention de la Ville, avec les 8 millions du Canton et des 8 millions de la Confédération, plus d'autres sources, suffisent. Le comité d'organisation doit se mettre dans ce cadre financier pour organiser ces jeux.

Effectivement, en 1988, M. Brélaz était contre les Jeux olympiques. Le paradoxe veut que moi, déjà à l'époque, j'y étais favorable. Au moins il y a là une certaine continuité. Concernant Malley, la volonté très ferme du Centre de glace et des autorités politiques, donc des trois communes propriétaires et actionnaires et du Canton, est que ces travaux soient terminés pour 2019. Aujourd'hui, c'est possible. Le plan cantonal d'affectation n'a pas d'opposition. Il n'y aura donc pas de recours. On peut dire que ce projet, ambitieux et très complexe, va dans le bon sens. Rien ne dit qu'il ne sera pas prêt.

Madame Graber, je comprends, on peut ne pas aimer le sport, ne pas aimer la compétition. Mais j'ai été à Innsbruck et à Lillehammer, avec des jeunes de 15 à 18 ans. Ces sportifs ont la volonté, ils bénéficient du programme éducation, et, pour eux, c'est vraiment le but. Ce qu'ils peuvent faire de mieux, c'est de participer aux Jeux olympiques ; c'est vraiment un objectif. On peut le respecter ou non. En tout cas la Municipalité le respecte.

La discussion est close.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur** : – La commission, constituée de neuf membres, a voté les conclusions séparément. Elle a voté tout d'abord les conclusions 1 à 3 à l'unanimité. La conclusion 4 a été adoptée par 8 oui, 0 non et 1 abstention.

**Les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 sont adoptées avec 8 avis contraires et 5 abstentions.**

**La conclusion N<sup>o</sup> 4 est adoptée avec 8 avis contraires et 5 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/21 de la Municipalité, du 24 mars 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'000'000.– pour soutenir le Comité d'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne dans le financement de son budget de fonctionnement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

4. de prendre acte qu'en cas de dépassement de plus de CHF 100'000.–, en faveur du Comité d'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne, en raison de la garantie de couverture de déficit par la Ville, une demande de crédit complémentaire par le biais d'un préavis devra être sollicitée.

La séance est levée à 20 h 15.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16